

EE 4 : En 1767, Monseigneur l'Archevêque expose à son frère le premier Ministre les ennuis des échevins de sa ville du Cateau ; ils avaient bénévolement fourni des fourrages aux détachements des Royal-Cravates et Royal-Roussillon ; or, les officiers responsables ont refusé de les payer ; le duc de Choiseul assure que le trésorier les remboursera « qu'à l'avenir les échevins fassent préparer des fourrages, qu'ils présentent les reçus établis en bonne et due forme au trésorier. Voilà le seul parti, je pense, qu'il y ait à prendre pour assurer le service des troupes, sans qu'il puisse en résulter de désavantage contre les intérêts de la ville, et j'écris en conformité à Monsieur Taboureau, trésorier de Cambrai ». J'ai l'honneur d'être avec l'attachement le plus inviolable, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Duc de Choiseul

22 février : C'est l'Abbé de Teintot qui envoie cette lettre rassurante au magistrat du Cateau, il y joint quelques avis, Monsieur de Gillaboz acquittera les reçus que vous présenterez, mais l'intention de Monseigneur est que vous vous conformiez exactement à ce qui est prescrit par la lettre du Ministre, puis il aborde des contestations que les échevins ont avec des particuliers habitant l'Arbre de Guise, banlieue du Cateau ; il est juste que la ville exerce des droits, mais il faut prendre garde de les étendre au-delà des bornes de la scrupuleuse justice, et surtout d'une manière qui puisse être préjudiciable au plat pays (la campagne) qui mérite des ménagements.

BB 1 : Son excellence exige en tout « la plus scrupuleuse justice » par ses ordonnances ; il réglemente la perception des droits d'octroy sur les eaux-de-vie pour éviter les fraudes journalières aux droits accordés par le Roy sur ces consommations et le parlement de Flandres homologue cette ordonnance.

BB 1 : 1766, 1^{er} mai : Monseigneur de Choiseul s'occupe aussi des notaires et procureurs, il y en a tellement dans le Cateau et la châtellenie que Monseigneur révoque toutes les commissions et nommera à son choix ; il applique l'ordonnance de Monseigneur de Saint Albin du 15 février 1736. Les notaires seront tenus de remettre, le dernier jour du mois, tous les actes expédiés par eux au greffier du Cateau, nommé à cet effet seul tabellion, qui expédiera en parchemin les grosses des contrats et copies authentiques.

Les notaires destitués doivent remettre dans les 8 jours les testaments, contrats et actes dont ils sont dépositaires au greffe de notre ville du Cateau, à peine de 100 florins d'amende « car telle est notre intention ».

1767, 30 may : Monseigneur s'adresse aux habitants des lieux de Bodival, Fasciaux, l'Avantage, l'Arbre de Guise, qui se prétendent exempts des droits d'octroy sur les consommations bourgeoises de bière, vin, brandevin, refusent l'entrée de leurs caves aux adjudicataires ou commis et préposés qui doivent faire la retrouve accoutumée, il en est de même des cabaretiers protestataires. Ils doivent ouvrir leurs caves à [la] première réquisition et s'acquitter des mêmes droits d'octroi que les habitants du Cateau, car l'arrêt du Conseil d'État du Roy du 14 avril 1761 doit être exécuté dans toute l'étendue de [la] ville et châtellenie.

Cette ordonnance qui consacre un nouvel abandon des privilèges du Cateau est, comme les précédentes, rédigée sur du magnifique papier aux armes des Choiseul, avec l'aigle de prince du Saint Empire et le texte commence par « Léopold Charles de Choiseul », dont la lettre L majuscule est environnée de nuages où repose un chérubin portant une croix, agenouillé devant le livre aux sceaux, et le cachet de cire rouge, porte Léo Car de Choiseul dux

cameractisis C.C.P.S.R.T. duc de Cambrai (en latin et en entier), puis comte [de] Cambrésis, Prince {du} Saint Empire Romain (en abrégé).

BB 1 : 22 juin 1767 : Le châtelain, Monsieur Duhamel, informe les communautés que Monseigneur a défendu de faire aucune fête pour la réception des nouveaux curés, car c'était l'occasion de dépenses considérables ; il est interdit aussi de rien exiger ni recevoir de Messieurs leurs curés pour leurs droits de bien venue.

HH 1 : C'est que le blé est cher et rare, après de mauvaises récoltes ; c'est, d'après les boulangers du Cateau la faute de quelques monopoleurs qui habitent le marché « si le blé est taxé », exposent-ils dans une requête ; les boulangers sont exposés à une ruine totale ; ils perdent 16 patars au mencaud de blé. « Leurs cris, leurs plaintes sont parvenus jusqu'à vous. L'espérance de la diminution des grains, ceux qui voient gémir les pauvres vous ont empêché d'y pourvoir ». Messieurs du Magistrat augmentent en réponse de 2 liards le pain de 6 livres, mais font défense aux boulangers d'alléguer à l'avenir des faits contraires à la vente (12 novembre 1767).

Et, en 1768, les boulangers répartiront entre eux les 9 000 livres de pain à cuire chaque jour (avril). Le 10 avril, le pain de 6 livres est taxé à 16 sols et demi de France, soit 13 patars et un double. Il y a alors 11 boulangers au Cateau : Christophe Lortille, Christophe Vallez, Veuve Eugène Lempereur, Jean Baptiste Loze, Jean Jacques Gantois, Bernard Felu, Lacoste, Soufflet, Labetous, Lagouge et Delmotte.

Monseigneur de Choiseul obtiendra en 1768, comme en 1773, années de misères, des États du Cambrésis une diminution des impositions et contributions, tant il leur exposera, avec une ferme éloquence, les malheurs de ses diocésains et sujets, et les doléances des États attendriront l'Intendant et les Commissaires Royaux.

GG 67 : Monseigneur de Choiseul sauva le collège du Cateau en 1766 ; il avait obtenu, par l'entremise de son frère le Duc, des lettres patentes de Sa Majesté confirmant collège et pensionnat ; il les protégea contre les attaques des créanciers, leur trouvait des secours et des emprunts. En 1767, il y avait 74 pensionnaires, issus de la noblesse de la région et, de la bourgeoisie des Flandres, même de Paris, d'Amsterdam et de Londres, étaient venus des élèves, à côté du nombre d'internes des bonnes familles lilloises. La succession du père Desillier, décédé subitement en 1767, fut difficile. En 1772, les Bénédictins de Saint-André se chargèrent de l'enseignement, qu'ils continuèrent jusqu'à la Révolution. Monseigneur dut se résoudre, en 1773, à abandonner la maison aux créanciers, mobilier et installation du pensionnat... ce fut la vente aux enchères.

Monseigneur de Choiseul n'avait plus le puissant appui fraternel. En 1770, le premier Ministre tombait en disgrâce et était exilé ; il avait donné en 1768 la Corse à la France et négocié le mariage du futur Louis XVI avec la fille de l'Impératrice Marie Thérèse, Marie Antoinette, pour sceller l'amitié de notre pays avec l'Autriche.

GG 71 : Par ordre de Monseigneur, le châtelain du Cateau fait connaître l'intention du Roy de détruire entièrement la mendicité dans son royaume. Des mesures ont été prises pour éloigner les mendiants coureurs de province en province. Monseigneur désire connaître la véritable situation des pauvres du Cateau, avec état des infirmes et invalides, des chômeurs saisonniers ; l'état en sera dressé par Messieurs du Magistrat en présence de Messieurs les curés et attesté par eux ; il faut connaître ceux qui, par esprit de paresse, abandonneraient les occasions de travail pour être à la charge des charités de la communauté. En sa réponse, le receveur des pauvres du Cateau, déplore qu'en cette ville il y ait 400 familles qui ont

besoin d'assistance, dont la plupart mendient leur pain. Il n'y a point de maison de charité pour les y contenir, ni présentement d'hôpitaux pour en soulager une partie ; quelques anciens titres montrent qu'il y a eu autrefois 2 hôpitaux en cette ville. L'un appelé la Ladrerie de Montay, où elle était située et dans laquelle les bourgeois de la ville avaient seuls droit d'être reçus. L'autre se nommait l'hôpital Saint-Sauveur. On croit que les biens de ces deux fondations sont passés dans les deux communautés de filles de la ville.

L'hôpital du Saint-Esprit fut fondé par Monseigneur Henry de Berghes en 1500. Jusqu'à 1774, les religieuses ont fait fonction d'hospitalières où elles avaient encore 2 lits pour les pauvres malades. Depuis 1744, elles ont refusé d'être garde malades ; à la suite du refus de recevoir un pauvre malade envoyé par le magistrat, celui-là s'en pourvut en complainte à leur charge au Parlement de Flandre ; cette difficulté qui occasionne la cessation dudit hôpital est restée sans être poursuivie parce que Monseigneur de Saint Albin a prétendu que cette affaire était de sa compétence et qu'il avait toujours promis d'y pourvoir. Le moyen de procurer le soulagement aux pauvres serait d'obliger les religieuses à remplir leurs obligations ou à lâcher les biens qu'elles possèdent à cette charge.

BB 5, p. 17 : Le 21 janvier 1772, l'abbé de Teintot fait allusion à ce mémoire assez tendancieux : « Je ne puis, Messieurs, qu'approuver votre zèle et votre vigilance sur ce qui intéresse les biens des pauvres, je crois cependant votre inquiétude peu fondée. Il y a 7 ans que je me tourmente ou plutôt que je vous talonne, et vos prédécesseurs avant vous, pour terminer et faire juger cette affaire qui est instruite.

Personne d'entre vous ne s'en occupe, je ne vous en parlerai plus. Elle intéresse votre administration, j'en charge votre conscience...

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments les plus distingués, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur ».

L'abbé de Teintot fait allusion au procès de la famille Carion contre une captation d'héritage faite par sœur Rose Carion, en 1751 - 52, leur grand tante, alors supérieure du Saint Esprit...

Un arrêt est rendu le 4 juillet 1772 en faveur de la Veuve Carion ; les pères des pauvres du Cateau établissent un mémoire de révision contre cet arrêt ; l'argent a été gagné par Sœur Carion, qui a grossi son capital et les sommes à elle revenues par la mort de ses 3 sœurs religieuses, à force d'économies, de négoce aussi (commerce de lettres de change), dans le but secret de rétablir l'hôpital primitif ; cette somme rondelette ne pouvant être employée au but initial de la fondation, fut, par l'intermédiaire de Monseigneur de Saint Albin, appliquée en rentes à un sieur Vitran Pierre au profit des pauvres ; ledit Pierre Vitran, en prison pour dettes, fit une fausse déclaration qui donna gain de cause aux Carion.

Or Vitran avoua avoir reçu 1 000 livres pour cette déposition ; cet aveu fait (entre deux guichets) amène les administrateurs des biens des pauvres à demander révision de l'arrêt qui frappe les pauvres du Cateau au profit des Carion.

Très long est le mémoire. Pierre Vitran, pauvre villageois devenu commerçant enrichi, avait prêté de l'argent. Monseigneur de Saint Albin qui, pour se libérer, lui donna des billets à ordre, puis la ferme des moulins de Saint-Benin et du Cateau ; finalement endetté, Vitran est détenu dans la prison de Douai. Long procès dont l'issue est inconnue mais qui prouve l'esprit chicanier et procédurier auquel se complaisaient nos ancêtres.

A la charge des communautés, il y avait les nombreux enfants abandonnés.

BB 1 : Une ordonnance du châtelain, du 6 avril 1773, défend de les envoyer à l'avenir à l'hôpital des enfants trouvés de Paris... Cette défense s'étend des accoucheurs et sages femmes aux entrepreneurs de messagerie. Il faut veiller à la nourriture et entretien de ces enfants en leurs lieux de naissance, la surcharge de l'hôpital de Paris, les longues routes pour

y aller sont des motifs d'humanité pour les conserver en ce pays.

FF 8 : De tous temps, même en périodes calamiteuses, l'insouciant jeunesse s'est toujours diverti joyeusement. Il en fut ainsi à la Saint Nicolas de 1770 où une bande de Catésiens avait été au bal donné par l'aubergiste Joseph Glorieux, rue de Landrecies, en l'honneur du saint patron des enfants sages. Entre minuit et une heure du matin, Marie Rose Leclercq, 22 ans, demeurant au faubourg de Landrecies, son frère Charles, garçon briqueteur, 18 ans, Placide Delille, soldat au régiment de Lionois, alors en semestrie en cette ville (6 mois de permission d'hiver après 6 mois de service) et le garçon cordonnier Charles Mainu, 25 ans, voulurent rentrer chez eux. Mais les portes de la ville étaient fermées.

Ils passèrent donc par une brèche du rempart, descendant par une échelle, profitant du dépérissement de la muraille derrière l'auberge Glorieux. Par gaillardise, le soldat Placide Delille, au lieu de reconduire Mlle Rose Leclercq et son frère à leur domicile, interpelle insolentement des jeunes gens qui étaient dans le fossé. « Qui vive », leur crie-t-il du haut de son échelle. « Qui vit n'est pas mort foutu matin » répliquent les jeunes gens. « Les matins sont dans tes souliers, les matins sont en bas », riposte le soldat Placide en descendant et l'on se bat au pied des remparts.

Les jeunes gens interpellés étaient les 4 fils aînés de François Egret, fermier, celui qui écrivait autrefois au greffe, un étudiant, un autre nommé Narcisse, enfin César et d'autres. Un autre soldat semestrie en cette ville, nommé Pasture, resté de sang froid dans le chemin des remparts, veut s'interposer, mais les batailleurs s'emparent de son sabre. Placide Delille a une oreille ensanglantée, la culotte de son uniforme est tâchée de sang, sa cocarde et porte col disparaissent dans l'herbe ou subtilisés.

Les Egret proposent la réconciliation. « Tu n'as point mal », demandent-ils au soldat Placide qui répond fièrement : « On en ferait davantage avec un boulet », mais refuse d'aller boire l'eau-de-vie ensemble à l'auberge de Jérusalem. Les Egret y vont seuls et Delille va se faire panser par le chirurgien Bombled, qui le saigne au bras ; c'était la thérapeutique de l'époque.

Le cabaretier Nicolas Arnould eut à se plaindre des fêtards ; à 2 heures du matin, il venait de servir de l'eau-de-vie pour un malade, dépose-t-il, quand les Egret et compagnie entrent chez lui et vident « quelques potées d'eau-de-vie ». Tout se passe dans le calme mais l'un des compagnons était sorti dans la cour, se trompe de porte, ouvre l'étable et laisse échapper un cochon qui se sauve ; la chasse au cochon termine cette nuit de Saint Nicolas.

Le Procureur fiscal jugea l'affaire, le belliqueux soldat Placide Delille, qui déclencha la bagarre, est l'assaillant provocateur ; il aura à répondre d'insultes et aussi de l'escalade défendu des remparts de la ville.

N'eut-il pas mieux fait de reconduire Marie Rose Leclercq en cette clémente nuit de décembre ? Mais les militaires ont le verbe haut, surtout après de trop généreuses libations. La faute en est aussi aux vieux remparts qui dépérissent « de vieillesse », trop facilement escaladés par le soldat du régiment de Lionois, mais surtout à l'eau-de-vie qui abreuvait « à pleines potées » les sujets de Monseigneur de Choiseul.

Son Excellence protège inlassablement les droits de sa ville.

BB 5 : 1772 : Le 19 février 1772, Monseigneur écrivit au châtelain : « Je vous ai déjà demandé, Mon Cher Gouverneur, d'empêcher qu'aucun impôt, soit sur les poudres, amidons, papiers et cartons, soit sur toute autre chose, se lève et se perçoive au Cateau. J'ai vu hier le Contrôleur Général et, après lui avoir détaillé les privilèges du Cateau, je lui ai proposé l'alternation ou de me rendre justice en laissant le Cateau tranquille ou d'employer la violence pour l'assujettir aux impositions. Il a promis de voir.

Mais à quoi serviront toutes mes démarches, toutes mes sollicitations si les échevins du

Cateau, par leur conduite, dérangent et détruisent toutes mes opérations. Dites-leur donc bien, Mon Cher Gouverneur, dites-leur bien fortement de se tenir tranquilles ou bien que ce ne soit que pour répondre que je suis chargé des affaires de la ville et de faire valoir ses prérogatives et immunités.

S'ils ne prennent pas ce parti, je vous assure que j'abandonnerai cette administration qui me fait tourner la tête, parce qu'on me croise continuellement, et je finirai par demander à Monsieur le Contrôleur Général d'imposer le Cateau comme les autres provinces du Royaume. Je vous renouvelle, Mon Cher Gouverneur, toute la tendresse de l'amitié que je vous ai vouée pour la vie ».

L'Archevêque Duc de Cambrai

PS : Il en est de même du don gratuit pour lequel le magistrat n'a qu'à se laisser signifier des contraintes, mais pour payer il n'a qu'à attendre la maréchaussée.

Le pauvre magistrat est encore bien tancé... on croit relire les vertes semonces de son Altesse « notre prince » Monseigneur de Saint Albin, mais les échevins étaient pris entre l'arbre et l'écorce.

CC 23 - 1772, p. 9 : Le 27 mars, une sommation était faite par les commis préposés aux droits des cuirs au sujet des droits sur amidon, papier, carton. François Paillez, receveur, et Antoine Bonardet, commis, n'ont pu s'acquitter de leurs fonctions. Les échevins, en l'Hôtel-de-Ville, répondent que c'était par les ordres de Monseigneur l'Archevêque de Cambrai, mais ont refusé de signer l'acte de refus. Monsieur Taboureau leur écrivait, le 2 septembre 1773, ceci : « L'intendant de Valenciennes réclame le paiement de 1 215 livres, les propositions faites par Monseigneur l'Archevêque de Cambrai, pour être exempt de votre contribution des droits réservés, n'ont pas été acceptées par Monsieur le Contrôleur Général ».

Monseigneur de Choiseul avait, le 3 avril 1773, la satisfaction platonique de recevoir un arrêt du Conseil des dépêches par lequel le Roi Louis XV assurait aux Archevêques de Cambrai la seigneurie de la ville et les droits et honneurs en dépendant.

Le 12 avril 1773, il était en son Palais du Cateau, qu'il avait réédifié (d'après le Gallia Christiana), en tout cas restauré et embelli ; ce jour d'avril il décrétait que les couvertures des maisons en paille devaient disparaître dans le délai de 3 mois, les toits de chaume devant être recouverts de tuiles ou d'ardoises, car l'ordonnance du 10 décembre 1724 était restée lettre morte.

CC 23 - 1774 : Cartes à jouer : Le 13 janvier, le Roy établit un monopole sur les cartes à jouer ; les droits versés le seront au profit de son école militaire ; or ce droit ne fut pas perçu au Cateau, où l'on conservait l'ancien usage, ni dans la châtelainie, des cartes fournies par les cartiers des principautés de Charleville et Bouillon, non sujettes au droit et, dès lors, réputées cartes étrangères. Les commis des droits font de vains efforts, on leur refuse toute visite domiciliaire ; ils ont beau rétorquer que Sa Majesté exige l'usage des cartes portant en filigrane une fleur de lys, vendues dans des enveloppes de jeux revêtues de la bande du contrôle du régisseur du droit.

« Et cependant Monseigneur l'Archevêque n'a point voulu permettre l'établissement du bureau que les régisseurs du droit sur les cartes y voulaient établir, au point que, de son autorité, il a fait jeter bas l'écriteau qui annonçait « Bureau de Cartes ». Je soupçonne, écrit en son rapport le receveur, que la raison du Seigneur Archevêque était de dire, qu'étant le maître et seigneur de la ville, il ne voulait pas qu'on y établisse un bureau. Depuis lors, on ne vend plus de cartes de bureau au Cateau mais bien des cartes dites étrangères et cependant en cachette ».

1773 : L'Archevêque duc de Cambrai ne jouirait pas longtemps de ses droits seigneuriaux reconnus par Sa Majesté. En vertu desquels, après la procession du 15 août, le magistrat de la ville de Cambrai devait à l'avenir présenter à Monseigneur un bouquet de fleurs en reconnaissance de sa seigneurie... (Revue Cambrésienne, 1^{ère} année, 1836, p. 335).

Le 11 septembre 1774, alors qu'il se rendait à Vichy pour y faire la cure thermale, Monseigneur de Choiseul décédait en cours de voyage à Moulins ; il y était enterré. L'Église qui abrite sa sépulture, l'Église Saint-Pierre, disparut à la Révolution. Monseigneur avait à peine 50 ans. Il laissa des dettes reniées par ses héritiers. Il fallut vendre, l'année suivante, ses meubles personnels au Palais du Cateau, en mars 1775, le 6 mars, le 20 mars ; tout est dispersé, dont un beau paravent à 10 feuilles et un orgue en forme de buffet en bois d'acajou, même la grande croix de vermeil dont se servait le prélat (Bulletin de la Société d'Études de la province de Cambrai, n° X, 1928). D'après M. Boone de Cambrai, la magnifique porcelaine de Tournai, au bleu magnifique, provenant du Palais du Cateau, fut dispersée parmi la bourgeoisie de Cambrai. Tout fut vendu à l'encan dans le beau palais au parc tranquille, où Monseigneur de Choiseul aimait à retrouver quelques souvenirs du domaine familial de Chanteloup.

Le Roi Louis XV, emporté comme ses aïeux par la petite vérole, le précéda de peu dans la tombe. Cette année-là, les cloches du Cateau et de la châtellenie sonnent longuement le glas du deuil pour feu leur Seigneur et feu le Roy de France.

CC 28 : Le 4 octobre, Étienne Prevost, clerc cléricant de la paroisse Notre-Dame, Antoine Carpentier, clerc cléricant de Pommereuil, sont payés pour le glas funèbre de Monseigneur de Choiseul et de Sa Majesté.

[Le] 29 octobre, Pierre Huard et ses associés, sonneurs de la paroisse Saint-Martin, ont sonné toutes les cloches pendant 30 jours, pour la mort de feu Louis XV, étant mort dans la nuit du 10 mai.

Monseigneur De Fleury (1774 - 1781)

Henry Marie Bernardin ou Rosset de Fleury, fils du duc de Fleury, était Archevêque de Tours quand la confiance du Roi Louis XVI le transféra à Cambrai. Le prélat, âgé de 56 ans, se distinguait par sa piété, sa modestie et son zèle. On l'appelait à la Cour « le petit saint de Tours ». Il fallut l'insistance royale pour le décider à devenir Archevêque Duc de Cambrai. Le Roy l'y presse : « Il faut bien que vous acceptiez, Fénelon n'y est pas encore remplacé.

Louis XVI n'avait que 20 ans lorsqu'il monta sur le trône après son grand père, victime de l'implacable variole ; le nouveau roi était immunisé, ayant été inoculé, étant encore duc de Berry, avec ses frères, les comtes de Provence et d'Artois. Cette vaccination, faite avec le produit d'une pustule d'un varioleux, n'était pas sans risques. Les princes royaux et les princes d'Orléans, leurs cousins, furent ainsi tous préservés de la terrible maladie.

Le nouveau seigneur du Cateau, Monseigneur de Fleury, fut solennellement reçu au Cateau (4 000 livres de dépenses) le 5 septembre 1775. Auparavant, il avait assisté au sacre du Roi à Reims, le 11 juin, et fait sa joyeuse entrée à Cambrai le 7 août, accompagné de son frère, l'évêque de Chartres.

CC 15 : Monseigneur de Fleury s'occupa du spirituel bien plus que du temporel, qu'il avait entièrement confié à Monsieur Sylvain François Pradeau, avocat en Parlement de Paris, qui n'était pas aimé comme son maître ; cet homme d'affaires, peu pitoyable et exigeant, était commissaire à la rédaction des comptes de notre ville, le 8 janvier 1776, avec le vice châtelain Jacques Dominique de Zevallos.

De Zevallos était un officier de carrière et de tradition. Né en 1722, il était le fils de Monsieur de Parisis, écuyer, ancien capitaine au service de Sa Majesté Impériale et Royale, Charles VI, au régiment de S.A. d'Arenberg, du pays bas wallon, et de Walbrugt Domitille de Zevallos ; un de ses frères, Philippe, commandait les troupes de France à Saint Anne et Saint François, grande terre, Guadeloupe, à la Martinique.

Jacques Dominique, notre vice châtelain, de son nom entier de Parisis De Zevallos, était seigneur de Valcourt en Ligny ; il avait été capitaine du régiment de **Salm-Salm** de Saxe Allemand, au service de France, avait été aussi sous les ordres du comte régnant de Bentheim, Frédéric Charles, comme capitaine du régiment de Bentheim ; il porte plus tard le titre d'ancien officier du régiment d'Anhalt.

Notre capitaine avait fait la connaissance, en 1748, de Mademoiselle Catherine Gallez, une Catésienne, et s'était fiancé avec elle à Englefontaine, le 20 novembre 1748, vu le consentement du Maréchal de Saxe. Elle était la fille de feu le médecin pensionnaire de la ville Pierre Antoine Gallez, médecin du Cateau, et de Marie Josèphe Adam. De leur union naquit Marie Lydie Albertine, l'une de leurs quatre filles, qui fut baptisée en l'église Notre-Dame le 8 août 1751, le comte régnant de Bentheim et la comtesse, née comtesse de Bournonville, avaient voulu être parrain et marraine du bébé par procuration ; le seigneur de Maulde, Troisvilles, Bertry et du Saint-Empire, le vicomte Farineau, tint la jeune Marie Lydie sur les fonds baptismaux avec, comme commère, la grand-mère maternelle, la douairière Parisis de Zevallos.

FF 147 : Monsieur et Madame de Zevallos firent construire une maison entre deux marchés, tenant par bas à l'église Notre-Dame et par haut à la maison de la famille des Gallez, en 1707 par haut à la couronne à Vve Georges Jesquy. La maison Zevallos existe toujours, c'est l'hôtel du Mouton Blanc, et une pierre de fondation porte le nom des propriétaires, sur une colonne de la cave semblable à une crypte d'église.

Le vice châtelain, qui signe toujours « châtelain », avait un double jardin hors la porte Eauresse, tena[n]t à l'ancien « Bois le Duc » au faubourg, près des moulins Fourneaux, en bordure de rivière. En 1777, des voleurs ou des saboteurs mal intentionnés les ravagèrent ; ils abîmèrent les arbres fruitiers, poiriers, abricotiers, la vigne et le figuier qui poussait à l'abri du cabinet donnant sur la Selle ; dans l'autre jardin, entouré de haies vives, ils coupèrent deux frênes ; ils y avaient pénétré par une ouverture faite dans la haie, près de la bordure de framboisiers, vis-à-vis la muraille de la cour du moulin. Maraudage ou vengeance ?

Le pavillon où s'appuyait le figuier existe toujours, mais le fronton sculpté, qui dominait la porte d'entrée du premier jardin, a été abattu vers 1921. Trois boulets surmontaient un écusson où était gravé une cuirasse avec un casque avec l'inscription « Galeatus fortiter audet », le chevalier casqué a l'audace du courage ; sans doute la devise de Monsieur le vice châtelain.

CC 28 : Monsieur de Zevallos a fort à faire : les travaux de la fameuse chaussée de Cambrai, qui coûte fort cher et n'avance guère, les passages des soldats isolés ou groupés regagnant leurs garnisons ou les quittant, évacués qu'il faut loger, souvent nourrir et fournir de viatique, surtout en cette année 1774.

Une épizootie, maladie contagieuse qui décime les bestiaux, préoccupe les échevins et les censiers et laboureurs ; une garde est installée chez Jacques Théodore Constantin, aux portes de la ville, pour empêcher les vaches de passer par nos murs, deux mois durant. Déjà en 1770, la maladie des bovidés avait fait des ravages en Cambrésis et, près de Cambrai, des maréchaux experts (les vétérinaires de l'époque) surveillaient les bestiaux avant de les admettre aux foires. Le sieur Gérard, élève de l'école vétérinaire, avait fait l'autopsie de

deux vaches, à Proville, et conclu à une inflammation du poumon, qui se manifeste par différents diagnostics. Les remèdes ne doivent être, a décidé le Directeur Général de l'école, que des adoucissants et des remèdes tempérants.

Les maréchaux du Cateau, Arnould Lancu et Noël Fondoin, sont sur les dents. En juin 1774, la maladie contagieuse règne dans les environs de la ville ; par ordre de Messieurs du Magistrat, le maréchal expert de la terre de Bouchain, Pierre Bertrand Lesne, fait la visite des chevaux de cette ville.

EE 4 : Passage de troupes : Sont-ce des chevaux de l'armée qui ont propagé la maladie ou des vaches abattues par les vivandiers ? Depuis 1770, le registre des passages de troupes est scrupuleusement tenu ; ainsi évite-t-on les difficultés de paiement ; le 19 mai, le quartier maître du régiment d'Eu infanterie fait un reçu de 21 faisceaux de bois livrés par Messieurs les Catésiens « pour faire bouillir la marmite » le 18 mai et les 3 livres de chandelle pour éclairer la troupe ; il a signé Coustade et le reçu est contresigné par le chevalier de Eral, major commandant du dit régiment ; les 33 tambours sont logés chez Charles Facon ; le régiment de Chartres, de Lamarck Allemand, de Coursin Suisse, de Navarre, de Clerck Irlandais sont signalés dans les comptes de 1774 !

CC 28 : Le 27 octobre, Monsieur Millot, premier échevin, se rend à l'assemblée des États de Cambrai, peu après la messe du Saint-Esprit chanté pour le corps échevinal le jour de reddition des comptes.

En décembre Messieurs Rodriguez et Denisse se sont absentés quatre jours pour le service de la ville : ils ont été à Douai complimenter le Parlement sur son rétablissement ; pour représenter dignement la ville du Cateau, ils avaient loué un carrosse en vue de cette démarche officielle.

Car les Parlements avaient été mis en congé en 1771, après la disgrâce et l'exil du duc de Choiseul. Louis XV avait fait appel au chancelier Maupeou qui supprima leur juridiction tatillonne et vexatoire, empêchant le gouvernement de gouverner vraiment et librement.

Louis XVI, en 1774, les rétablit, d'où la visite de courtoisie des Catésiens à Douai. Les parlements continuèrent leur traditionnelle méthode de mettre des bâtons dans les roues du Ministre Maurepas, à Turgot et à ceux qui suivirent. Louis XVI voulait sincèrement le bonheur de son peuple, mais il était faible, sans fermeté, il avait le cœur mais non le caractère d'un monarque.

Nos édiles en déplacement auprès de Messieurs du Parlement, rentrés en leur palais, firent-ils arrêter leur carrosse chez leur compatriote Louis Bonnaire, avocat conseil de la ville de Douai, que la ville du Cateau consulte aussi souvent dans les cas difficiles.

Louis Bonnaire : Louis Désiré Joseph Bonnaire était né au Cateau, à la maison de l'Ange, le 3 janvier 1750 ; il était le fils de l'ancien massart de la ville, Hubert Bonnaire, avocat au Parlement, puis échevin de Douai. Il épousa Jeanne Catherine de Ruesne, Dame de Pronville, sa cousine germaine née le 22 octobre 1750, veuve du lieutenant de Bailly, de Landrecies, Antoine Marie Hubert, et fille de Jean de Ruesne de Pronville, avocat au Cateau, et de Marie Thérèse Demaude [de Maulde].

Il eut à Douai une brillante carrière, docteur en droit, puis Professeur Royal de droit français en l'université de Douai ; ses consultations étaient très cotées, il en est aux archives du Cateau concernant la déchéance du pauvre collègue, déchiré par ses créanciers, défendu par les échevins aux abois. L'abbé Dhenin, principal, [et] le père de la Roche font vivre l'externat avec Dom Laude, bénédictin de Saint-André et régent de rhétorique, grâce aux subsides de Monseigneur de Fleury, dont tient compte Monsieur de la Marlière.

EE 4 : Troupes : Le 4 mars 1774, Monsieur Taboureau, de Paris, avait envoyé une copie de lettre écrite par le duc d'Aiguillon réglementant les équipages à fournir aux troupes ; il y avait des abus ; les voitures doivent être réservées aux seuls convalescents munis de certificats d'hôpitaux, car il convient de ménager les intérêts du Roy et d'assurer le soulagement des habitants de la campagne auxquels ce service est on ne peut plus onéreux.

Convalescence : Les échevins payent aux soldats convalescents, allant ou revenant des hôpitaux, pour leur substance, 2 sols par lieue de voyage. Ces soldats ont pour la plupart des sobriquets évocateurs. Pierre Mailliard dit : « Gobe la Lune », « La tendresse », « La douceur », « L'espérance », « La victoire », « La bonté », « L'intrépide », « La terreur », « La pensée », « Sans chagrin », « La violette », fourrier du régiment de Navarre, « La rose », « La fortune », sortent tous, convalescents, de l'hôpital de Metz ; on les conduit à Cambrai en voiture à quatre chevaux. Ils ont certificat en bonne et due forme de Monsieur Robillard, major à l'hôpital de Metz.

En 1775 passent le 2^{ème} semestre, des éclopés, Antoine David dit « La fidélité », du régiment de Chartres, avec ses compagnons nommés « La foudre », « Prêt à boire », « Fortuné », « La fleur de Saint Antoine », « Gentil à point », « Frappe d'abord », « Francoeur » et « La joye » ; ces gais lurons ne devaient pas engendrer la mélancolie.

En 1776, Pierre Sartiau, cabaretier aubergiste au faubourg de France, loge, en juillet, des officiers du régiment d'Austrasie, en août du régiment de Neustrie, en septembre du régiment de Forest.

CC 28 : Le 11 juillet, sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque arrive au Cateau. Monseigneur de Fleury est accueilli par des salves, 54 livres de poudre y sont employées.

Monseigneur veut arbitrer le différend survenu entre ses sujets et le sieur Boquet, commissaire de l'adjudication du ferme aux eaux-de-vie ; il prétend faire des visites domiciliaires chez les bourgeois, sans être tenu de requérir l'assistance d'un de ces Messieurs du Magistrat. Monseigneur défend les dernières franchises de sa ville, en rembourse au sieur Boquet les 435 livres 16, montant de son adjudication, et les bourgeois du Cateau resteront maîtres chez eux.

Le 17 octobre, écrite au Cateau, une longue lettre de Monseigneur demande le paiement de 600 florins par la ville aux ouvriers qui ont repeint le collège, « tant la maison du collège que celle du pensionnat ».

Le Magistrat, tout en se conformant à l'ordre de Monseigneur, signale que cette somme est à compter sur les réparations du collège, non sur celles du pensionnat ; « pourquoi nous nous réservons ditérativement, très humblement représenté à sa dite Altesse ». Le père Dhenin, principal, a signé la quittance ; Monseigneur voudrait renflouer le pensionnat ; peine perdue, les échevins du Cateau veillent à leurs finances. Les 2 000 florins « qui ruinaient la ville » ne couvriraient même pas les intérêts de la dette du pensionnat qui dépasse 40 000 livres ; la vente publique des meubles et effets de fin février 1773 n'a pas suffi. L'abbé Mereau, abbé de Saint-André, avait alors heureusement acheté le portrait de Monseigneur de Saint Albin, portant le n° 915 de la vente.

La ville concédait néanmoins à payer au nouveau principal, nommé par Monseigneur de Fleury, les 1 400 livres que le bureau d'administration versait jadis au pensionnat pour les 7 bourses qu'il avait fondées. L'abbé Dhenin, alias le R.P. Dhenin, rouvre le pensionnat ; il a 78 internes en 1778 ; reprise éphémère ! les 600 livres allouées aux bénédictins professeurs sont employés pour leurs dépenses scolaires et aussi pour les prix classiques, d'après les reçus de Dom Laude du 21 août 1776.

GG 73 - 1775 : Les échevins avaient aussi à pourvoir aux besoins des pauvres Récollets, ordre mendiant, et à répondre à leur requête ainsi présentée : « Les pères Récollets, reconnaissant qu'une partie de terrain de leur jardin, dont ils ont grand besoin, est chargé d'une petite rente envers les pauvres, viennent très humblement vous supplier de les soulager dans ces temps malheureux pour beaucoup de pauvres, dont nous sommes du nombre, et de bien vouloir leur en accorder la remise comme on a eu la bonté de faire jusqu'ici. Pénétrés de la plus vive reconnaissance, ils adresseront leurs vœux au ciel pour le bien de la ville, pour la conservation de vos illustres personnes et pour tout ce qui a l'honneur de vous appartenir ».

Les pères des pauvres ont à payer le traitement de mariage « duc et magister des pauvres de Mazinghien », les soins au Pommereuil, banlieue du Cateau, comme Mazinghien, de la dame Gérard, « accoucheuse au Pommereuil », de Michel d'Argent, chirurgien à Catillon, même les interventions exceptionnelles du sieur Ségard, chirurgien à Quiévy.

177 - CC 15 : Police : Dans les comptes de la ville qui seront présentés à Messire Léonard de la Trémoille, chanoine de la métropole, archidiacre de Brabant et vicaire général délégué par Monseigneur de Fleury, il est payé 192 florins à l'abbé de Saint-André pour le loyer de la maison occupée par la maréchaussée et appartenant à l'abbaye. Les cavaliers logent au marché aux chevaux, près du « Petit Paradis », maison des Sartiaux ; leurs collègues de Landrecies ont l'habitude de venir, tous les 22 de chaque mois, leur prêter main forte, jour de la franche foire ; ils cassent la croute chez François Joffroy, aubergiste au « Petit Cambrai » ; leurs dépenses s'élèvent à 30 sols, aux frais de la ville, par ordre de Monsieur de Zevallos qui signe châtelain. En 1777, le 5 février, dans les 30 sols, il y a la valeur d'un pain, un fromage, un pot de bière et la pitance de leurs montures, une botte de foin et deux peintes d'avoine.

FF 8 - 1777 - 30 - 31 juillet : La maréchaussée doit être vigilante car les sergents de la ville et les gardes de Monseigneur sont souvent débordés, quand ils ne sont pas eux-mêmes menacés et cernés par les délinquants, ce qui leur advint une nuit d'hiver, fin janvier 1777, chez le meunier de Saint-Benin.

Ils étaient, par temps de neige et clair de lune, réunis et faisaient le guet, au nombre de 8, gardes et sergent, non compris le meunier Jean François Fournier, mouleur au moulin du Cateau, qui tenait le moulin à eau pour son maître, meunier du moulin du Cateau, car la nuit des pêcheurs venaient lever les vannes de la Selle. Le meunier était sorti pour fermer son moulin, de peur que la roue ne se brise ou qu'une vanne ne soit démantibulée. Il fut reçu à coups de bâtons par les pêcheurs nocturnes et parce qu'il refusa de partager les poissons pris au filet.

Les gardes avaient été repérés ; il est vrai que leur arrivée avait été bruyante, à une heure du matin. « Ouvrez votre porte, meunier » avait crié le chef en frappant au carreau, je vois bien que vous êtes fidèle. « Je suis Marchal, avec d'autres gardes de Monseigneur, qui sommes là pour veiller à la pêche ». C'était Joseph Marchal, garde traversier¹ au Palais, accompagné des gardes de bois du Pommereuil, du garde-chasse et pêche de Catillon, Luc Carpentier, Pierre Joseph et François Isidore Quentin et des sergents d'office du Cateau, Alexis Fontaine, Sébastien Fugere, Joseph Batard et du sergent messier du Pommereuil Georges Gothier.

La bruyante troupe fut imprudente ; elle attendit, bien au chaud dans le moulin, l'arrivée des pêcheurs, et c'est une bande de 30 gaillards décidés qui arrive de Saint-Crépin, côtoyant la rivière, et fit le siège du moulin. « Gueux de capitaine des gardes et voleur, que fais-tu là ?

¹ Garde des Eaux et Forêts chargé de tracer, construire et entretenir les routes traversant les forêts.

Sors donc gueux de Marchal » lui cria celui qui semblait être le chef de la bande et, par un trou de porte, Marchal reconnut Jean Démaret, cy devant garde traversier de Monseigneur, et avec lui son fils, garde de Monsieur Taffin, seigneur de Troisvilles, vêtus tous deux de redingotes blanchâtres, bottés, coiffés de chapeaux bordés d'argent, dont les galons brillaient au clair de lune ; et les insultes pleuvent drues. « Nous te tenons, c'est ta dernière heure... voleurs, il n'en échappera pas un... on vous tuera tous ou l'on vous jettera à la rivière... Et toi, meunier de malheur, nous t'aurons mort et pendu dans ton moulin, la corde est prête, tu as assez volé et vous tous, coquins autant que vous êtes ». Après un silence : « Meunier, ouvre ta porte, nous avons envie de fumer, tu allumeras notre tabac » et les pêcheurs nocturnes levèrent tranquillement les vannes du moulin ; des coups de feu furent tirés vers la fenêtre ; les gardes et sergents se tinrent coi jusqu'à quatre heures du matin où les pêcheurs se dispersèrent, se retirant vers le Pont à Capelle. A 6 heures et demie seulement, les gardes sortirent et suivirent dans la neige la trace des pas des assaillants... La force publique était bafouée, l'autorité narguée ; les gardes dissidents devenaient chefs de bande. Cet épisode relaté en procès n'était pas unique, le registre aux causes de la cour féodale de Saint-André est rempli de faits du même ordre : vols dans les bois, braconnages ; beaucoup parmi les délinquants Jean Claude, marchand d'oublies au Cateau, habitant en cave, qui vendait ces légères et fines gaufrettes aux enfants de la ville ; beaucoup d'anciens soldats sont parmi les maraudeurs et ripostent avec violence aux observations des gardes ... 1778 ..., la Révolution approche.

FF 1 - P. 54 : Et néanmoins, le 30 mars 1778, l'abbaye défend ses droits seigneuriaux, le sergent à l'office de la ville, Gaspard Plangraux, fait amende honorable : le 28 mars, il avait, sans titre, sans droit et sans qualité, fait un exploit de sommation, dans l'enceinte de l'abbaye, à Dom Ildephonse Caudron, régisseur chargé des affaires du monastère, à la requête du sieur Lefebvre, peintre en ville. Il déclare que ledit exploit est nul et de nul effet, attendu que l'enclos de l'abbaye fait une seigneurie avec haute, moyenne et basse justice, distincte de celle de ladite ville du Cateau. Le sergent reconnaît que c'est par ignorance et par méprise qu'il a fait ledit exploit. La Cour féodale de Saint-André sauvegarde ses droits contre la cour échevine, parfois comme à Basuel contre la cour Lévêque.

1778 : Un service funèbre est célébré à la mémoire de Madame la Comtesse de Fleury, parente de Monseigneur, qui nomme un nouveau châtelain, Henri de Benoit, marquis de Prunarède ; ce chevalier de Saint-Louis était gouverneur de Lodève, en Languedoc ; il nous vient du midi comme Monseigneur de Fleury, né près de Narbonne.

BB 5 - EE 4 : Forçats : La police est alertée, une lettre de Monsieur de Meihlan, intendant du Hainaut, à Monsieur Brauchu, commissaire des guerres au département de Cambrai, annonce l'arrivée prochaine d'une chaîne de forçats au Cateau ; ce sont 150 déserteurs du dépôt des forçats de Metz qu'on transfère à Lille ; un détachement de maréchaussée et 20 cavaliers, avec un lieutenant, escortent le triste convoi que conduit le prévôt de la chaîne de Metz avec son garçon. Partis le 15 juillet de La Capelle, les forçats arrivent au Cateau le soir ; on loge dans des granges ces malheureux hères, enchaînés les uns à côté des autres, en file de 10 à 12 ; la ville a ordre de leur fournir à chacun une livre et demie de pain, avec de la soupe, de gros légumes et du fromage, ration évaluée à 10 sols ; nos compatriotes sont émus par la misère de ce convoi ; les gens de l'escorte, dans leur rapport, se sont plaints d'avoir essuyé dans la ville quelques mauvais procédés ; les forçats du Cateau gagnent Cambrai, puis Douay en Flandres.

Les gardes chiourmes n'étaient pas populaires, on les disait sans pitié et violents et le sort

des condamnés à la galère était redoutable.

Registre à baux de Monsieur Deruesne de Prouville - 1710 : Jadis, il avait été condamné un berger de Basuel ; c'était en 1710. Ce mauvais berger, Nicolas Gourdin, avait volé tous ses maîtres : Pierre Noirmain de Basuel, Claude Leduc, censier à la feuillée de Montay, Jean Deruesnes, fermier à Saint-Benin ; il mutilait des bestiaux, s'emparait de moutons et de vaches et les vendait à un vivandier de la garnison du Quesnoy. Pris sur le fait, il avait menacé du couteau et du pistolet son dernier maître. Il fut condamné à être battu et fustigé nu, de verges, par l'exécuteur de haute justice dans le carrefour de Basuel ; portant la corde au cou, il fut flétri d'un fer chaud marqué d'une fleur de lys sur l'épaule gauche, le stigmate des galériens, puis conduit aux galères du Roy pour y servir comme forçat à perpétuité.

CC 28 - BB 1 : Les comptes de la ville inscrivent les impositions payées à Monsieur Mallet, trésorier général des États de Cambrai (son cachet porte un bois de cerf à ramures) et le montant des avances faites par les dits États à la ville et châtellenie qui s'élevait, en 1776, à 15 200 livres environ :

1° Indemnités des huissiers du Conseil	38 livres
2° Abonnement des 8 sols pour livre en sus du principal du don gratuit	10 000 livres
3° Remboursement des offices supprimés du parlement des Flandres (part).....	41 662 livres
4° Contribution pour la construction des canaux de Bourgogne et Picardie	219 livres
.....	

En plus les secours pour la guerre et la terminaison de la chaussée de Cambrai.

Guerre : Secours pour la guerre : La France, en 1778, s'alliant aux Américains, soutenant leur chef Washington dans la lutte contre les Anglais pour l'indépendance, Franklin, l'inventeur du paratonnerre, avait franchi l'Atlantique en ambassadeur pour quémander de l'aide.

Fin 1778, Franklin annonçait à ses compatriotes l'alliance franco-américaine, disait joyeusement « notre République », née le 4 juillet 1776, vient enfin d'être baptisée ; il faut avouer qu'elle a une belle marraine qui avait dépensé un milliard et demi et augmenté le désastre de ses finances pour la délivrer des griffes du léopard britannique.

La Fayette et Rochambeau recrutèrent nobles et gens du peuple pour libérer l'Amérique, l'Espagne et la Hollande marchaient à nos côtés ; guerre qui fut populaire pour la création des États-Unis d'Amérique en libérant des colonies anglaises opprimées et écrasées d'impôts par les marchands de Londres.

AA 3 : Route de Cambrai : Construction de la chaussée de Cambrai à La Groise et Landrecy : Il restait à faire la traversée de la ville du Cateau, du haut de la place, en venant de Landrecies, jusqu'au pont des 4 veaux (toujours et définitivement orthographié pour vaux et vallées) ; partie très dispendieuse, travaux considérables. Le sieur Richard, architecte des États avait estimé la dépense à 70 000 livres ; cette somme fut dépassée. Les États du Cambrésis durent permettre la prorogation des octrois sur les boissons, d'abord jusque 1780, puis de douze ans de 1780 à 1792, pour en payer les frais. En partant du pont des quatre veaux, une excavation de 30 à 40 pieds de profondeur dut être creusée ; depuis le sommet de ce que nos ancêtres appelaient la montagne de Cambrai jusqu'au faubourg, il fallait former une rampe pour prévenir les fréquents accidents qu'occasionnait sa rapidité ; on dut faire des remblais immenses au pont des quatre veaux, à l'entrée du faubourg et dans la ville même, construire des murs pour soutenir les endroits où les talus sont impraticables. Un nouveau pont sera à refaire, avec pavé exhausé, sur la rivière de Selle (le pont refait

porte le millésime 1774). La porte de la ville et ses dépendances est à démolir puis à reconstruire. Il faut encore envisager les secours aux pauvres habitants à qui la corvée devenait d'autant plus onéreuse qu'elle leur enlevait le temps précieux destiné à procurer par travail le pain de soutien de leur famille. Les indemnités aux riverains de la nouvelle chaussée qu'on a expropriés, secours extraordinaires (2 sous la livre en sus des droits) pour la continuation de la guerre de libération de colonies anglaises d'Amérique, cause sympathique à tous les Français, enfin l'obligation de remplir avec fidélité tous les engagements pris par la ville.

EE 3 - 1780 : La poudre du Roy : Les échevins ont un différend avec Monsieur Alexis Collery, négociant et « revêtu de la commission de débitant de la poudre du Roy » depuis le 24 novembre 1779. Ce dernier adresse une supplique à l'intendant du Haynault, Monseigneur Sénac de Meilhan ; sa charge accorde l'exemption de logement de gens de guerre, privilège dont jouissait ordinairement tous les employés au service des fermes du Roy ; or le magistrat de la ville l'a logé d'un officier de passage ; danger car la maison située entre deux marchés, près de l'église Notre-Dame, est exigüe et il y a toujours 300 à 400 livres de poudre, dont le tiers suffisant pour faire périr toute la ville par feu imprévu ou inadvertance. « Monsieur Collery demande à Monseigneur l'Intendant et d'accorder l'exemption de logement et de renouveler au besoin la défense d'allumer des feux à la porte du suppliant. C'est la justice qu'il attend de votre équité et de vos bontés ». L'intendant fait enquêter par Monsieur de Gillelabos auprès du magistrat du Cateau, le 28 août, qui répond : « Monsieur Collery exagère, son insuffisance de logement est un faux prétexte, il est notoire qu'il est l'un des bourgeois les mieux et les plus grandement logés de la ville, en réalité il ne veut que se soustraire aux charges bourgeoises qui deviendront une surcharge pour les autres particuliers beaucoup moins à leur aise ».

Quant à la plainte que le sieur Collery fait sur les feux, les échevins n'ont jamais reçu de lui la moindre observation ; il veut parler de l'usage que les paroissiens de Notre-Dame qui, chaque année, font un feu (peut-être à la Saint Jean d'été) vis-à-vis le frontispice de leur église dont il est témoin. Les échevins ne négligeront pas de défendre ces feux.

L'intendant donne raison à Monsieur Collery qui a droit, comme débitant de la poudre, aux privilèges, immunités, franchises et exemptions des autres employés des fermes du Roy dont il fait partie, il n'a donc point à loger. Par décision du 17 septembre 1780.

EE 4 - 1780 : Troupes au Cateau : Or, le 25 octobre, arrivait au Cateau le régiment de Bretagne Infanterie. Le lieutenant-colonel et le major M. de Malherbe étaient logés au Heaume, sur le marché, vieille auberge qui, en 1697, appartenait à Philippe de Rans, écuyer et conseiller pensionnaire de Valenciennes, tenue par Constant Degardin après Rémy Langlet et Jean Pollet (vers 1700). Les deux porte-drapeaux, Roland et Gaudin, allaient chez François Goffart, hors la porte de Landrecy, face au tapecul de la porte, au coin du marché aux chevaux. Goffart était aussi maître de poste. L'enseigne de l'auberge convenait à des porte-drapeaux, elle représentait « Le Grand Condé », valeureux militaire. L'aumônier, l'abbé Pouplier, était l'hôte des pieuses demoiselles Cousin, au n° 15 de la place du marché, la grande place, parentes du capitaine Jean Villette, officier aussi du Roy. Les deux cadets gentils hommes étaient hébergés, rue de Notre-Dame ou de Landrecy, par François Danjou, marchand de chevaux et aubergiste ; ses écuries abritaient 30 chevaux à l'enseigne du « Duc de Plaisance » dès 1690 ; c'était toujours la même enseigne mais, par plaisanterie, on l'appelait aussi « Le Duc d'Anjou ». Tambour major et tambourineur avai[en]t leurs billets de logements « Aux trois marchands » qu'habitait Hurtebise père, rue Notre-Dame. L'armurier allait chez son collègue Ambroise Boudart « Au petit Saint-Martin », face à l'église (Place

Verte). Son voisin Gantois, face à l'entrée du cimetière, hôte de la « Coupe d'Or », recevait un lieutenant. Les musiciens étaient répartis, au faubourg de Cambrai, entre « Le Canard » (hôtelier Meurant) et « Jérusalem » (chez Boitelle), presque au niveau des bas fossés, et le dauphin chez Hardy au faubourg de Landrecy tenant au « Prince de Condé ». Les capitaines étaient ainsi répartis à « L'Opéra », rue des Recollets, brasserie et auberge tenu déjà en 1713 par un sieur Tilmant, un capitaine au « Soleil d'Or », chez Lepouse, un autre aux « Trois Roys », chez Joseph Glorieux Warnet, au n° 21 de la porte Notre-Dame, tenant par bas au vieux four Naquet de l'abbaye de Saint-André ; il y en avait aussi chez le sieur Pierrart père sur la halle (rue Gambetta) à l'enseigne du « Petit Cambrai » ; des lieutenants logèrent à la « Croix d'Or », chez Albert Daumery, hors la porte de Landrecy, faisant coin de la rue Fontaine à gros bouillons, face au « Prince de Condé » ; d'autres à la « Croix Blanche », hors la porte de France, chez Joseph Démaret, au « Cerf volant » (Loriboire) puis, plus loin, au faubourg de France à « L'Arbre d'or », déjà ainsi nommé en 1697, et au « Petit Saint-Jacques », près de l'ex hôpital Saint-Jacques, hors les murs, réduit à une petite chapelle, tenu par Augustin Houche, auprès de la ruelle Saint-Jacques. Sur la halle, « La Croix verte » (François Soufflet), « Le Lion d'or » (Lit on dort), chez [la] veuve Félu n° 3, Nicolas Lempereur n° 7 et « Saint Louis », Dufour François n° 8, étaient aussi envahis par les jeunes officiers. Les garçons sellier et culottier avaient été placés chez Charles Lacourt, cordonnier ; le major chez le sieur Pamart, médecin ; corps de métiers civils et militaires se réunissaient ainsi.

BB 1 : Monseigneur de Fleury défendait les bois de l'archevêché et du Mont Plaisir contre la voracité des bêtes cornes ; il fait renouveler l'ordonnance obligeant les propriétaires de bestiaux de leur mettre sonnette au col.

Le 22 janvier 1781, Monseigneur s'éteignait en son palais de Cambrai, âgé de 63 ans ; on l'enterra dans la cathédrale, comme Fénelon dont il avait beaucoup de qualités. Depuis Fénelon, aucun Archevêque n'y avait reçu la sépulture. En considérant les armes du prélat défunt, d'azur à trois roses d'or, on pouvait dire qu'en lui l'arbre, après le cygne de Cambrai, le vieil arbre des seigneurs archevêques du Cateau, avait nouveau fleuri dans l'azur de notre ciel.

Monseigneur de Rohan (1781 - 1802)

Dès le 4 février, alors que les cloches de Saint-Martin sonnaient encore après le service funèbre de Monseigneur de Fleury, dans l'église tendue de noir pendant les trois semaines d'usage, un successeur lui était désigné par le Roi Louis XVI.

Le nouveau et dernier seigneur du Cateau était de haute lignée ; c'était l'archevêque de Bordeaux, le Prince Ferdinand Mériadec de Rohan Guéméné, frère du cardinal évêque de Strasbourg. Âgé de 43 ans, Monseigneur de Rohan était aimé par les Bordelais pour sa grande charité, une aimable bienveillance et son caractère droit et prudent ; sa fortune personnelle lui permit de construire un nouveau palais archiépiscopal, actuellement l'Hôtel de Ville de Bordeaux.

Histoire de Solesmes - Bombart - p. 370 : Le 1^{er} mai, Monseigneur nommé de Paris, après la démission du marquis de Pruvarède, messire Barthélémy de Mahony, chevalier de Malte, comme gouverneur châtelain du Cateau et prévôt de Solesmes.

CC 15 : Nous le trouvons commissaire aux comptes de la ville, délégué de son Altesse de Rohan Guéméné, avec tous ses titres : M. Barthélémy, comte de Mahony, colonel en second du régiment de Berwick, mestre de camp et d'infanterie, chevalier de Saint-Louis.

Histoire de Solesmes - Bombart - p. 373 : Le 2 mai 1781, seconde nomination : celle d'un vice châtelain du Cateau et châtelanie, vice prévôt de Solesmes en la personne de Messire François Michel Jean Morin, écuyer, chevalier de Sereisnes, ancien capitaine d'infanterie au service de Pologne, natif de Bretoncelle au Perche ; il est époux de Louise Denise Félicité Psalmon, née au château d'Arnicourt.

Monseigneur de Rohan établit ainsi doublement son autorité seigneuriale sur sa ville et résidence du Cateau.

BB 1 : Foire Saint-Mathieu : Le 21 septembre 1781, le jour de la Saint-Mathieu, il y fait publier la foire franche en ces termes : « On fait savoir, qu'en vertu de l'octroi anciennement obtenu pour une foire franche accordé de nouveau par Monseigneur Louis de Berlaimont le 3 avril 1573, conformément au 34^{ème} article des chartes de cette ville et renouvelé sous l'autorité de Monseigneur Jacques Théodore de Bryat le 3 décembre 1691, il y aura en cette ville une foire de 9 jours à commencer d'aujourd'hui 21 septembre 1781, à midi, jusqu'au 30 courant à la même heure inclusivement, avec telles franchises et libertés que tous marchands et autres personnes, de telles qualité et condition qu'ils soient, peuvent y venir pendant ledit temps, sans crainte d'y être arrêtés pour dettes, sinon pour celles dues aux Seigneurs Archevêques de la ville ou pour autres dettes contractées à pareils jours de foire, et afin que toutes personnes puissent jouir paisiblement des dites franchises et soient maintenues en icelles, on avertit sérieusement un chacun que les amendes qu'encoureront les contrevenants seront doubles ». Fait et publié à la bretèque et aux carrefours de la cité par les sergents Fugère et Olivier, avant l'ouverture de la « ducasse ». Le 22, Sainte Maxellende était fêtée en l'église abbatiale de Saint-André. Marchés aux chevaux et aux bestiaux étaient très animés.

Une seconde ordonnance rappelait qu'il était défendu de vendre et de débiter des marchandises ou boissons pendant les offices des jours de fêtes et dimanches, sauf les comestibles, sous peine de 3 florins d'amende. Les mêmes sergents ont signé cette publication.

FF 148 : Mais les buveurs acceptaient mal ces restrictions ; tel le sieur Ancelin, officier recruteur du régiment de Bourgogne Cavalerie qui logeait chez Joseph Gantois, aubergiste à l'enseigne de la Coupe d'Or, en mai 1787. Les sergents, étant entrés à l'auberge pour voir s'il y avait des délinquants à l'heure des offices paroissiaux, se heurtèrent en la chambre haute au sieur recruteur qui les traite de sacrés coquins et rixe s'ensuit, que le cabaretier et son fils Eloy contemplent tranquillement en spectateurs impassibles. Il y a eu naturellement procès et verbal.

GG 69 : Le 25 novembre 1781, les pauvres de la ville fêtent l'heureuse naissance de Monseigneur le Dauphin ; après le chant du Te Deum, alors que le peuple est aux réjouissances traditionnelles, cortèges, salves, Monsieur Deudon, massart de la ville, fait distribuer 100 écus aux indigents. Pas de détails. Les comptes de la ville deviennent brefs, succincts, à la moderne ; on y lit cependant qu'une messe fut chantée pour la Saint Ferdinand, patron du seigneur Archevêque. Quant à l'entrée solennelle au Cateau de son Altesse le Prince, le 15 septembre 1782, prélude aux fêtes de la Saint-Mathieu, il n'en est rien relaté sinon que l'entrée de chaque nouvel archevêque coûte environ 4 000 florins et qu'un accident fut alors à déplorer : en tirant les boites de la ville, Pierre Carville, bourgeois, lors de l'arrivée du prince archevêque, perdit la vue d'un coup de feu ; une pension de 100 livres, prise sur les deniers du domaine, lui est accordée avec signature du chevalier de Mahony (21 octobre 1786).

Le 28 septembre, le même châtelain transmet à la communauté du Cateau, réunie en l'hôtel

de ville, une décision de son Altesse le Prince Ferdinand de Rohan qui désire être tranquille en son parc du Palais ; les vagabonds et mal intentionnés profitent du chemin de traverse, dit du grand pré, qui sépare le parc du potager de Monseigneur, pour marauder, couper arbres et plantes dans le parc, voler fruits et légumes de son potager. Monseigneur a décidé de fermer ce chemin mais, pour ne pas gêner les communications, car ce chemin, appelé aussi des Foulons, qui traversait la rivière sur une planche passerelle, était utilisé la nuit après la fermeture des portes de la ville pour le passage des courriers urgents allant ou venant de Cambrai, Monseigneur fait savoir « qu'il y aura toujours une personne préposée au corps de garde de la porte de Cambrai et à celui de la porte de Landrecy pour les ouvrir à tous courriers, voituriers, voyageurs, à toute heure et à tout besoin ». Son Altesse, pour payer ces deux portiers supplémentaires, renonce aux 75 livres que la ville doit annuellement à l'archevêché en reconnaissance de la concession de ses fermes (ou droits de Monseigneur sur boissons, marché, etc... octroyés à la ville).

Mais les échevins soulèvent des objections : « Et si la porte de Cambrai venait à être intercepté, fermée ou le pont impraticable » ; et le châtelain d'y répondre : « Par suite de son amour pour le bien, son Altesse donnerait alors des ordres pour que le chemin de traverse soit rouvert pendant ce temps ».

Et les échevins décident de ne pas s'opposer à la fermeture du chemin de traverse de la prairie, considérant que plus le Prince habitera son palais, plus la ville en retirera de gloire et d'avantages, que d'ailleurs le désir du peuple de jouir longtemps du bonheur de posséder son Altesse en cette ville ne saurait être plus ardent.

CC 15 - Portes de Ville : « La porte de Cambrai, que son Altesse a pourvu d'un portier de nuit, et avec celle de Landrecy, les plus passantes de la cité. Dans l'inventaire des biens patrimoniaux de la ville, elles sont toutes deux affermées à bon prix : celle de Landrecy pour 532 livres 10 l'an, celle de Cambrai, un peu moins, pour 406 livres 5 ; la porte de Saint Martin, les portes Belle (ou de France) et Laresses n'ont donné à l'adjudication que 35 livres et 32 livres. Les adjudicataires ou fermiers des portes perçoivent les droits suivants :

- 1 sol et 8 deniers pour chaque chariot chargé.
- 10 deniers pour chaque charrette chargée.
- 4 deniers par tête de bête de somme ou à cornes.
- 26 sols pour chaque 100 porcs et bêtes blanches (moutons).

Les échevins ont affermé les droits sur les bières bourgeoises et cabaretières, cidre et poiré, pour 10 725 livres, année 1782 ; la bière forte est dite bourgeoise et paye plus que la bière vendue ou débitée au cabaret ou à l'auberge.

Les droits sur les vins sont affermés 2 112 livres 10 sols.

La ville a la vente exclusive des eaux-de-vie qui rapporte 1 000 livres et celle du tabac et du sel qui rapporte 800 livres.

Chaque pièce de vin qui passe par la ville paye 1 sol 8 deniers ; ce droit est affermé pour 771 livres.

Droits perçus sur les marchés :

- une manne étalée paye 0,04.
- la charge de cheviller le double.
- la charge d'une charrette 0,33.
- la charge d'un chariot, le double 0,66.

droits affermés pour 154 livres 76, dont la moitié se paye au Seigneur Archevêque, l'autre à la ville.

Il y a aussi les droits des taillons ou des étalages et éventaires exposés sur les places et rues : 25 sols par place occupée devant l'Hôtel-de-Ville les jours de foire par les marchands ; 8 sols pour les autres rues et emplacements de la ville ; les plus petites places

payent 3 sols 3 deniers. Ce droit d'exposition des taillons est affermé 162 livres.

La ville a encore les droits exclusifs de jauger le bois et de mesurer le charbon : 6 deniers par chaque faix de bois, 3 deniers par manne de charbon ; ce droit est affermé pour 16 livres 5.

Pour 1782, les fermes ont rapporté 16 691 livres 16.4.

L'octroi temporaire (par Monseigneur), pour la construction de la chaussée depuis La Groise jusqu'à la jonction de celle de Cambrai (arrêts de 1757), à lever dans la ville et la châtelainie a été affermé à Jacques Joseph Masselot pour 14 450 livres par an. La ferme a été adjugée pour 3 ans ; il paie en plus du prix de son adjudication 5 780 livres par an pour ce droit supplémentaire de 8 sols par livre ; au total, Masselot paye chaque année 20 230 livres.

Mais les échevins souhaitent la liberté d'achat des eaux-de-vie dans ce mémoire apparemment destiné à l'intendant Sénac de Meilhan résidant à Valenciennes. « Jadis, la ville achetait ses eaux-de-vie à Dunkerque et à Saint-Omer, à environ 16 à 22 patars le pot. A présent, elle doit obligatoirement s'approvisionner à la cantine du Hainaut qui est chère. Le fermier du Hainaut fait un profit de 15 sols et plus au pot au détriment et aux dépens du Cateau. D'où la nécessité de faire régir cette vente exclusive ; au lieu de 1 000 livres, la ville pourrait jouir d'un produit de 4 à 5 000 livres si Sa Majesté daignait lui permettre s'approvisionner où elle le trouverait bon pour son meilleur marché. Le régisseur actuel est le concierge Denis Dorne, qu'il faut appointer 3 à 400 florins.

La ville a de lourdes charges habituelles. Les vingtièmes s'élèvent à 18 700 livres et les frais de levée de cette imposition montent à 9 800 livres.

Le logement des troupes coûte annuellement 900 livres. Parmi les charges communales de la ville, on relève :

- l'aumône	de	210	livres	aux	Pères	Récollets	210 livres
.....							
- la messe du Magistrat (ou du Saint-Esprit) lors de la reddition des comptes de la						ville	12 livres
.....							
- le logement des cavaliers de la maréchaussée							200 livres
- les flambeaux livrés aux Magistrats pour suivre les processions publiques derrière le Saint-Sacrement							200 livres
- l'entretien	de	18	puits	et	4	fontaines	600 livres
.....							
- les repas de corps lors du passément (ou adjudication de la perception des impositions)							150 livres
.....							

En plus, il y a des charges et des dépenses extraordinaires : l'entrée de chaque nouvel Archevêque est, nous l'avons déjà relevé, estimée en dépenses à 4 000 livres, les Te Deum et réjouissances publiques à 500 livres, les « imbéciles, furieux, pauvres détenus et prisonniers » grèvent le budget communal de 200 livres ; la ville est imposée pour les canaux de Bourgogne (près de 70 livres), pour les chaussées ouvertes en pays de Liège (plus de 300 livres) ; enfin pour la défense et la sûreté des côtes (face à l'Angleterre) 141 livres 10.

Il faut ajouter la réjouissance de la naissance de Monseigneur le Dauphin, les « raccomodements » de l'Hôtel-de-Ville, les immenses réparations à la maison de cure de Saint-Martin qui ont aggravé les dettes.

Pour les cures, la ville doit payer et ne touche pas les dixmes, et pour finir les vœux du conseil échevinal cet aperçu du budget de 1782 :

1° les décimateurs (ceux qui touchent les dixmes) devraient être tenus, comme de droit ils le devraient, à construire et réparer les presbytères, ainsi que de payer les suppléments des

portions congrues aux curés et vicaires nécessaires (ceci vise Messieurs de Saint-André), la ville est en continuelle discussion avec les bénédictins du Cateau à propos de la reconstruction du chœur de l'église Saint-Martin ; avec la Révolution, ce sera la destruction totale par démolition de l'édifice.

2° la ville devrait prendre les eaux-de-vie où elle les trouverait le meilleur marché, à charge de passer par les bureaux de la ferme ; profitant seule du gain à faire sur les eaux-de-vie, la ville ne profiterait que de son droit puisque le souverain lui a conservé le droit de sa cantine.

3° les 60 florins payés sans cause à la ville de Bouchain, pour une prétendue sauvegarde dont il n'est point d'exemple de mémoire d'homme, forment une charge qui devrait être supprimée ; la sauvegarde, cause du paiement, n'existant pas, le paiement ne doit pas non plus subsister. Souhait très pertinent et qui paraîtrait plein d'audace de vouloir supprimer les traditions séculaires et sacro saintes si l'on n'approchait de 1789. De nouveaux impôts marquaient l'année 1783, où le Royaume de France affermissait et libérait la République des États Unis d'Amérique par la paix.

1783 - AA 3 : Un troisième vingtième allait être établi sur tous les objets assujettis aux deux premiers vingtièmes à partir de 1783 et pour 3 ans après la signature de la paix. « Pour procurer la paix à ses peuples, déclarait l'édit royal, et opposer à nos ennemis les ressources que nous sommes assurés de trouver toujours dans le zèle et l'amour de nos sujets ».

Le traité de Versailles reconnaissait l'indépendance des États-Unis, l'Angleterre nous restituait les comptoirs des Indes (Pondichéry, Chandernagor, Hue), le Sénégal. Notre trésor était vide après notre intervention désintéressée, mais, sur les côtes, Dunkerque était libéré de l'empire britannique qui avait jadis ordonné l'ensablement de son port.

Les mots de « constitution, liberté politique, déclaration des droits de l'homme » nous revenaient d'Amérique avec les volontaires victorieux ; au Cateau, les exploits du Comte d'Estaing, intrépide marin français qui avait délivré Philadelphie, étaient populaires, où l'enseigne d'une auberge « Au comte d'Estaing » remplaça celle du comte de Bryas ou du mouton noir au faubourg de France.

La chute de Necker aggrava le désordre des finances et celui des esprits.

AA 3, p. 191 : Mais les seigneurs ne comprenaient pas l'évolution des idées et l'ascension lente du Tiers-État vers l'égalité des droits. En Cambrésis, les seigneurs hauts justiciers, qui ont droit de chasse en nos régions, réclament au Parlement contre le désordre intolérable au préjudice du bien public, s'élèvent contre les ruses et artifices des fermiers et habitants qui se servent de lévriers pour chasser le gibier, « chassant dans leur marché suivant leur caprice et la volonté de leur maître », et cette protestation est signée des hauts justiciers du Cambrésis : de Villers-au-Tertre, Payen d'Essart de Valicourt de Séranvillers, Fransure de Vendeville, Bouchault de Quesminaises, Desvignes de Sairs, Blécourt de Catelet, Desmaretz de Sancourt, De Taffin (Troisvilles), Villers-au-Tertre de Ligny, Franqueville d'Abancourt, Franqueville de Fontaine.

FF 141 - 1786, 12 janvier : Cette question des lévriers fut évoquée au Cateau en 1786 : le sieur Colnet, commis des magasins établis en cette ville, avait conservé, malgré l'intervention et l'arrêt de la cour le défendant, un lévrier. Néanmoins, Monsieur le Chevalier de Sereignes, vice châtelain et principal préposé à la conservation des chasses de Monseigneur le Prince Ferdinand de Rohan, avait eu la complaisance de lui signaler son infraction. Irascible et récalcitrant, Colnet cachait son lévrier et injurait les envoyés du vice châtelain ; Jean Baptiste Vienne, procureur fiscal, intervint pour que justice soit faite à la loi, le lévrier tué et son propriétaire frappé d'amende.

En ce temps-là, beaucoup d'officiers retraités, nobles d'origine ou anoblis, résidaient au Cateau, à côté des bourgeois dont les fils avaient acheté des seigneuries et des titres. Tel l'échevin Pierre Bruchard de la Pomélie, né au château de la Pomélie en Limousin, qui fut Capitaine au régiment d'Aunis Infanterie, chevalier de Saint-Louis, qui se maria au Quesnoy avec la fille du receveur des espèces au bailliage du Quesnoy, Marie Angélique Josèphe Demaude, en 1767, et qui vécut au Cateau, oncle de l'avocat douaisien Louis Bonnaire de Prouville ; un autre Bonnaire Pierre Antoine, son cousin, signait Bonnaire de Cocreaumont et était avocat à Cambrai. M. Sculfort, mayeur héréditaire de la ville, était devenu seigneur de Bearepas ; Nicolas Lemoine, jadis lieutenant-châtelain de par la grâce de Monseigneur de Saint-Albin, était devenu contrôleur des guerres et seigneur d'Honnechy, Becquigny et du Sart.

FF 148 - 1780, 20 décembre : Il y avait des incidents risibles : devant ledit Pierre Bruchard de la Pomélie, échevin de la semaine, et son collègue Charles Michel Barre, aussi semainier, se présente, en décembre 1780, peu avant midi, Messire le Baron de la Bovette, qui habitait rue de la Porte Notre-Dame, dite de Landrecy ; il vient les supplier de se transporter en sa demeure pour recevoir la plainte de son laquais Pillart qui a eu altercation, la nuit, avec la baronne et veut déposer plainte pour avoir été maltraité... mais l'incident en reste là.

EE 45 - 1783 : Le passage des troupes rompt la monotonie de la vie quotidienne. Les officiers supérieurs logent chez leurs anciens collègues, retraités de l'armée. Le lieutenant-colonel de Soubise Infanterie loge, le 30 avril 1783, chez Monsieur Zevallos ; le maître de musique, avec femme et enfants, descend chez Monsieur Rossignol, rue Genty. En octobre, on loge au corps de garde de la porte de France les vivandiers et leurs femmes.

En mai avaient passé au Cateau deux bataillons de milice des Flandres et d'Artois. En octobre, après le Ségur Dragon, le Royal Roussillon Cavalerie, le Dillon Irlandais, les régiments d'Aquitaine et la Fère Infanterie avaient passé en nos murs ou séjourné hors des remparts, dans les auberges ou chez les gros fermiers du faubourg de France, Charles Mortier, Crozo et Delhaye, frère de l'abbé de Saint-André, tenant la cense des coutures appartenant au monastère. Monsieur de la Bovette logeait un capitaine.

AA 31 : Le collège des Pères Jésuites logeait plusieurs centaines d'hommes, exactement 548 hommes ou 6 compagnies du régiment de Limousin Infanterie y logèrent le 7 mars 1784 ; les bénédictins y enseignaient à l'étage du bâtiment des Régents, s'y étant réfugiés, harcelés par les créanciers.

Il avait été publié la vente des immeubles que les jésuites des Pays-Bas autrichiens possédaient dans le ressort du parlement de Douai, avec le rappel suivant : « La dite société n'avait été admise dans les Pays-Bas, en 1584, que pour desservir les collèges, sous condition expresse que tout ce qu'elle acquerrait et posséderait appartiendrait à l'enseignement ». Monseigneur de Rohan obtint, par l'entremise du Maréchal de Ségur, des lettres patentes du Roy Louis XVI qui sauvèrent le collège pour un temps.

1784 - Registre aux délibérations du magistrat : En 1784 est envoyé étudier à Paris le sieur Charles Lannoy, maréchal expert, aux frais de la ville, avec 70 livres pour le voyage et ses frais ; il suit le cours vétérinaire d'Alfort et revient diplômé avec le certificat de capacité, après examen sur les symptômes, causes et traitement de la morve et de la pousse, les seuls cas reconnus rédhibitoires dans l'étendue de ladite châteltenie ; il rendra de grands services aux laboureurs et fermiers.

P. 9 : La ville se modernise : la rue Cuvier, depuis la maison du sieur Dehon jusqu'à celle de la

Veuve Méresse, est défectueuse ; un ruisseau coule au milieu, ce qui est gênant les jours de procession : deux des connétables qui portent les dais sont forcés de passer dans le ruisseau ou d'exposer l'officiant à y patauger ; la rue sera repavée avec les deux ruisseaux, à droite et à gauche.

P. 10 : La rue Saint-Martin, qui y fait suite, est exhauscée en pente douce, depuis le grand escalier du cimetière Saint-Martin, qui entoure l'église paroissiale, jusqu'au pont de la Selle ; cette rue devenait « inhabitée » par suite de la puanteur « due au séjour d'eaux stagnantes » ; on ouvre aussi une belle et grande rue, comme il convient à l'artère principale qui sert de route directe à deux fortes villes, Valenciennes et Le Quesnoy, et conduit aux promenades de Baillon, du Mont Plaisir, du Gai Pinson, Richemont.

La porte Saint-Martin est à refaire, elle ne tient plus ; c'est une espèce de casemate qui déprime (dépare) la ville de ce côté. « On la reconstruira à la charge de l'octroi des chaussées, car ce produit est employé pour réparer murailles, portes et chemins de la banlieue du Cateau. Plaise à son Altesse, à qui le plan des travaux est présenté, de donner l'ordre des travaux suivant le relevé du sieur Richard, Inspecteur et Directeur des chaussées ».

1785 - P. 30 : Le 11 mars 1785, son Altesse autorise l'agrandissement du cimetière de la paroisse de Saint-Martin au dépens du rempart, à la charge de faire construire un mur de clôture, sur le fondement de l'ancien mur du rempart, pour fermer le cimetière du côté du fossé. L'autorisation [est] donnée de Paris « en notre hôtel où nous sommes retenus pour les affaires de la province et de notre diocèse », spécifie le Prince Archevêque.

P. 32 - 21 mars : Ses vicaires généraux chargent Monsieur Daynez, curé de Notre-Dame, en tant que doyen de chrétienté du district du Cateau, de faire la bénédiction de la partie du rempart qui devra être remise au cimetière, de veiller à ce que le transport des terres et ossements se fasse avec la décence et le respect dus aux lieux saints.

P. 56 : Puis, Monsieur Aubry Dubrochet, commissaire terrien de l'archevêché, est autorisé par Monseigneur de Rohan à délivrer à notre magistrat du Cateau la quantité de terrain à prendre dans le fossé, avec porte pour y accéder. Un cimetière unique pour les deux paroisses, Notre-Dame et Saint-Martin, va être constitué, hors de l'enceinte des murs ; ainsi, à un mauvais air se substituera un air sain et salubre.

Le Magistrat avait cherché inutilement un autre terrain, à l'extrémité des faubourgs de la ville ; les sondages ont été défavorables, il n'y a de pratique que la partie du fossé qui tient au cimetière Saint-Martin et qui en est séparée par la grande muraille du rempart du Nord pour l'établissement d'un nouveau cimetière.

P. 81 : Le terrain concédé, avec une redevance symbolique de 8 deniers à la recette de l'archevêché par Monseigneur de Rohan, est fixé par Monsieur Aubry Dubochet à une mencaudée, « attendu que la demande du Magistrat correspond, vu la population, à l'étendue des nouveaux cimetières de Cambrai ».

1785 - P. 34 : En l'Hôtel-de-Ville, dont le balcon vient d'être doré de neuf, le Magistrat a été renouvelé par Monseigneur de Rohan sans aucun changement, le 22 octobre, car son Altesse est très satisfaite des services rendus par ses fidèles échevins. Philippe Joseph Bonnaire étant décédé, l'assemblée échevinale a choisi Jean Philippe Druenes, bourgeois de cette ville, pour le remplacer comme mayeur. Monseigneur a nommé greffier Usmar Joseph Piettre, jeune avocat en Parlement âgé de 25 ans, avec les mêmes honneurs, émoluments dont ont joui ses prédécesseurs, Trassy, Sculfort et François Leblond. « Car tel est notre bon plaisir » est la formule qui termine l'acte de nomination.

1786 : Les rues de la ville seront numérotées avec les noms exacts y inscrits. L'entretien des

dits numéros sera à la charge des propriétaires. La rue des Parmentiers, alias Marie Lorgne, est aussi appelée, dans les archives, rue Parmentier, l'homme du jour, le chimiste, père de la pomme de terre. Mais c'est Marie Lorgne, bourgeoise du Cateau, qui l'emporte et tient toujours le nom de la rue.

Le Roi Louis XVI portait à la boutonnière une fleur de pomme de terre pour marquer, parmi les courtisans, l'importance qu'il attachait à la nouvelle culture ; de même Sa Majesté aidait le naturaliste Daubenton qui voulait acclimater les moutons de race mérinos en France. A Versailles même, le Roi avait installé le pensionnat des jeunes aveugles dirigé par Hauy.

Le Roi n'a que de bonnes intentions ; il s'efforce de favoriser inventions et découvertes, mais il manque de fermeté et il faudra une poigne de fer au Conseil des Ministres, et les impôts croissent toujours.

Pierre Waroquet a été établi collecteur des vingtièmes au Cateau avec la caution de Joseph Desmaretz, cabaretier, et d'André Merlin, le perruquier installé au parvis de l'église de l'abbaye.

FF 2 - P. 44 : Le danger d'incendie préoccupe beaucoup nos édiles. Comme actuellement en Suisse, il était défendu de fumer dans les rues des villages, près des fermes et par grand vent. Les récoltes étaient menacées par l'imprudence des fumeurs ; aussi une compagnie de Sapeurs-Pompiers est-elle établie au Cateau. « Son Altesse leur donne un drapeau à ses armes et des plaques de ceinturon faites à ses frais, pour servir aux cérémonies publiques » ; ce drapeau, décide-t-il par ordonnance du 4 novembre 1785, sera déposé et demeurera en notre Palais du Cateau, où ladite compagnie le prendra et l'y rapportera.

P. 54 : Un an après, la requête suivante lui est adressée : « Prince, vos fidèles et respectueux sapeurs de votre ville du Cateau demande exemption de la maltôte sur bière et le vin pour leur capitaine à l'instar du lieutenant de la bourgeoisie ». Le 15 avril 1787, Joseph Largillère, bourgeois, est établi capitaine des pompiers.

P. 92 : Monseigneur le Prince autorisera plus tard la construction d'un hangar, près du nouveau cimetière (à peu près à l'emplacement actuel) pour y loger la pompe à incendie, achetée en 1784 par la ville, et les accessoires.

P. 6 : Un autre dépôt avait été prévu dès 1783, rue de Landrecies, contre le mur de l'abbaye, avec échelles de secours et crochets, momentanément, précairement, et par la permission de Monsieur le Révérend Prélat de Saint-André.

P. 57 : Le 10 décembre 1786, son Altesse annonce la construction, au printemps prochain, de la nouvelle porte Saint-Martin ; elle sera construite « par mes soins » déclare le Prince Archevêque. Le Magistrat l'avait supplié de clore la ville par la fermeture des portes ; « Depuis plusieurs années, elles restent ouvertes jour et nuit, et le brigand, le voleur trouvent facilement à s'échapper comme à s'introduire ».

P. 91 : Pour ne pas faire les choses à demi, les échevins décident de réparer les autres portes de Landrecies, de France et Laresse ; « ayant été très longtemps sans être fermées, elles ont déperî beaucoup, et les bois de plusieurs portes sont disjoints, et les portes se sont rejetées ; le sieur Thomas Dreumont, piqueur des chaussées de cette ville, établira les devis des travaux.

P. 98 : Mais pour arrêter vols et brigandages, dès le crépuscule, les échevins vont éclairer la ville. Le 27 novembre 1786, on installe des réverbères dans l'enceinte de la cité, au nombre de 19. Etienne Leclercq fils fournira les cordes des lanternes.

P. 90 : Le sieur Aimé Denisse est nommé directeur des réverbères et recevra en gages 90 livres ; ses allumeurs auront 10 patars de gages par jour à telle quantité que montent les dites lanternes.

P. 88 : Ils devront nettoyer au blanc d'Espagne les lanternes, changer les mèches chaque matin pour la nuit suivante. Une demie heure avant la fin du jour, ils iront au bureau

d'entrepôt de l'illumination. Là seront déposés les papiers pour leur service ; leur chef, le sieur Denisse, aura chaque jour 59 becs à mettre, à peigner, à tresser, recouper les mèches, etc... et la distribution de l'huile à brûler.

Le 1^{er} décembre 1786 sont nommés connétables par le Magistrat Jean Charles François Siméon Debeaumont, médecin, Xavier Théodore Joseph Rodriguez, notaire, Jean Baptiste Denisse et Henri François Hennequant, avocat.

FF 2 : Les notaires de la ville sont invités, en 1786, à remettre au tabellion leurs actes notariaux : ce sont Maître Bricout l'aîné, Maître Bricout le jeune qui est en même temps greffier de l'abbaye (François Joseph Bricout) alors que son père Maximilien en est le bailli depuis 1782, bailli général et garde de justice, Maîtres Rodriguez, Lallier, Ledieu, Deudon.

En 1788, Henri François Hennequant sera nommé Procureur fiscal par Dom Maur Delhaye, le dernier abbé de Saint-André, qui signe l'acte de nomination, seigneur de Basuel, Marest et autres lieux.

En 1787 sont reçus bourgeois Sénatem Joseph Bonnaire, fils de Jean Baptiste, demeurant à Sainte Menehould, ainsi que Marie Léopoldine Bochard, le 5 octobre 1787 ; le 19 octobre est aussi reçu Louis François Etienne Folly, maître de musique et de danse, natif de Catillon, ainsi que Fidèle Roger, marchand perruquier à Douai.

Ils n'auront pas à apprendre le menuet, ni les pastorales aux étudiants du collège, ni à friser leurs perruques, car c'est l'année où les bâtiments, sauf le logis ancien des régents, sont vendus au profit des créanciers.

FF 54 - P. 62 : Maître Piettre, avocat et premier échevin, achète pour 7 855 livres une partie du ci-devant pensionnat.

CC 15 : Le 3 janvier, Maître Pierre Simon Moreau, trésorier massart et avocat, continue à payer à Dom Henry Mortier 400 florins pour la rente due aux professeurs bénédictins du collège pour les frais des livres.

FF 54 : Par contre, les dames de Saint-Lazare achètent, le 16 mai, de Maxellende Morcrette Truchere, bouchère, une maison à usage d'école, l'ancien hôpital est devenu maison d'enseignement.

1787 : L'ex hôpital Saint-Lazare, s'était transformé en une école avec basse-cour, brasserie et petit verger, avait été achetée et bâtie en neuf d'après les lettres patentes de Sa Majesté données à Versailles en janvier 1787 et registrées au Parlement le 24 avril, à condition d'instruire la jeunesse, tant du Cateau qu'au dehors. Pour cette construction, le couvent était endetté en 1790 de 9 800 livres (registre des biens de Saint-Lazare) ; 12 lits garnis et armoires étaient alors à Saint-Lazare...

Le couvent du Saint-Esprit avait aussi un pensionnat de jeunes filles avec 10 lits garnis avec tentures et 8 coffres pour renfermer les linges des pensionnaires.

Les enfants des pauvres sont enseignés par François Prévot, Pierre Joseph Laloyaux, la Veuve Decrain et les filles Auzé aux frais des communs pauvres.

EE 4 : En 1787 est passé, du 27 au 29 mars, le régiment du duc de Wittemberg pour le service de la Compagnie Hollandaise des gardes.

EE 4 - 1788 : En 1788, le 16 mars, loge en ville le régiment de Bourbon Dragon. Un long questionnaire de la généralité du Hainaut et du Cambrésis a été adressé aux échevins ; en voici la réponse :

- les officiers reçoivent leurs logements aux frais de la ville.
- le logement pour un capitaine est de 12 sols.
- le logement pour un lieutenant est de 8 sols.

- le logement pour un sous-lieutenant est de 4 sols.
- les bourgeois supportent les charges de logement.
- il n'y a pas de provisions pour la nourriture.
- les soldats d'infanterie sont logés par compagnie dans les caves et lieux vacants, collège, corps de garde, bâtiments de Monsieur de Villette et Lanciaux, à raison de 1 sol par homme ; on leur fournit paille, bois, chandelles du 1^{er} octobre au 1^{er} avril.

La dépense pour un régiment de 2 bataillons monte au moins à 300 livres ; pour un régiment de cavalerie, elle n'excède pas 60 livres.

GG 31 : Le 13 juillet 1788, un terrible ouragan ravagea la ville. Le curé de l'église Notre-Dame, Monsieur Edouard Fleury, écrit dans son registre paroissial : « Le jour de l'octave de la dédicace des églises du diocèse de Cambrai et 9^{ème} dimanche après la Pentecôte, vers onze heures et demie et douze heures de jour, il est tombé une si prodigieuse quantité de fortes grêles sur le Cateau que toutes les vitres exposées au vent du couchant ont été brisées et toutes les couvertures des maisons fracassées, ce qui a causé une perte considérable à la ville. En plus, la moisson, aux endroits où la grêle a passé, a été entièrement ravagée. La vie sera dure l'hiver ».

Extrait du tabellion du Cateau : Mais l'existence des époux Durand, vieillards infirmes, lui ancien officier pensionné du Roy, elle née dame Marie seconde Gallonde, habitant rue Cuvier, alias du gouvernement, semble être assurée par la donation qu'ils font, à Monsieur et Madame Dupont Constantin, de leur maison et biens afin de s'assurer une confortable vieillesse. Voici la convention : « Pour leur entretien, Monsieur et Madame Dupont mettront à leur disposition un domestique, ils leurs serviront une bonne table, avec du café, du chocolat, du vin de Bourgogne le meilleur et le plus vieux, jusqu'au jour de leur décès ; pour leurs menus plaisirs, les Durand recevront 50 livres tous les 6 mois. En récompense de leurs attentions, les enfants Cyr et Ruffino Dupont recevront, à leur mort, des couverts à ragout et de table en argent ! ». Les événements durent déranger ces sages précautions. Necker, revenu au pouvoir, annonçait pour le 1^{er} mai 1789 la convocation des États Généraux ; les parlements, remis en honneur, étaient convoqués.

P. 105 : Le 18 octobre 1788, Messieurs Bricout et Flayelle allaient à Douai complimenter la Cour du Parlement sur la reprise de leurs fonctions. Le compliment adressé à Monsieur le Premier Président débute ainsi : Nous étions menacés de vous perdre, Monseigneur... ».

Les comptes de la ville sont rendus en 1788 devant Messire Pierre de Bryas, vicaire général et officiel, délégué par son Altesse le Prince Seigneur Archevêque. La dépense des réverbères et du cimetière Saint-Martin y sont des nouveautés.

Le Comte de Mahony semble avoir regagné son régiment de Bervick où il est colonel.

L'hiver fut terrible. Monsieur le curé de Notre-Dame nous le dépeint en son registre : « Il fut si rigoureux et si long que, de mémoire d'homme, il n'avait eu son pareil ; aussi a-t-il été très pernicieux à la récolte de l'année suivante parce qu'il a fallu remplacer beaucoup de bleds par des pannettes [pamelles] et orgettes et que le bled a été vendu 20 florins environ le mencaud ».

Ce fut la disette, le froid et la faim à l'orée de cette année 1789, accueillie avec allégresse par le peuple, car il semblait que l'âge d'or allait reparaitre et recommencer avec elle. La charité de son Altesse notre Prince et de l'abbé de Saint-André adoucirent bien des misères et fournirent du pain aux pauvres gens.

1789 - EE 4 : Le 3 janvier, Monsieur Reynaud, maître de la table des pauvres de Dunkerque, réclame des secours à Messieurs du Magistrat du Cateau en faveur du sieur Louis Joseph Dherbécourt et sa famille ; il est natif du Cateau et, suivant le Concordat de 1750, auquel

les États de Cambrai et du Cambrésis ont adhéré, sa ville natale doit subvenir à ses besoins, car il est dans l'indigence. Mais nos édiles refusent, Dherbécourt n'était point pauvre quand il a quitté le Cateau ; il contracté mariage à Dunkerque et ses enfants sont devenus, « Monsieur », vos concitoyens ; si vous le renvoyez, il profitera comme les autres des aumônes des pauvres en proportion de leurs modiques revenus et de ses besoins, mais nous pensons ne devoir point lui payer une pension au dehors ; quant au concordat dont vous parlez, il ne peut concerner notre châtelainie parce que Messieurs des États de Cambrai n'ont rien à dire au régime de son administration. Nous avons l'honneur d'être, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs ».

L'exquise politesse de la formule finale tempère cette réponse négative qui souligne, une fois de plus, l'indépendance et l'autonomie du Cateau et de sa châtelainie, vis-à-vis du reste du Cambrésis, en nature d'assistance publique et de bienfaisance.

Misère au Cateau et dans les environs : D'ailleurs, en cet hiver inclément, la misère et le chômage étaient grands, surtout dans la ville du Cateau ; le tissage familial de toile fine ou batiste était l'industrie artisanale du Cambrésis. La terre avait été délaissée par beaucoup de villageois dont la femme filait et le mari tissait dans ces caves de mulquiniens, dont on trouve encore des spécimens à Neuville et dans sa région.

En ville, sous le régime de la corporation, des ateliers avaient été créés, avec un règlement étroit, des bureaux d'estampillage ; l'artisan y gagnait 30 à 40 sols par jour (20 francs de 1935), mais la concurrence des travailleurs libres des campagnes, qui gagnaient moins avec leur métier à tisser en cave, vendaient aussi moins cher, réduisant au chômage les ouvriers tisseurs des villes.

Monseigneur de Rohan donna 30 000 livres de ses deniers pour une caisse d'assistance, mais le marasme économique augmentait le chômage ; mécontentement des esprits, pauvreté et disette.

HH 1 : Notre ville est dépourvue de denrées de première nécessité, annonçait une proclamation du châtelain et échevin au printemps de 1789, combien souffrent et crient nos pauvres et fidèles concitoyens qui gémissent par l'effet de la disette. Défense était faite aux boulangers de vendre des pains aux étrangers, sous peine de 6 florins d'amende la première fois, de 12 florins la seconde fois, d'emprisonnement la troisième.

HH 1 : Les gardes de la porte Laresses, Benoît Chrétien, ceux de la porte de Cambrai, André Laruelle et André Cartier, ont fort à faire pour suivre la consigne donnée par l'officier de la bourgeoisie : arrêter les étrangers qui emportent des pains ; ils ont leur part dans l'amende qui leur est infligée. Maître Piettre, le greffier, n'oublie pas de leur verser à chacun 12 à 14 patars. Le caporal de la bourgeoisie, Joseph Lefebvre, arrête une des filles de Jean Baptiste Cousin, qui sortait des pains enveloppés dans un sac.

FF 1481 : Il faut aussi lutter contre les grands trafiquants du marché noir. Le 7 février, et plus tard en mai, à l'aube, à 4 heures du matin, des sacs de grains sont déchargés des mulets, non pour être vendus à la halle, mais pour être entreposés chez Martin Stievez, sur la halle. Les perquisitions sont fructueuses et les sacs sont confisqués et seront remis en vente régulière. Procès-verbal est dressé pour cas d'accaparement en temps de disette et prix illicite.

HH 1 : Le Magistrat avait fait preuve de grande sagesse devant les menaces de la disette ; le blé manquait et les boulangers ne cuisaient plus, faute de farine ; les sieurs Flayelle et Louis Joseph Bouvez, médecin et échevin (chargé de la manutention des pains et des bleds), résolurent d'acheter tous les grains qu'ils purent trouver, les firent déposer aux greniers de la ville ; avec la farine moulue aux moulins, le magistrat fit cuire du pain qui fut vendu au peuple à moindre prix possible, au-dessous de celui des boulangers ; aux nécessiteux, il fut

vendu à un prix inférieur encore ou donné aux plus miséreux ; le résultat fut excellent, mais il y eut un gros déficit à la charge du Domaine de la ville, ainsi qu'il a été pratiqué dans beaucoup d'autres villes. Il faut rendre hommage au sieur Flayelle qui assura gratuitement la charge des achats de grains, puis de la surveillance des fournées de pains.

Les dons généreux de l'abbé de Saint-André, en faveur des pauvres, aux curés de la ville 1 100 écus, puis au Magistrat de 100 louis, le 18 mars, et ensuite de 1 200 écus, puis de 1 500 livres en plusieurs fois, accrurent le budget des pauvres, au 18 juillet ; l'abbé avait donné 4 500 livres, d'après les comptes de Monsieur Flayelle.

1789 - P. 126 : Le registre aux délibérations du Magistrat note que le reçu de ces libéralités voisine dans le petit coffre, qui contient les affaires particulières de la ville, avec les pièces concernant la convocation des États Généraux à Versailles, le 17 avril 1789 !

Nous avons entre les mains une de ces pièces : c'est la lettre du Roi adressée à ses sujets du Cambrésis, les convoquant à l'assemblée des États de toutes les provinces pour établir un ordre constant et invariable, connaître les souhaits et doléances de nos peuples, afin de réformer les abus et assurer la félicité publique, par une mutuelle confiance et un amour réciproque entre le Souverain et ses sujets. La lettre est datée du 19 février ; elle est accompagnée du règlement de convocation pour le Cambrésis, y compris Le Cateau, l'indépendance relative de notre ville et de sa châtellenie était une dernière fois reconnue, promulguée.

Sa Majesté commettait le Marquis d'Estourmel, maréchal de camp et armée du Roi, âgé de 45 ans, seigneur du village d'Estourmel, près de Cambrai, comme « bailli d'épée », le sieur Bouchelet de Neuville, prévôt de la ville de Cambrai, remplirait l'office de son lieutenant.

Le dimanche 29 mars 1789, les curés des deux paroisses du Cateau donnèrent lecture de ces lettres du Roi, au prône de la grand-messe, et de l'ordonnance de Monsieur le grand bailli d'épée, marquis Louis Marie d'Estourmel, et de son lieutenant général, Monsieur de Neuville, prévôt héréditaire de la ville de Cambrai.

L'assemblée des trois ordres du Cambrésis et du Cateau était convoquée à Cambrai le 14 avril à huit heures du matin en l'église abbatiale du Saint Sépulcre (la cathédrale actuelle), pour l'élection de quatre députés, savoir : un pour le clergé, un pour la noblesse, deux pour le Tiers État.

Un arrêté des échevins, lu également au prône après les autres pièces, invitait tous les habitants âgés de 25 ans, faisant partie des corporations, corps et communautés et payant les impôts, et toutes les personnes du Tiers État, à se trouver le vendredi 3 avril, à huit heures du matin, dans l'église paroissiale de Saint-Martin, pour procéder au choix de 6 délégués qui se rendraient au chef-lieu du bailliage (Cambrai) et s'occuperaient de la rédaction des cahiers de doléances.

Première assemblée : 334 Catésiens, représentant les 1 086 feux (ou familles) de la ville, se réunirent donc le vendredi 3 avril en l'église Saint-Martin ; plusieurs présentèrent des cahiers de doléances, plaintes et remontrances qu'ils lurent à haute voix ; il fut nécessaire de les refondre en un seul, ce qui fut fait les jours suivants par 27 commissaires nommés à cette fin ; ils se réunirent chez Monsieur Charles Mortier (Antoine Charles), marchand mulquinier et fermier au faubourg de France, pour rédiger le cahier commun des doléances de la ville du Cateau.

Le docteur Damase Cloez, dans son étude historique sur le Cateau Cambrésis avant et après la Révolution, qui analyse en détail tous les documents des archives, écrit avoir eu en mains ce cahier aujourd'hui disparu de la chambre des archives, il y crut reconnaître la belle écriture soignée, on pourrait même dire, ajoute-t-il, solennelle du jeune Édouard Mortier,

rédacteur bénévole de ce cahier, alors âgé de 21 ans.

Né en 1768, Édouard Casimir Mortier était le 6^{ème} enfant de Charles Mortier Bonnaire qui avait été, dans sa jeunesse, gens d'armes de la maison du Roy et avait servi au Hanovre et, retraits, se retira au Cateau. Édouard avait 11 frères et sœurs ; âgé de 21 ans, son père le destinait au commerce et l'avait fait étudier à Douay, au collège des Irlandais, auprès de son cousin, l'avocat Bonnaire ; il sortit du collège des religieux, réfugiés catholiques anglais, parlait et écrivait l'anglais à la perfection ; ce qui lui valut, sans doute, d'être, en 1801, envoyé dans le Hanovre, propriété du Roi d'Angleterre Georges III.

Son père le plaça, au sortir du collège, à Lille, comme employé de bureau, mais Édouard Mortier n'était pas très apte à ficeler les paquets suivant les règles de l'art, il était destiné à tenir l'épée (Vie du Maréchal Mortier, 1913, par le Colonel Frignet-Despréaux, tome 1, seul paru) ! L'influence de son oncle, l'officier retraité François Mortier, l'entraîna vers la carrière des armes.

Regrettons la disparition du cahier du Tiers État catésien, si élégamment copié par le futur Maréchal Mortier.

FF 45 - P. 155 : En 1756, un Charles Mortier est cité comme gendarme sous le titre « E cossais, frère de Rosalie Mortier, épouse Anselin Gabriel ». Frignet n'aurait-il pas fait confusion ? Le père du futur maréchal est désigné sous le nom d'Antoine Charles ou Charles Antoine, probablement pour le distinguer de son cousin.

En ajout : Le Colonel Frignet doit confondre Antoine Charles Mortier avec son parent Charles Mortier, gendarme écossais en 1756 (FF 45, page 154) et frère de Rosalie Mortier, épouse Gabriel Anselon.

Deuxième assemblée : Une deuxième assemblée eut lieu le mercredi 8 avril à l'Hôtel-de-Ville, et non plus en l'église Saint-Martin ; la maison de ville était mieux désignée, pour la lecture du cahier et de ses 43 articles, que la maison de Dieu, et pour l'élection des 6 délégués qui s'ensuivit. Parmi les « remontrances » des citoyens et habitants, nés Français ou naturalisés de la ville du Cateau Cambrésis, comprenant le Tiers État, nous relevons les suivants : « Sa Majesté est très humblement suppliée d'ordonner » :

- que les trois ordres se tiendront réunis et voteront par tête.
- que les États Généraux se rassembleront tous les deux ans.
- que la corvée sera définitivement supprimée et remplacée par une prestation en argent.
- que les travaux à faire sur les grandes routes ne pourront l'être qu'après avoir été jugés nécessaires par la communauté.
- que les droits féodaux, les droits sur les huiles, amidons et cuirs, qui pèsent exclusivement sur la classe des roturiers, seront supprimés.
- que les droits de dîme et de terrage seront remplacés par une prestation en argent de même valeur, réglée entre le propriétaire et le débiteur.
- qu'il sera permis aux voyageurs, qui n'auront pas trouvé place dans les voitures publiques, de louer des voitures particulières, sans payer des redevances aux fermiers des messageries.
- que la nomination des municipalités, receveurs et trésoriers communaux sera laissée aux habitants.
- que le haut clergé ne pourra pas lui-même, ou par préposés, exploiter terres, moulins, dîmes, terrages, prairies, bois mais qu'il sera tenu de les rendre à bail, baux valables pour une durée de 9 ans.
- que le gros décimateur sera obligé de subvenir aux constructions extérieures et réparations des chœurs et nefs des églises et chapelles à sa collation.

- que pour le soulagement des malades, les communautés religieuses, primitivement établies pour le service hospitalier, devront reprendre leurs anciennes fonctions.

- que le droit de chasse sera étendu à toutes les classes moyennant rétribution. L'inviolabilité du droit de propriété.

Et enfin, que pour le surplus des demandes qui pourraient encourir au bien de la Nation, les habitants de la ville s'en référaient à la sagesse de Sa Majesté et aux États Généraux.

78 signatures, de ceux qui savaient ou osaient signer, étaient apposées à la suite.

Parmi les doléances ci-dessus énoncées, beaucoup tenaient à cœur aux Catésiens ; la route de Cambrai au Cateau, puis à La Groise, avait été impopulaire par les impôts et les corvées qu'elle avait coûté.

La reconstruction du chœur de Saint-Martin, toujours ajournée par l'abbaye de Saint-André, « gros décimateur ». La transformation des hôpitaux Saint-Lazare et du Saint-Esprit en instituts d'éducation étaient des questions d'intérêt local qui expliquent les desideratas du cahier.

Après la lecture, on vota. Les 6 délégués élus furent :

- Antoine Charles Mortier, fermier très populaire.
- Maximilien Bricout fils, avocat.
- Jean Baptiste Triquet, aussi avocat.
- Nicolas Pierrart, capitaine de la bourgeoisie.
- Adrien Chantreuil.
- Louis Charles Vincent, tous deux marchands.

Assemblée des États à Cambrai : Le 14 avril, les six délégués du Cateau étaient présents, en l'église Saint-Sépulcre de Cambrai, à l'assemblée générale des trois ordres du Cambrésis et du Cateau. Le Tiers État occupait le centre de la nef, le clergé la droite, la noblesse la gauche, sous la présidence du Prince Archevêque. L'assemblée décida, avec les transports les plus éclatants de désintéressement et de patriotisme, de faire l'abandon des privilèges pécuniaires du clergé (P. 11 : Nos représentants 1789 - 99, Depreux Leleu, Lille, 1898). Chacun des membres prêta serment entre les mains du Marquis d'Estourmel, Président comme grand bailli d'épée.

Le Tiers État discuta l'élaboration du cahier unique des doléances au cours de l'après-midi dans l'abbatiale Saint-Sépulcre ; la Noblesse et le Clergé firent de même ailleurs, dans les salles qui leur avaient été assignées. Le lendemain, séance de vote, chaque ordre vota séparément pour l'élection de deux députés au Tiers État, un député au Clergé, un de la Noblesse aux États Généraux.

Charles Mortier, notre concitoyen, fut élu au premier tour et à une forte majorité (Antoine Charles Joseph Mortier, négociant au Cateau, 11 voix au-dessus de la moitié des suffrages ; Nos représentants 1789 - 99, Depreux Leleu, Lille, 1898) député du Tiers pour la province du Cambrésis.

Delambre, fermier à Boiry-Notre-Dame, fut le second député du Tiers État (Charles-Guislain Delambre, 24 voix au-dessus de la moitié, d'après Depreux Leleu, Lille, 1898).

Le député de la Noblesse fut le Marquis d'Estourmel. Le Marquis d'Estourmel avait été sollicité par le Tiers État du Cambrésis pour être élu l'un de ses députés aux États Généraux, mais il était pressenti par la Noblesse et, écrit-il dans un recueil destiné à ses enfants en 1811 : « Je témoignais à la députation du Tiers État ma sensibilité, l'assurant que, quel que fut l'ordre qui me nommât, je soutiendrai les droits des trois ordres d'après l'harmonie qui régnait entre eux pour le bien de la province. Je crois avoir tenu parole, vous me jugerez en lisant mes opinions en ce recueil. Fidèle au cahier de la Noblesse du corps, je n'ai laissé échapper aucune occasion de défendre les intérêts d'une province où les

contributions pesaient également sur les trois ordres, les deux premiers n'ayant que quelques exemptions sur les boissons. Je les avais défendus au pied du Trône en 1781 comme député à la Cour, et c'est vraisemblablement ce qui m'avait valu l'offre du Tiers État » (Recueil des opinions et comptes rendus à ses corvéables par le général de Division Estourmel, Chevalier de l'Empire, membre du corps législatif, 1811).

En 1791, après la séparation de l'Assemblée Constituante, le Marquis d'Estourmel fut nommé inspecteur général des armées à l'Armée du Nord, de 1811 à 1815 ; enfin il représenta le département de la Somme au corps législatif. Ce fut un noble caractère, juste, loyal, dont la mémoire mérite d'être rappelée en Cambrésis.

Quant à celui du clergé, ce fut le curé de Ribécourt, Monsieur Bracq, un valenciennois âgé de 46 ans.

D'après l'abbé Méresse, le Prince Archevêque, Monseigneur de Rohan, assista à la séance d'ouverture de l'assemblée.

La fameuse chaussée, « la chaussée aristocrate » de Cambrai au Cateau, était enfin terminée et facilitait les relations avec la capitale du Cambrésis.

Depuis 1784, l'Escaut était navigable jusqu'à Cambrai et la houille, exploitée à Anzin depuis 1731, y arrivait par bateaux.

Cette belle route, presque droite, sauf dans la traversée d'Inchy, qui [fut] un remarquable ouvrage d'art pour l'époque, car il fallut remblayer les multiples vallons où l'Herclain et les nombreux rios et ravins de ce haut plateau du Cambrésis, coulant vers l'Escaut ou vers la Selle, au pont des quatre vaux. Elle permit à son Altesse notre Prince de venir plus souvent en son Palais du Cateau qu'il avait embelli. Des parterres de verdure ornaient la cour d'honneur que commandait la porte monumentale aux doubles colonnes doriques, haute comme un arc de triomphe ; de lourdes bornes de fonte ou heurtoirs en protégeaient les bases, mi enfoncées dans le sol, contre les maladresses d'un cocher conduisant mal le carrosse de son Altesse ou de ses invités de marque.

GG 311 : Les derniers beaux jours du Palais de Rohan : Milady Charlotte Stuart était en visite au Palais le 12 octobre 1782 ; elle était fille de Charles III, petite-fille de Jacques III et petite nièce de Jacques Second, Roi d'Angleterre. Elle était alors chanoinesse du noble chapitre de Megette, en Franche-Comté. Le 18 mars 1784, elle loge au couvent des Dames de la Visitation, rue et paroisse Saint-Jacques du Haut Pas à Paris.

Le registre de l'église Notre-Dame du Cateau nous donne ces renseignements portés sur les procurations qu'elle fit établir pour le baptême de l'un des enfants du vice-châtelain, le chevalier de Sereinnes. Très haute et très puissante dame Charlotte Stuart, Duchesse d'Albanie, fut donc marraine « par procuration » du jeune Ferdinand Charles qui avait été ondoyé le 30 janvier, à midi, dans la chapelle du Palais du Cateau. Le baptême eut lieu le 25 juillet à la paroisse Notre-Dame. Monsieur Moreau, intendant de son Altesse, représentait le parrain qui était le Prince Archevêque Ferdinand Méria Duc de Rohan, absent, et Madame Moreau, née Louise Fouquier, Milady Stuart.

FF 54 - P. 175 : Monseigneur de Rohan, dès son arrivée au Cateau, transforma et agrandit le parc du Palais ; il obtint la suppression du chemin des Foulons qui coupait, en-dessous du vieux glacis des remparts, les jardins appartenant à des petits bourgeois de la ville ; il racheta les 10 lots ; ou procéda par voie d'échange : ainsi Monseigneur le Prince Ferdinand avait donné à Joseph Lecocq et Usmarine Briatte, son épouse, deux mencaudées et demie sur les digues, proche de la chaussée de Cambrai, en échange de leur jardin potager. Joseph Lecocq y eut une blanchisserie tenant à la haute digue, où étaient ci-devant les briqueteries plantées de noyers, et d'autre à la digue qui tient à la rivière jusqu'au pont du Cateau.

Monseigneur de Rohan transforme ces 15 mencaudées en un jardin d'agrément avec pièce d'eau centrale, entourée d'allées circulaires. Les bâtiments de l'usine à gaz ont amputé une bonne part de ce parc, qui existait encore intact en 1825 (plan du palais, alors filature de coton, et de ses dépendances pour la création d'une pompe à feu !).

On y descendait par l'escalier monumental conservé de nos jours, les rampes encadraient une grotte avec cascade dont les eaux disparaissaient dans une petite pièce d'eau en demi-lune symétrique à la grande pièce d'eau au bassin rond. Les statues des quatre saisons, portant les fruits, moissons, fleurs, raisins, saisonniers, décoraient l'escalier.

Du tapis de verdure, la vue s'étendait au-delà de la Selle, vers le grand pré aux fossés poissonneux, jusqu'à la colline boisée de Mont Plaisir, au pied de laquelle Monseigneur avait fait planter des vignes, mais Monseigneur n'y récolta jamais que du mauvais raisin, non comparable à celui des vignobles de son ancien diocèse de Bordeaux.

A l'intérieur du Palais, les grandes réunions avaient lieu dans le grand salon à colonnes qui occupait l'aile gauche du bâtiment, auprès du bras de la Selle qui alimentait le vieux moulin Lévêque et qui, jadis, longeait les murs en terrasse du parc. Ce bras avait été comblé et les sources, jaillissant dans le souterrain du palais, près du salon à colonnes, au débit puissant, suffisaient à faire tourner la roue du vieux moulin. La porte Lévêque avait été longtemps construite sur une île, entre les deux bras de la rivière ; de la promenade des digues, on voit encore, derrière la tannerie Jacqz, abandonnée, la direction du bras de la rivière qui longeait la propriété Egret, puis l'actuel marché couvert ; ce bras fut supprimé, d'après le plan du 2 janvier 1807 (86.127 aux archives de Lille), par le fermier du moulin nouveau construit sur la rive gauche de la Selle (l'actuel moulin Dufresnoy), grand bras de la rivière.

En cette année 1789, le 31 mars, était né Charles Godefroy Frédéric, fils du vice châtelain et capitaine des chasses de son Altesse Monseigneur le Prince de Rohan. Malgré le malheur des temps, le jeune de Sereinnes avait encore d'illustres parrain et marraine. Très haut et très puissant Prince Monseigneur Charles Godefroy Auguste de la Trémoille, comte de Laval, grand doyen des comtes de Strasbourg, etc... tient le bébé sur les fonds baptismaux de l'église Notre-Dame ; la marraine était Madame Auguste Wilhelmine de Salm, épouse du Prince Monseigneur Anne Emmanuel Ferdinand François, duc de Croÿ, etc... (Croÿ Anne Emmanuel est né à Paris le 10 novembre 1743, était fils aîné du Maréchal Duc de Croÿ, il devint Maréchal de camp ; on le connaissait dans sa jeunesse sous le nom de Prince de Solre ; il composa diverses pièces de théâtre, jouées sur la scène que son père avait fait construire au château de l'Ermitage, près de Condé. Il fut élu, peu après avoir été parrain au Cateau, le 20 avril 1789, député aux États Généraux par la noblesse du bailliage du Quesnoy (Nos représentants pendant la Révolution 1789-1799 par Georges Depreux Leleu, Lille, 1898).

Il fut vice-président de l'ordre de la Noblesse ; il démissionna et fut remplacé, le 22 janvier 1790, par le baron de Nédonchel. La sœur aînée du jeune Charles Godefroy, Barbe Charlotte Mélanie de Sereinnes, la remplaçait.

Ces derniers noms et titres à particule du registre paroissial marquent d'un dernier éclat seigneurial le baptême du dernier né du châtelain du Cateau.

Inquiétude au Cateau

Le chevalier de Sereinnes semble être, en effet, le dernier gouverneur de notre ville. Monsieur de Mahony, châtelain titulaire, ne pourra se rendre cette année au Cateau pour entendre les comptes de la ville. Colonel au régiment de Berwick, il y est retenu par le service du Roi, lit-on au registre des délibérations du magistrat. Nos échevins continuent à recevoir de nouveaux bourgeois : quelques jours avant l'ouverture des États Généraux à

Versailles, est accueilli Pierre Ambroise Delporte, le 27 avril ; il est né près de Solesmes, à Briastre, et présente un certificat de bonne vie et mœurs de Monsieur le Prince de Ghisselle Richebourg, chez qui il a servi en qualité de maître d'hôtel.

Il faut montrer patte blanche pour être agréé comme bourgeois car une certaine effervescence règne en ville et l'on redoute quelque danger. La difficulté de faire la soudure des deux récoltes, la misère du peuple, le pain cher et rare sont causes de la nervosité des esprits. Son Altesse le Seigneur Archevêque fait remettre par Monsieur Moreau, son receveur, 1 200 livres pour acheter du bled à transformer en pain et nourrir les pauvres.

Les événements de Versailles, où le Tiers État montre sa décision de devenir Assemblée Nationale, sont connus au Cateau. Comme chaque année, des troupes en changement de garnison passent et logent en ville ; or il arrive que deux détachements du régiment de Royal Allemand et Orléans, de passage, sont venus faire une parade insolite, le 14 mai, devant l'Hôtel-de-Ville, à 8 heures du matin ; manœuvres contre le Tiers État murmure-t-on chez les bourgeois aussitôt ameutés ! Le conseil des échevins se réunit aussitôt, à 10 heures, en assemblée extraordinaire et le registre porte le compte-rendu de la séance improvisée. Il est tenu acte par le greffier de cette démonstration militaire, aucun ordre du ministère de la guerre n'avait été transmis sur ce mouvement de troupes, les échevins ignorent toujours la cause de la parade.

A toutes fins utiles, on complète l'armement et l'équipement des compagnies bourgeoises, on achète à la fois du blé, de quoi faire du pain, et des fusils et des équipements.

HH 1 : Le 19 mai, 59 fusils et 39 baïonnettes pour 318 livres à Mautert du Quesnoy. Le sieur Largilière fournit 2 épaulettes ; d'autres fusils proviennent de Valenciennes.

Le 29 mai, Messieurs Denisse et Flayelle voyagent à Cambrai et Douai pour acheter des grains en vue du ravitaillement du Cateau ; plus tard, 25 mencauds, pris au grenier de la ville, seront transformés en 342 pains et un demi qui seront vendus à 18 sols.

En juillet, un don de l'abbé de Saint-André de 2 700 livres est fait à la ville afin de diminuer de 4 sols le pain de 6 livres qui coûte 20 sols. Les pauvres Récollets ne sont pas oubliés par le sieur Lallier, receveur des pauvres, qui, le 31 mai, leur envoie 6 pains de 6 livres.

En juin, un détachement du Royal Allemand, le 28, revenant de Marest, Bohain et Prémont, loge en ville sans incidents et, le 29 juin, un piquet du Royal Orléans lui succède.

La nouvelle du renvoi de Necker, le 11 juillet, par le Roi velléitaire et sans décision ferme, est apprise au Cateau, en même temps que l'intervention de Camille Desmoulin qui distribuait au Palais Royal les feuilles vertes des platanes en signe de ralliement à la Liberté. Camille Desmoulin n'est pas un inconnu pour nos concitoyens. Né à Guise, il passa par le collège de notre ville, où beaucoup de notables bourgeois l'ont connu.

Puis, c'est la prise de la Bastille, le 14 juillet, la création de la garde nationale recrutée dans le peuple. La Fayette, le héros de l'indépendance des États-Unis d'Amérique, qui en prend le commandement, la cocarde tricolore que le Roi Louis XVI, consentant à tout, arbore aussi comme symbole de la libération des masses.

BB 1 : Les communautés de Cambrai durent frémir à ces nouvelles ; certaines se rassemblèrent pour aller sommer et faire contribuer leurs seigneurs et les abbayes ; il y eut des troubles et scènes de pillage à Cambrai, dans le Cambrésis, après le 14 juillet, des paysans brûlaient et pillaient les couvents (Nos représentants, page 19...)

Registre, page 130 : C'est la raison du refus du gouverneur de Valenciennes, Monsieur Esterhazy, aux échevins du Cateau qui le pressaient de fournir des armes pour la milice bourgeoise en garde nationale, créée, à l'instar de Paris, par décision du 29 juillet ; le but des échevins était d'éviter les excès qu'on appréhendait, de mettre les personnes et les biens de tous les citoyens à l'abri des entreprises des malveillants.

Monsieur Esterhazy regrette de ne pouvoir rien fournir ; « il y aurait, écrit-il le 2 août, trop

d'inconvénients, ces armes pourraient être emportées hors de l'endroit pour la sûreté auquel elles auraient été délivrées. Je ferai de plus observer à Messieurs les échevins que les communautés, qui ont su se rassembler pour sommer leurs seigneurs (allusion aux séditions de Cambrai qui eurent peut-être leurs répercussions au Cateau), peuvent se réunir de même pour défendre leurs propriétés ! ».

Page 131 : Malgré cette fin de non recevoir, la garde nationale du Cateau se constituait en 8 compagnies de 43 hommes, officiers compris, groupés par quartiers. Chaque compagnie avait capitaine, lieutenant et sous-lieutenant. Les 8 capitaines étaient : Louis Charles Vincent, Louis Largilière (dit le Parisien), Henry François Hennequant, Jean Baptiste Triquet, Maximilien Bricout fils, Pierre François Jesquy, Jean Marie Tilmant, né à l'auberge de l'Opéra, près des Récollets, enfin Charles Mortier, fils du major François Mortier, l'ancien officier du Roy retraité. Nicolas Pierrart était en suite capitaine général, l'aide major était Antoine Laurent Lefebvre ; Hector Mortier, fils de François, frère de Charles et cousin germain du futur Maréchal de France, fut choisi comme porte enseigne. Étienne Leclercq fils, nommé sergent major, démissionna et fut remplacé par Constant Collery le 5 août ; enfin Aimé Denisse fut désigné comme fourrier écrivain.

Le commandement général de la garde nationale, ou milice bourgeoise, était départi à Messieurs du Magistrat ou corps échevinal. Les officiers et l'état-major avaient été choisis par les gardes, leur service étant volontaire et gratuit ; on voit, d'après les noms déjà connus, que l'élite de la bourgeoisie y voulut servir.

Page 131 : En cas d'alarme, le tintement de la cloche du beffroi sonnait le tocsin donnerait le signal du ralliement des 8 compagnies auprès du corps de garde de l'Hôtel-de-Ville.

EE 4 : Des troupes régulières passaient alors par Le Cateau ; le 30 juillet, un détachement du régiment des chasseurs du Languedoc avait succédé au régiment de Reinach Suisse qui avait cantonné le 26 juillet. Le ministre suisse avait logé chez le sieur Bonnair, sur la place (Usmar, sans doute) et le chirurgien major chez son voisin, le sieur Siraux, apothicaire ; les 3 fraters (ou garçons chirurgiens) et le tambour major avaient pris gîte chez Nicolas Hainou et chez Jean Baptiste Bourdon, aussi sur la place, à l'enseigne « Au petit Cambray ». A trois heures du matin, le lendemain, le régiment s'ébranlait, quittant la ville avec 12 chariots attelés de quatre chevaux, 25 chevaux de trait et 23 chevaux de selle.

Les papiers publics (ou gazettes), ancêtres de notre journal, apprenaient tour à tour aux Catésiens les travaux de l'Assemblée Constituante. La nuit du 4 août, dans un élan de fraternité sincère, les députés de la noblesse et du haut clergé, applaudis par ceux du Tiers État, renonçaient volontairement à leurs privilèges ; on vit le Marquis d'Estourmel renoncer, pour lui et pour la province du Cambrésis qu'il représentait, aux privilèges héréditaires et à tout ce qui restait des droits féodaux. Ce qui ne plut pas à beaucoup de nos concitoyens du Cambrésis ; aussi le marquis dut expliquer qu'il n'avait pas entendu que sa province renonçât aux droits qui avaient été garantis au Cambrésis lors de sa réunion à la France (page 19 Nos représentants). Les doléances des cahiers étaient écoutées, les décrets des jours suivants abolissaient droits féodaux, servitudes.

Lecture en fut faite au prône des églises de notre ville ; un Te Deum fut chanté, célébrant la victoire du peuple et la fin de la lutte des classes. La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen établit les principes de 1789 : en démolissant la cité féodale, on allait construire la cité nouvelle... Il n'y était donné, comme base, que les droits des citoyens, en oubliant les devoirs.

La Loi, expression de la volonté générale, était la raison suprême, Liberté, Égalité, Fraternité... La Loi et le Roy d'abord, roy remplacé bientôt par la raison humaine, fragile autorité. Une pensée de Lacordaire complète heureusement les matériaux d'ordre spirituel qui manquaient à ces fondations d'une cité que l'on voulait heureuse, que l'on croyait

éternelle : « Si vous voulez fonder de durables institutions, écrivait quarante ans plus tard l'éminent frère prêcheur, écrivez au-dessus du mot Liberté le mot d'Obéissance, au-dessus du mot Égalité le mot Hiérarchie, au-dessus du mot de Fraternité le mot de Vénération, au-dessus du symbole auguste des droits le symbole divin des devoirs ».

BB 5 : Aux échevins, devenus Messieurs les officiers municipaux du Cateau, depuis le 4 août, est adressée une nouvelle lettre de Monsieur Esterhazy, gouverneur de Valenciennes, datée du 24 août, qui montre le trouble profond de l'opinion et de l'agitation populaire.

« Je suis chargé, Messieurs, de vous faire connaître que mes troupes et moi sont disposées à remplir, de concert avec vous, les vues que le Roy a manifesté dans la déclaration du 10 août, qui a pour objet le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité de son royaume. Je suis trop persuadé de votre zèle pour le bien public, pour ne pas être assuré que vous prendrez toutes les mesures nécessaires pour maintenir la bonne harmonie qui règne entre les citoyens, les milices nationales et les troupes, et je vous prie d'être ainsi convaincu de mes efforts pour remplir cet objet, que des sentiments d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur ».

V. Esterhazy

Trois lettres annonçaient ensuite l'envoi de proclamations.

FF 2 : p. 136 verso : Les derniers procès-verbaux du registre aux causes d'office de la Cour féodale de l'abbaye du Cateau sont le reflet de l'opinion publique. Le 28 août 1789, Louis Gladiou faisait un fagot au bois d'Evillers, dépendant de la Seigneurie d'Hurtevent, appartenant à l'abbaye de Saint-André ; [il] est appréhendé par un garde ; il répond « qu'on n'assignait plus à présent ».

A Marez, autre seigneurie de Saint-André, Ambroise Lecocq et Floris Soulier répliquent au garde qui les interpelle, alors qu'ils coupent des arbres, par cette moquerie villageoise : « D'une tarte et d'un pagnon » (synonyme de... des prunes !) et Soulier coupe de plus belle une nouvelle plante de saulx (osier) en s'écriant : « Il en repoussera une autre à la place ». L'affaire de Marez, du 12 octobre, fut jugée au dernier plaid du 22 octobre 1789. Maître Henri François Hennequand, Procureur fiscal de l'abbaye (alias le capitaine Hennequand de la 5^{ème} compagnie de la garde nationale du Cateau) conclut à ce que Floris Soulier soit condamné. Or, c'était l'existence même de l'abbaye qui était depuis peu condamnée.

Le 5 et 6 octobre, une émeute populaire entraînait à Versailles une foule de Parisiens ; le pain était cher et rare, des agitateurs avaient persuadé le peuple que les affameurs étaient les conseillers du Roi. La foule houleuse envahit le château de Versailles et ramena la famille royale et Louis XVI à Paris, aux Tuileries. Les femmes chantaient : « Nous avons avec nous le boulanger, la boulangère et le petit mitron » (le Roi, la reine et le dauphin). L'Assemblée Constituante suivit à Paris et la vie chère ne diminua pas.

HH 1 : Au Cateau, le blé manque aussi ; le 12 octobre, du consentement du Seigneur Archevêque, le châtelain et le Magistrat ordonnent qu'à l'avenir, et jusque Pâques prochain, les bleds seuls seront portés à moudre au moulin de la ville, près du Palais ; les céréales de remplacement, « pammelles, orgettes et petits grains », iront au moulin Fourneau car le mélange indispensable du bon et du mauvais grain dégrade absolument le moulage avec perte réelle au propriétaire. Adieu, le bon pain blanc ; tout fait farine au moulin mais les meules se ressentent de la mauvaise qualité du grain ; pain gris, pain de misère.

Registre aux délibérations du Magistrat - 1782-1791 - p. 138 : Le 16 octobre, l'abbé de

Bryas, vicaire général et officiel, archidiacre de Cambrai, fait au Magistrat du Cateau une communication de la part de Son Altesse, Monseigneur de Rohan : Monsieur Pierre Simon Moreau, trésorier massart, a donné sa démission. Son Altesse va-t-elle nommer le nouveau massart ?

Les échevins s'y opposent ; ils représentent « la fureur du peuple » s'ils laissent enfreindre leur droit imprescriptible et ce principe incontestable : il n'appartient qu'à celui qui a des biens d'en nommer le receveur, car il y avait emprise de ce droit lorsque le Seigneur Archevêque le nommait d'autorité. Une transaction s'impose ; elle est réalisée du consentement de l'Archevêque, le candidat des échevins (choisissant pour trésorier massart de la ville et châellenie) Maximilien Bricout fils.

Il finira la recette de 1789, abandonnée par Monsieur Moreau ; il touchera, comme son prédécesseur, 400 livres de traitement, plus 100 livres de rétribution pour le reliquat de la recette. Monsieur Bricout l'aîné, son père, s'est rendu « pleige et caution solidaire » pour le nouveau massart.

Les difficultés financières augmentent ; il faut de l'argent pour les caisses de l'État ; les contributions seront payées par tous, y compris les anciens privilégiés. Les biens des ci-devant abbés et seigneurs semblent désignés pour éviter la banqueroute, « les millions de congrégations » sauveront l'État si l'on supprime monastères et abbayes.

Les Catésiens, en grande majorité, redoutent le départ des Bénédictins de Saint-André. L'abbaye fait vivre fonctionnaires, procureurs et aussi les pauvres gens par ses généreuses aumônes. Dom Maur Delhayé fit acheter du lin pour les tisseurs en chômage et procura aussi du travail à 180 familles en cette année désastreuse de 1789.

Archives nationales - D XIX - 204-215 dans Méresse : Une pétition circula en ville parmi les 700 familles pauvres ; les signataires s'intitulaient « les honnêtes pauvres gens du Cateau » et adressaient une instante supplique aux États Généraux, le 24 août, vingt jours après la nuit du 4 août, pour conserver les religieux de Saint-André appelés « Pères et bienfaiteurs de la cité ». Plus de 180 signatures malhabiles ou des croix pour les illettrés attestent « les sollicitudes paternelles et les secours bienfaisants des moines », leur assistance de toujours.

Les bourgeois, de leur côté, adressaient une lettre demandant le maintien de l'abbaye. Les Bénédictins, lisait-on dans la pétition, en plus des services rendus aux malheureux, s'occupent de l'instruction de la jeunesse qu'il donne gratuitement au collège ; ils y formaient d'excellents sujets qui, chaque année, remportaient les premières palmes dans les Universités.

Riches et pauvres, fin août 1789, représentant la majorité des Catésiens, redoutaient le départ des moines. Leurs pétitions, conservées aux archives nationales, en sont le témoignage indiscutable.

Le 2 novembre, l'Assemblée Constituante décidait la confiscation des biens du clergé. Ce fut donc le clergé qu'on immola le jour des morts (2 novembre) en victime innocente de la dette de l'état, constate, dans le style volontiers métaphorique de l'époque, Dom Maur Delhayé, abbé de Saint-André, dans une lettre qu'il adressait, le 6 novembre, au Président des États Généraux ; il y déclare que « à peine le tiers du revenu du monastère est employé pour les besoins de la maison, le reste pour le bien d'autrui » ; je donnai au collège, depuis la dissolution des Jésuites qui recevaient 2 000 florins par an, cinq religieux de bonne volonté, en y ajoutant même un sixième pour la préfecture (préfet des études), le tout non seulement sans un denier de rétribution, mais la maison laissait même quelque gratification à ceux qui se trouvaient chargés de ce genre de travail.

Je plains les ouvriers, je plains les pauvres que je regardais comme des frères, et aussi les

braves fermiers ; je plains toutes les classes des citoyens qui se verront privés des fruits de leur mère nourricière, par la perte des bons cultivateurs.

En post scriptum : « Permettez, je vous supplie, que le porteur de ma lettre remette à votre chef de cuisine le petit hommage que je prends la confiance de vous offrir ». Qu'était-ce ce cadeau de bouche ? D'odorants fromages de Maroilles... peut-être très appréciés par les Parisiens, piquant témoignage des habitudes de l'époque. Les petits cadeaux entretiennent l'amitié et Dom Maur Delhaye semblait connaître très bien le président de l'assemblée (Monsieur Camus était, le 2 novembre, président de la séance) puisqu'il lui écrivait : « vos bontés pour moi m'ont inspiré la confiance de vous déposer une légère partie de mes peines, comme dans le sein du meilleur des pères ».

Le Comte de Mirabeau propose, à titre de contribution patriotique, le don du quart des revenus ; ainsi espère-t-il éviter la « hideuse banqueroute ». Un bel enthousiasme parcourt l'assemblée, les dames de l'Opéra apportent leurs pendants d'oreilles, les députés offrent leurs boucles d'argent qui paraient leurs souliers, mais le déficit des finances n'est point, pour si peu, comblé !

L'Assemblée décide de créer un papier monnaie gagé sur les biens du clergé confisqués pour les besoins de la Nation ; c'est l'origine des assignats.

Mais il y a des mécontents ; en province, on critique les travaux de l'Assemblée nationale, particulièrement en Cambrésis. Messieurs Mortier et Delambre, signent avec cinq de leurs collègues des Flandres, dont Merlin, député de la gouvernance de Douai, une lettre collective adressée à leurs électeurs et publiée par le Moniteur Universel du jeudi 10 décembre 1789 ; ils répondent aux « propos séditieux » que les ennemis de la nation font circuler en nos régions. L'Assemblée n'a rien fait pour votre bonheur, il faut bannir tout esprit régionaliste et renoncer aux privilèges d'antan (voir lettres in extenso à la fin du chapitre). La paix doit régner en nos provinces qui se sont distinguées par le caractère doux et paisible de leurs habitants ; voyez le sang qui coule à longs ruisseaux chez vos voisins (allusion aux émeutes des Pays-Bas en Belgique). Jugez par cette leçon terrible combien il importe de fermer l'oreille à ce esprits inquiets et méchants qui cherchent à semer au milieu de vous la dissension.

Les impôts supprimés devant être remplacés par d'autres, chaque ville ou province eut voulu conserver ses agréables franchises, mais la Révolution était en marche et, en cette fin d'année 1789 où avait lui une immense espérance, la disette sévissait cruellement avec le chômage accru.

Registre aux délibérations, page 143 : L'Archevêque Monseigneur de Rohan faisait remettre 2 400 livres, en ce mois de décembre, pour les pauvres (9 décembre) pour distribution de pains chaque quinzaine.

Page 146 : Les Récollets repris par la loi générale de payer les impôts sur la bière et vin de leur consommation et n'ayant, ordre vivant d'aumônes, aucune faculté pour satisfaire à l'imposition, le magistrat décide que la ville payera le montant des droits de leur juste consommation aux adjudicataires des fermes, car finissent les privilèges et exemptions.

BB 5 : L'état d'esprit de nos populations est bien décrit dans la lettre que recevaient Messieurs les officiers municipaux du Cateau, le 2 décembre, de l'intendant de la région, signature illisible, intendant ou haut fonctionnaire des Flandres et Cambrésis :

« Nous touchons, Messieurs, à une saison rigoureuse ; les approches en sont vraiment alarmantes parce que jamais autant de causes d'infortune ne se sont trouvées réunies. La plus grande partie des fabriques du royaume manque d'occupations. Les subsistances sont chères et difficiles à procurer ; il règne partout un esprit de méfiance, d'inquiétude et d'insubordination. La fermentation est encore très grande dans plusieurs provinces du

royaume ; il est par conséquent très urgent et de la plus grande importance d'employer tous les moyens possibles de procurer du travail aux ouvriers pour empêcher les émotions que le manque de pain pourrait occasionner. Telles sont, Messieurs, les réflexions que fait Monsieur le Contrôleur Général des finances dans la lettre que j'ai reçue de lui le 23 novembre ; une des peines sensibles de Sa Majesté est que l'état de ses finances ne lui permette pas de faire les sacrifices qui puissent prévenir les maux incalculables qui pourraient résulter d'une position aussi triste.

Je ne doute pas qu'il ne se forme partout des associations patriotiques dans lesquelles les bienfaits seront réunis en commun pour être ensuite distribués aux malheureux, si l'on réfléchit que les ouvriers, sans travail et sans pain, peuvent ne plus connaître aucun frein, se livrer à tous les excès auxquels le désespoir ne porte que trop souvent, attenter à la vie des personnes et violer les propriétés. Je ne puis trop vous exhorter à engager vos concitoyens tous les motifs propres à émouvoir à former de pareilles associations ».

Le ci-devant Seigneur du Cateau continue, comme Archevêque, à distribuer des aumônes à ses malheureux diocésains et dans la « marmite des pauvres bout la soupe populaire à tour de rôle à l'abbaye, au Saint-Esprit, à Saint-Lazare, le dernier hiver avant leur totale suppression.

Lettre à leur commettants (Nos représentants, page 29) : « Le procès-verbal de la séance du 4 août fait foi que ce n'est ni d'après notre renonciation, ni d'après nos offres, que la suppression de vos privilèges a été prononcée, nous n'avons fait dans cette séance que le sacrifice de nos États provinciaux et vous savez quelle est la valeur de ce sacrifice.

Ce que l'assemblée nationale a statué sur les privilèges de notre pays, elle l'a statué d'office dans la pleine puissance législative, elle ne nous a rien été par ce décret. Elle a seulement étendu aux autres provinces les privilèges dont vous jouissez ; n'est-il pas évident qu'en faisant de vos privilèges le droit commun de tous les Français, elle leur donne une nouvelle force et les rendra bien plus inexpugnables qu'ils ne l'étaient quand ils n'avaient que vous pour soutien ? Nous vous demandons la paix au nom du Monarque chéri, du roi citoyen qui sait si bien faire aimer les lois dont l'exécution lui est confiée » (C'est le style de Merlin de Douai qui, vraisemblablement, rédigea la lettre).

Un pamphlet, réponse à cette lettre aux commettants intitulé « La Merlinade » ou le Merlin Mortier Poutre, réponse des habitants des provinces conquises à leurs députés de Paris (page 21, Depreux, 1898) : « Les mesures prises par les députés sont contraires aux instructions des cahiers ; quant aux emprunts (page 13 du pamphlet), vous pouvez d'avance, Messieurs, Merlin, Mortier, Poutre, les réserver pour en torcher votre ». Mortier logeait rue des Moineaux, comme Le Poutre, au n° 7 à Paris (Nos représentants, page 18).

1790

Élections : Du 25 au 30 janvier, élection au Cateau de la nouvelle municipalité suivant le décret de l'Assemblée Constituante. La population de la ville était de 4 575 personnes. Étaient électeurs les citoyens actifs, on entendait par là les Français âgés de 25 ans, domiciliés dans la ville depuis au moins un an, qui payaient un minimum d'impôts équivalent à 60 sols (ou valeur de trois journées de travail), les serviteurs à gages n'étaient point électeurs. Pour être éligible, il fallait en plus être imposé pour un minimum de 200 sols (ou valeur de 10 journées de travail, prix moyen de la journée de travail au Cateau : 20 sols).

Les réunions eurent lieu en l'église Saint-Martin, le 26 janvier. Monsieur Charles Mortier, le député de l'Assemblée, « l'illustre assemblée », était élu maire, le 28 ; les noms des 9 officiers municipaux sortent des urnes ; ce sont : Antoine Rodriguez, avocat (élu par 124

voix), Jean François Labetous, apothicaire (117), l'avocat Henri François Hennequand, Jean Marie Tilmant, laboureur, l'avocat Jean Baptiste Triquet, Jean Baptiste Vienne père, notaire, Usmar Bonnaire, marchand (77 voix) et François Grozo, laboureur, avec 44 voix.

Dix-huit notables étaient élus à leur tour le lendemain, parmi lesquels : Placide Goffart, brasseur, Théophile Mairesse, marchand drapier, François Goffart, laboureur, François Chantreuil, rentier, André Sculfort, seigneur de Beaurepas, Debeaumont fils, médecin, les maîtres tanneurs Ghesquière et Hennequant, Narcisse Laurent et Jean Baptiste Denisse, apothicaires. Le 30, Jean Baptiste Vienne était élu procureur de la commune malgré la protestation de l'avocat Morcrette.

Tous les élus, sauf le maire retenu à Paris à « l'illustre assemblée », il est remplacé par l'apothicaire Labetous, en son absence, prêtèrent serment de fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi.

Registre, p. 151 : Le premier souci du nouveau conseil municipal, installé en l'Hôtel-de-Ville, fut de s'occuper de la prospérité de la ville, menacée par la nouvelle distribution géographique du pays et en particulier du Nord.

La nouvelle carte de France avait été dressée par l'abbé Sieyès qui fut, comme le comte de Mirabeau, l'un des leaders de l'assemblée. Les anciennes provinces disparaissaient, par arrêté de l'assemblée, et étaient remplacées par 83 départements, chacun divisé en districts, cantons et communes.

Le Nord avait Douai pour chef-lieu, la châtelainie du Cateau était transformée en canton avec 21 communes, dont Bertry, Busigny, Viesly.

Le conseil municipal et les notables députent deux bourgeois, Régis Rodriguez et Jean Baptiste Vienne, pour démarches en haut lieu à Paris ; si la ville n'obtient pas un siège de district, la ruine paraît inévitable. Les délégués reçoivent 15 livres par jour d'indemnités, outre les frais de voiture. Il fut question, en effet, de réunir les trois cantons de Solesmes, Walincourt et du Cateau en un district ayant Le Cateau comme chef-lieu, mais le projet n'eut pas de suites et le canton du Cateau, à la grande déception de ses édiles, fit partie du district (ou arrondissement) de Cambrai.

F 148 - 1790 : Vols et dégâts bois et forêts : Il y a tant de déprédations et de vols au bois Lévêque et d'Évillers, propriétés de l'archevêché et de l'abbaye de Saint-André, que les officiers municipaux doivent appliquer, le 27 février 1790, le décret de l'Assemblée Nationale, par lettres patentes royales (du Roi citoyen) ; il est ordonné de mettre en prison tous les dévastateurs de bois et forêts ; dix gardes extraordinaires sont nommés pour aider les gardes des bois à remplir leur rôle de surveillance ; 20 sols par jour seront leur salaire.

Il en est de même au bois du Mont Plaisir et dans le parc du seigneur Archevêque, les mois suivants, même lors que les rigueurs de l'hiver n'excusaient plus les pauvres hères manquant de bois de chauffage. Le 22 may, le sergent de ville, Sébastien Fugère, faisait sa tournée, vers six heures du soir, dans le parc du seigneur Archevêque ; il surprend des amateurs de fritures qui pêchaient à la ligne « dans le grand fossé empoissonné » qui sépare le chemin de Montay du cy-devant grand pré ; à une heure, il en trouvait d'autres, pêchant audit fossé et, à la demie lune, au-dessus du bassin dans le parc ; même délit le 19 juin, surpris par la patrouille que faisait la nuit dans le parc et les faubourgs Louis Vienne, lieutenant de la 2^{ème} compagnie de la garde nationale, avec Jean Baptiste Fleury, quatre hommes, sur le chemin qui traverse le parc de son Altesse le Prince Archevêque, duc de Cambrai (le rapport est aristocrate car il n'oublie aucun des titres de Monseigneur de Rohan), ils trouvèrent Nicolas Bracq près de la pièce d'eau y attenante ; confiscation des lignes, procès suivaient l'intervention de la garde.

Page 155 - 56 : Conflit à l'Hôtel-de-Ville : En mars, un conflit surgit à l'Hôtel-de-Ville entre les officiers municipaux élus par le peuple et l'ancien tribunal échevinal nommé par le Seigneur Archevêque. Ce tribunal prétend siéger et les municipaux veulent l'empêcher et rendre eux-mêmes la justice. Jean Baptiste Vienne, de retour de Paris, rapporte la réponse faite « de vive voix » par l'illustre assemblée à la protestation des élus du peuple. Elle leur donne tort car l'assemblée, n'ayant encore rien décidé, ni changé le mode de justice (le Marquis d'Estourmel, officier, était partisan du roi et des réformes comme le curé Bracq et siègent tous deux au centre - Nos représentants, page 17) fait savoir aux édiles qu'ils se sont immiscés sans droit comme officiers de justice ; ceux-ci ont été dûment nommés par l'Archevêque comme juges civils, criminels et fonciers, agissant en tant que seigneur temporel de cette ville ; confusion des pouvoirs en cette période de transition.

Registre 1790 - 93 aux arrêtes de la municipalité, p. 11 : Les anciens juges finirent par démissionner, mais le conflit amena la démission des Vienne, père et fils, notable et officier municipal. Le 19 mars, Jean Baptiste Vienne père démissionne, reproche lui ayant été fait en pleine assemblée d'avoir plus à cœur les intérêts de la justice seigneuriale que ceux de la municipalité.

GG 22 : Don patriotique : Le 17 avril, municipaux et notables se réunissaient pour délibérer sur le don patriotique ; cette contribution était fixée au quart du revenu net et à 2 $\frac{1}{2}$ pour cent de l'argenterie, bijoux d'or et d'argent. Le registre des versements est curieux à compulsier. Le maire et les officiers municipaux donnent le service de couverts des repas d'antan, agapes au retour des processions ou des Te Deum, soit 11 cuillères et 12 fourchettes d'argent marquées aux armes de la ville ; il manque une cuillère que Denis Borne, concierge de l'Hôtel-de-Ville, déclare n'avoir jamais connue. Messieurs les municipaux y joignent un petit lingot d'argent donné par le sieur Cousin, orfèvre, et près de 41 000 livres en billets de caisse escomptés.

Le plus généreux des contribuables est Monsieur Jean Antoine Vilette, qui a déclaré 1 500 livres de don par l'entremise de son correspondant au Cateau, Maître Jean Baptiste Piettre père, avocat ; la contribution patriotique de l'ancien capitaine d'infanterie du régiment de Barrois fait sensation ; elle excède la proportion déterminée par le décret de l'Assemblée Nationale, est-il inscrit au registre.

Le sieur Vilette est invité de faire les paiements au Trésor Royal directement car il habite Paris, à la maison Saint-Firmin. C'est là qu'il a pris sa retraite, chez les Lazaristes ; son proche parent, un Catésien, Monsieur Cousin, en était le supérieur ; à sa mort, un autre prêtre de la mission, Monsieur François, lui succède ; Monsieur François, ancien élève du collège du Cateau, était originaire de Busigny. Monsieur Vilette était donc l'hôte de compatriotes et d'amis. Il paya, le 4 mai, à Paris, le 1/5^e de sa contribution patriotique, le reçu du Trésor Royal, portant le n° 2 412 et signé Garat, est collé en première page du registre conservé au Cateau (GG 22).

Ce registre est intéressant à feuilleter ; certains citoyens ont jugé bon de commenter leurs dons par une réflexion. Philippe Delhaye, fermier au faubourg de France et frère de l'abbé de Saint-André, qui occupe la cense des coutures (ou cultures) appartenant à l'abbaye (2 mencaudées 75 verges de contenance) verse 24 écus de 3 livres et promet six autres louis « pour le soulagement de l'État ». Le curé pasteur de Saint-Martin, à portion congrue de 600 livres, en verse 150 le 15 mars.

GG 22 : Charles Bail et Joseph Ortille, confrères de la chapelle Saint-Jacques, versent 30 livres au nom de la confrérie. Monsieur Sculfort de Beaurepas s'inscrit pour 1 200 francs : 300 pour Maxellende, sa fille, veuve de l'avocat Amand Carion, 900 pour sa part, somme excédant le quart de ses revenus, espérant que sa fille sera remboursée de 7 000 francs,

prix de l'achat qu'il fit en la mairie héréditaire du Cateau le 3 juin 1772, laquelle mairie fut supprimée par l'établissement des municipalités.

18 mars : Arnoux Bricout ferme les yeux sur ses propres malheurs et ceux du temps ; jaloux de donner une faible marque de son dévouement à la chose commune et d'animer, s'il est possible, par son exemple, le froid patriotisme de quelques voisins, riches et peu généreux, déclare avec vérité que la somme de 250 livres dont il contribuera aux besoins de l'état et dans les termes fixés par l'assemblée, est tout ce qu'il peut faire, donnant de bon cœur cette modique somme sans en prétendre aucun remboursement pour l'avenir, et a signé.

Marie Anne Dollet, veuve Alexandre Vitasse, donne 3 livres en offrande patriotique, n'ayant aucun revenu que celui de ses doigts.

Maître Morcrette, avocat, fait don de 8 écus de 3 livres, il n'eut aucun revenu, ni l'année précédente, ni cette année, à cause de la grêle et de la stérilité des récoltes.

Son collègue, Maître Jean Baptiste Piettre, le père, avocat, ne peut donner que 36 livres, il a essuyé la grêle en 1788 et un incendie de 6 demeures et 1 grange en 1789, eu égard à ses autres charges et à sa nombreuse famille.

Mademoiselle Adélaïde Mortier, par ordre de son père, député pour la province du Cambrésis à l'Assemblée Nationale et maire du Cateau, a versé 200 livres le 29 mars.

Maître Louis Ledieu, Procureur des Dames religieuses du Saint-Esprit, verse en leur nom 300 livres.

Monsieur Xavier Rodriguez, fondé de pouvoir des Dames de Saint-Lazare, a contribué pour 900 livres au nom de leur communauté.

Dom Chrisostome Bisiau, Procureur de l'abbaye de Saint-André, s'inscrit pour 10 000 livres ; cette somme excède le taux auquel la maison devait s'imposer, vu l'épuisement où elle se trouve réduite, tant par les dégâts de la grêle du 13 juillet 1789, de la misère extrême de ces années, que par la difficulté qu'elle éprouve dans la recette de ses revenus ; cette contribution aux besoins de l'État sera versée en trois annuités de 3 000 livres le 1^{er} avril 1790, 3 000 le 1^{er} avril 1791 et 4 000 le premier avril suivant, versement qui diminuera en cas de diminution des revenus, sous réserve de leur suppression.

L'abbé de Saint-André est un sage ; le chômage et la misère des ouvriers catésiens le préoccupent ; il croit plus efficace de soulager ses concitoyens que de verser de l'argent à l'État ; en mars, il s'efforçait d'améliorer le sort des chômeurs en leur fournissant du travail ; son plan d'aide sociale, il l'expose au corps municipal de la ville en une longue lettre du 18 avril 1790 reproduite in extenso dans le registre de la municipalité.

Registre aux arrêtés de la municipalité 1790 - 1793, f. 19 : Intervention sociale de l'abbé de Saint-André : « Messieurs. Rien de plus affligeant pour les âmes sensibles que le nombre prodigieux des pauvres qui nous entourent. La plupart, forts et robustes, languissent, faute de travail ; les autres, bien capables de filer au lin, quittent leur rouet par ce que les filets ne se vendent plus (filet : fine toile de lin ou toilette, spécialité des « mulquiniers » du Cateau) ou qu'on refuse de leur donner du lin à crédit.

Dom Maur Delhaye, par ses aumônes, n'a pu que prolonger les jours de l'indigence, sans en tarir la source ; il compte sur le « zèle et les lumières » du conseil municipal pour faire aboutir son projet de lutte contre le chômage.

F. 20 : Il s'agit de l'établissement d'une manufacture de grosse toile au Cateau. « Toute personne, de l'âge de 8 ans jusqu'à la fin de ses jours, peut filer au gros ; c'est un métier que tout le monde sait ou peut apprendre dans 8 jours et qui peut rapporter jusqu'à 20 sols par jour ».

L'abbé y voit l'emploi des chômeurs et fileuses au lin sans travail. Un nouvel essor imprimé à l'agriculture « en introduisant dans nos cantons la culture du lin, contre laquelle existe un

préjugé sans fondement ».

Cette manufacture « assurerait la tranquillité publique en diminuant le nombre des misérables qui assiègent chaque jour la porte de nos bourgeois. Les bénéfiques pourraient être employés au soulagement des infirmes et à l'éducation de nos enfants indigents.

L'expérience faite depuis un mois par l'abbé de Saint-André a permis de faire vivre 180 familles, c'est-à-dire 4 à 500 personnes, en fournissant, par l'intermédiaire d'André Merlin, du lin pour fabriquer de la toile.

Vous trouverez, Messieurs, dans les lumières et la sagesse de votre conseil les moyens d'affermir et de perfectionner l'œuvre que j'ai commencée. La charité des Catésiens aisés fournira les fonds ; l'abbé abandonne les 1 500 livres qu'il avait données pour la mise en route de l'œuvre. L'abbé veut rassurer les mulquinières de la ville qui craindraient que les fileuses au lin « se gâtent la main » et perdent leur habileté d'ouvrière en abandonnant définitivement « leurs anciennes quenouilles » pour la filature au gros. D'ailleurs, les mulquinières savent que leurs fileuses ne peuvent actuellement gagner leur vie en travaillant pour eux ; ne vaut-il pas mieux leur donner du pain, même au risque d'abîmer leurs mains que de les abandonner et les laisser mourir de faim.

La manufacture de grosse toile fleurira au Cateau, comme dans toutes les villes du royaume qui en établissent à présent dans leur enceinte. Ce projet « doit ranimer le commerce chancelant de cette ville ».

L'abbé déclare enfin : « je m'engage à faire face au déficit possible du début. Je dis plus, si je conserve l'administration des biens de mon abbaye, comme l'article 2, n° 2 du décret du 13 février m'en assure, je répons de toutes les sommes qui pourront être avancées pour la réussite et l'exécution de mon projet, pourvu que la direction en soit confiée à des personnes d'une probité à toute épreuve. Quel qu'en soit l'issue, j'aurai au moins la consolation de vous avoir donné des preuves de tout mon zèle à contribuer au bien être et à la prospérité d'une ville dont j'ai l'honneur d'être un des plus anciens concitoyens ».

Réponse de la municipalité : Quelle fut la réaction du conseil général de la commune, comprenant maire, officiers municipaux et notables, extraordinairement assemblé pour délibérer sur l'adresse du « très digne et révérend prélat » le 21 avril 1790 ? Une explosion de « sensibilité » envers l'auteur de ce projet d'un travail doux, aisé et à la portée de tout le grand nombre des pauvres qui habitent cette ville, projet salutaire et bienfaisant, cette adresse capable d'enflammer les cœurs honnêtes, charitables, mérite la plus vive reconnaissance envers l'abbé, car il est impossible au révérend prélat de donner une plus grande preuve de son amour envers la ville et ses pauvres que l'inappréciable établissement qu'il propose.

Mais, après avoir couvert de fleurs l'adresse et son auteur, le conseil y oppose une fin de non-recevoir. L'état délabré des finances, l'impossibilité de fournir des fonds, l'épuisement des bourgeois aisés, forcent les édiles de la cité à gémir sur leur impuissance à secourir les malheureux dans les malheureuses circonstances qui déchirent notre cœur et émoussent forcément notre zèle.

Le digne prélat de Saint-André, le solide appui et le véritable père des pauvres de la ville, est invité à leur continuer ses bienfaits et à contribuer seul au lancement et au financement de la manufacture.

Le projet était-il de la pure utopie en cette année 1791 ? Les mulquinières de la ville étaient-ils en l'occurrence de sages et prudents administrateurs, en craignaient-ils pour leur propre commerce de fine toile ?

L'idée de ces manufactures, qui firent au 19^{ème} siècle la richesse du Cateau, et la première tentative de les réaliser reviennent en tout cas au dernier abbé de Saint-André, Dom Maur

Delhaye.

Le conseil de la ville comprit la grandeur de l'initiative car il fut arrêté « que par reconnaissance, seule chose en notre pouvoir, l'adresse de Monsieur le vertueux abbé de Saint-André sera transcrite sur notre présent registre aux délibérations, pour transmettre à nos arrières neveux la preuve des bienfaits du prélat et de sa maison, que nous désirons ardemment pouvoir conserver ». A Senaux, commis adjoint au greffe, transcrit donc in extenso dans le registre la longue et détaillée proposition contre le chômage de l'abbé de Saint-André, dont nous n'avons donné que des extraits et le résumé.

Déclaration des biens de l'abbaye : L'abbé fait allusion dans son adresse à l'administration de la ville à l'article 2, n° 2 du 13 février 1790. L'Assemblée avait supprimé les vœux monastiques ; il était suivi, le 27 février, de la déclaration des biens du monastère ; parmi les maisons du Cateau appartenant à l'abbaye, il y a celle occupée par le blanchisseur de la maison à la Fontaine à gros bouillons ; le plus important fermier est, après le sieur Delhaye (frère de l'abbé), le sieur Grozo qui occupe 158 mencaudées avec cense, jardin et pâture (2 mencaudées 75) au faubourg de France, près de la halte actuelle du Cambrésis, dite rue Belle ; tous les quartiers de l'abbaye sont minutieusement détaillés, cuisine avec la cafetière et la théière, chambre féodale près de laquelle loge le religieux receveur, l'écurie avec 5 chevaux, 2 voitures, 1 chariot, 1 tombereau.

Les charges de la maison y sont exposées, dont les aumônes que l'abbaye doit faire chaque année, tant au Cateau qu'en autres lieux où sont situés ses domaines ; ce paragraphe est suivi de cette fière remarque : « L'abbaye a lieu d'espérer qu'on lui rendra justice de ne pas douter de sa fidélité à remplir ses devoirs à cet égard ».

Le 15 mars 1790, Dom Chrisostome Bisiaux comparait devant les officiers municipaux, avec procuration de l'abbé (demeurée annexée au registre de l'enregistrement des dons patriotiques) et déclarait au nom de Dom Maur Delhaye, abbé régulier de Saint-André, que ledit Dom Maur possède et est titulaire du bénéfice nommé l'abbaye de Saint-André, ordre de Saint Benoît, fondé au Cateau en 1021 ; cette déclaration est faite en exécution du décret de l'Assemblée Nationale du 5 février dernier.

Saint-Lazare : Le 26 février, la déclaration des biens de la maison Saint-Lazare avait été faite par sœur Amélie Casiez, supérieure ; parmi les fermes, celle de Montay occupée par Charles Joseph Danjou qui cultive 230 mencaudées de terre, une école achetée et bâtie en neuf en 1787 est annexée à l'ancien hôpital qu'elle remplace ; 12 lits complets sont à l'usage des pensionnaires ; 19 religieuses et 2 domestiques, plus une converse composent la communauté. Dans le cahier de doléances des Catésiens en 1789 était le désir de revoir à l'usage d'hôpital la maison de Saint-Lazare et celle du Saint-Esprit, suivant l'esprit de leurs fondateurs et bienfaiteurs.

GG 56 : Saint-Esprit : La déclaration de la prieuré du Saint-Esprit, le 22 février, sœur Jacqz Santerre, fille des tanneurs de la ville, fait état de 18 religieuses et 2 domestiques et d'un pensionnat avec lits dans le dortoir ; parmi les mères du Saint-Esprit, il y a eu sœur Marie Bernardine Mortier, parente du député Charles Mortier, née au Pommereuil, et sœur Mélanie Grozo, fille d'Antoine Grozo et Marie Josèphe Luquet, fermiers au faubourg de France.

Récollets : Le pauvre couvent des Récollets fait sa déclaration le 26 février ; les 21 chambres du dortoir n'ont qu'un grabat et une paille ; les frères mineurs ne possèdent rien en propre ; leur règle ne connaît que la Sainte Pauvreté ; la bibliothèque renferme 954 volumes. La déclaration est signée du frère gardien Placide Villerez, de son vicaire Domitice

Lévêque et des frères Victor Bricout et Ignace Labouré.

EE 4 : Passage de troupes : Le 24 avril, les grenadiers et chasseurs du régiment Royal des Vaisseaux logent au Cateau ; il n'y a pas d'incidents avec la garde nationale qui va être à l'honneur en mai.

Cérémonies patriotiques : Le 27 mai, une délégation de la garde est choisie par le corps municipal ; elle participera, le 6 juin, au Champ de Mars de Lille, à la fédération des trois départements, créée au début de l'année, du Nord, Pas-de-Calais et Somme. Les gardes catésiens y passèrent l'acte de fédération, « fédérés est synonyme d'unis par pacte et serment ». L'enthousiasme des Lillois n'eut d'égal que celui de la foule qui célèbre à Paris, le 14 juillet, l'anniversaire de la Bastille.

Registre 8 - 1792 : Les délégués de toutes les parties du royaume (Louis Largilière dit Parisien, aubergiste au Cateau, rue Saint-Lazare, fut député à la fédération de Paris) [des] gardes nationaux assistaient, en présence du Roi, à la messe dite sur l'autel de la Patrie, au champ de Mars, par l'évêque d'Autun, Monseigneur de Talleyrand ou le citoyen Talleyrand, puisque l'Assemblée avait supprimé, le 19 juin, les titres de noblesse et distinctions de Monseigneur, Excellence, ...

Le même jour, fonctionnaires civils et clergé du Cateau prêtaient à l'Hôtel-de-Ville le serment civique de rester fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi et de demeurer unis par les liens de la fraternité. « Nous le jurons » répondit la foule amassée sur la grand'place, après la lecture de la formule du serment faite au balcon de l'Hôtel-de-Ville.

GG 48 : Le soir, l'église Notre-Dame, sur le marché, était illuminée, comme les autres édifices de la ville ; 2 florins 9 furent payés au sieur Josez par le compteur de l'église, le marguillier Pierre Joseph Lancelle, pour avoir livré, pesé et allumé les chandelles pour « l'illumination de la fédération ».

Élections : Les États du Cambrésis existaient toujours ; ils s'étaient réunis encore le 21 mai et défendaient toujours les droits et privilèges de notre province, devenue simple arrondissement.

Registre F. 25 : Le 26 mai avait eu lieu au Cateau la réunion des électeurs pour nommer les 4 délégués chargés de prendre part à Douai, chef-lieu du département du Nord, à l'assemblée électorale.

Dans la cité, les délégués proposés au suffrage des électeurs catésiens étaient les anciens officiers Erasme de Zevallos, Antoine de Vevay, chevaliers de Saint-Louis, François Mortier, colonel de la garde nationale, à côté de l'apothicaire Jean Baptiste Denisse, du maître de la poste aux chevaux Augustin Collet et de Maître Régis Cuissette, prêtre. Ce furent les avocats et hommes de loi qui l'emportèrent ; les avocats François Régis Rodriguez, Henri Hennequand, Jean Baptiste Triquet et Maximilien Bricout, notaire, furent élus pour nommer les conseillers généraux du district et du département, remplaçant parlement et état du Cambrésis.

Le 28 juin, un décret de l'Assemblée Nationale permettait à la municipalité du Cateau d'acquérir les biens nationaux sur le territoire du Cateau jusqu'à la concurrence d'un million de livres. Il ne fut pas donné suite à cette autorisation ; au contraire, le 17 août, le conseil municipal tentait une nouvelle démarche pour conserver l'abbaye de Saint-André.

Délibération du conseil municipal : L'adresse supplique à l'Assemblée nationale s'appuyait sur les bienfaits du monastère en faveur de la cité :

1 - Les moines avaient fait vivre l'année précédente, par des aumônes, plus de 2 600

habitants, plus de 400 de ces malheureux sont continuellement et grandement secourus par l'abbaye.

2 - L'abbaye a bien voulu se charger du collège du Cateau, quoi qu'elle soit composée de 22 religieux seulement et n'ait pas au-delà 60 000 livres de rentes, dont 20 000 proviennent de 22 dismes qui suffisent à peine aux réparations et reconstructions de 22 chœurs, 20 maisons pastorales et aux portions congrues de plusieurs curés et environ 15 vicaires ; elle fournit gratuitement au collège 5 régents et 1 préfet « dignes, à raison de leur exactitude et de leur érudition, de la reconnaissance publique ».

3 - L'abbaye offre d'augmenter le collège d'une chaire de mathématique.

4- Elle se propose d'établir une manufacture pour y occuper tous les malheureux et faire cesser la mendicité qui désole toute la ville.

5 - Les bénédictins sont pénétrés des sentiments du plus vif patriotisme.

6 - Dans la ville de 4 000 âmes, environ 2 500 habitants sont admis à la table commune des pauvres qui n'a point 5 000 livres de revenus, tant pour les secourir que pour payer les pensions des médecins, chirurgiens, accoucheurs et accoucheuses, maîtres d'école, que de liquider chaque année l'état de l'apothicaire, n'a que le plus petit nombre de maisons en état de secourir cette masse énorme d'indigents et de malheureux.

Cette supplique, qui rend hommage aux officiers municipaux de 1790, devait rester vaine.

Le 12 juillet, l'Assemblée nationale avait voté la constitution civile du clergé ; elle fut publiée au Cateau le 10 septembre 1790 ; le Roi y opposa son veto jusqu'en décembre.

Une disposition du décret supprimait abbayes et chapelles ; les derniers jours de Saint-André étaient comptés ; une autre prévoyait une seule église paroissiale pour les villes n'ayant pas plus de 6 000 habitants ; deux des églises du Cateau devaient donc disparaître.

Les curés seraient nommés par les membres du district (arrondissement) en directoire ; les évêques par l'assemblée départementale. Prêtres et religieux devaient prêter serment, un dimanche avant la messe paroissiale, d'obéir à la constitution civile du clergé !

Les difficultés financières étaient accrues. Le 29 septembre, l'Assemblée Nationale décrète l'émission de 800 millions d'assignats, gagés par les « biens nationaux » confisqués au clergé, et qui ne se vendaient pas. Assignats ou billets d'assignation au porteur sur le prix de vente de ce gage.

Le mandat de député à l'Assemblée Nationale, qui siégeait salle des Manèges, près des Tuileries, n'était pas sans risque : le député du Nord pour le clergé, Dupont, curé de Tourcoing, s'était élevé, lors de la discussion contre les billets « d'assignats » ; la populace punit son audace en l'assillant à la sortie de la séance ; des énergumènes voulurent le noyer dans le paisible bassin des Tuileries ; sauvé par le garde, il dut démissionner deux jours plus tard, en fin septembre 1790.

GG 49 : En octobre, l'ingérence des nouveaux élus par l'assemblée de Douai se manifeste au Cateau : le 16 octobre, un commissaire, membre du directoire de Cambrai, vérifie les comptes de l'église Saint-Martin ; c'est le commissaire Marc Béthune, assisté du secrétaire greffier François Cochet.

Le marguillier de l'église Notre-Dame est sommé de remettre à la municipalité, sans quittance et sans aucun délai, l'encensoir, la lampe et deux burettes d'argent dont il était dépositaire pour les faire raccommoder.

Le 6 décembre, la moitié du conseil municipal était renouvelée par élection à l'Hôtel-de-Ville ; le recouvrement des impôts s'avérait difficile malgré les arriérés réclamés aux ci-devant privilégiés. L'archevêque fut taxé pour 2 283 livres pour les biens qu'il possédait en ville ; abbaye et couvents payeraient pour leurs consommations de bières et vins les mêmes impôts que les bourgeois imposés.

De même, les autres privilégiés, les curés : Monsieur Dehaussy, pasteur de Saint-Martin,

Fleury, pasteur de Notre-Dame, Ghillet, curé du Pommereuil, Lucas, curé de Mazinghien, et les vicaires Gillerou [Gilleron ?] et Canonne, les capitaine, lieutenant et sous-lieutenant de la bourgeoisie, Messieurs Nicolas Pierrard, Hennequand et Bricout, le capitaine des pompiers Largillière, le receveur de l'archevêché, Monsieur Moreau, le maître de poste Collet, et jusqu'au suisse du palais, Monsieur Dey ; c'était l'égalité devant l'impôt.

Parmi les charges de la ville, il y a 263 livres pour « l'édifice du Palais de Douay » et 1 200 livres pour les réverbères et les gages des allumeurs. Mais les réverbères, en ces temps troublés, ont d'autres destinations en attendant la machine humanitaire à couper les têtes, dont l'invention est attribuée au docteur Guillotin, la guillotine.

FF 148 : Des inimitiés personnelles peuvent dépendre la vie ou la mort. Ainsi, au Cateau, le bal de l'Hôtel-de-Ville, peu après les fêtes de la fédération, au début d'août, fut troublé par les vociférations du boucher Jean Baptiste François, dit Georges, pris de boisson ; il veut entrer au bal, on lui refuse l'entrée, il vocifère à la porte du corps de garde, ameutant plus de 30 personnes, il déclare : « Je veux entrer pour sortir le sieur Prim et le pendre à la lanterne » ; « Mais il n'y a pas de lanterne » lui répondent les assistants en le repoussant ; « Ma foi, je le pendrai là », crie-t-il de plus belle en montrant le pilori, et il tire de sa poche une corde ; « Voilà pour pendre cet aristocrate, parce qu'il n'a pas prêté le serment civique, il était parti ce jour-là, il n'est pas digne d'être au bal ».

Le sieur Caudron, marchand brasseur, rue Cuvier, qui était de garde, veut le calmer ; il était 9 heures du soir mais, à 11 heures, notre énergumène réparait et hurle de plus belle : « Je ne veux pas de mal à la garde, déclare-t-il, je veux Monsieur Prim et aussi Houriez et Druart pour les pendre, voici mes cordes », et il les montrait. Monsieur Prim était le receveur des traites et demeurait sur la place. Pendant que « cet espèce d'escarisseur » (terme du procès-verbal) réclamait sa tête, il était au bal avec son épouse, née demoiselle Marie Josèphe Piriât, et s'amusait à jouer du violon à la prière de ses amis ; il fut très surpris qu'à trois heures et demie du matin, la garde s'offrit à le reconduire chez lui, ce dont il la remercia, sans accepter.

Le lundi 2, notre boucher n'était point calmé ; à sept heures du matin, il entre chez Monsieur Prim, qui ne le connaissait même pas, et qui se met à le tutoyer. « De quel ordre, as-tu monté la garde ? ». « Mais, répond Monsieur Prim surpris, comme citoyen actif ». « Non, réplique le boucher, si tu étais citoyen actif, tu ne te serais pas absenté le jour de la confédération ; regarde les cordes avec lesquelles tu seras pendu à la lanterne aristocrate ! ». Les jours suivant, ne décolérant pas, vomissant des injures, Jean Baptiste François brandissait toujours ses cordes, criait ; « Si je n'en ai pas assez d'une, j'en achèterais une seconde ».

Ses autres victimes, Houriez et Druart, étaient deux anciens militaires, maréchaux des logis, pensionnés du Roi. Étienne Houriez, âgé de 49 ans, demeurait Place au Bois et Nicolas Druart, 45 ans, qui avait servi dans le corps des carabiniers, habitait la rue de Landrecy ; [ils] n'attachèrent aucune importance à ces menaces.

FF 148 : Mais Monsieur Prim porta plainte ; le procès-verbal remplit 14 pages du registre de police dans les dernières pages.

Les justices seigneuriales avaient fait leur temps ; un juge de paix fut élu, le 29 novembre, au milieu de l'effervescence politique. Henri Hennequand l'emporta sur Jean Baptiste Vienne qui, père d'un séminariste, était considéré comme un anti révolutionnaire notoire. Le nouveau juge de paix était partisan des idées nouvelles ; ses quatre assesseurs furent de chauds défenseurs de la Révolution en marche : Joveneau fils, François Mortier, l'ancien officier, Théodore Hiolon et François Grozo, cultivateurs.

GG 56 : En décembre, par suite de la suppression des vœux monastiques, les religieux et religieuses de la ville furent invités à obéir au décret de l'Assemblée nationale. En sortant

des couvents et monastères, ils recevaient une pension de l'État ; un avis individuel les mettait en demeure de faire connaître leurs décisions. Les réponses de l'abbaye de Saint-André et de la maison du Saint-Esprit sont conservées aux archives du Cateau. Les 21 déclarations écrites sont toutes semblables dans le fonds si elles varient dans la forme, nous citerons celle de sœur Mélanie Grozo, datée du 20 décembre 1790, adressée aux officiers municipaux : « Messieurs, Je demande de vivre et mourir dans la maison et communauté du Saint-Esprit au Cateau Cambrésis ». Mourir dans l'observance des vœux librement consentis, tel était l'idéal et le désir de tous les membres des communautés religieuses de notre ville.

1791

Le départ de Monseigneur de Rohan (1781 - 1802)

1791 brisa les derniers liens d'avec le passé. Monseigneur de Rohan était toujours, comme archevêque de Cambrai, « chez lui » dans le Palais du Cateau, et Monsieur Moreau, régisseur des moulins lui ayant appartenu et des biens.

Registre, p. 146 : En janvier, le 14, Mirou, garde du bois de Mon Plaisir et du parc de la ville, est logé dans une « petite dépendance de ce parc » attachée au bénéfice du ci-devant Seigneur. Ainsi il veillera mieux, jour et nuit, à la conservation de ces propriétés « jusqu'à ce qu'il soit autrement pourvu, par Messieurs du Directoire du district à Cambrai, à la destination de ladite demeure.

17 janvier : De même, le tout puissant district de Cambra doit donner son autorisation lorsque, du consentement de Monsieur Moreau, le 17 janvier, des bois, pièces de bois, entreposés dans le magasin du « cy-devant archevêque » au grand pré, seront utilisés pour réparer la thésière de la ventillerie du pont Fourneau, fondue en deux ; sans cette réparation, le moulin Fourneau est inutilisable.

C'est officiellement le 16 ou 17 janvier que Monseigneur de Rohan n'est plus archevêque, ni évêque du Nord, selon les dispositions nouvelles de l'Assemblée Constituante, car il refuse de prêter le serment prévu par la constitution civile du clergé.

Le Roi avait, en décembre, abandonné son veto. Le pape condamnait ce serment comme contraire aux lois et à l'indépendance de l'église. Et pourtant, Monseigneur de Rohan avait, en 1790, déjà prêté serment de fidélité à la Nation et à la Loi et avait juré aussi de maintenir les principes de la Révolution, mais c'était hors de France, aux Pays-Bas, et ces principes étaient ceux de la Révolution Liégeoise du 18 août 1789 qui avait chassé le Prince Évêque de Liège de son palais et de son diocèse ; le Prince Évêque de Hoensbroeck avait pris la fuite lors des troubles d'août 1789.

L'Archevêque de Cambrai avait alors été nommé régent de la principauté de Liège et y avait fort bien réussi comme évêque des Républicains. Puis l'ordre régnant de nouveau, Monseigneur de Rohan, par décision de l'Empereur Joseph II, rentre à Cambrai, en 1791 ; c'est pour peu de temps. Une pièce écrite en latin, conservée par Dom Bevenot, l'autorisant à confesser aux couvents du Saint-Esprit et de Saint-Lazare au Cateau, en l'absence des confesseurs ordinaires, autorisation valable trois ans et datée de Cambrai de septembre 1790, porte encore tous les titres du « cy-devant Seigneur Prince de Rohan, Archevêque, Duc de Cambrai, Comte de Cambrésis » *praepositus Eccles Leodiensis Trefundia cum Thuidiniensis praepositus* ». Cette pièce est aux archives de l'abbaye de Wisques et vient du presbytère de Maubeuge, où l'avait laissé Dom Bevenot qui y mourut doyen et curé ; elle est signée du mandate Delhay, vicaire général. Est-ce l'abbé de Saint-André alors faisant fonction de Grand Vicaire de Monseigneur de Rohan ? L'ex Seigneur Archevêque passa par Le Cateau et y séjourna encore au Palais avant que de gagner Paris, puis de se retirer dans la

partie autrichienne de son diocèse de Cambrai, à l'abbaye de Saint-Ghislain, non loin de Mons ; il ne reparut jamais à Cambrai, ni au Cateau.

Le 18 mars, les électeurs du département du Nord étaient réunis à Douai pour élire un évêque, mais l'émeute y grondait ce jour-là ; les accapareurs de blé Dherbais et Nicolon étaient lynchés et massacrés par le peuple qui les accusait d'adhérer au « pacte de famine » ; le maire de Douai, l'avocat Louis Désiré Bonnaire, notre compatriote, s'efforça, mais en vain, de calmer la colère publique ; il dut lui-même prendre la fuite, dénoncé comme contre révolutionnaire, et se réfugier à Tournai.

Les électeurs durent gagner Lille pour choisir l'Évêque du Nord ; l'Évêque constitutionnel élu fut Claude Primat, curé de Saint-Jacques à Douai, de l'ordre de l'Oratoire ; il fut sacré à Paris par Talleyrand ; c'était un prêtre vertueux qu'appréciait beaucoup Monseigneur de Rohan pour ses hautes qualités morales ; il s'installa à Cambrai au séminaire. Des laudiseurs de l'Évêque Primat avaient mis au-dessus de la porte cette inscription : « Le nouveau Fénelon ».

20 mars : Messieurs Dehaussy et Fleury, curés de Saint-Martin et de Notre-Dame au Cateau, refusèrent de lire, à l'issue des messes paroissiales, l'instruction sur le décret de l'Assemblée concernant la constitution civile du clergé ! Deux officiers municipaux, Messieurs Morcrette et Tilmant, les remplaçaient. « Le 20 mars, à neuf heure et demie du matin, est-il transcrit aux archives, nous soussignés, nous sommes transportés dans lesdites églises et y avons fait, en présence des paroissiens, à haute et intelligible voix, la lecture de la sus dite instruction ».

Par contre, le curé de Montay, Lebon, celui de Maurois, A.J. Bricout, et Monsieur Boursiez, prêtre demeurant au Cateau, sont de fervents partisans de l'ordre nouveau ; non contents de prêter le serment civique, ils adhérèrent avec enthousiasme à la section locale des Jacobins de Paris, créée au Cateau, en février 1791, sous le nom de Société des Amis de la Constitution, avec la devise « Vivre libre ou mourir ».

Société des Amis de la Constitution du Cateau : Le 2 mars, les membres de la section cambrésienne, dont le secrétaire est un prêtre, Monsieur Lenoir (le bénéficiaire de Saint-Géry, plus tard curé constitutionnel de Troisvilles, puis d'Abancourt, enfin commissaire national sous le Directoire au Cateau), félicitent leurs frères et amis du Cateau, généreux citoyens qui, du sein de l'esclavage, ont crié, en secouant leurs chaînes, avec le ton qui convient à la liberté de l'homme, Liberté !

La longue épître enflammée et grandiloquente, suivant le goût du temps, se termine ainsi : « Puisse le patriotisme brûlant qui vous anime embraser tous les cœurs de vos concitoyens et sauver l'honneur d'une ville qui, jusqu'ici, n'a point paru faire partie de l'empire français ». Le Cateau était considéré comme attaché aux idées anciennes et un repaire d'aristocrates et de réfractaires insermentés !

La première initiative du club jacobin du Cateau ne fut pas des plus heureuses, sous la plume du jeune Édouard Mortier, à l'écriture calligraphiée, le futur Maréchal de France, alors âgé de 23 ans et secrétaire bénévole. Des réformes égalitaires avaient été réclamées lors des enterrements, le 13 mars : suppression des « distinctions humiliantes » entre riches et pauvres. Pour tous, les sonneries de cloches, la croix d'argent, les ornements, messe et chants de première classe, mais le peuple protesta au cimetière lors des obsèques solennelles d'un pauvre homme, l'un des leurs, et l'on supprima cette pompe dérisoire pour revenir à la simplicité de l'enterrement sans faste, avec la modeste croix de cuivre.

Un extrait de la lettre d'affiliation à la société du curé de Montay, écrite le 14 mars, expose, en style allégorique, le but des Amis de la Constitution. « Courage, chers frères, courage, l'arbre antiseptique de la Liberté, que vos vaillantes mains viennent de planter sur

les débris vénénéux du despotisme, au milieu des ronces de la chienne et sous la zone terrible de la fiscalité, va prendre racines dans cet amas de décombres de tous les abus ; cet arbre de vie ombragera de sa cime majestueuse toute la France et peut-être l'Europe ». La société qui se réunissait en petit comité, rue du Collège, dans la maison du cordonnier Lorgne où logeait Monsieur Préfontaine, secrétaire en titre, tenait ensuite ses grandes assises au Palais du ci-devant Archevêque, dans la grande salle à manger pavée de marbre. On y lisait les nouvelles et communiqués de Paris et les lettres du président, Monsieur Mortier père, que le député à l'Assemblée envoyait de la rue des Moineaux à ses chers patriotes. Il s'occupe de leurs intérêts, de cette « chaussée aristocrate » qui a coûté plus de 300 000 livres à la malheureuse châellenie du Cateau, chaussée qui fut la grande vexation des Archevêques de Cambrai et qu'il est question de refaire.

2 avril 1791 : Le citoyen Charles Mortier prodigue les belliqueuses consignes, le 2 avril « Exite » (sic : excite) tous nos frères d'armes à se tenir prêt à marcher au premier coup de tambour pour soutenir notre liberté dans ce moment, les braves Parisiens sont 20 000 sous les armes, pour installer les nouveaux curés (nommés par les électeurs).

Le tout se passera très bien, excepté qu'il pourra avoir des dévotes de f..... (fouetter) si elles remuent. Dimanche dernier, on en a foillé (ou fustiger) vingt à Saint-Sulpice.

Tout est tranquille à Paris parce que les aristocrates sont veillés de près, c'est que qu'on fait dans la plus grande partie de l'Empire.

Etablissez un comité de recherches pour découvrir les auteurs des mauvais libellés et les prédicateurs qui prêchent contre la constitution. Donnez-en avis au comité des Amis de la Constitution des Jacobins.

Mandez-moi si les curés ont fait leur serment et, le trois avril, une grande nouvelle est annoncée par le même Mortier aux patriotes catésiens.

3 avril : « Nous avons perdu Monsieur Mirabeau hier, avec soupçon qu'il a été empoisonné ; on sait à présent la vérité parce qu'il a été ouvert (c'est-à-dire que l'autopsie du cadavre a été pratiquée). Le grand leader de la noblesse s'était éteint dans les bras du Prince d'Arenberg, député du Quesnoy.

Le Roi Louis XVI perdit en lui le dernier de ses défenseurs. Mirabeau emporta vraiment « dans son cœur le deuil de la monarchie » selon ses dernières et vraiment prophétiques paroles ; il eut sans doute empêché la fuite du Roi qui s'acheva lamentablement, le 21 juin, par l'arrestation du transfuge et de la famille royale à Varennes, sur la route de l'émigration.

7 avril : En vertu des lettres de Monsieur Doudau [Doudan], procureur syndic du Directoire du district de Cambrai, eut lieu une visite du couvent des Récollets et de l'abbaye Saint-André afin de les proposer comme maisons de refuges pour les religieux expulsés de leurs monastères.

La maison des Récollets, avec l'église, le cloître, la cour à usage de brasserie, la maison syndicale, les jardins et la maison conventuelle qui peut contenir 32 religieux, conviendrait très bien comme maison de refuge car il y existe une brasserie « meublée de ses ustensiles », donc en ordre de marche. De même l'abbaye, visitée le 8 avril, dont la maison à neuf bâtie peut contenir 70 religieux et plus si on partageait certaines places pour faire des chambres dans le quartier abbatial et celui des étrangers, avec les vastes salles du chapitre, bibliothèque, réfectoire et le cloître religieux. Tout cela resta à l'état de projet, comme celui du Cateau chef-lieu de district ; ces vastes locaux resteront inoccupés et vont se délabrer lentement.

14 avril : Les 5 robes des cy-devant Magistrats en fonction, devenues inutiles sous le régime actuel où les fonctionnaires portent l'écharpe, ont été délivrées aux jeunes pauvres pour servir de vêtements honnêtes aux premiers communiantes beaucoup plus nombreux en cette année, en plus de la somme ordinaire délivrée chaque année en ce but.

Le 26 avril, le curé constitutionnel unique du Cateau, J.F. Grébert, écrit aux membres de la Société des Amis de la Constitution du Cateau, qui ont reçu la veille la lettre d'affiliation de Paris, avec le but à poursuivre : « propager le patriotisme dans toutes les parties de l'Empire » ; elle est signée Alexandre Beauharnais, président (le mari de la future Madame Bonaparte, puis Impératrice), Bonne Carlière [Carrère ?] et Collot d'Herbois.

Le curé Grébert fut un homme doux et sage. Il répond à une lettre que ses chers concitoyens lui ont adressée le 22 avril. Elle arriva en retard, à Saily, sa résidence, « à cause du retard malicieux qu'en a apporté à la maison de Cantimpré (son ancien monastère) à l'annoncer » ; il annonce sa prochaine arrivée et son désir « d'assurer la paix et la tranquillité si désirables au maintien de la religion et de la constitution ».

Les lettres d'affiliation des sociétés, plutôt de co-fraternité, s'accumulent aux archives. Landrecy, Catillon, où dès le 12 avril « la section est prête à voler au secours des amis du Catésis dont ils apprennent avec la plus vive douleur la situation fâcheuse » qui est signée H. Cochet et J.J. Goris, voisinent avec Dunkerque, Valenciennes, Bergues, Saint-Winoc. Beaucoup y joignent leurs « productions patriotiques » qui rejoindront celles du curé de Montay (elles sont malheureusement disparues) et des Catésiens patriotes.

27 avril : La lettre des frères d'Avesnes, du 27 avril, est un appel à la vigilance. « Nous applaudissons à votre institution nécessaire là où l'aristocratie semblait se conserver. Vous n'ignorez pas, frères et amis, que la capitale est en effervescence, que nos amis y machinent notre perte et qu'un grand coup peut éclater. Soyons sur nos gardes, veillons et que notre union et notre fermeté fassent avorter leurs scélératesses entreprises ».

Les frères de Cambrai sont, à la même date, en mauvaise posture ; il faut les délivrer de l'esclavage car ils sont dans l'impossibilité de payer les frais de prison où les retient l'accusateur public, soit 4 florins 5 patars pour chacun, plus 20 patars d'amende.

Les Catésiens, dont ils « espèrent tout secours de votre humanité » ne les déçoivent pas, ils se cotisent pour arracher à la prison ces malheureux et infortunés citoyens. Un beau certificat de civisme, signé Farez, président, récompense les frères catésiens « excellents citoyens dans leur ville désolée par l'aristocratie ».

Des conflits éclatent au Cateau avec la société rivale dite des « Amis de l'Ordre » qui se tenait en l'abbaye de Saint-André. Les Catillonais s'en émeuvent et, le 28 avril, écrivent leur affliction au récit des scènes tumultueuses et fanatiques (pour ne pas dire idolâtres) qui ont eu lieu au Cateau. « Nos cartouches à balles sont faites, nous espérons d'avoir des armes dans 2 ou 3 jours, gare à vos monarchieux s'ils osent vous provoquer, nous laisserons la charrue pour prendre l'épée ».

Il semble que l'évêque Primat ait pu faire dans le calme sa visite épiscopale au Cateau au cours d'avril ; des jonchures furent livrées pour l'arrivée de l'Évêque ; il officia dans l'église Saint-Martin et prêcha sur l'obéissance des lois. Les patriotes reçurent, avec quelque solennité, notre digne et légitime Évêque, sage et vertueux Primat, l'émule de Fénelon, dont l'âme sensible et aimable charme tous les cœurs droits. Les Catésiens lui donnent en plus le titre de « Prélat d'honneur des Amis de la Constitution de Cambrai », mais les Cambrésiens réfutent cette assertion, nous sommes fâchés de l'erreur. Monsieur Primat serait le premier à se refuser à une déférence qui présenterait l'image de l'ancien despotisme, dont il est autant ennemi que nous.

Notre évêque est trop pénétré des principes de la Constitution pour aspirer parmi nous à un autre titre perpétuel qu'à celui de frère, faites part de ces vérités à tous ceux qui vous appartiennent (lettre imprimée des Amis de la Constitution de Douai, 3 mai 1791, pièce ou folio 15 du dossier Arrêts de la Constitution, et 16 mai, folio 28).

Pièce 31 : Le procès-verbal de réception et d'installation du curé Grébert au Cateau parut dans « La France Publique » du 23 mai. Les Lillois des Amis de la Constitution y lurent ce

compte rendu et envoient, le 28 mai, leurs félicitations pour le civisme de leurs frères catésiens, les applaudissements les plus vifs ont couronné votre zèle.

Le 27 mai, les frères de Valenciennes mettent leurs baïonnettes emmanchées de bons bras, tant en garde nationale qu'en troupes de ligne, aux ordres des Catésiens contre les réfractaires de nos lois. « Dites-leur que nous porterons avec nous des munitions de guerre et que nous comptons trouver chez eux celles de bouche, qu'on ira à tour de rôle tous les mois jusqu'à ce qu'ils disent Vive la nation, la Loi, le Roi ».

13 mai : Une lettre du département avait invité la municipalité du Cateau, le 13 mai, à dissoudre ceux que les Catillonnais appelaient « monarchieux » en suspendant le rassemblement que font des citoyens de la ville sous le nom d'amis de l'ordre, de la paix et de la tranquillité publique dans la ci-devant abbaye de Saint-André. Était-ce en protestation que des scènes tumultueuses eurent lieu dans l'église Saint-Martin à l'occasion de l'installation du curé Grébert ? Monsieur Grébert tient le registre aux actes de l'église Saint-Martin depuis le 15 mai 1791 (c'est la version du docteur Cloez). En représailles les Catillonnais arrivent au Cateau, quatre jours plus tard, traquer les « monarchieux » ; ils sont armés de fusils, de sabres et surtout de fourches ; ils parcourent, en vengeurs, les rues de la ville, une échauffourée est à craindre ; le curé Grébert la prévient en arrêtant leur fougue belliqueuse, il leur prêche la concorde, les abjurant de ne point être la cause de la guerre civile et religieuse dans la cité catésienne.

Et l'ordre fut rétabli mais beaucoup d'officiers municipaux démissionnent : ce sont les modérés qui se retirent sous des prétextes divers. (18 mai) : Usmar Bonnaire « a un commerce à suivre ; il est chargé de 8 enfants, sa femme doit être aidée, si non son commerce va péricliter ». (1^{er} juin) : Placide Goffart, négociant, démissionne « car il a des voyages d'affaires urgents ». (3 juin) : Auguste Morcrette et Jean Baptiste Vienne « parce que les affaires de famille et de leur profession l'exigent ». Enfin (20 juin), Monsieur Toussaint Sculfort, l'ex mayer héréditaire, s'en va, « il a dû sacrifier ses intérêts pour ceux de la ville, son épouse est affaiblie, l'opiniâtreté à garder sa place la pourrait conduire au tombeau ; pour éviter ce malheur et aussi à cause de l'arrivée inattendue de Messieurs Fliniaux et Colmont, commissaires dénommés par le département, de l'opération à laquelle il a assisté avec Monsieur Tilmant, il démissionne ».

Quelle est cette opération désagréable ? L'expulsion sans doute et le prochain départ des bénédictins de Saint-André. Les 21 religieux, qui tous, en 1790, avaient demandé de vivre et mourir dans le monastère selon les vœux qu'ils avaient faits, avaient espéré que leur abbaye serait préservée à titre de maison d'éducation gratuite et publique, mais la demande présentée par la municipalité fut éludée ; c'était le collège, et non l'abbaye, qui était maison d'éducation. Dès lors, ils n'avaient qu'à partir ; le 23 mai, la ci-devant abbaye d'Honnecourt leur était assignée comme maison de retraite, et c'est le 24 juin, le jour de la Saint Jean Baptiste, qu'ils durent quitter leur chère abbaye. Certains accompagnèrent l'abbé Maur Delhaye en son refuge de Saint-Denis, près de Mons, en Belgique autrichienne. D'autres vont dans leur famille. Quatre bénédictins, Dom Louis Leroux, Ferdinand Debruyère, Henri Mortier et Charles Dieu resteront au Cateau dans des familles amies, attendant les événements. Le 21 décembre 1791, 19 prêtres « non sermentés » sont toujours au Cateau, dont nos quatre bénédictins. Les Récollets se dispersent aussi.

Les couvents seront mis en vente comme biens nationaux, ainsi que le Palais et les biens du ci-devant Archevêque. La ville, le 30 mai, se rend acquéreur, par l'entremise de Monsieur Morcrette, du terrain des digues qui se trouve exposé à la vente au district de Cambrai ; il est destiné à devenir une promenade publique le long de la rivière de la Selle.

Le maire Tilmant - Juillet 1791 : La crise municipale met en vedette Jean Marie Tilmant,

cultivateur avisé, qui achètera l'ex couvent des Récollets ; en des temps difficiles, il fait figure de dictateur ; il accuse les nombreux prêtres réfractaires aux lois civiques, qui sont réfugiés illégalement au Cateau, d'être des fauteurs de désordre ; il s'adresse au directoire du département qui, le 3 août, prend un arrêté ordonnant leur expulsion, à six lieues au moins de la ville ; le colonel Mortier, chef de la garde nationale, est chargé de l'exécution du décret.

13 août : Mais les officiers municipaux protestent, le maire Tilmant ne les a point consultés ; le 13 août, ils demandent la suppression de l'arrêté du directoire et même la révocation de l'arrêté qui fut surpris à sa religion par quelques personnes mal intentionnées et ennemies décidées des intérêts de la commune. La relégation de près de 60 prêtres, malades ou infirmes, qui vivent et dépensent au Cateau, est préjudiciable au commerce de la ville. « Ils réparent, en quelque sorte, les ressources que l'on avait dans l'existence du collège par les humanités ».

Mais vaine est cette protestation. Quand elle est écrite, Tilmant est déjà parti pour Cambrai afin d'obtenir des troupes pour rétablir l'ordre au Cateau ; deux jours après arrivaient des soldats ; la ville était déclarée en état de siège, un bataillon de grenadiers de La Fère et un détachement de dragons de Valenciennes tiennent garnison en notre ville. Les grenadiers, surtout, se comportaient en véritable pays conquis, considérant Le Cateau comme un repaire de fâcheux et d'aristocrates. Des incidents allaient se produire.

Le lendemain de l'arrivée des grenadiers de l'Aisne, un sous-lieutenant, Monsieur Derive, était de garde à l'Hôtel-de-Ville. La vue de l'écusson doré aux armes de la ville avec la couronne de comte, qui surmonte le balcon de l'ancienne bretèche, enflamme sa fureur ; avec deux de ses camarades, ils arrachent ces emblèmes séditionnels d'un régime exécuté, puis montant sur une échelle, ils détruisent au marteau les armes de Fénelon sculptées dans la pierre du beffroi ; ils sont fiers de leur double exploit et ne comprennent pas l'indignation des Catésiens et du conseil général de la commune. Derive doit comparaître devant les officiers municipaux ; on le rend responsable de ce qu'il a brisé et qu'il devra réparer à ses frais. L'officier s'en va en haussant les épaules, l'attitude indignée de ces aristocrates l'exaspère et il « pourrait bien se pourvoir là où il conviendrait ». La ville est en effervescence, le marteau de l'officier a atteint le cœur de la cité et brisé les dernières attaches d'avec son passé de ville libre, petite capitale d'une châtellenie indépendante. Ni la couronne comtale du Cambrésis, ni les armes de Fénelon ne furent relevées, le bras de l'officier, homme de bonne foi, était celui de la France entière.

Le soir, les plus paisibles bourgeois sont en effervescence. Le docteur Cloez écrit « qu'on va partout crier qu'on a gravement insulté la ville en brisant son écusson et qu'il faut en tirer vengeance et réparation ». Une rixe éclate au café Largilière, rue Saint-Lazare, entre le capitaine Penand, chef hiérarchique des officiers destructeurs, et les notaires Vienne ; des coups sont échangés ; les soldats, prenant parti pour leur capitaine, arrêtent l'aubergiste Largilière et son ami Leclercq et les emprisonnent au poste de garde.

Le lendemain, la municipalité veut réconcilier les adversaires ; peine inutile ! Les officiers déclarent que la vie des Vienne et consorts ne tient qu'à un fil, le café Largilière n'est qu'un repaire infâme d'aristocrates, un jour ou l'autre, il faudra y mettre le feu.

L'affaire eut sa répercussion dans la presse : le supplément du n° 31 de la Feuille de Lille, du mardi 11 octobre, relate l'insurrection du 3^{ème} bataillon des gardes nationaux du Cateau contre le bataillon de La Fère, et les déclarations de l'adjudant-major Robquin (un ami du lieutenant Derive) : les ennemis de la constitution, qui sont en grand nombre au Cateau, ont joué un rôle primordial en cette affaire, ils ont soudoyé des mauvais sujets pour troubler l'organisation du valeureux bataillon de La Fère. La municipalité du Cateau protesta, le 15 octobre, et l'adjudant-major Robquin dut faire ses excuses, reconnaissant qu'il avait exagéré

mais assurant qu'il n'avait pas voulu généraliser l'attitude hostile de certains aristocrates. La situation restait tendue ; les volontaires de l'Aisne ou grenadiers de La Fère ne s'entendaient pas seulement avec les habitants, mais aussi étaient en constante dispute avec les dragons de Valenciennes, infiniment plus sympathiques à la population.

Il y eut une série d'enquêtes ; les archives du Cateau donnent le texte d'une lettre du maire Tilmant au Général de Rochambeau, du 24 octobre 1791 : « Les expressions me manquent pour vous dépeindre la triste situation du bataillon de volontaires soldés du département de l'Aisne en garnison ici. La majeure partie est composée de jeunes gens bien nés, toujours en proie aux insultes et vexations des dragons de la colonel général en quartier ici. La prudence de nos braves volontaires est bientôt à bout ; on croit que poussés par l'insulte, ils s'engagent au combat avec les dragons qui deviendrait une boucherie ».

Ces braves volontaires avaient laissé mauvais souvenir au couvent et école Saint-Lazare, comme à celui du Saint-Esprit : lits, matelas, chaises disparurent à Saint-Lazare et 75 paires de draps à l'Hôpital du Saint-Esprit furent consommés ou défaits pour cause de leur maladie (visite du 10 septembre 1792).

Monsieur de Rochambeau, Général en chef de l'Armée du Nord, rappela ces turbulents militaires, ardents et perturbateurs ; les dragons maintinrent facilement l'ordre dans notre ville. Fin octobre, le calme y était revenu.

Avec l'automne était rentré le maire en titre, Charles Mortier, dont le mandat de député à l'Assemblée Constituante avait expiré le 30 septembre 1791 ; après avoir fait nommer son frère, le colonel Mortier, président du district de Cambrai, il se retire des affaires municipales et vit à l'écart de la politique. Notre région fut représentée à l'Assemblée Législative, qui se réunit aux Tuileries le 1^{er} octobre, par Henri Cochet, administrateur du département né à Catillon le 2 mai 1748.

Octobre 1791 : Même en période révolutionnaire (ou de guerre), le fisc ne perd pas ses droits. En octobre, le citoyen Tilmant, premier officier municipal, reçoit, par voie d'huissier, une sommation de payer, dans les 8 jours, les arrérages des impôts dus par la ville depuis 1788. Le montant s'élevait à plus de 30 000 livres. De guerre lasse, après avoir chaque année réclamé les contributions impayées, l'agent du trésor rendait responsable personnellement les magistrats de la cité.

Or, il s'agissait des vieux droits seigneuriaux, des impôts supprimés par l'Assemblée, de dettes des cy-devant nobles envers la ville redevable envers le trésor public ; comme revenus du Palais, la ville n'avait touché, en juin 1791, que 15 florins, payés par Maître Pierrart père et son fils Thomas, pour le foin et le trèfle du parc, des herbes des cy-devant vignes de Monseigneur de Rohan et de la pièce de verdure qui bordait la rivière s'étendant de la grange du parc aux charmilles.

De la cy-devant abbaye, il n'y avait eu que 35 livres, produit de la vente des fruits (le 26 septembre) qui avaient mûri dans le grand jardin, celui de l'abbé et les 8 jardinets des moines qui s'alignaient en bordure de l'actuelle rue de Landrecies ; c'était maigre !

Une transaction fut trouvée avec le fisc car il était fortement question de vendre à l'encan les meubles du maire Tilmant et du massart de ville pour satisfaire à l'implacable loi.

La vente du mobilier de l'abbaye étant décidée par le district de Cambrai, le conseil municipal, en ce même mois d'octobre, charge Monsieur Jean Baptiste Triquet de faire les démarches nécessaires pour en exclure le mobilier de l'église abbatiale, ornements et objets du culte, pour satisfaire aux vœux d'une grande partie de la bourgeoisie qui demande qu'ils soient conservés pour le nouveau temple. Monsieur Triquet sollicite aussi le classement de ladite église comme future église paroissiale du Cateau.

Novembre 1791 : Changement de municipalité : coup de barre à gauche suivant les expressions modernes. Les conservateurs s'abstiennent dans les élections du 20 novembre.

Elles auront lieu dans l'église Saint-Martin car la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, utilisée par la garnison comme magasin d'habillement, ne put, au dernier moment, être rendue libre. Après de laborieux scrutins, furent élus maire, Jean Marie Tilmant, qui en avait fait fonction depuis plusieurs mois ; Monsieur Charles Mortier, ex député, maire sortant, s'était retiré de la vie politique. La dissolution de la Société des Amis de la Constitution, qui fut l'un des premiers actes de l'Assemblée Législative, le 9 octobre, dont il était le président, dut contribuer à sa décision de refuser toute charge politique. L'Assemblée avait été sage de supprimer les sociétés populaires, dites clubs, qui usurpaient une partie de la puissance publique ; ç'avait été le cas pour Le Cateau.

La nouvelle municipalité était constitutionnelle et brisait carrément avec les traditions du passé ; à côté de l'apothicaire Siraux, elle comprenait avant tout des cultivateurs, de même les notables, 5 fermiers sur 8 ; ils restaient attachés au Roi, mais à un Roi citoyen, coiffé d'une carmagnole et portant la cocarde, blanc, bleu, rouge, que le peuple avait arraché aux aristocrates, lors de la reprise de Varennes, alors que le clan des émigrés, avec à la tête son frère d'Artois, voulait l'entraîner à l'étranger (20 juin).

La vente des biens nationaux, l'inflation de la monnaie papier, des assignats, allaient leur permettre d'acheter à vil prix les terres dont ils avaient été les locataires depuis des générations de censiers. Ils remplaçaient, à la tête de la cité, les avocats, notaires, procureurs dont les charges et fonctions s'effondraient avec l'ancien régime. Tous, anciens et nouveaux élus, étaient des honnêtes gens et des hommes de bonne foi.

La Révolution en marche démonétisait vite les valeurs humaines et les patriotes rêvaient d'un nouvel empire républicain libérant les peuples de la tyrannie des despotes, une sorte « d'internationale du genre humain ». La guerre, dont on parlait, permettrait de réaliser cet impérialisme. Dix ans plus tard, Bonaparte allait réaliser « l'empire français » par étapes successives. Nous retrouverons alors trois des protagonistes de la vie catésienne de 1791, année houleuse où furent rompus les derniers chaînons d'avec le passé.

Monseigneur de Rohan : Notre bon seigneur Médéric, disaient après la Révolution les vieux curés, du temps de l'Évêque Monseigneur Belmas, qui fut Évêque constitutionnel et jureur de Carcassonne avant que d'accéder au siège de Fénelon en 1802, cette grandeur qui, jusqu'à présent faisait ramper chefs et habitants (du Cateau) sous le falbala de Milady écrivait le 17 mars 1791 dans un brouillon de lettre non envoyé au curé patriote de Montay. Monsieur Préfontaine, marchand catésien et secrétaire des Amis de la Constitution.

En 1801, lors du concordat, Monseigneur de Rohan démissionne comme Archevêque de Cambrai ; il aurait souhaité retrouver son cher Bordeaux, ce fut impossible. En 1804, il devint premier aumônier de sa Majesté l'Impératrice Joséphine, plus tard de l'Impératrice Marie-Louise, nièce de Joseph II dont il releva comme Prince du Saint Empire Romain Germanique et Régent de la principauté de Liège ; le dernier seigneur du Cateau mourut Comte de l'Empire français en 1813.

Claude Primat, son successeur constitutionnel à Cambrai, qu'il avait apprécié pour sa piété et sa charité comme curé de Saint-Jacques à Douai et pour sa douce éloquence d'oratorien, avait été transféré à l'évêché de Lyon (Saône-et-Loire) en 1798 après sa soumission au pape ; il devint, en 1802, par protection de l'ex oratorien Fouché, Archevêque de Toulouse ; il y fut véritablement un second Fénelon, réparant son erreur comme l'avait fait le cygne de Cambrai après la condamnation des maximes de la vie des saints ; il fut un prélat prudent et sage ; il mourut Comte de l'Empire en 1816, trois ans après Monseigneur de Rohan, à Toulouse, pleuré par les pauvres, les prêtres et tout son diocèse ; il y repose dans la cathédrale.

Édouard Mortier était le jeune secrétaire bénévole du club catésien, qui commandait à Cambrai, le 17 avril 1791, le cachet de la société avec la devise « Vivre libre ou mourir » avec, au-dessus, une fleur de lys et, au milieu, une branche de laurier. Il cueillit les lauriers en défendant le sol français et ensuite dans l'épopée impériale. Maréchal d'Empire, il fut et demeura avant tout et par-dessus tout Maréchal de France.

Lorsque Louis XVIII eut passé au Cateau en 1815 et que la fleur de lys eut reparu, comme en 1791, après l'Aigle Impérial, sur le sceau de la ville du Cateau, il fut question de rendre à la vieille cité ses armes traditionnelles. Le Roy remplaça la couronne comtale du Cambrésis, abattue par un officier zélé en 1791, par la couronne ducale que l'officier catésien Mortier avait mérité, par grâce et don Impérial, comme Maréchal, duc de Trévise, en Italie.

Volontaire de 1792, lorsque la patrie fut en danger, Édouard Mortier tomba sous les balles du terroriste Fieschi, comme Ministre de la Guerre du Roi Louis Philippe, en 1836, protégeant de sa haute taille le Roi des Français et les jeunes valeureux princes portant dans leurs armes de la famille d'Orléans, les lys de France.

1792

7 janvier - Enseignement - Z pièces : Le collège du Cateau avait fermé ses portes par suite de l'expulsion des bénédictins qui en étaient les professeurs. Il ne rouvra qu'en l'an XII comme école secondaire communale, il ne restait que l'enseignement primaire ; instituteurs et institutrices durent prêter, le 7 janvier 1792, le serment civique.

Les maîtres d'école : Sénateur Bonnaire, Laurent Turlot, Jean Laurent Boitelle, Jean Baptiste Hecq le président, ainsi qu'Alexis Senaux qui déclara vouloir bien tenir école publique. Mais l'invalidé Claude François Prévost s'y refusa, ainsi que les maîtresses d'école Claire Valez, Catherine Vitasse veuve Lécluse, Christine Stievez et les religieuses enseignantes du Saint-Esprit et de Saint-Lazare, dont les deux pensionnats, ouverts aux enfants de la région, furent en conséquence fermés.

4 février - Pièce 6 - Clergé : Mais les religieuses continuaient à vivre en clôturées suivant la règle de Saint-Augustin. Le 4 février, le maire Jean Marie Tilmant, accompagné de ses officiers municipaux, font irruption dans la chapelle Saint-Lazare où le sieur Pierrart, ci-devant curé d'Estourmel, achevait de dire la messe ; le maire interrogea le prêtre non assermenté qui déclare être retiré au Cateau et avoir déjà chanté la messe à Saint-Lazare, le jour de l'enterrement d'Englave à Saint-Martin puis déchargé l'obit anniversaire, mais le sieur Pierrart refusa de signer le procès-verbal d'interrogation, disant qu'aucune loi ne défendait ces sortes de fonctions.

Le maire Tilmant ne l'entend pas ainsi ; il ordonna la fermeture de la chapelle et de l'oratoire de Saint-Lazare et fait poser les scellés sur les portes du couvent y communiquant, en présence de la supérieure, Sœur Amélie Casiez ; il en fait de même au couvent du Saint-Esprit sur les trois portes de la chapelle, en présence de la mère Françoise Druenes (Sœur Druenes décédée à Troisvilles, son pays natal, à 65 ans le 12 février 1793) (Histoire de Forest, abbé Poulet) ; chapelle supérieure dont la porte d'entrée donnait dans le cimetière Saint-Martin.

Registre aux arrêtés municipaux 1790 - 1793 - 4 février - p. 75 : Puis il envoie procès-verbal au Directoire du département du Nord par l'entremise du district de Cambrai. « Les ci-devant religieuses font dire des messes par le premier venu, prêtre non assermenté, chanter des vêpres en jouant des orgues ; elles reçoivent différentes personnes indistinctement. Elles font chanter à Saint-Lazare une messe d'enterrement en cérémonie et haine visible de la constitution ; ces différents écarts ne tendent qu'à fomenter l'esprit des personnes qui ont des opinions contraires à la loi ».

Pièce 8 - 2 mars : Mais c'est un désaveu formel que constitue la réponse du district pour la « conduite singulière » du maire et de ses municipaux envers les paisibles couvents de la ville. « Rien n'était plus propre à augmenter les divisions et troubles que des abus d'autorité de ce genre » et la lettre est sévère : « ce n'est pas le seul reproche que nous ayions à vous adresser, vous oubliez le rang que la constitution vous assigne dans la hiérarchie des pouvoirs en affectant de ne pas exécuter les arrêtés des administrations. Vous ne devez jamais perdre de vue qu'on n'est pas véritablement ami de la constitution si on n'est soumis aux lois et que l'infraction en est plus dangereuse lorsqu'elle se commet de la part de ceux qui sont chargés de les faire respecter.

Voilà, Messieurs, les principes dont vous ne pouvez vous écarter plus longtemps sans provoquer des actes de rigueur qu'il serait fâcheux mais indispensable d'exercer contre vous. Nous vous intimons l'ordre le plus précis de rendre sans délai aux religieuses la libre entrée par l'intérieur de leurs églises et oratoires, de lever tout scellé et de nous rendre compte en délai de trois jours du résultat de vos opérations à cet égard, afin que nous en prévenions le département dans le plus bref délai ».

Cette mercuriale, qui dut refroidir le zèle intempestif du citoyen Tilmant, était signée Wauquière, P.J. Thiery, Colmon, Leriche et un 5^{ème} illisible, administrateurs du district de Cambrai.

Le maire Tilmant reparut au couvent de Saint-Lazare, le 27 avril, avec ses municipaux, mais c'était pour assister aux élections de la Supérieure ; Demoiselle Amélie Casiez fut réélue ainsi que Demoiselle Monique Dreumont, économiste ; elles prêtèrent serment de bien s'acquitter de leurs fonctions.

Pièces 8 - 10 - 11 : Les archives portent ensuite copie du règlement de la vie commune déclaré par le couvent et, à la date du 28, celui du Saint-Esprit ; règlement presque semblable et signé par toutes les demoiselles vivant en ces maisons de prières.

23 janvier : Mais les couvents étaient sans cloches ; le 23 janvier était décidé et passé à l'adjudication la descente et le transport des cloches du Saint-Esprit, de Saint-Lazare et de l'église Notre-Dame ; on devait les fondre à la Monnaie de Lille pour les transformer en sols et numéraire de billon qui faisaient défaut dans l'avalanche des assignats à la valeur incertaine.

Aucun décret ne concerna[i]t les cloches de Saint-Martin. Le conseil était divisé sur cette question, certains municipaux voulant conserver l'ancienne église paroissiale, d'autres voulant sa démolition et l'église de l'abbaye comme seul édifice digne du culte.

31 janvier : Et de la ville que le 31 janvier on espérait encore voir désigner comme chef-lieu d'un nouveau district, car Le Cateau était situé sur la ligne de démarcation de deux districts. Illusion ! comme celle des notables qui espéraient le retour ultérieur des Bénédictins en leur église et monastère. Illusion ! jugeait Monsieur Triquet, partisan de ce que l'abbatiale devienne église paroissiale ; il y voyait, dans son rapport, « un avantage pour la nation, une grande commodité pour les paroissiens » ; son rapport fut entendu car, le 3 février, la chapelle bénédictine de Saint-André était classée comme édifice du culte, unique église pour la ville ; ce jour était décidé la vente des effets restant en la ci-devant église Saint-Martin et l'église Notre-Dame, au profit des réparations et acquisitions d'ornements de l'église Saint-Martin transférée en l'église de la ci-devant abbaye.

F. 73 : Devant le frontispice de ladite abbatiale était une décoration de verdure ; les dix arbres qui en ornaient l'entrée avaient été transférés au jardin du fossier cimetière de la ci-devant église saint-Martin, à cause des « inconvénients résultant de leur plantation locale en ce que les enfants y commettaient des fracassements et les faisaient servir à leur libertinage ».

Heureusement, on respecta la belle décoration de pierre et les armes de l'abbé de

Montmorency datant de 1635 ; elles n'offusquèrent pas le civisme intransigeant des volontaires de l'Aisne, à nouveau en garnison au Cateau depuis les bruits de guerre contre l'Autriche, comme l'avait fait le tableau affiché au-dessus de la porte du recruteur officiel Houriez, domicilié en ville.

F 74 : Le 28 janvier, il était sommé de l'enlever, sur demande verbale de l'officier du poste des volontaires, « à cause des attributs inconstitutionnels » qu'il porte ; si Houriez refuse, la garde des volontaires l'enlèvera de force et remettra cet odieux monument de fanatisme à l'Hôtel-de-Ville ; il y aurait rejoint, dans un coin des caves, les outils servant à la fabrication des tabacs et devenus inutiles, puis vendus quand la cave fut louée comme habitation souterraine.

Registre 8 - 9 février - Justice de paix : Les militaires chez les moines : Les dragons du 5^{ème} régiment, aussi en garnison dans notre ville, étaient logés dans l'abbaye Saint-André, vidée de ses moines et achetée par Sartiaux qui était sommé par le conseil municipal d'en remettre les clefs le 9 février.

Une altercation avait eu lieu, la veille au soir, entre ledit Sartiaux et plusieurs des turbulents locataires de Saint-André : un jeune homme monté sur un cheval courant au grand galop avait failli culbuter le trompette Alain et le dragon Nicolas Durez qui sortaient de boire un pot de bière, à neuf heures et demie du soir, au cabaret Waroquet, en haut de la rue du Collège. Le trompette voulut frapper le jeune cavalier qui le traite de « Jean foutre et polisson » ; le sieur Sartiaux, sortant de chez lui, s'interpose, reproche au militaire de battre un enfant et le soufflete ; Alain riposte, Sartiaux lui porte à la tête un grand coup de bâton, la garde du régiment accourt et interrompt le combat. En représailles, le trompette Alain, « outré d'un si dur traitement » casse les vitres de Sartiaux alors rentré au logis.

Le chirurgien Auguste Bombled fut requis pour examiner le blessé à l'abbaye, alité dans la chambre n° 64 ayant vue sur le jardin du cloître. La plaie lui parut sans suites fâcheuses, mais Antoine Oudart et Jérôme Carville, tous deux notables, furent requis par le juge de paix Henri François Hennequand pour l'accompagner à l'abbaye recevoir la déposition du trompette et de son ami Durez, dans la cellule d'un paisible moine auquel avaient succédés de biens bruyants et belliqueux dragons.

F 81 : Les fêtes de Carnaval donnent lieu à bien d'autres rixes entre civils et militaires ; aussi, le 18 février, le port des masques et déguisements fut-il défendu pour le restant des carnivals de cette année, ainsi que tout « attroupement tumultueux », sous peine de trois livres d'amende pour chaque contravention et huit jours de prison par arrêté municipal.

Mise des scellés au Palais : Le 15 février arrivait cette lettre du district de Cambrai aux officiers municipaux. « Il vient de nous être rapporté que le sieur Rohan, ci-devant Archevêque de Cambrai, venait d'acquérir une maison à Mons et qu'il devait incessamment enlever à son palais du Cateau tous les meubles et effets qui s'y trouvaient. Nous vous prions de prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'aucun objet ne soit évadé du ci-devant palais, ledit sieur Rohan se trouve débiteur de sommes considérables envers l'administration ». La lettre est signée Mortier, président du directoire du district, Leriche, secrétaire, et par les administrateurs Michel et Wauquière.

Le 22 février, réponse des Catésiens : « Les scellés furent posés sur toutes les places car déménager les meubles demanderait au moins huit jours, les trois portes d'appartement de l'intérieur, au rez-de-chaussée, les 11 portes dans le corridor des appartements d'en haut furent closes, on y mit donc les scellés ainsi que sur trois des chambres des domestiques au-dessus de la cuisine ; ceci fait, nous avons requis de Monsieur le Colonel commandant les volontaires soldés du 3^{ème} bataillon de l'Aisne, cy en garnison, d'accorder une garde composée d'un sergent, caporal et quatre volontaires pour surveiller les scellés ».

Mais cette garde coûte cher journallement, par le chauffage qu'il lui faut fournir, puis les meubles et effets doivent être tenus au sec, ce qui s'observait par les gens du ci-devant Archevêque qui donnaient de temps à autre du feu à toutes ces places meublées pour la conservation des objets. Vous déciderez sur ces observations ce qu'il convient que vous fassiez.

15 mars - F 82 : Mais le chauffage imprudent des gardes volontaires faillit détruire le Palais ; une nuit, un incendie éclata au corps de garde et gagna l'extrémité de l'aile gauche ; il fut éteint non sans mal et, le 15 mars, les officiers municipaux venaient visiter les dégâts et voir le rapport du sieur Pamart, sergent commandant la garde commise à la conservation des scellés.

A Inchy-Beaumont, maire et officiers ne trouvaient personne pour garder les meubles mis sous les scellés et isolés dans le château de Clermont appartenant au sieur Bouchelet, ci-devant dit de Neuville, émigré ; on dut les mettre en lieu sûr à Cambrai.

Le 22 mars était fourni au Cateau un état nominatif des émigrés et le relevé de leurs biens ; ils seront décrétés biens nationaux et serviront à gager de nouveaux papier monnaie, déjà déprécié en avril 1792 de dix à quarante pour cent de leur valeur nominale.

17 avril - p. 87 : Malgré l'établissement d'un bureau d'échange des assignats de cinq livres contre monnaie de billon fournie à Cambrai et provenant de la fonte des cloches, la disette du numéraire est telle qu'en avril est faite, au Cateau, une émission de billets patriotiques avec lesquels on acquittera le port des lettres ; ces billets seront échangés contre des assignats nationaux au choix du Directeur des postes ou par assignation d'un bureau à cet effet.

La guerre

29 avril : Le 20 avril 1792, le Roi se rend à l'Assemblée Législative, le Général Dumouriez (né à Cambrai), Ministre de la guerre depuis un mois dans le nouveau ministère girondin et partisan de la guerre, l'y accompagne. L'Autriche masse des troupes aux frontières des Pays-Bas ; les émigrés, sous les ordres du Comte d'Artois, sont en armes sur le Rhin. Louis XVI est contraint d'adresser un ultimatum à l'Empereur Léopold I pour qu'il les disperse ; son successeur, le jeune François II, plein d'ardeur belliqueuse, repousse l'ultimatum. Le Roi est venu à l'Assemblée pour proposer la déclaration de guerre à l'Autriche. Elle est votée à l'unanimité moins sept voix ; plus de 20 ans de guerre allaient suivre.

5 mai - p. 88 : Le 5 mai, les Catésiens sont alertés par le tocsin et rassemblés devant l'Hôtel-de-Ville où, du haut du balcon, le maire Tilmant fait lecture de la déclaration de guerre « au son de la cloche aux battants ». Elle est ensuite affichée, ainsi qu'un arrêté du département du Nord concernant la résidence des prêtres non sermentés. Des bruits sinistres circulent : les prêtres, les parents d'émigrés, les officiers en retraite, ceux qui n'arborent pas la cocarde tricolore, des convictions chaudement civiques, sont accusés d'être des traîtres ou de pactiser avec l'ennemi, « cinquième colonne déjà imaginée à cette époque troublée ».

18 mai : Le procureur de la commune est obligé de démentir des bobards lancés par des « citoyens mal intentionnés » ; les partisans de la nouvelle constitution allaient être égorgés et massacrés dans cette nuit du 18 mai, mais pour prévenir une entreprise de cette espèce qui donnerait lieu, si elle pouvait être exécutée à des massacres réciproques, il fallait désarmer indistinctement tous les particuliers, car nombre de fusils neufs de la garde nationale au compte de la ville se trouvaient égarés.

Pour éviter des troubles, 60 hommes au moins des villages d'Inchy et de Troisvilles seront mandés et requis et adjoints en renforts à une partie des gardes nationaux du Cateau. Les

requis devront observer la modération et l'honnêteté que les circonstances critiques exigent lors des perquisitions à domicile pour confisquer les armes.

Registre 8 - Justice de paix - 21 mai : Le maire Tilmant en personne, accompagné de 8 à 10 gardes auxiliaires d'Inchy, dirige lui-même les perquisitions chez le sieur Louis Largilière, aubergiste traiteur, rue Saint-Lazare ; ancien délégué de la garde nationale à la Fédération du 14 juillet 1791, [il] est cependant suspect de modérantisme. La perquisition a lieu le samedi 19 mai à midi et demie. Largilière est en train de servir à la table d'hôtes de notables bourgeois et officiers ; il y avait Monsieur Mery, commandant du dépôt du 2^{ème} bataillon de l'Aisne (on a écrit ou j'ai mal lu Orne), Jean Philippe Constant, pensionné après 42 ans de service au corps des carabiniers et retraité comme officier du Roy, le maire de Ribeaupillé, Monsieur Locqueneux, Monsieur Vallez, le fermier de Briastre, et d'autres convives.

Monsieur Tilmant demande la visite des armes. Largilière ouvre grandes toutes les portes, la maison est visitée, de la cave aux bauves, aux greniers à foin et à avoine. Rien ! Largilière déclare que son fusil est à deux coups, qu'il est resté à Landrecies, et que son fusil simple de chasse est chez l'armurier du Cateau, Mathieu Goffart.

Les perquisitionneurs se retirent, mais Largilière les avaient engagés fort civilement à dîner avec lui et se mettre à la table d'hôte ; ils déclinèrent l'invitation. Dès une heure et demie, Mathieu Goffart, serrurier et réparateur d'armes, rapporte le fusil de chasse, craignant qu'il ne soit saisi chez lui ; l'arme fut jetée sur un lit de la chambre où l'on mangeait mais, à deux heures et demie, nouvelle perquisition ; elle est conduite par Romain Sartiaux, officier municipal, ceint de son écharpe comme le maire, à la tête d'une bande de 40 à 50 étrangers, armés de fusils, sabres, baïonnettes, fourches, fourchets, bèches, que semble commander Monsieur Renaux, officier de la garde nationale de la ville.

Malgré les représentations de Largilière, la bande fouille à nouveau et partout, maltraite l'aubergiste qui prend à témoin du désordre Monsieur Desvigne, de Troisvilles, officier major du canton, qui vient d'entrer. Monsieur Renaux trouve dans la gibecière de Largilière plusieurs cartouches, que l'aubergiste avait sans doute rapportées de Paris lorsqu'il y fut député à la Fédération, et d'autres qu'il avait eues étant de service, et aussi le fusil de chasse jeté sur le lit.

Monsieur Richard s'interpose, on l'interpelle : « Es-tu bon citoyen toi ? ». Monsieur Richard montre son médaillon de vétéran (il avait aussi 42 ans de service sous les drapeaux du Roy), mais les étrangers forcenés le terrassent ainsi que Largilière. « Coquins, nous allons vous pendre » et les emmènent à l'Hôtel-de-Ville après les avoir roués de coups.

En arrivant sur la place, la bande armée rencontre le citoyen Leclercq, lieutenant-colonel de la garde nationale, qui interroge : « Messieurs, que faites-vous ? ». « Nous voulons les pendre » répond-on et les cris de « A la lanterne, à la lanterne » retentissent jusqu'au corps de garde de l'Hôtel-de-Ville. Pour sauver les deux hommes, Monsieur Desjardin, officier municipal, les fait passer au consistoire mais les forcenés forcent l'entrée de la salle. Le maire Tilmant, ceint de son écharpe, ordonne à tout le monde de sortir, fait fermer les portes et, du haut du balcon, exhorte la foule au calme et annonce que les deux accusés sont condamnés à la prison. Le nommé Delille, marchand de chevaux et chef de la compagnie des étrangers à la suite de Desvigne, ordonne la garde et les fait descendre dans la prison des bourgeois et, de là, les poussa dans celle des criminels où ils restèrent jusqu'au dimanche midi.

De pareils incidents n'étaient point rares au Cateau ; aussi des bourgeois fuyaient vers la Belgique, en émigration. La défaite de Rochambeau et Dillon fait échouer le plan d'invasion des Pays-Bas.

La nervosité est grande au Cateau, comme à l'Assemblée de Paris où l'on crie à la trahison. Les députés votent le licenciement de la garde royale, la déportation des prêtres

réfractaires et la formation, sous les murs de la capitale, d'un camp de vingt-mille fédérés, patriotes sûrs, venant des gardes nationales de province. Les Marseillais apportent avec eux l'hymne de Rouget de Lisle qui deviendra l'hymne national.

20 juin : Le peuple envahit les Tuileries ; il est conduit par le brasseur Santerre, qui fit ses études au collège du Cateau, apparenté aux marchands tanneurs de notre ville et installé brasseur à Montmartre. Le roi est sommé de sanctionner les décrets par les sans culottes (qui portaient des pantalons, et non des culottes, avec bas, costume traditionnel de l'ancien régime), de lever son vote, mais il refuse malgré les menaces. La foule clame « A bas l'Autrichienne » (Marie Antoinette, appelée aussi Madame Veto). Dumouriez est parti aux armées mais la situation militaire ne s'améliore pas. « La Patrie est déclarée en danger ». Les places fortes de Valenciennes, Le Quesnoy, Landrecies couvraient Le Cateau et la route de Paris.

26 juin 1792 - page 89 : Efforts pour conserver l'église paroissiale Saint-Martin : l'invasion semble menaçante ; les officiers municipaux et les notables veulent conserver les 5 cloches de l'église Saint-Martin et l'édifice lui-même, « utiles et nécessaires suivants les événements et circonstances qui peuvent se présenter », l'abbaye pourrait peut-être être conservée pour le retour des Bénédictins.

Les autres cloches de la ville ont été enlevées pour être fondues en monnaie de billon. « L'indemnité des deux tiers de valeur en cette monnaie de billon ne présente qu'un soulagement modique et momentané, relativement à la quantité prodigieuse des pauvres qui se trouvent au Cateau ; d'ailleurs les cloches ont été faites et construites des deniers des domaines de la ville, car elles portent partout cette inscription : « J'ai été fait par le Domaine de la ville » et la délibération est signée des notables et des municipaux, pourtant d'idées avancées mais prudents, tels que Cournez, Lefebvre, Desjardin et Romain Sartiaux.

27 juin : Mais le maire Tilmant ne l'entend pas ainsi ; il a l'étoffe d'un dictateur rentré de voyage ; il écrit sur le registre sa conclusion le 27 juin : « Je déclare que quatre cloches doivent être dépendues pour l'avantage de la commune et celui de la fabrique ». Le maire l'emporta ; l'église Saint-Martin fut désaffectée, on enleva mobilier, croisées de fer et de bois, grille de fer au chœur ; le tout fut vendu le 1^{er} décembre ; finalement le culte catholique [ne] fut plus toléré qu'en l'église Saint-André, mais le presbytère fut conservé auprès de l'ancienne église et ne disparut qu'après la guerre 1914 - 1918.

15 juillet - F 92 : Pain cher : Le pain est cher. Le but des boulangers, qui refusent de se soumettre à la taxe municipale fixée à 18 sols pour le pain blanc de six livres et à 15 sols 6 deniers pour le pain bis, est de faire révolter le peuple, lit-on au registre des délibérations du 15 juillet. La Patrie est en danger ! Les boulangers doivent obéir ; un piquet de la troupe des gardes nationaux fait le tour des boulangeries ; en cas de refus de suivre les prix officiels ou de cuire, les fours seront démolis, avec l'assistance d'un maçon.

21 juillet : Un député du Nord, Duhem, de Lille, demande à l'Assemblée la déchéance du Roi qu'on accuse de pactiser avec l'ennemi ; le malencontreux manifeste que le Duc de Brunswick, général de l'armée prussienne, lance le 26 juillet, semble donner raison à l'opinion publique contre Louis XVI. Le manifeste prussien ne déclare-t-il pas que les Rois coalisés viennent rendre au Roi de France son autorité ravie par l'Assemblée ? Le nouveau ministre de la guerre d'Abancourt, qui prend ce portefeuille le 23 juillet, est du Cambrésis ; c'est un ci-devant noble de la région ; il paiera de sa tête les revers de nos armées. « Le Roi ou le peuple doit périr » s'écrie Duhem à la tribune de l'Assemblée.

20 juillet : C'est le 20 juillet que la proclamation de l'Assemblée, déclarant des mesures draconiennes pour sauver la Patrie en danger, est publiée au Cateau ; on y raconte que des uhlands prussiens ont patrouillé autour de Maroilles et Fontaine-au-Bois.

25 juillet : Cérémonie de la plantation de l'Arbre de la Liberté : Pour symboliser l'union sacrée de tous les citoyens « par les liens d'une douce fraternité », suivant les termes de la proclamation du 20 juillet, un arbre de la Liberté est planté solennellement, le 25 juillet, en haut de la place, là où s'élève à présent la statue du Maréchal Mortier qui assista, sans doute, comme futur volontaire, à la cérémonie ; vieillards et jeunes enfants, tirant sur les cordes, procèdent à la plantation de l'arbre verdoyant, amené la veille du cy-devant Bois Lévêque et enrubanné de bleu, blanc, rouge. Le curé Grébert aspergea d'eau bénite l'arbre de la Liberté, une musique guerrière jouait des airs patriotiques.

26 juillet : Le lendemain, une permanence de défense nationale est installée à l'Hôtel-de-Ville. La garde nationale est réorganisée ; un guetteur veille en haut du beffroi. « Prix de l'abri du signal » : 15 livres, à la charge de l'administration. La police, en ville, surveille les suspects ou dénommés comme tels ; un bureau d'enrôlement fonctionne aussi en l'Hôtel-de-Ville, le citoyen Constant Desjardin y reçoit l'inscription des volontaires ; le contingent du canton est fixé à 70 hommes (réduit à 70 hommes, 26 octobre, f 106), celui du Cateau à 25 hommes ; il est bientôt au complet. Édouard Mortier est le premier inscrit, « il emportera le bâton de maréchal dans sa giberne » d'équipement que lui fournira la ville, avec les 30 sols de solde journalière en plus de la paye.

1791 - 1792 : NB : Pour remplacer les vides de l'armée provoqués par l'émigration des officiers et la désertion des soldats, la Constituante en 1791, la législative en 1792 après la déclaration de guerre, ordonnèrent la création de bataillons de volontaires dans chaque département ; ils s'engageaient pour un an, ils élisaient leurs officiers, tel le futur capitaine Édouard Mortier, notre concitoyen ; les volontaires portaient l'habit bleu ; ceux de 1791 étaient en majorité instruits et de bonne éducation, petits bourgeois, paysans aisés, artisans, ceux de 1792 furent le contraire, mais Édouard Mortier est vite lieutenant breveté.

Page 92 - 2 août : Nos édiles, en ces jours fiévreux, n'oublient pas l'embellissement et l'extension de la ville. Le 2 août, Jacques Siraux est l'un des deux commissaires qui vont au Directoire de Cambrai solliciter la réclamation de la partie des remparts et fossés enclavés dans la ci-devant abbaye de Saint-André. Siraux sera l'acquéreur d'une partie de l'ex monastère, après avoir acheté une maison de l'abbaye, rue Marie Lorgne.

10 août : A Paris, le peuple s'insurge, conduit par Danton, Santerre (né à Cambrai, comme Dumouriez), Camille Desmoulins (ces deux derniers anciens de notre collège) ; il envahit l'Hôtel-de-Ville et y installe une commune révolutionnaire. Les Tuileries sont envahies la nuit du 10 août, la garde suisse massacrée, D'Abancourt, ministre de la guerre, qui organise la résistance, arrêté et emprisonné ; il sera lui aussi victime en septembre de la passion populaire.

Louis XVI se réfugie à l'Assemblée qui proclame sa déchéance et ordonne son emprisonnement à la Tour du Temple, avec les membres non émigrés de la famille royale. Danton devient ministre de la justice, le député Duhem fait voter les décrets pour les élections de la Convention Nationale, après ceux de la suspension du Roi comme chef du pouvoir exécutif. Les royalistes et constitutionnalistes sont traqués comme ennemis de la Nation ; les prêtres réfractaires aussi.

En août 1792, les citoyens Bellegarde, Delmas et Dubois Dubray, députés à l'Assemblée Législative, arrivent au Cateau ; ils sont chargés de mission à l'Armée du Nord ; dans leur rapport, ils souhaitent que « tous les prêtres réfractaires ci-devant fonctionnaires, à coup sûr ennemis de la révolution, soient envoyés à Cayenne où le fanatisme est inconnu ; ils constatent que la majeure partie des 240 gardes nationaux tiennent encore à la contre révolution, que le juge de paix et son greffier sont ennemis du nouveau régime » et demande[nt] leur destitution.

24 août : Émigrés : Pièce 1 « Émigrés », archives municipales non cotées : Les commissaires députés se font remettre la liste des émigrés à la date du 24 août ; elle comprend 15 noms dont nous transcrivons certains avec les curieux commentaires qui les accompagnent :

1° le ci-devant de Rohan.

2° Jean Baptiste Dey, fils du suisse du ci-devant Archevêque, ci-devant « errant », vagabond, soldat et Cie.

5° Delhaye, fils de Benoît Delhaye, frère du ci-devant abbé de Saint-André supprimé, travaillant de l'état de cultivateur.

7° Duchemin, rentier, absent depuis longtemps et suspect d'émigration, habitation ignorée, fanatique à l'excès, biens fonds immobiliers beaucoup, tant au Cateau qu'ailleurs.

8° Lancelle, fils de Joseph, ci-devant sans état, femme point, enfant point.

9° Collet, religieux ci-devant de l'ordre des Prémontrés.

12° Millot, ci-devant garde du corps, ni femme ou enfant, biens : une maison valeur environ 10 000 livres, on lui présume d'autres biens.

13° Soufflet, ci-devant moine de l'ordre des Bernardins à Maroilles, habitation ignorée, on présume néanmoins qu'il est au pays de Liège.

14° Cordier, ci-devant garde du corps, femme et enfants, biens : 4 mencaudées.

15° Lévêque, ci-devant Récollet père vicaire.

Il y en eut bientôt d'autres : anciens bénédictins, religieuses cachées dans leur famille, prêtres abrités chez des amis durent s'enfuir ; une dénonciation au district de Cambrai signala certains réfractaires qui ne sortaient que la nuit pour exercer leur pieux ministère.

Prévenu par le Directoire et mis en demeure de les incarcérer, le maire Tilmant eut un beau geste : il avertit lui-même les inculpés, leur fournit des passeports ; c'était un homme énergique qui savait prendre ses responsabilités ; il était temps car la terreur allait s'abattre sur Le Cateau.

NB : Émigration de la châsse : 1792 : lors de la suppression de l'abbaye de Saint-André, la châsse de Sainte Maxellende est vendue aux Caudrésiens pour 400 francs en assignats, ce qui sauva reliques et précieux reliquaire.

Les commissaires aux armées auraient eu mieux à faire que de traquer d'innocents français : une armée de 140 000 prussiens s'emparait de Longwy et Verdun, les Autrichiens mettaient le siège devant Lille. L'Assemblée Législative parle de quitter Paris et de se retirer derrière la Loire. Danton, le fougueux tribun, retient les députés : « Pour vaincre, il faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace » et Marat, dans son journal, dénonce chaque matin les véritables ennemis, qui ne sont pas à Verdun mais au coin de Paris, dans les prisons ; il raconte leurs scélérats complots.

2 septembre : Des égorgeurs vont sus à ces prétendus ennemis du peuple le 2 septembre ; les prisons de Paris sont envahies : prêtres, suisses, gardes du corps, nobles sont massacrés sans forme, ni procès. Un Catésien, l'officier retraité Jean de Vilette, est ainsi tué, à la prison de Saint-Firmin, avec un ancien du collège, Monsieur François (de Busigny), prêtre lazariste, son cousin. Après Paris, les massacres de septembre gagnèrent la province : une bande de gendarmes nationaux, qui s'appelaient avec ivresse « coupe têtes » pour avoir « travaillé » aux prisons de la capitale, était arrivée à Cambrai ; certains de ces « carmagnols » vinrent au Cateau, en éclaireurs, s'informer si notre ville était « purgée de ses impuretés » ; à défaut de têtes, ils abattirent blasons, écussons, fleurs de lys et autres « emblèmes du despotisme » qu'ils rencontrèrent sur leur route.

L'anarchie régnait en France. Virtuellement démissionnaire le 10 août, l'Assemblée ne gouvernait plus ; on était tout aux élections des assemblées primaires, fin août, qui devaient

élire les futurs députés de la Convention alors que l'ennemi était aux portes.

4 septembre : dans le Nord, les électeurs du 2^{ème} degré se réunissent le 4 septembre au Quesnoy, à 15 km du Cateau, place forte menacée par l'ennemi. Dans l'église paroissiale, le scrutin eut lieu après une messe célébrée « pour invoquer les lumières du Saint-Esprit » ; il fallait se hâter ; plusieurs fois on annonce l'arrivée des Autrichiens, mais c'était de fausses alertes. Le 6 septembre, les douze députés du Nord étaient nommés, dont Merlin de Douai, Duhem, Gossin, Cochet, Daoust (ci-devant marquis) ; une sonnerie de cloches et le chant de « Ça ira à la lanterne les aristocrates, vive la carmagnole, vive le son du canon » saluaient chaque élection et nouveau élu.

La Convention - Fin de la royauté : Le 21 septembre, la Convention, avec les douze députés du Nord élus au Quesnoy, se réunissait à Paris le jour où la victoire de Valmy arrêta l'invasion prussienne sur la route de la capitale. A côté de Camille Desmoulins, pamphlétaire, incisif, Danton, Robespierre, Marat étaient les chefs de la nouvelle assemblée. Dès la première séance, elle vota l'abolition de la royauté ; le 22 septembre 1792, commençait l'an 1^{er} de la République. L'ère de la République du « peuple roi » remplaçait le despotisme des sombres tyrans.

« Le peuple souverain s'avance »

« Tyrans, descendez au cercueil » (Chant du départ).

La République

Elle débutait le 1^{er} vendémiaire ; l'année républicaine avait son calendrier civique ; le premier mois (du 22 septembre au 21 octobre) s'appelait « Vendémiaire » (temps des vendanges), puis venait le temps des brouillards (« Brumaire »), le mois du froid (22 novembre, 21 décembre), ceux de la neige, des pluies, des vents, des semailles (« Germinal »), ou plutôt réveil de la nature, germination des céréales, ensuite le mois des fleurs, des prairies, des moissons (« Messidor »), de la canicule (« Thermidor »), puis des fruits (« Fructidor ») du 22 août au 21 septembre. Mais ce nouveau calendrier républicain n'est point appliqué au registre du Conseil Municipal du Cateau, il ne sera officiel qu'au 22 septembre 1793 ; rétrospectivement, on l'applique à l'année 1792.

20 septembre : Le 20 septembre, jour de Valmy, c'était celui du début de la fête communale, ducasse de Saint-Mathieu ; un arrêté du maire supprime les festivités, c'est la guerre ! Danses et violons sont interdits, même chez les particuliers, sous peine de huit jours de prison. La Patrie est toujours en danger.

Le 12 septembre, le district de Cambrai avait nommé le sieur Triquet comme commissaire pour inventorier les argenteries, cuivres et métaux des diverses maisons de filles du Cateau (les deux couvents) avant de les transporter à Cambrai ; il manque couverts, lits, matelas, chaises ; les dévastations des volontaires du département de l'Aisne, qui y ont été logés ou hospitalisés, en sont causes.

Le 21 septembre, un vendredi, par ordre du district, est procédé, en présence de Monsieur Mortier, commissaire dénommé avec deux officiers municipaux, à la vente des meubles et effets mobiliers qui se trouvent au Cateau dans le ci-devant Palais du ci-devant Archevêque. Mais des instructions sont demandées à Valenciennes aux commissaires de l'Assemblée Nationale : convient-il de réserver pour l'armée les lits existants ? la réponse dut être affirmative car, le 10 novembre, le citoyen Lefebvre Dubacq, administrateur du conseil du district permanent de Cambrai, vient au Cateau inventorier les effets de campement existants dans les maisons religieuses et ci-devant épiscopale, ainsi que les chaudières ; les effets seront transportés à Cambrai et les chaudières à la Monnaie à Lille.

Le 19 octobre, ordre avait été donné d'inventorier le lendemain tous les meubles, effets, ustensiles en or et en argent de l'église paroissiale avant d'être transférés à la municipalité en lieu sûr, mais cet ordre provoque des réactions diverses. Le maire Tilmant et Gournez, son bras droit, l'exécutent cependant et signent avec Ghesquière, Gournet, Sartiaux « dont acte sera, vu le refus de la plus grande partie des notables dûment convoqués et défailants et vu l'urgence du cas ».

F. 102 : Les esprits s'apaisaient cependant avec l'éloignement du danger d'invasion. Déjà, le 19 septembre, est enregistré la déclaration de « pensionnés de l'état » qui, restés au Cateau, ont juré d'être fidèles à la Nation, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en la défendant ; ont prêté ce serment Liébert Boidin, Pierre Flament, Claude Fr Prévost, Mathieu Joseph Hennequand, Joseph Richard, Charles Lequin, Jean François Méresse, Jean François Poissinaux. La même formule de serment avait été présentée à des prêtres emprisonnés à Cambrai, le 29 août, qui le prêtèrent sans arrière-pensée et furent aussitôt libérés (manuscrit de l'abbé Coquelet).

10 octobre : En apprenant le 10 octobre la levée du siège de Lille, après une résistance héroïque des habitants bombardés, le 5 à 6 novembre, Dumouriez, culbutant les Autrichiens, forçait leurs retranchements par la victoire de Jemmapes, près de Mons, commençant d'occuper la Belgique ; fin novembre, il entra à Liège et à Aix-la-Chapelle, il laissa bien en paix les prêtres réfugiés aux Pays-Bas autrichiens. « Je ne suis pas un Attila » déclarait-il à l'un d'entre eux. « Mon cher abbé, tenez-vous tranquille ainsi que tous vos compagnons ».

9 novembre : Trois jours après Jemmapes, une fête civique, ordonnée par la Convention, remplaça, avec quelque retard au Cateau, la fête de la ducasse Saint-Mathieu. Devant l'arbre de la Liberté fut chantée, pour la première fois en nos murs, « La Marseillaise » avec accompagnement de musique ; des danses, des salves, comme aux jours de liesse et à l'entrée des cy-devant Seigneurs, réjouirent le peuple, mais on criait les nouvelles dénominations de la Patrie « Vive la Nation », « Vive la République ».

Un officier du 6^{ème} régiment des chasseurs, dont l'escadron était cantonné en ville, offrit au maire une poésie civique de sa composition ; il en fut félicité et le poème, dûment calligraphié, fut attaché au tronc de l'arbre de la Liberté. Voici les vers, remplis d'une généreuse et juvénile ardeur, que nos ancêtres purent lire les jours suivants :

« C'est dans ce lieu, soldat, où règne la discorde
Où la haine jadis distillait ses fureurs,
C'est là qu'il faut jurer amour, union, concorde,
Et chasser pour toujours l'envie et ses noirceurs,
Destruction des tyrans, c'est notre cri de guerre,
Bonheur et Liberté, c'est celui de la paix,
Courons, volons venger les peuples de la terre,
Briser leurs fers pesants n'appartient qu'aux Français ».

Non, la haine jadis ne distillait pas ses fureurs au Cateau ; toujours les Catésiens avaient voulu et réussi à s'entendre malgré les efforts des meneurs étrangers contre « la République de la ville ». Et les édiles vaquaient à l'administration des intérêts de la cité.

NB : Le comptable fait dépense de 258 h 2 qu'il a perdu sur l'échange de gros assignats contre ceux de 5 livres d'après les ordres des citoyens maire et conseillers 4% de perte pour échange de billets patriotiques et assignats chez le citoyen Besse (compte de la ville non coté).

F. 104 : Le 5 octobre, les médecins Pamart et Beaumont (le « de » suspect avait été oublié par le médecin De Beaumont) partageaient à égale part la charge du traitement des pauvres

moyennant une pension de 100 livres chacun.

F. 106 : Le 23 octobre, Jean Baptiste Bricout était nommé administrateur pour Le Cateau de la fondation des Boursières de Sainte-Agnès, fondée par feu Vanderburch, vivant Archevêque de Cambrai.

F. 109 : Le 11 novembre, le citoyen Saint Aubert Hugues François, homme de loi, juge de paix, deviendra, en 1793, officier de police de la ville (beau-père de l'ex marguillier de Notre-Dame Pierre Joseph Lancelle et oncle de l'émigré Lancelle), est élu Juge de paix avec Alexis Senaux comme secrétaire greffier ; ses assesseurs sont les citoyens Druart, Louis Largilière dit le Parisien (déjà connus par leurs arrestations arbitraires), Arnould Bricout et Aimé Denisse.

18 novembre - F. 110 - 112 : Le 18 novembre, élection municipale d'après la loi du 19 octobre 1792 qui ordonnait le renouvellement au complet des municipalités. Le maire Tilmant est réélu au premier tour, son attitude énergique et cependant modérée dans les derniers mois lui vaut 192 voix sur 264 votants. Mais Gournet, qui en obtient 84, refuse de rentrer à l'Hôtel-de-Ville, de même les citoyens Hennequand, Triquet et Bricout.

Le premier est en désaccord avec le maire dont il désapprouve la modération ; il voudrait délivrer la ville des aristocrates qu'il dénomme « une vraie peste ». Les trois autres, Hennequand, Triquet et Bricout, sont partisans de l'ancien régime et opposés à la captivité et à la mise en accusation du Roi. Desjardin, Joveneau fils, Leclerc les remplaceront donc avec Druart, Cousin l'orfèvre, Pierre Egret, Hiolin et Romain Sartiaux.

Registre 8 de la Justice de paix : Le conseil était au complet avec les huit élus (une sorte d'union sacrée réunissait d'anciens adversaires Sartiaux, Largilière et Druart Nicolas Joseph que Louis Largilière insulta cependant au consistoire de « foutu carabinier » et vulgaire marchand de grains en avril 1793).

Parmi les 18 notables, on notait les apothicaires Denis et Besse, Largilière, Guislain, Tilmant, frère du maire, Lefebvre, Macron, Flayelle, Goffart fils et Lacourte, fermiers.

2 décembre - F. 114 : Le 2 décembre, le conseil suspendait jusqu'à nouvel ordre la garde républicaine de la ville, l'ordre et la concorde régnaient enfin dans la cité.

Un arrêté du maire interdisant l'exercice du culte hors de l'église Saint-André, devenue l'unique paroisse, toutes les manifestations extérieures du culte, sonneries de cloches, processions, étaient défendues. Une vague de persécution menaçait jusqu'aux prêtres constitutionnels ayant prêté tous les serments requis. Les sans culottes les accusaient de pactiser avec les émigrés et les ennemis de la Nation.

3 décembre : Le 3 décembre, on transportait à Valenciennes les bois de lits du cy-devant Palais et des maisons religieuses, on dirigeait sur Cambrai les argenteries de la paroisse ; l'ancienne église Saint-Martin désaffectée, ouverte à tous les vents depuis qu'on l'avait dépouillée des chasses, portes et tout ce qui était vendable, allait être transformée en magasin à fourrage pour les troupes. Les Autrichiens en firent un corps de garde ; finalement on démolit ce qui restait des murs vétustés et branlants en 1804.

C'était en cette vénérable église qu'Édouard Mortier avait été baptisé et été, lui-même, parrain, ainsi que les registres en témoignent avec sa signature encore enfantine. Volontaire, avec un brevet de lieutenant élu par les volontaires du Nord 1^{er} bataillon, il avait déjà gagné des galons et était devenu capitaine au 1^{er} bataillon des volontaires du Nord.

D'autres citoyens avaient lutté à Valmy sous les ordres de Dumouriez : le sergent major Gérard Lefebvre, le caporal André Sarcy et Jean Baptiste Lefebvre ; tous, ils étaient fiers d'appartenir aux armées de la Liberté. Le bulletin de leur général en chef, pénétrant aux Pays-Bas libérés, avait proclamé les buts de guerre des Français, « Les armées de la Nation n'attaquent les Rois que pour sauver les peuples de leur tyrannie ».

Et le moniteur du 22 décembre 1792 publiait, dans une lettre ouverte au pape Pie VI, les

buts de l'impérialisme républicain et de la mission libératrice de ses armées : « La France parle au monde, c'est la raison éternelle, c'est la vérité, c'est la nature, c'est Dieu qui vous parle ». La déclaration des droits de l'homme deviendra nécessairement le catéchisme de tous les peuples. « Gesta Dei per Francos » : c'était transposée, en style révolutionnaire, la vieille formule du Moyen âge « Les gestes de Dieu par les Francs ».

1793

21 janvier : La Convention, poussée par la passion politique plutôt que par la justice, décida, selon le mot de Danton, « de jeter à l'Europe coalisée une tête de Roi ». Louis XVI fut condamné à mort ; Cochet, né à Catillon, et Merlin de Douai votèrent la mort. « On ne condamne pas les Rois, avait déclaré Robespierre, les peuples les suppriment, les replongent dans le néant ».

L'accusé expia, non les crimes de son administration, « mais le crime d'avoir été Roi » suivant le mot de Saint Just. Louis XVI fut guillotiné le 21 janvier 1793 ; un roulement de tambour, ordonné par le brasseur Santerre (l'ancien élève du collège du Cateau), étouffa ses dernières paroles, qui étaient le pardon pour les auteurs de sa mort.

L'Angleterre rappelle son ambassadeur. L'Europe entière s'arme contre nous. La Convention déclare la première guerre à l'Angleterre le 1^{er} février, le 9 mars à la Hollande et à l'Espagne, le 22, l'Empire déclare à son tour la guerre. La Convention décrète alors la levée en masse, après avoir décrété un comité de sûreté générale et un comité de Salut Public.

Le « Moniteur » et les gazettes apprennent au Cateau la mort de Louis XVI et aussi l'assassinat du révolutionnaire Lepelletier de Saint Fargeau ; cette nouvelle provoque des réactions diverses.

L'élément trouble de la population avait déjà manifesté, dès le début de l'année, son amour du pillage à la faveur du départ des religieuses de Saint-Lazare et du Saint-Esprit. Parties précipitamment, elles avaient abandonné leurs maisons à la sauvegarde de la cité.

11 janvier - F. 133 : Mais le pillage ravagea et pilla l'ex couvent du Saint-Esprit. Le Directoire du district proteste le 11 janvier contre la coupable négligence de la municipalité, laissant sans surveillance les maisons religieuses ; il la rend responsable de la dilapidation de la cy-devant maison du Saint-Esprit. Tout ce qui avait pu être arraché et brisé l'avait été, jusqu'aux portes, boiseries, cheminées de marbre. Les citoyens Romain Sartiaux et Jean Baptiste Cousin furent dénommés commissaires à la surveillance, mais les pillards ne furent pas inquiétés.

30 janvier - F. 132 : Les bâtiments du collège, vides de meubles depuis longtemps, ne tentaient pas les voleurs ; d'ailleurs, ils étaient en partie loués. Nicolas Warnet succéda, comme locataire d'une maison en faisant partie le 30 janvier, à Jean Pierre Lortille. Le bail est de trois ans et monte à 72 livres en assignats

16 janvier - F 133 : La recrudescence des malfaiteurs et fauteurs de désordre avaient amené la municipalité à délibérer avec leurs collègues des villages, le 16 janvier, sur la création d'une ou de plusieurs maisons d'arrêt pour l'utilité du canton. La prison de la ville n'est point sûre, ni suffisante ; le concierge, le citoyen Guerne, a démissionné ; Denis Dorne le remplace ; il cumulera les fonctions de geôlier avec celles d'huissier de la chambre municipale.

8 février : le 8 février est publiée « la levée en masse » décrétée par la Convention ; il faut 300 000 hommes pour la défense des frontières, réclame-t-elle le 24 février ; les commissaires de la Convention, Merlin (de Douai) et Gossuin (d'Avesnes), étaient arrivés au Cateau pour le recrutement rapide d'effectifs pour l'armée de Dumouriez.

8 mars - F 144 : Le contingent du Cateau est fixé à 26 hommes, celui du canton à 159

hommes et ce tableau de réquisition fut affiché dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, avec les chiffres requis pour chaque commune, le 8 mars. Les 26 gardes nationaux les plus valides formèrent le contingent ; 14 jeunes gens briguèrent l'honneur « de voler à la défense de la Patrie », ce qui leur fut accordé ; femmes et jeunes filles de la ville confectionnèrent à l'Hôtel-de-Ville, devenue salle de couture, les uniformes, destinés à ces courageux et braves citoyens, dans le drap bleu réquisitionné en ville à cet effet.

3 mars - F. 140 : Le Cateau n'était plus place forte ; on continue la location des jardins cultivés dans les fossés des antiques remparts.

16 février - F. 138 : Le citoyen Boulanger Jean Baptiste a été autorisé à bâtir sur le mur qui ferme le garde feu du côté du midi, entre les deux ponts de la porte de Cambrai, sur la sorte d'île formée par les deux bras de la Selle, où la porte est placée. Mais si la souveraineté nationale, pour cause de force majeure ou de guerre, avait besoin des remparts, tous les engagements, locations et autorisations deviendraient caduques.

Défection de Dumouriez : La guerre se rapprochait à nouveau de notre ville. Dumouriez avait d'abord, en une offensive victorieuse, envahi la Hollande mais, en mars, il perdait la bataille de Nerwinden ; la panique débanda les rangs de nos soldats, il y eut plus de fuyards que de morts. La Convention lui enjoint de « paraître à la barre de son assemblée ». Le Ministre de la guerre Beurnonville et quatre représentants le rejoignent à son cantonnement, lui apportant cet ordre impératif. Dumouriez sait qu'il y va de sa tête ; il fait arrêter les envoyés de la Convention, les livre aux Autrichiens ; le vainqueur de Jemmapes passe lui-même à l'ennemi, comme l'avait fait La Fayette.

Un cri d'horreur sortit de toutes les poitrines à l'annonce de cette trahison. Cambrai, qui se glorifiait d'avoir donné le jour au général félon, remplaça les inscriptions laudatives envers ce héros de la veille, par cette épitaphe qui vouait à l'exécration publique ce renégat ; on pouvait lire à l'entrée de la ville, sur des poteaux, l'inscription vengeresse :

« La commune de Cambrai
frémit d'avoir vu naître dans son sein,
l'infâme et scélérat Dumouriez.
Passants, partagez son horreur.
Traîtres, tremblez... »

11 mars : Envoyé de Cambrai par le directoire du district, le citoyen Lefebvre Dubacq faisait, dès le 11 mars, surveiller les suspects, une dénonciation au district ayant déclaré que quatre Catésiens, émigrés, étaient passés au service de l'Autriche ; leurs biens sont inventoriés et estimés leurs effets ; il s'agissait de Collet, « cy-devant religieux », Cordier « cy-devant garde du corps, Catte, tonnelier, et Duchemin, déjà connu comme fanatique bourgeois et ami des aristocrates sur la liste de 1792.

16 avril - F. 147 : Les vols et larcins sont si fréquents que, le 16 avril, les ornements majeurs de l'église de la paroisse Saint-Martin, tels qu'ils ont été achetés au directoire du district de la ville de Cambrai par la municipalité, sont transférés en lieu sûr, au ferme de la maison commune, car il y a danger qu'ils soient volés à l'église.

14 avril - F. 146 : Depuis le 14 avril, des mesures extraordinaires de surveillance policière sont prises au Cateau, aux postes et messageries ; il faut entraver la circulation de tout libellé attentatoire à la liberté de la République ; on arrête les porteurs comme aussi les incendiaires de toute espèce ; ordre est donné d'ouvrir les paquets des personnes suspectes, de tenir note des Catésiens ou étrangers qui recevraient habituellement de l'étranger des lettres « significatives d'une correspondance suivie ».

25 avril - F. 119 : Est-ce une lettre ouverte par cette mesure ou une dénonciation qui provoque l'arrivée subite du citoyen Ducarne, le 25 avril, représentant le conseil du

département ? Il est accompagné du citoyen Boisdon, commissaire au district de Cambrai ; ils sont délégués par les représentants Carnot et Lacoste, alors délégués du Comité du Salut Public à la frontière, pour se transporter sur le champ au Cateau ; ils enquêtent auprès du dépôt du régiment de Navarre, alors cantonné en notre ville ; ils mettent sous scellés en séquestre et en lieu sûr les objets précieux qui n'appartiennent pas à la masse de ce régiment ; il s'agit d'un trésor d'un million destiné à Dumouriez. « Considérant que le traître Dumouriez pourrait avoir connaissance de ces effets, le trésor est mis en bonne garde dans les caves très sûres de l'Hôtel-de-Ville.

Aux registres : Le registre de l'église de cette année 1793 nous fait savoir que les hussards noirs (peut-être était-ce ce dépôt du régiment de Navarre) étaient en garnison le 28 avril 1793 en notre cité. L'un d'eux, Hyacinthe Laurent, né à Valognes, épouse Catherine Sarcy Gantois suivant la tradition séculaire des mariages entre militaires de passage et filles du Cateau ; il était « hussard noir » ; le curé Grébert est aidé par le vicaire Jean Martin Chevalier. On relève dans le même registre les noms de deux « cy-devant religieuses : Hélène Lannoy qui est marraine, le 26 mai, de Célestine Hennequand, et Anne Marie Gallez, 55 ans, cy-devant religieuse de la congrégation de Notre-Dame de Soissons, qui est enterrée le 8 juillet.

Revers militaires

Depuis la défection de Dumouriez, l'invasion gagnait lentement. En avril, quatre corps d'armée, commandés par le Duc de Saxe Cobourg, franchissaient la frontière de Dunkerque à Maubeuge ; la menace se précisait contre notre région !

25 avril - F. 149 : Le 25 avril, le général de brigade Lapallière était envoyé à Cambrai par le général en chef de l'Armée du Nord Dampierre ; il y prend sur le champ le commandement de la place et des postes qui sont dans son arrondissement. Cet ordre de service est aux archives de la ville ; sans doute fut-il apporté à la municipalité par une estafette du général, signifiant sa prise de commandement. L'ère des réquisitions par les autorités militaires va recommencer.

Réquisitions

Pièce 1 - Dossier réquisitions : Cinq chariots à quatre bons chevaux sont requis, par ordre de Cambrai, pour partir le 4 mai, à 5 heures du matin, en direction de Valenciennes, d'où ils gagnèrent le lendemain et jours suivants le magasin de Metz ; les cultivateurs Crozo, Mortier, Ch. Dupont, Sellier du Quennelet, Deudon de l'Avantage, sont désignés pour fournir chariots et équipages. Les conducteurs toucheront 20 francs par jour lorsqu'ils n'auront point l'étape (gîte et couvert) et 12 francs lorsqu'ils le recevront.

17 mai - Pièce 2 : Le 17 mai, 256 travailleurs sont requis pour construire des tranchées autour de Valenciennes. Vingt hussards, commandés par un officier et un maréchal de logis, font le tour des communes du canton pour forcer les municipalités à fournir leur contingent de pionniers. Les 256 pionniers catésiens sont tirés au sort ou remplacés. Théophile Méresse, Mortier père, Jacques Siraux, Placide Goffart, Adrien Chantreuil, Bricout l'aîné, Augustin Morcrette sont remplacés par Druon, Soufflet fils, Michel Sarcy, Pierre Lecerf, Joseph Bertrand, Benoît Louis, François Douchez et Philippe Pantigni fils ; une escorte de hussards noirs protège les requis ; l'ordre a été donné de prendre « des routes sûres pour ne pas être surpris par l'ennemi », car des patrouilles autrichiennes battent la campagne.

22 mai - F. 159 : Au Cateau, on fait la guerre aux suspects. Le 22 mai, des commissaires posent les scellés sur les titres et papiers des personnes arrêtées la nuit précédente, entre

11 heures et minuit ; les inculpés, souvent d'indifférence aux idées civiques, sont emprisonnés à Cambrai.

La terreur règne, beaucoup de notables et d'ouvriers quittent la ville, en hâte ; aussi, le greffier « pensionné et en titre », Bricout le jeune, est destitué et déchu de son titre « pour avoir pris la fuite et déserté le greffe ». Le citoyen Alexis Senaux, greffier de la Justice de Paix, le remplace le 25 mai, la voix du scrutin l'a désignée ; clairsemée est l'assemblée des votants, dix. « Vu, lit-on dans le registre, que la majeure partie des notables est dénoncée ».

3 juin : Tous les chevaux des cultivateurs sont requis pour transporter au Quesnoy des farines venant de Saint-Quentin et Bohain ; il faut prévoir les provisions en cas de siège ; le citoyen Philippe Musseux, préposé aux substances militaires, fait de l'ex église Saint-Martin, abandonnée, un magasin à fourrage pour les besoins de l'Armée du Nord. Le collège, le Palais sont disposés pour recevoir des blessés.

12 juin - F. 151 : Le citoyen Tartarin, caporal fourrier au 1^{er} bataillon de la Seine-Inférieure, est autorisé de faire rentrer dans l'intérieur, de la distance de trois lieues, les bestiaux excédant les besoins des cultivateurs ; cette réquisition, à trois lieues à la ronde, vise les campagnes voisines et lieux occupés par l'ennemi car Condé est investi depuis le 9 avril et Valenciennes assiégé et bombardé depuis le 23 mai.

15 juin - F. 135 : Le Général Dampierre fut tué à la défense de Valenciennes ; une colonne commémorative y rappelle sa glorieuse mort. Custine lui succède comme général en chef des armées du Nord et des Ardennes ; il avait jadis occupé Mayence et Francfort. Le 15 juin, de son quartier général de Cambrai, il envoie à la municipalité du Cateau cette communication : « Le Général de brigade Gobert se rend à Cambrai pour prendre le commandement de la Place et de l'arrondissement ; il y aura à ses ordres le Général de brigade Lapaillière », laquelle notification fut enregistrée le 3 juillet ; notre ville et canton étaient donc sous l'autorité militaire du général Gobert.

22 juin - F. 152 : Les événements de guerre ne font point négliger les affaires urbaines. Le 22 juin, le citoyen Guitton, luthier, est chargé de visiter les orgues de l'église « tant et quantes fois il en sera nécessaire » pour les entretenir en bon état ; 6 mencauds de blé pris sur les recettes de la fabrique de Saint-Martin seront son salaire.

Le 9 juillet, le citoyen Flayelle reçoit l'ordre, comme receveur de la fabrique, de payer à l'avenir au citoyen Delaitre, organiste, sur les conclusions du procureur de la commune (Arnould Bricout qui vient de remplacer feu le citoyen Chevalier) la somme annuelle de 300 livres. Un mencaud de blé est prévu pour le souffleur. La délibération est datée de l'an I^{er} de la République Messidor. Le nouveau calendrier civique, qui a remplacé le vieux et fanatique calendrier grégorien, commence à être suivi.

27 juin - F. 153 : Le bâtiment de la ci-devant abbaye, proche l'église, et servant ci-devant de logement aux domestiques du monastère, est à démolir. Faisant le coin de la rue de France et tenant à la porte d'entrée de ladite maison, il doit disparaître ; sommation est faite, décide le conseil général de la commune, au propriétaire, le citoyen Siraux, apothicaire, de l'abattre ; le premier huissier, muni de pouvoirs, doit être envoyé à l'apothicaire récalcitrant. Le Comité de Salut Public de Cambrai continue à traquer les suspects, surtout les ci-devant aristocrates et prêtres ; ceux du Cateau ne sont pas oubliés.

Juillet : En juillet arrive l'ordre de bannissement des nommés Liébert, Boidieu, Rossignol, prêtres demeurant au Cateau : dans les trois jours, ils devront être expulsés « des terres de la Liberté » ; le juge de paix doit veiller à l'exécution de l'arrêt car « pour le maintien de l'ordre, il importe d'éloigner du territoire de la République tous les individus disposés au maintien des anciens abus » ; les déportés choisissaient le pays d'exil, beaucoup choisissent la Westphalie, très accueillante pour les prêtres français et où résida, à Münster,

Monseigneur de Rohan et beaucoup de prélats. Münster, « ville des évêques ».

11 juillet : Le 11 juillet, à cinq heures de l'après-midi, est proclamé solennellement au son des cloches, sur la grand Place, l'acte constitutionnel : c'est la Constitution de l'an I, interprète des idées humanitaires de Condorcet, rédigée en quelques jours par la Convention et ses éléments extrémistes.

Registre de l'an 2 de la République commencé en messidor : Les citoyens sont rassemblés devant la maison commune, la garde nationale a pris les armes et est aussi présente une brigade de la gendarmerie nationale attachée à l'armée des Ardennes et commandée par le capitaine Goubert. Le maire Tilmant en profite pour exalter le civisme incorruptible de l'administration et de ses administrés. « Cet acte imposant et si ardemment désiré, lit-on au compte rendu du registre aux délibérations, a été accueilli avec tout le respect et la satisfaction possible. Vive la République ! Ce cri a retenti dans les airs, portant dans l'âme le baume salutaire de l'espérance ; le plaisir était peint sur certaines figures et des larmes de joie ont coulé abondamment ; l'aristocratie à l'agonie et à qui l'aspect d'un beau jour pour la Patrie est insupportable, a triplé ses verroux et a caché sa honte et sa rage dans ses souterrains ».

NB : La signature a été cachée et noircie avant l'arrivée des Autrichiens presque sûrement.

La veille de ce beau jour, Condé avait dû capituler. Des reconnaissances étaient envoyées par le général Goubert sur la route nationale Cambrai - Le Cateau, l'ex « chaussée aristocrate », pour éviter que des patrouilles de uhlands ennemis ne coupent les communications ; des réfugiés arrivaient en nos murs.

15 juillet : Le 15 juillet, le nouveau procureur Arnould Bricout requiert les maires et officiers municipaux de se faire rapporter les certificats de civisme délivrés jusqu'à ce jour et de n'en donner que conformément aux circonstances actuelles.

Les circonstances, c'étaient l'ennemi à Bouchain, Denain, le siège de Valenciennes dont on entendait au Cateau le bruit sourd des pièces de bombardement. Le 28 juillet, on n'entend plus rien ; après 41 jours de résistance, Valenciennes s'est rendu. Le Général Custine paya de sa vie la chute de cette place forte ; on l'accuse d'impéritie ; en réalité, c'était un homme de discipline et il avait déplu aux sans culottes de Cambrai. Robespierre réclame sa tête et l'obtient. Son successeur, Houchard, finit aussi sur l'échafaud. Le 2 octobre, il était arrêté après une brillante offensive. Robespierre le fit arrêter, prétendant qu'il avait volontairement saboté sa victoire et trahi. Hoche lui succéda.

La Convention faisait peu de cas des vies humaines. Le Général Beauharnais, qui avait remplacé Custine à l'armée du Rhin, fut aussi guillotiné ; c'était le mari de Joséphine de Beauharnais, la future Impératrice après avoir été madame Bonaparte. La devise était « Vaincre ou mourir ». Dampierre, atteint par un obus entre Saint-Amand et Anzin, avait dit à son fils avant de trépasser : « J'aime mieux mourir ici que sur l'échafaud ».

Après la prise de Valenciennes, les armées ennemies inondent tout le Cambrésis, dévastant et pillant, et tiennent Cambrai bloqué les 8, 9 et 10 août.

Registre Saint-Martin : Jusqu'au 1^{er} août, les registres de la paroisse Saint-Martin ont été tenus par le curé Grébert ; dans le même temps, Dom Constant Rousseau, religieux de l'abbaye de Maroilles, visite Montay ; il y marie le 31 juillet, clandestinement probablement, François Joseph Bernard Gantois, du Cateau, avec sa cousine Charlotte Bernard de Lille ; trois membres de la famille Douai, Emmanuel, Constance, Julie, sont témoins de ce mariage par un prêtre insermenté ; il est porté plus tard sur le registre de Saint-Martin avec copie datée du 9 août ; à ce moment Monsieur Grébert est probablement absent, on attendait au Cateau, d'un moment à l'autre, les uhlands autrichiens.

NB : Dom Constant Rousseau est signalé par Le Glay, dans le Cameracum (1859), comme visiteur de Montay en missionnaire de 1793 à 1803, après Levecq, desserviteur (1793 - 1798), sa mission avait débuté en 1793.

Occupation autrichienne au Cateau

10 août : C'est le 10 août qu'un escadron de « Kaiserlick » (ainsi dénommait-on les Autrichiens) s'avança de Montay jusqu'au Cateau. Ils y logèrent, exigèrent des vivres et repartirent le 11 ; un engagement entre hussards noirs, républicains, et uhlands autrichiens, venant de Solesmes, avait eu lieu auparavant près de Neuville, sur les bords de la Selle ; les Français se replièrent sur Cambrai.

Ordre chronologique de l'invasion autrichienne : Le 6 août, l'avant-garde autrichienne était massée à Avesnes-le-Sec ; le duc d'York vient camper à Solesmes, au nord-est, au lieu-dit le Marou.

15 août : Une colonne, commandée par le prince de Cobourg lui-même, s'abat au sud-est de Cambrai, sur Beauvois, Fontaine-au-Pire, sur la route de Cambrai au Cateau, et dévastaient le tout 24 heures durant, puis 3 000 Autrichiens, pour couvrir les opérations devant Le Quesnoy, établissent un camp.

- 1^{er} camp dans les fonds de Boistrancourt.

- 2^{ème} camp au Nord-Est de Solesmes.

- 3^{ème} camp près de Troisvilles, à portée de la Chaussée Brunehaut.

Les Anglais se portaient sur Neuville, entre la ferme de Rambourlieux, le chemin de Troisvilles et la route de Cambrai, sur une hauteur d'où ils pouvaient surveiller les ennemis. Tous hivernèrent sur ces positions (d'après Foucart et Finot, La Défense nationale dans le Nord, Tome I, page 647, 1792 - 1802, cité par le docteur Bombart dans son Histoire de Solesmes).

15 août - Folio 155 : Le 15 août, Le Cateau était libre car le registre aux délibérations porte les déclarations de Philippe Musse, maître cordonnier de son métier et en plus préposé aux subsistances des troupes de passage au Cateau ; il y en a en magasin 15 000 bottes de foin de 15 livres, 12 000 bottes de paille de 10 livres, 483 sacs d'avoine contenant 13 boisseaux, mesure de Paris, le tout livré depuis peu de jours et entassés dans l'ex église Saint-Martin. Put-il envoyer le précieux ravitaillement à Cambrai ou au Quesnoy qui ne fut investi que le 24 août ? C'est vraisemblable car les Autrichiens n'occupent Le Cateau que le 21 août.

21 août : A 11 heures du matin, l'infanterie des « Kaiserlich » s'installe dans les principaux édifices de la ville ; ils établissent des corps de garde à l'Hôtel-de-Ville, au Palais, au collège et à l'abbaye.

« De par l'Empereur et Roi », ainsi commence la première ordonnance [de] la junte établie à Valenciennes « pour l'administration provisoire des pays conquis » ; c'est le retour de l'ancien régime. « Les communes où des municipalités n'ont pas encore été établies par la junte, seront administrées par les gens de loi en fonctions avant 1789 ».

Les réquisitions commencent ; les « mayeurs » en sont responsables ; sont exempts du travail obligatoire de pionniers, guides à pied et autres ouvriers requis « les enfants au pain, valets de labour, bergers, curés, vicaires, baillys et greffiers, mayeurs, échevins, huissiers ou sergents, marguilliers, médecins et chirurgiens. Voici le prix des réquisitions payé en florins « ayant courant de Brabant » :

- pour un chariot attelé de quatre chevaux 4 florins.

- pour un chariot attelé de trois chevaux 3 florins.
- un florin 4 sols pour un guide à cheval.
- 10 sols par journée de guide à pied et pionnier (terrassier)

Signé « De Hesdin ».

Le front va de Comines à Douai, Cambrai, Etreux-sur-Sambre, Landrecies, Maubeuge. Le Cateau forme l'extrême pointe de l'avance, avec redoutes et avant-postes à Saint-Benin. Cambrai tient bon, Landrecies résistera longtemps, Le Quesnoy capitulera le 11 septembre.

Le camp de Solesmes est important ; de là, les Uhlans patrouillent sur la route Nationale de Cambrai, s'étendant même vers Le Catelet et la route de Saint-Quentin, pillant les marchés et des convois.

26 août 1793 : C'est au camp de Solesmes qu'est destinée la première réquisition : 12 cordes de bois, 5 000 rations de foin et autant d'avoine, 10 bêtes à cornes, 600 rasières de froment et 200 de seigle, le tout à livrer au quartier général de Solesmes « sous peine d'exécution militaire ».

Par ordre du commandant d'avant-poste, 1 200 rations de foin, autant d'avoine ou d'orge sont à fournir immédiatement, dès réception de la réquisition, à son quartier de commandement, au château de Vendegies-au-Bois.

27 août - Registre aux délibérations : Le lendemain 27 août, Monsieur Tilmant, ex maire, faisant l'intérim du « mayeur », est à l'Hôtel-de-Ville avec les gens de loi et principaux notables. La réunion a pour but l'examen de la contribution exigée par Sa Majesté l'Empereur et Roi, dont les drapeaux à l'aigle bicéphale flotte[nt] au balcon ; elle est à exécuter et à fournir « en dedans deux fois 24 heures » ; cela paraît impossible, l'assemblée décide de députer, auprès du Général des armées autrichiennes, Monsieur Jean Baptiste Piettre père et Jean Marie Flayelle, dont les opinions royalistes sont bien connues, pour implorer sa clémence et lui représenter l'impossibilité de fournir en entier la contribution exigée.

31 août : Mais le Général est intraitable, c'est le comte de Bellegarde ; la réponse arrive le 31 août : le commissaire civil Fonder ordonne que les contributions aient à être livrées dès le lendemain, dans les 48 heures qui suivront, à Solesmes « car les habitants de ce pays, par une mauvaise volonté marquée, s'écartent de l'exactitude requise dans les fournitures des prestations ordonnées pour le service Impérial et Royal. De la part du Général Comte de Bellegarde, il a l'honneur de prévenir, Messieurs les Magistrats du Cateau Cambrésis, que les défaillants seront appréhendés et punis militairement comme réfractaires aux ordres de Sa Majesté ; de plus un fort détachement de cavalerie serait alors envoyé au Cateau pour exécuter la contribution et enlever de force les subsistances nécessaires aux troupes.

L'ordre était sans réplique. Les Autrichiens arrivaient, non en libérateurs, mais en conquérants ; les Catésiens allaient s'en rendre compte.

L'administration du district de Cambrai fait savoir qu'elle ne voulait plus s'immiscer dans la gestion des affaires municipales depuis que les troupes autrichiennes s'étaient rendues maîtresses de la ville.

9 septembre : Le 9 septembre, la junte, établie à Valenciennes et qui comprenait Jacques Antoine Leclercq, conseiller d'état de l'Empereur d'Autriche et Roi de Hongrie, Maître Mendos, le Comte de Hesdin, nommait « provisoirement et sans préjudice aux droits du Seigneur » un nouveau corps échevinal de sept membres : Maître Piettre était premier échevin avec Maximilien Bricout, Henri Hennequand, François Joseph Beaucourt, Régis Rodriguez, Jean Marie Flayelle comme collègues et le sieur Vienne (Vienne Jean Baptiste, époux de Nathalie Gantois, notaire, décédé le 10 mars 1814 âgé de 78 ans) comme procureur d'office. Peu après, Toussaint André Sculfort, ex seigneur de Beaurepas, reprenait la charge de mayeur héréditaire, Usmar Piettre succédait à Alexis Senaux comme secrétaire greffier. Le 20 septembre, Charles Théodore Deudon, François Labetous, Pierre Bouchard de la

Pomelie, ancien officier de carrière, tous anciens Catésiens, rentraient à l'Hôtel-de-Ville. Tous durent prêter le serment suivant : « Je jure d'être fidèle à Sa Majesté l'Empereur et Roi et de remplir loyalement la place à laquelle je suis nommé ». Le 13 septembre, Philippe Delhaye prêtait devant les nouveaux échevins le serment de fidélité comme mayor de Saint-André. Les Bénédictins rentrent en partie à l'abbaye, plutôt pour préserver le monastère que pour reprendre la vie monastique intégrale. Dom Maur Delhaye réside le plus souvent au Quesnoy. 300 émigrés reparaisent mais religieux, prêtres, nobles, bourgeois sont admis à une double condition : d'abord de ne plus revendiquer momentanément les biens confisqués, puis de prêter le serment de fidélité. Notre compatriote, l'avocat Louis Désiré Joseph Bonnaire, qui dut fuir la mairie de Douai en 1791, s'installe à Valenciennes et y est établi conseiller pensionnaire du magistrat ancien, réintégré par l'occupant dans ses fonctions. Il présente une supplique à l'Empereur en faveur de la restitution des biens ecclésiastiques vendus dont les propriétaires étaient rentrés ; ce fut en vain, le gouvernement autrichien fit la sourde oreille (d'après « L'invasion en 1793 », chanoine Peter).

Les populations, qui attendaient des « libérateurs » prospérité et monnaie saine, se plainquirent bien vite et furent déçues ; ce n'était pas l'âge d'or ; après le premier enthousiasme délirant vint la dure réalité.

Chanoine Peter : La junte réclame le paiement des contributions de guerre, puis les impôts : ceux de 1789 et en plus ceux de la Révolution. Il fallut payer en espèces sonnantes et moitié en nature. Émigrés rentrés et moines ne furent pas mieux traités que les autres, les abbayes furent lourdement taxées. « Le don gratuit sera le thermomètre de votre zèle » répondait l'administration alliée aux demandes de rapatriement des moines qui ne touchaient plus leurs redevances des paysans. L'occupation autrichienne consuma la ruine des abbayes. « On ne fait pas la guerre pour vos beaux yeux » répond la junte aux curés privés de leur dîme ; les biens dits nationaux étaient transformés en domaines autrichiens, les redevances étaient payées aux occupants.

Le système autrichien pressura tout le monde ; la suppression des assignats réduisit à la misère les petites gens aux petites réserves de papier monnaie. Les paysans cachaient leurs bestiaux dans la forêt Mormal, comme en 1714 ; ceux qui avaient cheval et voiture devaient faire des transports, les autres sont réquisitionnés pour faire des tranchées ; au Cateau, plus de 100 hommes travaillent pour les alliés.

La tâche du nouveau corps échevinal n'était pas facile pour défendre les justes intérêts de la cité.

12 septembre : La tentative de percée des lignes autrichiennes par les garnisons de Cambrai et Bouchain, le 12 septembre, alors que Le Quesnoy s'était rendu la veille, échoua lamentablement ; 2 000 Français restèrent sur le champ de bataille entre Avesnes-le-Sec et Villers-en-Cauchies. Le Cateau resta occupé 11 mois.

Pièce 6 du dossier des réquisitions : Nos concitoyens requis le 11 septembre durent assister de loin à la bataille, car ils devaient être présents le lendemain à 6 heures du matin au parc de Solesmes, dans l'enclos de la ferme Richez, avec 10 chariots attelés de quatre chevaux. Dès leur arrivée, ils devaient s'annoncer à l'officier des vivres chez le curé, pour transporter des munitions jusque Valenciennes, le tout à peine d'exécution militaire et la même réquisition se renouvelle chaque jour jusqu'à contre ordre.

15 septembre : Le 15 septembre s'ouvrait à nouveau le registre curial des paroissiens de Saint-Martin « En la ville du Cateau Cambrésis, soumise à la domination de Sa Majesté l'Empereur et Roi » ; comme sous l'ancien régime royal, le registre est côté et paraphé par le greffier, à la réquisition de Monsieur Jean Baptiste Joseph Dehaussy, prêtre curé.

Le registre porte : « Les enregistrements du 15 mai 1791 au 1^{er} août 1793 ont été faits par

le nommé Grébert, religieux de l'abbaye de Cantimpré (!) en Cambrai, lequel s'est ingéré dans les fonctions curiales des paroisses de Saint-Martin et de Notre-Dame de cette ville, en vertu des seuls décrets de l'assemblée dite Nationale, sans mission ni institution canonique.

Le Cateau 15 septembre 1793, Dehaussy, curé de Saint-Martin.

Le 6 septembre, le vicaire Lallemand (Jean Baptiste François Joseph Gabriel) baptisait, le 15 septembre le vicaire Gilleron est à son poste.

25 septembre 1793 : Le 25 septembre, Monsieur Fleury, curé de Notre-Dame, était au Cateau ; le sieur Pierre Joseph Lancelle, dont le fils émigré était à l'armée de Condé, reprenait les fonctions de marguillier ; les archives d'administration communale font savoir qu'à cette date Hubert Joseph Bonneville, natif de Saint-Benin, était nommé clerc cléricant de Monsieur de Fleury (sic), curé de Notre-Dame. D'après l'abbé Méresse, il aurait exercé le culte en l'église paroissiale commune l'ancienne abbatiale. Les archives sont muettes à ce sujet.

NB écrit le 12 - 2 - 44 : Sous nouvelle occupation autrichienne, après la visite du Palais, transformée en caserne, avec un capitaine viennois et ses feldwebels, le Maire Charles Ponsin et Monsieur Gelis, architecte en chef des monuments historiques, il fut rappelé au « Rittmeister » que l'Empereur Frantz II, père de Marie Louise, ajouta le maire », avait logé dans le Palais (1794) et que le Kaiser Wilhelm II était venu dans le parc en 1917.

Pièce 7 : Les réquisitions continuent : Le 17 septembre, jour où notre compatriote le capitaine Mortier se distinguait à Hondschoote, où le Duc d'York était battu, les Flandres et Dunkerque étaient dégagés de l'offensive ennemie, on publiait au Cateau à la bretèche de l'Hôtel-de-Ville les nouvelles exigences autrichiennes.

« Pour le lendemain matin, à 6 heures, 40 pionniers avec 8 chariots à 4 chevaux seront à fournir, les requis devront se munir de vivres et se présenter à Preux-au-Bois, chez Monsieur le Capitaine des pionniers, Marchal, et être employés aux chantiers par le commissariat civil à Vertain, hommes et équipages seront relayés tous les quatre jours par une équipe de chariots du même effectif, sous peine de 10 écus d'amende ». Ordre donné à Vertain, le 17, par le commissaire civil Fonder.

Pièce 8 : Le 18, les connétables, ressuscités de l'ancien régime, étaient chargés par le mayeur et échevin de veiller à la bonne exécution d'une autre réquisition : « 14 pionniers pour quatre jours, deux chariots devront passer au Cateau pour y charger des grains à l'Hôtel-de-Ville ; s'il y a manque à la demande, vous auriez 10 écus d'amende », suit copie du reste de l'ordonnance qui se termine par la formule pleine de politesse de jadis « nous sommes très sincèrement, Messieurs, vous très humbles serviteurs »

Signé « les échevins du Cateau »

Pièce 9 : Joseph Minaux et (nom illisible) étaient nommés connétables le 19 septembre.

NB : Les archives non cotées d'après la Révolution ont souffert de l'humidité des caves refuge, l'hiver 1940 - 1941. Beaucoup de pièces moisies furent anéanties ; ce qui restait, j'ai pu les « réchauffer », sécher et mettre en enveloppes protectrices, mais des parties sont illisibles. Depuis le travail du docteur Cloez (1895), que de pièces ont disparues !

Octobre : L'ennemi avait besoin de main d'œuvre pour des travaux de retranchements. Le Prince de Cobourg se rapprochait de Maubeuge, dont il avait commencé l'investissement, mais une heureuse offensive des Français, les 15 et 16 octobre, débloquèrent la place.

L'Adjudant Général Mortier (il avait pris ce grade depuis la mémorable journée d'Hondschoote) se distingua avec ses hommes à Wattignies et Saint-Aubin.

14 - 15 octobre : Batailles de Wattignies avec Jourdan et Carnot, prise des redoutes de Saint-Aubin et Saint-Rémi mal bâti par les troupes de Fromentin. D'après le docteur Cloez, c'est à Saint-Aubin que, blessé, Mortier fut fait adjudant général ; d'après les Fastes militaires de la Nation française (1808) et la vie du Maréchal Mortier par le colonel Franquet Despréau [Frignet Despréaux] (1913), c'est le 17 septembre, après Hondschoote, qu'il reçut ce grade ; nous suivons son biographe malgré des erreurs, telles que la mort de son père à Valenciennes, prisonnier des Autrichiens.

Le Duc de Cobourg dut repasser la Sambre ; ce premier succès réconforta nos soldats ; depuis Hondschoote, le futur maréchal catésien tenait son journal, il était très soucieux du sort de son père, l'ancien député, que les Autrichiens avaient emmené hors du Cateau et qui était en captivité à Valenciennes.

Novembre : Le 30 novembre, le chef d'escadron Édouard Casimir Mortier était non loin du Cateau, chef d'État Major à Guise (devenu Réunion-sur-l'Oise). Le front était stabilisé pour les quartiers d'hiver depuis début novembre. D'après le journal de l'abbé Coquelet publié par le docteur Bombart, c'est le 9 novembre que les Autrichiens se cantonnèrent au Cateau définitivement pour y hiverner ; leurs avants postes étaient posés à Ors, Catillon, Saint-Benin, Reumont, Troisvilles, Inchy, avec forts retranchés munis d'artillerie. Les Français étaient non loin à Vaux-Andigny, Busigny.

Les escarmouches du général Fromentin, l'hiver durant, empêcha l'investissement de Landrecies où flottait, comme à Cambrai, Bouchain, Maubeuge, le drapeau tricolore.

Des blessés (Docteur Cloez) étaient alors ramenés et soignés au Palais et au collège de notre ville. Des réfugiés y avaient aussi trouvé asile au Palais, le collège était plutôt hôpital temporaire que le Palais, d'où les blessés étaient évacués sur Valenciennes (d'après le docteur Cloez) ; il y avait aussi des évacués logés aux Récollets. Le registre paroissial tenu jusqu'à fin décembre nous l'apprend.

Vie de la cité d'après le registre paroissial de 1793 : 15 octobre : Claude [Claire] Depinoy, 3 ans 1/2, fille de Jean Baptiste Depinoy, bourgeois, et de Marie Josèphe Lefebvre, est décédée le 15 octobre chez les Récollets de cette ville.

17 octobre : Autre sépulture, le 17, d'un enfant de Pierre François Selry [Letiez], profession : garde du prince de Rohan. L'enfant, âgé de 10 ans 1/2, porte le prénom de l'ex seigneur en exil Ferdinand.

19 octobre : Sépulture de la femme du fermier Nicolas Poivre, Renelde Blo (il habitait hors les murs, ruelle des Arbalétriers qui porte aussi son nom ruelle Poivre).

24 octobre : C'est la sépulture d'un blessé ou malade des hôpitaux de la ville, l'autrichien Estienne Belmant, hussard au régiment de Pantin.

14 novembre : Le 14 novembre, décès et enterrement d'un neveu de l'abbé de Saint-André, Dom Maur Delhaye ; le fils de son frère Philippe, fermier au faubourg (cense de la couture, propriété de l'abbaye), veuf d'Augustine Pamar ; le défunt Philippe Delhaye n'a que 22 ans, son frère Benoît Delhaye a signé au registre paroissial.

12 décembre : Le 12 décembre, mort et sépulture de Rosalie Mutte, épouse de François Bombled, absent, « chirurgien major au service de la Hollande ». L'apothicaire Constant Théodore Besse, époux de Marie Marguerite Macaine, perd, en septembre, un fils de 14 mois, Charlemagne. Jacques Théodore Constantin, « petit clerc », a signé comme témoin de la mort de l'enfant de l'organiste François Guiton, une petite fille de 8 mois, Marie Marceline.

Mariages : Un mariage unit Catésien et Catillonnaise : 17 septembre : Le perruquier Jean Baptiste Oudart et la couturière Célestine Pellet, fille du maître cordonnier Pellet de Catillon et de feu Anne Josèphe Clément (peut-être parente du futur Général Clément), vu le consentement de Monsieur Preux, curé doyen de Catillon (future victime de la guillotine). En régularisant des unions, « prétendus mariages » contracté devant le sieur Grébert et entaché de nullité, en réhabilitation de ladite union, les avons premièrement fiancés, puis reçu leur consentement mutuel et donné la bénédiction nuptiale, en vertu des pouvoirs reçus de Monseigneur le Prince de Rohan notre légitime Archevêque ».

18 novembre : De même, le curé Dehaussy « régularise le mariage civil ou constitutionnel devant Grébert » de l'aubergiste Ambroise Boudart, 58 ans, fils de feu le maître armurier Louis Boudart, avec Marie Weniez, 30 ans, de Taisnières-sur-Hon (Hainaut).

Baptêmes : 22 septembre : Maître Alexis Hernoux, grand clerc, baptise, le dimanche 22 septembre, Amélie Fontaine, née le 10 décembre 1791, elle avait été ondoyée à cause du péril de mort par Maître Alexandre Pierrart, curé d'Estourmel, réfractaire au serment défendu par le pape et résident chez les Dames de Saint-Lazare, où le maire Tilmant l'avait surpris au cours d'un service divin.

18 septembre : Le 18, Jean Baptiste Lemy, fils de Joseph Lemy-Thoilliez, fils d'un « ancien garde du Prince de Rohan », est baptisé.

19 septembre : Le lendemain, c'est Jacques Desmaretz, fils de François Desmaretz d'Inville et du Toillion (ci-devant seigneur) et de Louise Masselot.

29 septembre : Le 29 septembre, la fille du maître perruquier Charles Lortille, âgée de 2 ans et 4 mois, est baptisée ; elle avait été, dès sa naissance, « ondoyée en la maison paternelle », à cause du schisme et de la persécution, par maître Jean Baptiste Canonne, vicaire de la paroisse, le 22 mai 1791.

30 septembre : Le 30, c'est Jean Baptiste Fidèle Dépinoy, fils d'Antoine Alexandre, maître d'école. Le parrain est l'armurier Jean Baptiste Fleury.

5 octobre : Encore un enfant de garde du Prince de Rohan, Marie Elizabeth Gobilliot, née au Pommereuil ; le parrain, oncle de la baptisée, est aussi garde, il s'appelle Etienne Gobilliot.

31 octobre : Ce dimanche, fête en la famille Piettre : le jeune Jules Mars Louis Marie, né le 13 avril, ondoyé par la sage-femme jurée Marie Josèphe Crapée et dont l'acte avait été dressé par l'homme public, est baptisé à l'âge de 6 mois ; son père est l'avocat Louis Joseph Piettre, époux de Marguerite Françoise Félicité Goffart. Le parrain est un Saint-Quentinois, le cy-devant procureur du Roi à l'élection de Saint-Quentin, grand oncle paternel de l'enfant, et la marraine Catherine Julie Goffart, tante maternelle demeurant à Guise. La ligne d'occupation et de bataille les ont retenus loin du Cateau : le tabellion du Cateau, Usmar Constantin Joseph Piettre, avocat, et Marie Catherine Josèphe Piettre, oncle et tante du jeune Jules Mars, les ont représentés aux fonds baptismaux.

21 novembre : Le baptême d'Arsène Célestine Santerre, fille du Maître tanneur Joseph Santerre et de Ludivine Masselot. Elle est à la fois la parente du Seigneur d'Inville et du Toillion, et du « carmagnot » Santerre, de Paris, qui y fait régner la terreur. Assiste-t-il, le 16 octobre, à l'exécution de la Reine Marie Antoinette, comme il avait été présent à la mort courageuse de son royal et infortuné époux ? Les officiers de Sa Majesté autrichienne, frère de Marie Antoinette, suivent les traditions des occupants de notre ville ; en 1635 et plus tard, ils furent parrains des nouveaux nés de leurs logeurs ou connaissances, [et] signeront aux registres.

2 décembre : Jean Adam Frimburger, officier autrichien qui, le 2 décembre, conduisit au baptistère Marie Antoinette Lefebvre, fille du marchand de fer Louis Lefebvre.

14 décembre : Messire Paul Esterhazy, commandant des « houlans », a pour commère Rose Largilière lors du baptême de Paul Carlier, fils d'un modeste journalier.

25 décembre : Et le jour de Noël, Messire Joseph Baroncelli (le registre porte baron de Chély mais la signature du parrain donne le nom exact), capitaine des chasseurs tyroliens, honore la maison du garçon tanneur le « chanoiseur » Jean Baptiste Château [Choteau] en acceptant le parrainage de Marie Thérèse, sa fille.

On relève encore les baptêmes de : 2 [1^{er}] décembre : Marie Anne Turlot, fille de Laurent Turlot, maître d'écriture au Cateau ; le père absent.

17 décembre : Philippe François Musse, fils du maître cordonnier Philippe, en août préposé aux fourrages de l'ex église Saint-Martin, pitoyable magasin militaire.

28 décembre : Henriette Rosalie Piettre, fille de Pierre François, marchand mulquinier, et de Marie Anne Rosalie Bomblet. Henri Carlier, marchand, fut le parrain.

31 décembre : Henri Joseph Sartiaux, fils de Romain, marchand brasseur, et de Marie Reine Denis, le père absent ; c'est un citoyen attaché aux idées nouvelles ; est parrain le frère de l'enfant, Isidore (qui sera, sous la Restauration, maire du Cateau).

Là s'arrête avec l'année le registre.

Histoire de Solesmes, page 391 : Les Catésiens ne s'entendaient pas trop mal, semble-t-il, avec les sujets de Sa Majesté François II, d'après le docteur Bombart. Ils avaient célébré, le 4 octobre 1793, la Saint François, fête de l'Empereur. En tout cas, ajoute le docteur Bombart, les « Kaiserlich » laissèrent des souvenirs moins doux à Solesmes car on disait encore au début du siècle « mauvais comme la gale autrichienne ».

Chanoine Peter : En cette fin de 1793, les alliés avaient déçus la plupart des fervents royalistes qui attendaient beaucoup de leurs « libérateurs », non point par leur sévérité car la police autrichienne en nos régions n'était pas d'une excessive autorité, on pouvait écrire même en France libre, mais sans envoi d'argent, mais la guerre devait nourrir la guerre et nos territoires étaient plutôt administrés en pays « d'annexion déguisée » que libérés.

Les « anciens patriotes farouches », demeurés sur place, avaient été laissés tranquilles (sauf exception, comme le député Antoine Charles Mortier du Cateau) lorsque les premiers succès des armées françaises avaient fait pressentir la libération prochaine ; avec les revers autrichiens d'Hondschoote et de Wattignies, en octobre, il y avait eu inquiétude chez les ci-devant aristocrates, avec démission en masse des mayeurs et échevins qui avaient prêté le serment à l'Empereur d'Autriche. Beaucoup de seigneurs avaient choisi leurs « mayeurs » parmi les révolutionnaires, misant sur les deux tableaux. Il n'y a pas trace de démission dans nos archives du Cateau, d'ailleurs clairsemées pendant cette période d'occupation.

28 novembre 1793 : Cependant, une décision des échevins du 28 novembre montre les appréhensions de nos édiles : « Considérant que la ville est exposée aux incursions et au pillage, que nous avons tous essuyés, et désirant soustraire aux mains furibondes les ornements d'église qui sont déposés au ferme de l'Hôtel-de-Ville, nous délibérons de les faire transporter au Quesnoy, sur la réquisition de Dom Henry Mortier, religieux et ancien maître d'hôtel et receveur de l'abbaye de Saint-André à qui appartenait partie des ornements ».

Les deux caisses, bien fermées à chaque coin par des équerres de fer, furent chargées sur la voiture de Jacques Moreau et conduites chez le sieur Mortier, frère du religieux, au faubourg du Quesnoy ; elles furent finalement déposées chez Monsieur Lebeau, doyen du Quesnoy, comme en fait foi le récépissé de décharge remis le 18 janvier 1794 et signé par Dom Henry Mortier. Ces beaux ornements, sauvés par le maire Tilmant et ses municipaux, ne

devaient jamais revenir au Cateau.

1794

Suite et fin de l'occupation autrichienne

Escarmouches d'hiver : Pendant l'hiver, des patrouilles autrichiennes battirent la campagne, attaquant des avant-postes ennemis entre Cambrai et Busigny. Le quartier général français de Jourdan était à Maroilles, près de Guise ; le commandant Mortier en faisait partie.

8 janvier : Le 8 janvier, le généralissime ennemi, le Prince de Cobourg, annonce des représailles contre les paysans qui prendront les armes contre ses soldats ; le 20 décembre, une patrouille avait été attaquée près d'Elincourt par les habitants, au coin d'un bois ; le village avait alors été brûlé.

12 janvier : Monseigneur de Rohan semble avoir obtenu de l'Empereur une partie de la reconnaissance de ses droits anciens sur Le Cateau et des biens qu'il y possédait. Le 12 janvier arrivait de Mons, à l'adresse du magistrat provisoire de notre ville, « la procuration générale » donnée par son Altesse Monseigneur le Prince Archevêque à Messire Antoine Jacques de Sainte Aldegonde ; il était établi régisseur et procureur général pour l'Archevêque dans la province du Cambrésis, le Hainaut conquis et à conquérir. Monsieur de Sainte Aldegonde était présenté « aux fidèles sujets de son Altesse » comme son délégué pour nommer baillis, échevins, mayeurs dans les seigneuries de Monseigneur et toucher ses revenus.

Dans son mandement de Carême, qui dut être lu au Cateau, en février, Monseigneur de Rohan stigmatisait Robespierre et ses satellites, « monstres déjà enivrés et toujours plus altérés du sang des martyrs et d'un peuple de victimes ». La guillotine avait abattu, après la tête de la Reine, celle de Philippe Égalité, l'ex Duc d'Orléans, qui avait voté la mort de son cousin Louis XVI ; elle fauchait impitoyablement modérés et tièdes ; en avril, Danton, le tribun patriote, et Camille Desmoulins seraient aussi ses victimes. Et cependant, avec Carnot, ils avaient bien travaillé pour l'organisation de la Victoire ; on fabriquait du salpêtre pour les munitions de guerre dans la plupart des églises du Nord et du Pas-de-Calais non occupées.

Le Comité de Salut Public faisait arrêter, à Guise, le Général Jourdan, pour médiocrité, et le remplaçait par Pichegru, tacticien méthodique et calculateur. Les représentants du peuple doublaient les généraux, pourchassaient les suspects, stimulaient l'ardeur des patriotes, tel le citoyen Saint Just, à Guise, qui voulait faire régner la terreur : « Il faut que les cimetières, et non les prisons, regorgent de traîtres ».

Suivant les instructions de Carnot, Pichegru, prévoyant l'offensive alliée du printemps, faisait mettre dans Cambrai, Landrecies, Bouchain de bonnes garnisons et renforcer leurs défenses.

L'abbé de Saint-André, plus réaliste que l'ex seigneur Archevêque, ne partageait pas sa chimérique espérance dans l'impossible retour aux prérogatives féodales. Resté au Quesnoy, Dom Maur Delhayne y célébrait, le 21 janvier, un service funèbre, l'obit de l'an pour feu le Roi Louis XVI. Dom Bévenot et le R.P. Eloy, récollet au Cateau, étaient ses assistants ; le récollet prononça l'oraison funèbre du Roi martyr.

31 janvier : L'abbé de Saint-André était un sage. Les ordonnances édictées par la « Junte » de par l'Empereur et Roi, le 31 janvier, pour les pays conquis, prouvaient que l'occupant conservait sans partage autorité et revenus. Nos échevins catésiens avaient à payer 18 000 livres pour le vingtième, régime d'abonnement « selon la manière usitée avant 1789 », entre les mains du sieur Basset, de Lesta, receveur principal établi provisoirement à Valenciennes, puis ce fut les 2 788 livres de la capitulation [capitation ?] à verser au receveur Bouchelet

de Berlaimont. Les échevins étaient responsables du paiement sur leurs biens propres et deniers.

Février - Mars : Peu enviable était leur situation ; ils avaient aussi à pourvoir au ravitaillement difficile de la ville, les bouches à nourrir s'accroissaient chaque jour par l'arrivée en nos murs de réfugiés évacués ou repliés devant les menaces de terreur ou de combat.

La récolte avait été déficitaire, la cavalerie autrichienne ayant piétiné pas mal de blé et céréales avant leur maturité. Le pain de seigle, noir et rationné, était seul vendu en février dans les boulangeries.

Le bois de chauffage provenait des coupes dans les taillis du Pommereuil, de l'ex « Bois Lévêque ».

La chandelle, vu le manque de suif, devenait rare. Les Autrichiens en réclamaient pour les logements des troupes ; la ville devait aussi fournir du pain aux formations de passage.

Mars : Les 15 et 17 mars, 93 pains pour 186 portions, puis 52 rations étaient réquisitionnés pour le « Leib Bataillon Tesson Beaulieu » par l'oberlieutenant Dupré. Le bon de réquisition est aux archives ; le pain est d'ailleurs payé « rubis sur l'ongle », « gegen baren hezahlung ». Les Autrichiens réglaient leurs dépenses en souverains d'or, couronnes et escalins en cours dans le Brabant et le Saint Empire. Cela changeait des assignats dont la valeur nominale de 100 francs était tombée d'abord à 16 francs pour remonter ensuite à 38 et 40 francs dans les pays occupés. Les pauvres gens étaient victimes de la chute et de l'instabilité de la monnaie.

Première bataille du Cateau

Au printemps, les opérations de grand style commençaient. Les Anglais s'établissaient à Troisvilles, les Autrichiens couvraient de redoutes la région d'Englefontaine à Boistrancourt. Autour du Cateau, les paysans, requis comme pionniers, avaient creusé des retranchements ; un fortin avait été construit au-dessus du Corbeau, en face de la ferme d'Urtevent, sur le chemin du Cateau à Landrecies, non loin du bois du Pommereuil ; de même au chemin des bœufs entre Ors et Basuel, qui protégeaient notre ville contre les attaques du valeureux Général Fromentin, expert dans la guerre d'escarmouches dans le bocage de Thiérache, entre l'Oise et la Sambre.

29 mars : Le 29 mars, Pichegru a déclenché l'attaque qui a pour but de débloquer notre ville, extrême pointe de l'avance alliée vers la route de Paris et la trouée de l'Oise ; trois colonnes prennent l'offensive. La première part de Cambrai ; elle est stoppée au-delà de Saint-Hilaire et Saint-Vaast-en-Cambrésis et n'atteint point la vallée de la Selle et Solesmes. La seconde colonne vient de Guise ; Fromentin la commande ; elle fait une avance victorieuse, franchit la Sambre à Catillon et faisait jonction avec la troisième colonne dirigée par le Général Souland sortant de la place de Landrecies, enlève Ors, Basuel et dépasse Le Pommereuil, s'approchait du Cateau, le long de la rivière de Basuiau. Le tocsin sonne l'alarme en notre ville.

Manuscrit de l'abbé Coquelet : La bravoure du Commandant des chasseurs tyroliens rétablit la situation ; les Français atteignaient le bois d'Evillers ; des grenadiers au 19^{ème} infanterie étaient retranchés dans le château de Becquériau ; ceux-ci furent encerclés par l'arrivée inopinée des uhlands, dragons et hussards du Général Soland soutenaient le choc de troupes fraîches sortant du bois Lévêque, mais la panique s'empara des jeunes recrues du bataillon de Paris, qui se débandèrent, pendant que les défenseurs de Becquériau se faisaient tuer jusqu'au dernier, couvrant la retraite ; nos soldats durent se replier sur Catillon.

Le chef d'escadron Mortier devait prendre part à l'attaque et espérait délivrer sa ville natale, mais il eut un accident avant la mise en marche des troupes et se fractura le pied droit ; mais sa valeur aurait-elle pu l'emporter sur la supériorité des Autrichiens dont les

chasseurs et uhlans étaient restés massés et non dispersés comme l'étaient les forces françaises ?

29 mars : Le Prince de Cobourg, le Duc d'York défendaient les positions du Cateau.

7 avril : Le Prince d'Orange investit Landrecies.

Avril : Après l'échec du 29 mars, rien ne s'opposait plus à l'investissement de Landrecies ; la place était cernée le 10 avril par 120 000 alliés commandés par le Prince d'Orange.

16 avril : L'Empereur François II arrive le 15 avril à la tête de ses armées. Le 16, il passe en revue ses troupes et les contingents anglais et hollandais. Huit escadrons de cavalerie entouraient le soir Le Cateau, où Sa Majesté Impériale s'installait au Palais et y établissait, avec le Prince de Cobourg et autres généraux, son grand quartier général. Le 17, l'attaque commençait. Fromentin devait abandonner Catillon, Ors et même La Groise et se replier sur Prisches.

Siège de Landrecies : Landrecies était alors complètement isolé et encerclé par l'armée de siège. Le bombardement commença le 20 août [avril ?].

Pièce 10 Dossier réquisitions ZA - Avril : Pour travailler aux tranchées devant Landrecies, un nombre de pionniers, qui ne peut être inférieur à 150 hommes, fut réquisitionné et levé au Cateau le 21 : le 21 avril deux dragons envoyés de Preux-au-Bois, exécutant les ordres du major Weisfenwolff, arrivaient au Cateau ; le lendemain matin, les requis, munis de pics, haches (et courbets), bûches et de six jours de vivres et de pain, partaient, conduits par les deux dragons, vers la ville assiégée. « Un homme intelligent, qui sera employé en qualité de « brigadier » devait être à leur tête », avait spécifié le Général Baron de Froom, directeur du génie du siège de Landrecies.

Histoire militaire des Français - campagne du Nord - 1792 - 1794 - Viennet, 1828 - page 306 et suivantes : Le plan du Général Mack, avec les 100 000 hommes massés dans les plaines du Cateau, était primitivement de pénétrer au cœur de la France, vers Paris, par les routes de Landrecies et de Guise. Mais la résistance de Landrecies avec sa garnison de 5 000 hommes, les vaillantes attaques du Général Fromentin, en Thiérache, contrarièrent le projet d'invasion. Pichegru tenta de délivrer Landrecies. Les divisions des camps de Guise et de Bouchain s'ébranlèrent pour percer le front des armées d'York et de Cobourg le 23 avril. Le général Chapuy, Commandant de Cambrai, avait pour mission d'attaquer les Autrichiens établis à Boistrancourt et les Anglais retranchés entre Troisvilles et la ferme de Rembourlieu au-dessus de Neuville.

26 avril : Le 26 avril eut lieu, près du Cateau, la bataille dite de Troisvilles, entre 5 heures et 9 heures du matin.

Bataille de Troisvilles

Le Général Chapuy eut l'imprudence d'attaquer le village de Troisvilles sans être suffisamment protégé sur son flanc gauche et ses arrières. La cavalerie anglaise fit sa jonction à Rembourlieu avec les uhlans du prince de Schwarzenberg venant du Cateau et coupa à Caudry la retraite des Français. La mêlée fut confuse à Audencourt, Chapuy fut fait prisonnier ; la journée fut néfaste pour ses armées : 4 000 tués ou prisonniers, 39 pièces de canon furent la rançon du désastre.

La colonne s'ébranlant de Guise eut plus de succès : elle réussit à rétablir les communications entre les camps de Guise et Maubeuge. Mais Landrecies ne fut pas délivré. Landrecies subissait les horreurs du bombardement.

Le Général Chapuy avait été blessé à Troisvilles par un coup de sabre. Un arrêté du représentant Florent Guyot du 3 prairial an II (24 mai), placardé à Lille, le réintégra dans ses fonctions ; le représentant du peuple auprès de l'Armée du Nord le réhabilita. « Le

blessé, démonté par suite du coup de sabre, fut fait prisonnier ; il dut traverser Le Cateau pour gagner Catillon où il fut tué [?] et outragé par les bourgeois traîtres et contre-révolutionnaires ; ces lâches voulurent le forcer à crier « Sa Majesté Impériale ».

30 avril - 1^{er} Mai : Quatre jours après la victoire autrichienne de Troisvilles (terme du représentant du peuple dans l'affiche de Lille), Landrecies tombait le 1^{er} mai ; l'Empereur et le Prince d'Orange en visitaient les ruines fumantes. La route de Paris semblait ouverte aux alliés. Pichegru, abandonnant le camp de César et Bouchain, renforce Guise, mais l'hésitation et l'impéritie des Impériaux permet à nos armées de se regrouper entre Sambre et Meuse, et en Flandre se préparaient de victorieuses revanches.

Le Cateau, terre de refuge

Mai 1794 : Apparemment à cette époque, après la chute de Landrecies, notre ville semblait un lieu d'asile, calme et tranquille, alors que la terreur à Cambrai abattait les têtes des suspects. Le 4 mai, le conventionnel Joseph Lebon y arrivait, venant d'Arras, décidé « à guérir les Cambrésiens de la maladie du fanatisme » et à faire régner, grâce à la guillotine, « le redoutable respect de la Révolution ». Plus de 400 réfugiés, de toutes conditions sociales, étaient hébergés au Cateau. Le registre de la ville donne nom et qualité des étrangers réfugiés et le lieu de leur domicile, au 14 avril 1794, et souvent aussi le motif de leur évacuation ou repliement sur notre ville.

Au Palais : A cause de la fureur, des démocrates sont logés au Palais, des fermiers depuis août 1793, les Martin Denisse du Rejet de Beaulieu ; il y a 4 mois, le beau père Henry Denisse les y rejoint avec les trois enfants et un beau-frère ; ils sont sept.

En octobre sont arrivés et installés au Palais la Veuve Locqueneux de Ribeaupillé, née Jeanne Claire Aublin, avec son fils Théophile et ses neveux, les fils Maronniez, escortés de servante et domestique ; motif de leur fuite : être à l'abri de la persécution.

Le 5 avril, François Tamboise, de Bertry, sa femme Agnès Lancelle et leurs trois enfants ont dû quitter leur ferme pour éviter l'arrestation ; ils demeurent aussi au Palais.

Les fermiers du Tronquoy, près de Caudry, sont arrivés au Palais le 12 décembre ; Jacques Milot-Ledieu, leurs sept enfants, Joseph Petit-Hugue, leurs cinq enfants, servante et berger ont fuit la fureur des démocrates.

Guise : De Guise ont émigré au Cateau beaucoup d'habitants ; c'est parfois leur deuxième exode, comme François Magniez qui avait séjourné à Chimay du 4 septembre au 14 février. Alexis Navarre, parti de Guise le 4 septembre, est suspect comme vivandier aux armées de Sa Majesté l'Empereur et Roy ; son compatriote, Charles Etienne Boinet dut s'enfuir aussi le 4 septembre, date où il fut poursuivi pour être arrêté, ayant été dénoncé au district de Vervins et au département de Laon comme royaliste ; Maître Usmaire Piettre, avocat et greffier de la ville, l'a accueilli chez lui.

Jean Thomas Demolon, officier des eaux et forêts de S.A. Monseigneur le Prince de Condé, émigré de Guise le 4 septembre, allait être arrêté pour cause d'aristocratie ; l'aubergiste Louis Largilière, rue des Fours, le loge.

Louis Joseph Dubois, notaire et procureur au bailliage royal de Guise, s'est sauvé de Guise, aussi le 4 septembre, pour échapper à l'arrestation ; il demeure depuis lors chez le sieur Bougier, marchand tanneur de la rue des Récollets.

Louis Charles Picart, garde général des bois de S.A.R. le Prince de Condé, de la résidence de Guise, et sa femme Thérèse Cottenez sont aussi émigrés depuis le 4 septembre 1793.

Bohain : Le 18 novembre s'était sauvé de Bohain André Roger ; il allait être arrêté « pour

avoir faciliter la levée des contributions pour les troupes impériales et royales » ; sa sœur, Marie Anne, l'a rejoint le 15 janvier, « temps auquel la municipalité vendit tous ses meubles et effets et ceux de son frère ».

Le 20 novembre avait également fui de Bohain Jean Baptiste Manuel Trescon, agent de Monsieur le Marquis de Naelle ; il demeure, rue Cuvier, chez la dame Veuve Méresse Adam depuis le 23 novembre.

Pierre Joseph Gaudriol a quitté Bohain, aussi le 20 novembre.

Saint-Quentin : Jean François Lafitte, procureur es sièges royaux de Saint-Quentin, est émigré idi depuis le 15 août 1793, menacé d'arrestation ; il habite chez le sieur Bombled, chirurgien, rue Genty.

Philippe Vinchon, aussi de Saint-Quentin, bourgeois, est depuis le 4 octobre chez son cousin Auguste Bombled.

Beaurevoir : Monsieur Bombled héberge encore son beau-père, belle-mère et beau-frère, Jean Baptiste Alvin, fermier et ancien mayeur de Beaurevoir.

Landrecies : De Landrecies sont venus Laurent Legrand, tailleur d'habits, Jacques Etienne Laurent (depuis le 1^{er} octobre), Jean Baptiste Rivait, qui a pu s'échapper de Soissons, en fin novembre, où il avait été « exporté » comme suspect.

Madame Antoine Dussart, née Marie Antoinette Cachart, et sa fille Adélaïde sont sorties de Landrecies le 18 août, menacées d'arrestation.

Cambray : Mlle Bernardine Degotte, béguine de Cambrai, expulsée de la ville, demeure, depuis Carnaval, rue Cuvier, chez la Veuve Bonnaire.

Catillon : Depuis la bataille du 29 mars, Théodore Clément et Guillaume Wibaille se sont réfugiés pour leur sûreté personnelle chez le sieur Constant Collery ; ils avaient été chargés de faire fournir les contributions pour l'armée impériale et royale.

Pierre Joseph Sellier, dénoncé au district et département comme suspect, a quitté son domicile de Catillon le 15 août dernier pour Englefontaine ; il est au Cateau, observant qu'il est obligé de voyager souvent pour son commerce de foin.

Secrétaire : L'ancien secrétaire du comte de Casteja, émigré de Tertry en France depuis le 16 octobre, s'était évadé, arrêté pour avoir correspondu avec Monsieur le Comte, émigré ; il était à Solesmes depuis le 29 janvier ; il demeure au Cateau chez les demoiselles Druon.

Fermiers : Beaucoup de fermiers et fermières des environs se sont réfugiés au Cateau, comme lors des guerres des siècles passés. Ainsi Françoise Grozo, Veuve Joseph Druon, suspecte de royalisme, a quitté Busigny avec quatre de ses enfants et loge chez le sieur François Grozo, fermier au faubourg de France. Il [y] en a de Ribeuillé, Saint-Souplet, Clary, Vaux-en-Arrouaise, Troisvilles ; ils ont voulu échapper aux persécutions, être à l'abri des arrestations ou éviter la conscription, « étant sommés les jeunes gens de s'enrôler pour la masse ! ».

Prêtres et religieux : Enfin de nombreux prêtres et religieux ont cherché asile au Cateau contre les persécutions. Auguste Langlet, religieux d'Homblières, et son frère Théodore, d'Oisy-en-Picardie [sont] logés chez le sieur Lepoivre et Fauquel.

Jean François Crinon, religieux de Boheries, natif d'Elincourt, loge chez François Denisse,

marchand de levure, depuis quatre mois.

Louis Patte, religieux de l'abbaye de Maroilles, [est] au Cateau depuis le 23 mars chez Monsieur Gilleron, vicaire de Saint-Martin, et auparavant à Montigny-sur-Roc ; il attend de pouvoir retourner chez ses parents à Troisvilles.

Prêtres séculiers : Pigot Benoît, supérieur des missions du diocèse de Toul, résidant ici depuis le 23 novembre 1793 chez Louis Lefebvre, rue Marie Lorgne ; il est muni des pouvoirs de S.A. Monseigneur l'Archevêque pour le diocèse de Cambrai.

Sous diacre : Malezieux Fidèle de Sary, sous diacre du diocèse de Noyon depuis 1789, depuis négociant émigré de Saint-Quentin où il demeurait le 15 octobre 1793, auparavant à Solesmes, depuis le 19 janvier chez les Demoiselles Druon, rue Saint-Martin ; il est probablement le compagnon du secrétaire du Comte de Casteja.

Prêtres : Gambier (Jean Charles Médard Honoré), prêtre au diocèse de Noyon, demeurant à Marest d'où il a été obligé de fuir, devenu suspect aux français le 15 février, il demeure depuis chez Nicolas Hernoux, aubergiste à l'enseigne du Petit Cambrai.

Druenes Antoine, vicaire à Saint-Souplet, ici depuis le 4 décembre pour sa sûreté personnelle ; il loge chez la Veuve Hennequand, rue des Récollets.

Curé : Moreau (Marc Antoine Alexandre), curé de Baromesnil, diocèse de Rouen, province de Normandie, émigré depuis deux ans pour cause de la Révolution, demeure au Cateau chez Maximilien Debiève depuis 6 mois, et par intervalles à Valenciennes, chez Maître Mortier, avocat rue de Cambrai.

Le sieur Jacques Levent, natif d'Oisy, revenu d'Amérique, trouve la Révolution et émigre au Cateau ; il prend sa pension chez Maître Hennequant, échevin, depuis juillet dernier.

13 mai 1794 : En fin de liste : Jean Baptiste Desmaret, natif de Catillon, a déclaré être déserteur de France et rester chez Henry Martin, rue de la Porte de Landrecies.

14 mai : A cette date les alliés sont sur la défensive. Pichegru manœuvre en Flandre avec des troupes fraîches, Jourdan bataille de Maubeuge à Mons et Charleroi sur les deux flancs des Impériaux qui doivent reculer. Le 14 mai, l'Empereur François II quitte Le Cateau, sensible aux marques d'attachement que les habitants lui avaient marquées, écrit l'abbé Coquelet dans son journal, ce qui fut la cause de la ruine de cette ville par la vengeance cruelle que les Français y exercèrent et par l'émigration des habitants qui les craignirent.

Plus de 150 familles suivent les alliés dans leur retraite, prenant le chemin de l'exil. En mai et juin, d'après le même abbé Coquelet, la crainte de la fusillade ou de la guillotine chasse les émigrés réfugiés et ecclésiastiques déportés. Les chemins sont couverts de voitures, équipages de toutes espèces, de bestiaux, d'homme, de jeunes enfants, arrosant la terre de leurs larmes ; une chaleur excessive, la poussière aveuglante par un vent de face contrariaient leur marche. De ma vie, je n'ai vu de spectacle plus lamentable. Relation d'un lamentable exode comme en ont connue plusieurs fois, en nos régions, notre génération (1914 - 1918 - 1940).

Fin de l'occupation autrichienne

Le 22 mai, l'Empereur doit subir, près de Tournai, un violent assaut de Pichegru. Nos armées, galvanisées par leur victoire de Tourcoing, remportent des succès malgré l'incapacité extravagante des représentants du peuple Lebas et Saint Just et le ridicule entêtement du Comité de Salut Public qui prétendait, de Paris, diriger les opérations des troupes ; l'intrépidité de Kléber, l'abnégation de Hoche, la persévérance de Moreau mènent à la victoire les armées de Sambre et Meuse et sauvent la vie des prisonniers émigrés que la férocité de Saint Just ordonnait d'exterminer ; il avait d'ailleurs déclaré que Jourdan

paierait de sa tête, vainqueur ou vaincu, tout échec du Général en chef Pichegru. Après Tourcoing, le Cambrésis se vida peu à peu de ses occupants autrichiens et anglais mais, de Landrecies, arrivaient encore des ordres de réquisition ou des arrêtés de la Junte de Valenciennes.

5 Juin 1794 : Au magistrat provisoire du Cateau était adressées, le 5 juin, des instructions de son Altesse Sérénissime le Maréchal Prince de Cobourg, signées Flajschaert, au nom de ladite junte établie par S.M. l'Empereur et Roi pour le maintien de l'ordre. C'était la fin de la junte et aussi de Messieurs du Magistrat provisoire. Le 28 juin, Cobourg abandonnait Landrecies, puis Le Quesnoy, Valenciennes, Condé avec garnisons, munitions et vivres ; il battait en retraite vers la Meuse.

29 juin : C'était, après la prise de Mons et Charleroi, la grande victoire de nos armées à Fleurus qui allait assurer à nos frontières 20 ans de tranquille sécurité. A Fleurus, on expérimenta pour la première fois l'observation aérienne de l'ennemi par aérostat, la montgolfière, récente invention des frères Montgolfier.

1^{er} juillet 1794 : Le 1^{er} juillet, les Généraux français, Jacot et Marescot, assiégeaient Landrecies avec des forces venant de Guise et de Cambrai ; ces dernières, arrivant au Cateau, annoncèrent à nos concitoyens leur libération de l'ennemi. Le maire Tilmant n'était point à l'Hôtel-de-Ville pour accueillir les soldats du drapeau tricolore ; il avait été assassiné, en juin, sur la route de Valenciennes ; crime politique ou banditisme ? En ces périodes troublées les vengeances personnelles prennent facilement le prétexte ou le masque de l'exécution sommaire ; collaborateurs de l'occupant ou traîtres à la patrie sont les étiquettes dont on affuble après coup les victimes d'un attentat anonyme.

Fraternité sur Selle : Le citoyen Gournet reparaît à la maison commune de Fraternité sur Selle, nouveau nom du Cateau, sous le régime républicain, dont le calendrier païen supprimait tout nom de Saint, est aussitôt remis en usage par le commissaire du directoire de Cambrai, le citoyen Dehorne. Le registre d'état civil, emmené le 1^{er} janvier 1793 (vieux style), est repris le 18 Messidor de la 2^{ème} année de la République une et indivisible. La vieille formule des papiers timbrés subsiste encore « La Loi et le Roi » ; on en a effacé « et le Roi ».

L'ex église abbatiale devient le Temple de l'Être Suprême. Le curé Grébert devient un citoyen comme les autres ; il sera employé au contrôle des scellés. La terreur va-t-elle sévir en notre ville, comme à Cambrai où Joseph Lebon, le sanguinaire conventionnel, règne toujours en faucheur de têtes.

Dictature militaire : Heureusement, l'autorité militaire commande chez nous par priorité ; l'officier C.L. Girard est commandant temporaire du Cateau et du canton ; il occupe la maison abandonnée par l'émigré Lefebvre-Macron, et on fait sortir la gardienne, la citoyenne Lorgne Marguerite, épouse Pierre Caille.

29 Messidor : Par lettre au commissaire Fliniaux, envoyé du district, il réclame tout le logis car il est « commandant de place chargé de la partie secrète » de la police militaire.

Folio 21 : Vie chère : Le commandant Girard lutte contre la vie chère due à la pénurie de vivres et matières premières ; il applique au Cateau la loi du maximum : « Tout marchand qui augmentera sa marchandise au-dessus du taux légal, qui fera deux prix, renchérira, sera conformément puni de mort et sa maison livrée au pillage et démolie ». On ne badinait pas avec les trafiquants du marché noir en l'an II de la République une, indivisible et impérissable.

Des pionniers allaient aider les assiégeants de Landrecies ; on portait aux vaillants artilleurs, qui bombardaient les Autrichiens restant dans la ville, vivres et bouteilles de vin trouvées,

réquisitionnées ou pillées dans les caves des évacués ou émigrés. Des malveillants se chargeaient volontiers de vider caves et greniers des maisons fermées.

21 Messidor : Dictature civile : Dès le 21 messidor, le citoyen Alexandre Dehorne, envoyé du Comité de surveillance de Cambrai, assisté du commissaire Philippe Joseph Meunier, inventoriait les maisons inhabitées ou gardées, mettait en lieu sûr, à l'abri des « malveillants » les objets de valeur trouvés dans les chambres et aussi dans les cachettes ou « muches », au fond des bauges, des caves (comme chez la Veuve d'Honnechy, rue Gentry, émigrée) dont les muches renfermaient argenterie et batterie de cuisine en cuivre ; malheur à qui n'affichait pas le civisme le plus pur et n'arborait pas la cocarde tricolore ! il risquait d'être envoyé illico à la maison d'arrêt, comme le fut Jean Baptiste Barez, gardien de la maison de l'avocat Théodore Deudon « dont les sentiments étaient plus que suspects » ; n'avait-il pas osé, le 7 thermidor, déclarer qu'il n'était point carmagnot (ce qui veut dire patriote, a pris soin d'expliquer le greffier du registre aux émigrés) ; cette expression décèle la noirceur de son âme et ne permet pas de lui laisser une telle mission de confiance et qu'il n'est point de crime dont l'aristocratie ne soit capable contre la liberté ! Il fut arrêté sur le champ et remplacé comme gardien de maison par Jean baptiste Lefebvre, dit « la plume ». Heureusement la Terreur sévissait par menaces et non par la guillotine, l'emprisonnement même était de courte durée.

L'ex échevin Jean Baptiste Louis Piettre, qui s'était caché dans un souterrain, fut retrouvé au fond de sa cachette par un commissaire et incarcéré pour crime de haute trahison et collaboration avec l'ennemi mais, en brumaire, il était relâché et absout. D'ailleurs, en messidor an II, les militaires avaient l'autorité suprême en notre Fraternité sur Selle.

9 juillet : L'annonce de la prise de Bruxelles, le 9 juillet, et la jonction de Jourdan et Pichegru en cette capitale du Brabant, stimulait l'ardeur des artilleurs devant Landrecies.

13 juillet : Le 22 messidor (13 juillet) arrivait un message du quartier général de Bousies, division Jacob « Par ordre du général Ferrand, le citoyen Mortier (sans doute le père du chef d'escadron), libéré de sa captivité autrichienne de Valenciennes, prendra l'administration de la poste aux chevaux du Cateau et n'en délivrera que pour le service des armées ou ordre particulier ; il conservera son fils (un frère du futur Maréchal) maintenant employé dans les transports et convois militaires.

Comme lieu de passage, notre ville accueillait blessés et convalescents venant de Belgique où des forces assiégeaient les dernières places fortes à garnison impériale.

Le Palais, hôpital militaire : Le citoyen Hertus, commissaire sanitaire à l'Armée du Nord, réquisitionne le Palais qui devient hôpital militaire dépendant de la subdivision d'Avesnes. En l'absence du chirurgien Bombed (émigré au service de la Hollande), le citoyen Célestin Bayard, chirurgien et accoucheur demeurant à Troisvilles, offre de venir à Fraternité sur Selle pour être un fidèle chirurgien et y panser nos frères d'armes pouvant y arriver d'un moment à l'autre blessés ou malades.

La Municipalité, élue le 4 thermidor (26 juillet) au temple de l'Être Suprême l'admettra provisoirement, mais il aura auparavant dû être examiné par ceux de l'art et fournir un certificat de civisme.

Un comité de surveillance double les officiers municipaux. Le fermier Jean Baptiste Lacomblez, le mulquinier Siraux, le perruquier Collery, l'aubergiste Louis Largilière , dit « Parisien », sont en tête des 11 élus ; comité de modérés en action quoi qu'enflammée soit leur déclaration électorale : « Citoyens, voici les hommes qu'il vous faut pour établir votre bonheur, il prendra sa source dans l'exécution des lois de la République, sur les débris du fanatisme, de l'aristocratie et du despotisme qui n'ont que trop longtemps soutenu leur féroce empire dans cette commune ».

Style imagé et emphatique de toutes les proclamations et programmes de candidature, le

peuple aime les phrases ronflantes et les grands mots vides. Il fallait d'ailleurs afficher un incorruptible civisme : Robespierre à Paris, Lebon à Cambrai destinaient aux tièdes le couperet de la guillotine. Gournet Denis (marchand de fil) était le nouveau maire avec, comme officiers municipaux, Siraux, Hiolin, Xavier Lacourte, Druart, Romain Sartiaux, Lorgne, Henninot et le citoyen Debeaumont, médecin.

15 juillet : Une circulaire du 24 messidor, émanant du bureau de Cambrai, avait exigé « dans le cours d'une décade, l'enlèvement des signes de la féodalité de la surface des murs, afin d'extirper tout signe d'esclavage. Le comité offrait dédommagement pour les parties de bâtiment qui auraient souffert de l'ébranlement. Le Temple de la Raison et sa façade à la Rubens échappèrent aux mutilations des libérateurs du fanatisme.

Histoire militaire des Français, 1828 - Campagnes du Nord, déjà cité, p. 373-375 et suivantes : 16 juillet : Le 16 juillet, à midi, les estafettes du Général Jacob arrivaient à midi porter au Commandant Girard l'annonce officielle de la reddition de Landrecies. Le carillon, muet depuis l'arrivée des Autrichiens, joua sous les doigts de l'organiste et carillonneur Delaistre « les airs chéris de la Liberté ».

Le 17, Namur, au confluent de Sambre et Meuse, tombait à son tour ; Kléber se signala par ses prouesses lors de la prise à l'assaut du fort de la ville.

Le 27 juillet, c'était le tour de Liège.

Le 28 juillet, à l'autre extrémité des Pays-Bas, en Flandres, Pichegru prenait Anvers qui commande les bouches de l'Escaut. Moreau s'emparait de l'île commandant le port de l'Ecluse (Sluis) sur les Hollandais ; à l'heure où il se couvrait de gloire, son vieux père, à Brest, montait sur l'échafaud, car le sang des défenseurs de la Patrie et de leurs parents abreuvèrent les hécatombes de la terreur. Les soi-disant aristocrates ne fournirent que 10 % des victimes.

9 thermidor : Mais le règne de ses « cannibales en délire » touchait à sa fin. Le jour où tombèrent Liège et Anvers était le 9 thermidor, jour où tomba aussi le régime rouge de Robespierre et de ses satellites. Le lendemain, la tête de Robespierre tombait à son tour sur l'échafaud. Il était temps car, 20 jours auparavant, Barrière avait fait décréter que tous les soldats de la coalition qui résistaient encore dans les places fortes de Landrecies, Quesnoy, Condé, Valenciennes, seraient passés au fil de l'épée s'ils résistaient plus de 24 heures à la sommation de se rendre à merci.

A Landrecies, Jourdan, par humilité et mû aussi par les sentiments chevaleresques des vrais chefs, avait ordonné que les sommations ne soient faites qu'à la dernière extrémité ; il put en sauver les malheureux et héroïques défenseurs.

19 juillet : Le bombardement du Quesnoy suivit la chute de Landrecies. Le 22 juillet, on demandait aux Catésiens linge et charpie pour panser les blessés. Le 16 août, Le Quesnoy capitula ; le télégraphe optique des frères Chappe, aux bras mobiles, en transporta la nouvelle de tour en tour. Les Autrichiens s'efforcèrent avec héroïsme de préserver les assiégés et émigrés, mais on était le 26 thermidor ; depuis le 9, la soif du sang tait passée.

Le 28 août, les Français entraient à Valenciennes ; c'était une forteresse de premier ordre, l'empereur avait dépensé 3 millions pour la mettre en ordre de défense ; il y avait 4 800 soldats de garnison et 226 canons. Valenciennes capitula, écrivit-on alors, « par terreur de la Convention ». Condé capitula le lendemain 29 août. Pour le 1^{er} septembre, le sol de la Patrie était libéré.

Mesures contre les émigrés au Cateau

Pièce 4 : Plus de 146 maisons, le 5 juillet 1794 (ou 14 messidor an II de la République) étaient recensées comme abandonnées par les émigrés. La terreur que Lebon faisait sévir à

Cambrai, les menaces de Saint Just et conventionnels avait été la cause de l'exode. Beaucoup de prêtres s'étaient réfugiés dans les places fortes du Quesnoy, Valenciennes et Condé, défendues par les Autrichiens et réputées imprenables ; ils furent ensuite emprisonnés et jugés.

Au Cateau, 14 citoyens furent arrêtés par le comité révolutionnaire, dès le départ des Autrichiens, et traduits devant le terrible Tribunal de Cambrai. La chute de Robespierre, la disgrâce de Lebon, plus tard guillotiné comme ses victimes, leur sauvèrent la vie. C'était :

- Delaby et sa femme, rue Saint-Lazare.
- Laurent, apothicaire, même rue.
- Nicolas Beaufroy, boucher, et sa femme, même rue.
- Bougier, marchand tanneur, de la rue des Récollets.
- Jean Baptiste Canonne.
- Le chirurgien Bombled.
- Constant Collery.
- Dey, suisse du ci-devant Rohan.
- Hannequand, Croix de Saint Louis, tous trois demeurant sur la Halle.
- Richard, rue Laurette.
- Besse, apothicaire, Place au Bois.
- Horrie père, petite rue Saint-Martin.
- Piettre et sa femme, rue des Fusellies.
- Denis Pierrart le vieux, faubourg de Cambrai.

Mais le membre du comité qui a visité les maisons a dû séparer les émigrés des absents ou disparus ; quelques commentaires curieux ou piquants suivent certains noms, sans compter l'orthographe phonétique (il écrit « O trichien et migré »). Parmi les émigrés :

- | | |
|------------------|--|
| Rue Saint-Lazare | - Milot, brasseur de notre commune, rue République. |
| ou | - Leblanc fils, de la syndique des Récollets, même rue. |
| République | - Gantois, boulanger (même rue ou Saint Lazare ; il est parti le dimanche que les bougres d'Autrichiens sont partis du Cateau. |
| Rue du Collège | - Lapomelie, Croix de Saint Louis. |
| | - Pierre Watremez, mon cousin germain (le commissaire ne serait-il pas le citoyen Watremez, bonnetier, nommé le 4 thermidor comme membre de la Société populaire sortie de l'ombre, commissaire aux passeports pour le canton ?). |
| | - Sœur Agnès Anglave, émigrée. |
| | - Labitout à Cambrai. |
| Rue Marie Lorgne | - Lancelle : les deux frères et leur belle-sœur (ce sont les fils de Pierre Joseph Lancelle, décédé, veuf de Alexandrine Mallez, époux en secondes noces de la sœur du bénédictin Carville, fille de l'avocat Jérôme Carville. L'un des deux frères, Jean François, était à Wesel marchand de toilettes depuis le printemps ; l'autre, Auguste, devint fermier au Cateau). |
| | - Veuve Zevallos et ses trois filles. |
| | - L'abbé Gallez et sa sœur. |
| | - Louis Cousin, marchand de fer, absent du Cateau depuis huit jours pour besoin urgent de sa famille. |
| Halle | - L'abbé Lallemant, réfractaire émigré. |
| | - Dey, suisse du ci-devant de Rohan. Au tribunal révolutionnaire Dey, était-ce l'émigré du 24 août 1792, resté fidèle au poste, ci-devant errant vagabond, soldat, comme suisse du Palais (Jean |

Baptiste) ; il fut guillotiné (Jean Pierre, âgé de 27 ans, né à Paris) à Valenciennes le 23 novembre 1794 ; son beau-frère Letouveau obtint, le 4 floréal an III, la levée des scellés du domicile familial (domicile de feu Benoitte Jacquinet, Veuve Jean Baptiste Dey.

Rue Cuvier

- Milot, garde du Roi.

Petite rue Saint-Martin

- Les trois garçons Horrie émigrés (le père au tribunal révolutionnaire).

- Pierre Michaux, parti le jour que les Français sont venus au Cateau ; il a transporté des farines à Forest et, depuis ce temps-là, il n'est plus revenu ; déclaration faite par sa femme et a mis sa marque X (une croix comme signature).

Rue Belle

- Poniaux, déserteur et émigré.

Fg de France

- Delhay, père et fils, et deux filles.

Le derrière de l'abbaye

- Alexis Baras, postillon, et sa femme.

- Morcrette, sa femme et sa famille

Fontaine à gros bouillons

- Labouche, tambour.

- Isidore Motte, contre révolutionnaire.

Pièce 7 à 64 : Le citoyen Dehorne fait ensuite l'inventaire ; les scellés sont ensuite posés sur les maisons par les citoyens Copin de Cambrai, Arnould et Besle, juges au tribunal, ou par Dehorne lui-même.

Le 19 thermidor (10 août), le comité de surveillance de Cambrai s'installe dans la maison Chantreuil, sur la place, proche de la maison de la commune ; les effets, meubles de cette maison sont transportés en partie dans la maison d'Hennequand, l'américain.

Depuis le 4 thermidor, le citoyen Louis Tournoud, commissaire extraordinaire, accompagné du citoyen Henninot, du Cateau, l'assiste dans la mise des scellés et aussi le commissaire Philippe Joseph Meuniez.

Nous avons déjà noté les trouvailles qu'ils font dans les baues profondes, les cuivres de l'émigré d'Honnechy ; chez Lancel, on retire de la cave 6 matelas, 4 traversins qui sont transportés à Cambrai. Un mencaud et $\frac{1}{2}$ de farine est trouvé dans le local occupé chez la veuve Chevaliez, émigrée, rue Saint-Lazare, par sœur Carlier, ci-devant de la congrégation de la charité, plusieurs muches chez Pierrard, même rue ci-devant saint-Lazare avec objets de valeur qui sont inventoriés avant d'être mis en sûreté.

Pièce 33 : Lapière, ancien dragon émigré, coin rue des Savetiers et Landrecies.

Pièce 34 : Carvil, détenu maison d'arrêt de Cambrai, coin rue Saint-Lazare et Place.

Page 35 : Courtin, ex prêtre, émigré, les malveillants y ont travaillé, tas de grain et orge au grenier.

Pièce 36 : Vente chez Louis Coquelet, cellier de l'abbaye, faubourg ci-devant Saint-Martin.

Pièce 37 : Bombed père dont le fils est émigré, on laisse une chambre garnie, avec lit garni de vert, hors des scellés.

Pièce 63 : Les citoyens Levavasseur, Copin et Fliniaux, commissaires du district, se sont installés chez la citoyenne Veuve Hesquy.

En résumé, les inventaires ont été faits avec ordre et probité ; les denrées périssables, céréales sont réquisitionnés pour le ravitaillement général, très difficile ; les matelas sont pris pour les hôpitaux de Cambrai.

29 thermidor : Le 20 août, ordre est donné de transporter à la bibliothèque du Cateau les livres, tableaux et autres objets d'instruction publique qui se trouvent dans la commune et appartiennent à la République.

26 fructidor : Les cuivres, étains, métaux précieux, en ce temps de guerre et de pénurie des matières métal, rejoignent à Cambrai les « dons patriotiques » de 11 cuillers d'argent et 12 fourchettes remis par la femme du ci-devant concierge de la maison commune cy trouvés par elle. Le 12 septembre, le citoyen Siraux est établi commissaire pour être présent aux ventes des meubles et effets chez les émigrés ; les citoyens Lacourte Xavier et Romain Sartiaux procèdent à cette vente « des dépouilles des biens d'émigrés ».

Misère : L'argent des ventes dut être employé à l'achat de céréales car, en septembre 1794, la misère est installée en notre ville.

19 fructidor : Nos municipaux adressent une pressante requête au Directoire pour obtenir la levée de 2 000 livres chez le receveur des domaines, « le territoire a été entièrement dévasté et ravagé par les séjours abominables des Autrichiens », les récoltes sont nulles ; il est impossible à la municipalité de satisfaire, les veilles des décadis (la fin de la semaine, nouveau style remplacée par une décade (comme pour les cartes de tabac 1943) ou période de 10 jours ; le mois comprenait trois décades), aux ouvriers, ceux qui travaillent à la salpêtrière (le couvent du Saint-Esprit était transformé en fabrique de salpêtre pour les besoins de l'armée) et à ceux qui travaillent aux dépouilles des biens des émigrés (gardiens de meubles et déménageurs de meubles, suivant les décisions des commissaires).

25 fructidor : Six jours après, deuxième demande ; il n'y a plus aucun grains pour la subsistance de nos habitants qui gémissent. « Jadis, les communes de Grand-Frenoy, Bernonville, Grogies, Molain, Vaux, Wassigny, Saint-Martin-Rivière, des districts de Saint-Quentin et Vervins, approvisionnaient nos marchés en grains ; elles ont été épargnées par l'invasion, il serait désireux qu'elles amènent des céréales à la Halle de notre ville ; à vous, Messieurs, de faire ce qui serait convenable pour améliorer notre triste situation ». Les besoins des armées qui, à l'automne, gagnent Nimègue et la rive gauche du Rhin, priment les réclamations des civils.

An III

A commencé le 24 septembre 1794 ou 1^{er} vendémiaire

Style esclave, lit-on dans le registre

1794 : Vendémiaire : Le mois des vendanges (le 2 octobre), le commandant militaire de Valenciennes, Collier, et les représentants du peuple français, Briez et Jean Baptiste Lacoste, ordonnent la récupération des armes et munitions, bombes et fusils trouvés dans les champs, devenus champs de batailles, laissés dans les cantonnements ou recelés par les citoyens. Des perquisitions à domicile sont prévues. Ne sont autorisés à garder les fusils que les gardes nationaux et les citoyens isolés dans les campagnes (fusils de chasse ou revolver) pour la sécurité des villes ou leur propre sécurité.

La liste des émigrés est à dresser ; insoumis, espions sont à traquer et pourchasser. La défense nationale exige ces mesures et aussi la réquisition des cuirs chez les tanneurs pour confectionner des godillots de troupe. Dans les magasins, on ramasse les fers et acier ; étaux, enclumes, soufflets [sont] transportés à Lille.

Des dépôts d'armes trouvés à Pommereuil et à Troisvilles amènent l'arrestation de jeunes gens, réfractaires aux recensements et convocations des autorités militaires.

23 vendémiaire : Les mesures de rigueur n'amènent pas les fermiers à livrer leurs réserves de grains. La halle au blé de notre cité de Fraternité sur Selle est vide de tout trafic, le marché noir ne profite qu'aux riches et l'agent national, c'est le citoyen Vincent, ce 23 vendémiaire an III, signale les murmures menaçants qui commencent à éclater sourdement, relativement à la disette momentanée des pains ; il invite les membres de la municipalité et les notables à se réunir pour trouver un remède à la pénurie des céréales. Les mesures

suivantes sont adoptées.

25 vendémiaire : Cent mencauds de blé seront à exiger d'urgence des acquéreurs des biens d'émigrés situés dans la commune. Il s'agit d'estimer ces biens pour répartir proportionnellement les livraisons de blé ; le citoyen Briatte d'Elincourt est nommé, par le district de Cambrai, expert pour cette estimation ; la nomination est signée Boisdon, Guérard, Odin, Farez, agents nationaux, et Lobry, secrétaire par intérim ; cette réquisition est légale et autorisée par le district.

Les citoyens Druart et Sartiaux assisteront l'expert Briatte dans ses travaux ; sur les registres, le vieux mot du « style esclave Le Cateau fraternise toujours avec Fraternité sur Selle » de l'ère républicaine 3^{ème} et impérissable.

L'arrivée des grains réquisitionnés suffit à peine aux premiers besoins, mais le dénuement et la triste situation des 2 000 pauvres à nourrir amènera le citoyen Arnoult Bricout, propriétaire du moulin de la ville, à tenter une démarche, avec son collègue Dherbécourt, auprès des tout puissants représentants du peuple français Lacoste et Ducos.

Terreur à Valenciennes : Mais ceux-ci ont d'autres occupations à Valenciennes ; ils font régner la terreur deux mois après le 9 thermidor. 1 100 émigrés avaient été livrés à la merci de la République par la retraite des Autrichiens ; certains avaient porté les armes contre les armées françaises régulières et officielles. La Loi les condamnait à mort mais la plupart étaient de malheureux déportés ou hors la loi, prêtres et religieuses réfugiés en Belgique et qui étaient rentrés dans leur pays, entre autre à Valenciennes, sous la protection de l'étranger ; il eut été facile d'amnistier ces pauvres gens.

Histoire de Joseph Lebon par Paris, 1864, appendice IX, p. 395 : Mais le citoyen Lacoste, conventionnel député du Cantal, est intraitable ; il applique à la lettre le décret de Barère qui exigeait la reddition immédiate des places fortes du Nord et de leurs courageux défenseurs. « Qu'ils périssent ! il n'y a que les morts qui ne reviennent pas ! ».

Les émigrés pris les armes à la main avaient été fusillés après comparution, dès le 22 septembre, devant une commission militaire. Les autres devaient être jugés par le Tribunal Révolutionnaire. Merlin de Douai fait accorder à Lacoste des pouvoirs discrétionnaires. Il est responsable, par sa négligence, des atrocités dont l'émule de Joseph Lebon, du 13 octobre 1794 au 13 décembre, ensanglanta Valenciennes.

Roger Ducos (conventionnel des Landes) amena dix-neuf accusés détenus au Quesnoy, qui s'ajoutèrent aux 109 inculpés prisonniers aux Récollets, à Saint-Jean et aux Ursulines de « Nord Libre » (alias Valenciennes), l'Athènes du Nord, où la guillotine fit 67 victimes. Des Catésiens ou presque, des enfants de Montay, n'échappèrent pas à la terreur rouge du sanguinaire représentant Jean Baptiste Lacoste.

17 octobre : Le 17 octobre, Charles Narcisse Vienne, âgé de 30 ans, né au Cateau, vicaire à Notre-Dame de Valenciennes, accompagnait sur l'échafaud les innocentes Ursulines de cette ville.

27 octobre : Dix jours après, le curé de Catillon et doyen rural du Cateau était exécuté ; c'était Jean Jacques Preux, âgé de 62 ans, né à Montay. Pierre Hannequand, le curé de Poix, 66 ans, né au Cateau, était son compagnon d'infortune sous le couperet de la guillotine.

6 novembre : C'était, le 6 novembre, le tour de Jean Baptiste Danjou, 34 ans, natif de Montay et vicaire à Condé-sur-l'Escaut, et aussi Charles Lévêque, 55 ans, né à Inchy-Beaumont, prêtre aux Récollets de Valenciennes.

23 novembre : Enfin, le 23 novembre, Jean Pierre Dey, fils du suisse de Monseigneur de Rohan, âgé de 27 ans, né à Paris, domicilié à l'ex Palais du Cateau, était l'avant dernière victime de l'implacable commission militaire de Valenciennes.

Tranquillité au Cateau : Cependant prêtres, religieuses et émigrés jouissaient d'une

tranquillité relative au Cateau. Leur vie, et c'était l'essentiel, était sauve, leur personne en sécurité, leurs biens parfois sauvegardés. Les prêtres sécularisés vauquaient, en cachette sinon officiellement en leurs logis, aux fonctions de leur ministère ; certains, comme le citoyen Pierre Joseph Fleury, avait, dès le 11 août, renoncé pour toujours et à jamais à toutes fonctions ecclésiastiques ; sa déclaration est enregistrée « comme il fut incarcéré 11 mois chez les barbares autrichiens, il ne put faire plus tôt cette déclaration ».

Pensionnés de l'État en 1794 ecclésiastiques : Ancien Jésuite, catésien d'origine, il est sur la liste (communiquée amiablement par le chanoine Chartier de Cambrai) des pensionnés de l'État. Cette liste comprend trois noms d'ecclésiastiques et sept de religieuses :

- Bousies Célestin, 25 ans (desservant constitutionnel), ex curé.
- Cuissette François Régis, né au Cateau, d'une famille de greffier.
- Fleury René François, 57 ans, ex Jésuite.
- Lanoy Hélène, 45 ans, ex religieuse.
- Gaudreau Marie Philippe, 41 ans.
- Lefebvre Félicité Benoîte, 48 ans.
- Lesne Pélagie, 67 ans, (née au Cateau, fille de Maître Etienne Lesne, procureur au Cateau), ex religieuse du couvent Saint-Jacques à Cambrai.
- Laude Emilie, 36 ans, du Saint-Esprit du Cateau.
- Carlier Louise, 58 ans, ci-devant de la congrégation de la charité.
- Noirmain Marie Catherine, 57 ans de Basuel (Sœur Adelaïde de l'abbaye d'Origny Sainte Benoîte, décédée à 80 ans au Cateau).

Suppression du culte officiel : Il n'y a plus pour les Catésiens d'église paroissiale, le Temple de l'Être Suprême n'a point de ministre, ni de culte ; il ne sert qu'aux fêtes civiles. Le décadi remplaçait le dimanche tous les dix jours et était le jour Saint de la République, avec magasins fermés et drapeau tricolore flottant à la façade.

Fêtes civiques : Des fêtes païennes célébraient le 10 août la fin de la tyrannie, le 27 la fête des vieillards, le 22 septembre l'avènement de la République qui remplaçait l'ex ducasse. Le premier jour de l'année républicaine (même jour 1^{er} vendémiaire) avait succédé aux festivités du ci-devant Saint-Mathieu.

Registre des naissances : Les prénoms des enfants présentés ou déclarés devant Joseph Santerre, préposé à l'état civil du ci-devant Le Cateau, se ressentent de l'atmosphère républicaine. Le 22 août est né Lentille Lecerf, la naissance de Narcisse Brame est certifiée par le citoyen Siméon de Beaumont, médecin âgé de 40 ans, le 8 fructidor. On lit dans les registres les noms et prénoms de Favori Flament, Gallonde Constant Républicain, Bertrand la Grenade, Hublard la Vendange, Langlet Liberté, Lecerf Antoine Républicain, Desmarets Constance Fidélité, fille d'un gendarme national.

Le jour de la fête de la vertu, 1^{er} des sans culottides, Bricout Opinion Républicaine a fait son entrée en ce monde. Tridi, fête du travail, 3^{ème} des sans culottides, l'enfant femelle de Jean Marie Sartiaux, marchand de sel, et d'Amélie Lequeux, faubourg de France, a été déclarée par le citoyen Romain Sartiaux, marchand brasseur, son oncle (38 ans), elle était née la veille le duodi, fête du génie, 2^{ème} des sans culottides. C'était les jours complémentaires de l'année célébrées vertueusement. On donne à l'enfant le prénom de « Pomme de Reinette ».

1^{er} brumaire, 22 octobre : Avant de procéder à la vente des biens des émigrés, déclarés biens nationaux, les commissaires font rassembler et transporter au musée de Cambrai les objets provenant des émigrés de cette commune qui intéressent les sciences et les arts.

Ainsi beaucoup de précieux trésors et reliques du passé pourront être préservés et rendus ultérieurement à leurs propriétaires. D'ailleurs les absents commencent à rentrer.

Brumaire : L'élargissement de l'ex premier échevin Louis Piettre, du ci-devant Cateau de la Fraternité sur Selle, fait sensation en ville ; le 26 octobre, il rentre sain et sauf. Bien plus par ordre des représentants Jean Baptiste Lacoste et Roger Ducos (les pourvoyeurs de la guillotine de Valenciennes), les citoyens Romain Sartiaux et Xavier Lacourte sont nommés, le 11 brumaire, pour voir si le scellé qui se trouve sur la maison du prisonnier libéré est intact, mais ces farouches républicains s'y refusent.

Apaisement : Cette mesure d'apaisement est le début du retour des pseudos émigrés, grâce aux certificats de résidence établissant qu'ils n'ont pas quitté le sol français depuis la Révolution.

F. 43 : A la suite d'arrêtés favorables du 6^{ème} bureau d'émigration (dont Frédéric Franqueville est le président à Cambrai), ils recouvrent leurs biens.

F. 53 : Et le juge de paix, Jean Baptiste Triquet, procèdera à la levée des scellés ; il sera parfois suppléé par le municipal Jean François Grébert, l'ex curé constitutionnel, qui procèdera, en 1795, à l'inventaire de Placide Goffart qui a produit un certificat de résidence à Valenciennes pendant son absence du Cateau.

Pièce 43 : On rend à Régis Rodriguez, le notaire, le dépôt étiqueté n° 10, chez la Veuve Bonnaire ; il avait été trouvé chez sa belle-sœur et chargée de pouvoirs, la citoyenne Elizabeth Cruscain lors des perquisitions.

Pièce 45 : Au citoyen Mathieu Joseph Hannequant, officier invalide et qui n'a point émigré, une « boette » où se trouvent des titres et papiers de famille.

Pièce 50 : Jean Pamar, 48 ans, officier de santé au Cateau, protestera par pétition ; il fut arrêté et conduit aux Anglaises de Cambrai ; néanmoins, par un renversement indéniable du droit de propriété, on a enlevé chez lui et déposé chez la citoyenne Veuve Jesquy une partie de ses effets, dont suit le détail, le 4 prairial de l'an III ; sa pétition est remise au juge de paix Triquet.

Pièce 65 : On avait levé les scellés, le 28 brumaire, chez Robertine et Julie Carlier car leur frère, au service de la République, était de retour, par congé, en permission.

Les scellés sont levés le 4 floréal au domicile de Dey, suisse du Palais, dont le fils avait été guillotiné à Valenciennes le 23 novembre précédent ; sa mère était, comme son père, décédée ; elle s'appelait Benoîte Jacquinet. Son beau-frère était intervenu comme mari de feu Elizabeth Louise Dey, décédée aussi, et tuteur des enfants issus de leur mariage par acte passé à Paris, le 2 juillet 1791, vieux style. Le citoyen Jean Pierre Letourneau, domicilié rue du Regard, n° 80 de la section du Bonnet de la Liberté, était un pur républicain.

14 décembre : Militaires en congé, membres des sociétés populaires étaient influents et le juge de paix Triquet ne demandait qu'à satisfaire ses concitoyens malgré la circulaire du bureau de Cambrai du 23 frimaire « qui exigeait le renseignement et la liste des émigrés avec l'observation des motifs de l'absence de toutes les personnes suspectes, ainsi que de leur résidence actuelle, afin de comprendre dans la liste des émigrés celles qui doivent être considérées et le tout dans le plus court délai ».

Les terres doivent être cultivées ; laissées incultes par l'émigration des propriétaires, elles seront louées pour trois ans, après les propriétaires seront effectivement rentrés. Au début de décembre (18 frimaire, mois des frimas), le citoyen Prudent de Fontaine-la-Montagne et Camus de Paillencourt sont chargés d'expertiser leur valeur locative ; Louis Soufflet et Charles Mortier, père, leurs sont adjoints pour Le Cateau ; ils surveilleront aussi la distribution équitable, le 23 décembre (2 nivôse, mois des neiges) des allocations pour dommages de guerre. Les apothicaires Besse et Siraux réclamaient pour leurs officines pillées et dévastées. Parmi les cultivateurs les plus éprouvés, la Veuve Tilmant, née

Geneviève Lefebvre, épouse du maire assassiné en juin, reçoit 1 000 livres.

10 nivôse : Une grande joie attendait Charles Mortier à la fin de cette année (style esclave) où il avait été captif et otage des Autrichiens à Valenciennes ; c'était le retour en permission de son cher fils, l'Adjudant Général, Chef d'Escadron, Édouard Mortier ; il était en congé de convalescence. Avec quelle sensibilité n'embrassa-t-il pas son bel officier. En cette fin d'année (calendrier grégorien et ancien style), père et fils durent s'entretenir des amis ou parents absents et disparus.

Louis Désiré Bonnaire, leur cousin, par la citoyenne Charles Mortier, née Anne Bonnaire, le brillant avocat, maire de Douai, émigré ensuite conseiller pensionnaire de Valenciennes et qui avait suivi les Autrichiens dans leur retraite, [il] était réfugié à Brunswick en Basse-Saxe ; professeur à l'Université, ex précepteur des enfants du duc de Brunswick, il devait y mourir en 1795. S'il était resté maire et professeur à Douai, il aurait été sans doute, comme son collègue échevinal et compatriote Antoine Joseph Despinoy, né au Cateau en 1732, victime de la terreur ; il était médecin à Douai et fut directeur de l'hôpital militaire de Lille ; par ordre du conventionnel Lebon, il fut guillotiné à Arras parce qu'il avait conservé des papiers tendancieux et [des] lettres d'un de ses neveux religieux, Dom Célestin Despinoy, bénédictin au Cateau, qui s'était retiré à Douai, le 21 juillet 1791. Un autre avait des attaches familiales au Cateau : Pierre Joseph Bruneau, installé à Cambrai, avait été aussi victime du conventionnel Lebon ; l'acte d'accusation porte « d'avoir discrédité les assignats et entretenu des intelligences avec les ennemis intérieurs, notamment avec les moines ».

Plus heureux avait été l'ami de jeunesse d'Édouard Mortier, le Catésien Jean François Lansel, le fils du marguillier et marchand de toilettes Pierre François Lansel et de la belle Alexandrine Mallet ; émigré en avril 1792, il avait servi à l'armée de Condé, âgé de 20 ans, comme capitaine de cavalerie et avait été à Valmy. Camarade de classe du chef de bataillon Mortier, il avait cru servir la France dans la dissidence. Mortier le revit plus tard avec plaisir lorsque, marié à Wesel et bourgeois de la cité rhénane, il y fit souche ; son dernier descendant mâle, le général Lansel, tomba sur le front russe en 1941.

Alors qu'une arrière petite fille du Maréchal Mortier rentrait au Cateau, ayant abandonné son titre de noblesse, ses robes de cour, ses souvenirs de demoiselle d'honneur de la Reine Astrid et du Roi Léopold III, pour y enseigner, sous le voile d'une chanoinesse de Saint-Augustin, la jeunesse féminine.

Édouard Mortier aimait les braves et les patriotes de bonne foi ; il dut aider à faire rentrer par des certificats de résidence, libéralement accordés, les émigrés (comme il en fut envoyé aux de 1940 pour franchir la trop fameuse ligne de démarcation de Somme et Oise) ; il était heureux qu'en sa ville du ci-devant Le Cateau, la Fraternité sur Selle, en cette année terrible de 1794, un sang fratricide n'ait pas été répandu.

1795

Rentrée des absents : De janvier à mars (du 7 nivôse au 9 ventôse), notre ville se repeuple ; grâce aux certificats de résidence et de non émigration hors le sol français rentraient cultivateurs et bourgeois et reprenaient leurs terres et maisons.

22 nivôse : Ainsi Toussaint André, Joseph Sculfort, Placide Goffart, les citoyennes de Zevallos, Domitille, Sophie et Odile.

En janvier et février, mois des pluies (11 et 14 nivôse) reviennent Henry Hennequant, dit l'Américain (sans doute avait-il combattu avec La Fayette ?) et Maximilien Bricout fils.

23 nivôse : La vie est dure pour le pauvre peuple. Le citoyen Ferdinand Lalliera (Lallier ?) continue à être receveur et père des pauvres. Il est invité à continuer la rentrée des redevances dues aux nécessiteux pour les rendages de 1790 et des années suivantes.

7 pluviôse - 29 janvier : Le peuple est assemblé au Temple de la raison pour connaître la situation critique de notre ravitaillement.

Disette accrue : Il faut un prompt secours pour nourrir les 4 000 habitants. Depuis six mois, la disette de blé est effroyable. Le peuple, si l'on n'améliore pas le ravitaillement, devra abandonner la commune pour échapper à une mort certaine.

Pluviôse : Gros effort : les citoyens Jean Baptiste Bourdon et Lacomblez s'en vont à Hazebrouck et en Flandre pour acheter des grains.

17 pluviôse : Bonne nouvelle : 10 000 livres de riz sont accordés par le Comité de Salut Public ; il est à prendre au magasin de la République de Dunkerque. Martin Pierrard, Claude Arnould partent sur le champ avec deux grandes voitures attelées de 4 et 5 chevaux.

3 ventôse : Le Comité de Salut Public a promis une subvention de 50 000 livres. Gournet, le maire, est à Cambrai pour les encaisser et les porter à Dunkerque ; il est rejoint par Hiolin ; il faut ménager les deniers des pauvres : « si le riz est trop cher, n'en prendre que la moitié et acheter d'autres grains ». Telle est la consigne de nos édiles prudents et économes.

7 ventôse : Un bureau d'approvisionnement local est constitué au Cateau ; l'agence d'approvisionnement de Saint-Quentin fournira du blé ; « on rendra compte au peuple, tous les décadis », de l'utilisation des 50 000 livres, mais Cambrai a négligé de les verser, d'où retard dans la livraison.

10 ventôse : Il faut donc réquisitionner les orges dans les brasseries de la ville pour en faire du pain. Jacques Siraux et Romain Sartiaux (lui-même brasseur) sont commissaires visiteurs des brasseries de la ville et des estaminets où l'on brasse aussi la bière. Eloi Colery, rue de Landrecies, et Placide Goffart sont parmi les neuf brasseurs officiels de la ville.

Le 10 ventôse, le registre municipal porte « nomenclature des commandements du Général de division Fromentin » : Landrecies, Le Quesnoy, Saint-Quentin, Le Cateau, Réunion sur Oise ; il était quasi gouverneur de la région ; cette nomination est signée par l'Adjudant Général Chef de l'État Major Leclercq (est-ce le futur mari de Catherine Lefebvre, Madame Sans Gêne, duchesse de Dantzig ?) ; elle est datée de Bruxelles le 10 ventôse an III. Notre nouveau greffier, François Collart, la copia au registre.

L'Adjudant Général Mortier dut rencontrer le Général Fromentin en notre ville durant son séjour de convalescence qui prenait fin le 17 mars, en fin de ventôse, le mois des vents. Il rejoignait sa division à Bonn sur le Rhin ; Pichegru venait de conquérir la Hollande, ses cavaliers avaient capturé, prisonnière des glaces du Zuiderzee, la flotte hollandaise. La République batave était proclamée, cependant, qu'en Italie, Massena et le Général Napoléon Bonaparte s'avançaient en Ligurie. En avril, le traité de Bâle donnait à la France la rive gauche du Rhin. La Prusse abandonnait la lutte, nos armées occupaient la Flandre et le Brabant.

Retour de réfugiés : Malgré la difficulté de vie (les voyageurs, raconte l'abbé Coquelet, devaient porter leur pain noir avec eux ; on n'en trouvait plus dans les auberges depuis Valenciennes jusqu'à Paris) et, malgré la disette extrême en mars, les habitants du Cateau rentraient toujours au bercail.

Jean Marie Flayelle, marchand de fer, Philippe Delhaye, 70 ans, cultivateur, habitant la maison appartenant à la ci-devant abbaye au faubourg dit de France, sont chez eux ; François Joseph Bricout, âgé de 50 ans, notaire, les suit puis c'est une fournée d'ex religieuses résidant à nouveau en leurs familles :

Véronique Hutin (alias Monique, religieuse au Saint-Esprit a signé le 28 avril 1792) qui fut réfugiée chez le citoyen Oudart Antoine, de 1792 (époque de la sortie du Saint-Esprit) jusqu'au 20 thermidor ; son certificat porte (alias Monique Hutin) la profession de fileuse ; elle retourne dans le sein de la famille à la Haie Menneresse, paroisse de Molain.

25 ventôse - 16 mars : Puis c'est Pellagie Lenne (du couvent Saint-Jacques de Cambrai) et Emilie Laude, ex économiste du Saint-Esprit, toutes deux pensionnées de l'État, logeaient pendant la tourmente, la première chez le citoyen Louis Cousin, marchand de fer, depuis 1789, la seconde chez la citoyenne d'Honnechy (veuve du contrôleur des guerres), rue Genty, depuis 1792. Rentre aussi le notaire François Joseph Bricout, « nez épaté » note le signalement ; jusqu'au 3 messidor an II (25 juin 1794), il était rue de France, dans une maison lui appartenant.

2 germinal - 23 mars : Isidore Luquet, 31 ans, ex religieux au ci-devant hôpital du Quesnoy, obtient son certificat de résidence ; depuis le 28 vendémiaire dernier, il logeait chez son beau-frère, le citoyen Grozo, au faubourg de France.

Le 3 germinal, Antoine Vevey, ancien compagnon d'armes d'Erasmus de Zevallos mort au Cateau, est signalé comme ancien capitaine suisse, le visage marqué de la petite vérole, jusqu'au 3 avril 1794, et depuis 1789, il résidait alors chez le citoyen Charles Dupont au faubourg de France.

Pièce 42 : Émigrés : An III, thermidor - 1795 : L'ameublement d'une maison du Cateau ou État des meubles, effets, provisions, marchandises, vendus à la citoyenne Marie Jeanne Richard, Veuve Jacques Rheims.

Extrait : Mobilier : barre à pots de bois de chêne avec neuf crochets de cuivre, coffre en bois de chêne, lit avec garniture en siamoise blanc et bleue, lit aux rideaux de serge verte, niche avec glace pour mettre une cydevant Sainte en bois de chêne, un œil de bœuf, deux rouets pour filet, 3 nappes et 1 dévidoir, deux gaufriers à faire des gaufres colliches en fer (étamé), 1 à faire des gaufrettes (gofflettes), 8 plats de faïence de Rouen, tant rond qu'ovale, 26 bouteilles de vin de bourgogne première qualité, établi de chamoiseur, 16 peaux de fiseaux 1^{ère} qualité, 3 livres poivre en grain, seringues à canule ; suivent 4 pages de marchandises vendues ou non et rendues.

7 germinal : Sous-alimentation des Catésiens : Au début de germinal, mois au nom prometteur où germe et sort du sol la future moisson, le ravitaillement est à nouveau difficile ; le riz n'est plus délivré que sur bon signé d'un membre de la municipalité ; il ne pourra être vendu au-dessus du prix convenu. Les 50 000 livres sont toujours à recevoir ; 16 000 sont promises et avancées pour le soulagement de la classe la plus indigente ; il faut à nouveau des céréales « de l'aveu du peuple » réuni en assemblées régulières. Claude Nicolas Hennequand, Nicolas Horrie, Célestin Hennequand et Jovenaux fils seront délégués comme commissaires aux vivres ; Deudon père et Sculfort, de vieux noms d'avant la terreur, sont désignés comme commissaires distributeurs ; ils iront réclamer à Cambrai, au district, les sommes portées aux tableaux des défenseurs de la Patrie pour les distribuer à leurs parents dans le besoin.

8 germinal - 29 mars : Il est interdit aux citoyens de la commune d'aller acheter des marchandises aux habitants des campagnes venant aux marchés avec leurs denrées ; défense de se procurer beurre, œufs, volaille, fromage, etc... hors la ville et hors du marché de la ville ; même au marché, vendeurs et revendeurs ne pourront acheter qu'après 11 heures sonnées.

Le carillon revit. René Delaittre, musicien et carillonneur, recevra 250 livres par an pour continuer à carillonner, les veilles et jours de décadi et des jours requis, les airs favoris de la Liberté.

Hygiène des rues : Un arrêté municipal veut supprimer le « mauvais air qui règne en ville » et la malpropreté des rues : fumiers et tas d'ordures amoncelés devant les portes sont à voiturer hors la ville.

Les embarras financiers croissants et le besoin de réaliser devint la seule politique qui comptait alors ; « celle de la faim et des vivres » amena le district de Cambrai à révoquer la municipalité et à mettre des hommes neufs, ou éprouvés par leurs vertus, à la tête de Fraternité sur Selle. Les nouveaux édiles furent installés par un directeur du district le 24 germinal (15 avril 1795).

Nouvelle municipalité

15 avril 1795 : Union sacrée : Siméon de Beaumont, docteur en médecine, qui habitait rue de Landrecies (près de la porte ; une pierre de fondation au n° 25 de la rue de Landrecies porte son nom ; de 1920 à 1940 y habitèrent les docteurs Humbert, Huntziger et Le Normand) est le nouveau maire.

L'orfèvre Jean Baptiste Cousin, le fermier Grozo, le brasseur Romain Sartiaux, le fermier Goffart, Ghesquière, Grandsart et l'ancien curé constitutionnel Jean François Grébert, étaient ses officiers municipaux.

Hennequant de Beaumont était agent national. Parmi les notables, Théophile Méresse, marchand (l'hôtel de la rue Cuvier, avec le fronton orné d'un navire, arme commerciale des Méresse, fut bâti par lui ; le marquis De La Fons de La Plesnoy, époux d'une Zévallos, puis la Banque Lefebvre, Kommandantur 1915 - 1918 pendant l'occupation allemande, lui succédèrent), Egret père, Mortier, père du futur Maréchal, Célestin Hennequant, Morcrette, avocat, étaient parmi les notables. Municipalité d'union sacrée et de défense contre la famine.

25 germinal : Santerre démissionne le 25 germinal comme officier public. François Collart lui succède.

27 germinal : Le 27, le bureau de la police est réorganisé ; il comprend le maire Siméon de Beaumont, Jean Baptiste Cousin, orfèvre, et Grébert qui devait être, par son caractère sacerdotal et monastique, plein de justice et de miséricorde ; le citoyen Druart sera leur suppléant.

Le lendemain est faite au district la déclaration d'apaisement suivante : « Nous déclarons que nous ne reconnaissons plus en cette commune aucun individu coupable des horreurs commises sous la tyrannie qui a précédé le 9 thermidor dernier, que la tranquillité la plus parfaite règne en cette ville et que, si elle venait à être malheureusement troublée par des ennemis du bonheur public, nous nous empresserons de les signaler, de les faire désarmer, s'il y avait lieu, et de les dénoncer aux autorités supérieures ». Il y eut assez d'étrangers pour suspecter les Catésiens ; ceux-ci feront leur police eux-mêmes et en famille.

Finances - Dettes : Les nouveaux édiles veulent renflouer les finances de la ville ; d'abord le citoyen Siraux, chargé, lors de la délivrance du Cateau, de la réquisition et enlèvement des grains des maisons des particuliers qui avaient abandonné leurs propriétés, doit rendre des comptes ; il lui est enjoint « de produire l'état des mandats, date et provenance des grains » en dedans de 24 heures ; il faut au moins savoir de combien la commune est redevable au citoyen Siraux.

Il y a aussi les dettes envers le citoyen Arnoux ; il a dépensé 600 livres de voyage à Paris pour obtenir les 50 000 livres prêtées par la Convention pour l'achat de vivres jusqu'au 1^{er} vendémiaire, date où les acheteurs de riz arrêtaient leurs comptes à 4 livres 05 ; le riz distribué est vendu 4 livres 10.

Locations : Ensuite location, le prochain jour de décade, des propriétés de la ville inexploitées : bâtiments du collège, fossés de la ville, le pré voisin du moulin Fourneau vulgairement appelé le pré châtelain (car il était l'apanage des châtelains), le wareschaix

dont le meunier s'est permis, sans autorisation, de faire un jardin.

Ventes : 7 floréal : La ci-devant maison du Saint-Esprit était devenue « salpêtrière » ; comme on n'a plus les matières premières pour faire du salpêtre, chaudière et ustensiles sont remis au citoyen Jean Baptiste Milot, les futailles inutiles vendues au plus offrant le 7 floréal.

9 floréal : En ce mois des Fleurs, les accapareurs font florès pour enlever tout ce qui vient du marché et le revendre au cher coup aux malheureux habitants ; ce trafic doit cesser, les cavaliers de la gendarmerie et les huissiers y veilleront.

Bien des pauvres : Les citoyens Morcrette, notaire, et Béthune, de Catillon, sont nommés par le district pour recevoir les comptes des fabriques ; le citoyen Flayelle, jadis receveur de la fabrique de Saint-Martin, le citoyen Lallier, receveur du bien des pauvres, sont avertis de préparer leurs comptes sous 6 jours. Le citoyen Mahieux, notaire public au Cateau, recevra les minutes délaissées par Maître Usmar Piettre, toujours absent.

Vente de bric à brac : On vide des vieux papiers le grenier de la maison de ville : 900 livres de papiers inutiles sont vendus, à 3 sols la livre, au citoyen Horrie ; des graines de colza s'y trouvent aussi vendues au citoyen Drouart et une portion de houblon au citoyen Sartiaux, réserves pour tordoir d'huile et brassage de bière.

Plus tard, en recherchant des étains, on n'a trouvé dans l'armoire de la chambre d'audience que 3 ou 4 vieilles robes d'échevin, robes noires et quelques serviettes sales ; on les liquida pour 159 livres, versées à la caisse du receveur Besse.

17 floréal - Ferme : Le Conseil réclame d'urgence la levée des scellés du ferme, où sont conservés les minutes et registres de notre juridiction ancienne, et le moyen le moins dispendieux pour leur enlèvement ; tout est à l'économie ! La ville réclame le chemin du potager, communiquant de la porte Saint-Martin à celle de Cambrai et englobé dans le parc du ci-devant Palais.

Vente du Palais : La vente du Palais doit être faite le 22 floréal prochain (14 mai) ; la restitution de ce chemin doit être faite à la ville. Le citoyen Rogier, adjudicataire dudit Palais, est mis en demeure, le 21 mai, de remettre le chemin (dit des Foulons) en bon état, propre et praticable aux charrois, conformément aux clauses de son adjudication.

Le Conseil demande encore le remboursement des frais de descente du fer des clochers, le transport à Cambrai qui se monte à 500 livres, la réparation, pour en faciliter la vente des domaines nationaux, [des] couvents de Saint-Lazare et Saint-Esprit qui tombent en ruines, comme la grange du terrage et le vieux Saint-Martin, magasins de fourrages ouvert à tous les vents.

Temple de la Raison : Des réparations urgentes sont à faire au toit du Temple de la Raison. Le citoyen De Beaumont, maire, avec le citoyen Drouart, vont le visiter ; des « gens de l'art » les accompagnent. Le citoyen Siraux (décidément souvent rappelé à l'ordre) devra jeter bas, dans le temps de 3 décades, le mur de clôture donnant sur la rue de France et se renfermer dans l'alignement prescrit dans le procès-verbal de son adjudication ; avec Romain Sartiaux, le citoyen Siraux a acheté la vieille abbaye de Saint-André aux vastes bâtiments tout neufs.

Prairial : Les arbres de bois blanc, qui ombragent la cour de la ci-devant abbaye, sont abattus et vendus au profit de la caisse des biens nationaux. De même une maison, « dans le coin de la reculée de la halle » (rue Thiers actuellement), ci-devant appartenant à l'émigré Lefebvre-Macron, est louée au profit de la même caisse. Le citoyen Principe, receveur des domaines nationaux, est présent à l'adjudication de la location.

Dans le bric à brac des greniers municipaux, deux vieux guidons, bannières des corporations ou du collège des Jésuites ou drapeaux offerts par Monseigneur de Saint Albin il y a 70 ans, sont retrouvés ; adjugés au citoyen Vincent, ces reliques du passé, pour 185 livres. Il faut à tout prix de l'argent, ou plutôt du papier monnaie, pour acheter des vivres.

19 floréal : L'émeute gronde au Cateau, le peuple a faim, le pain manque. De son quartier général de Landrecies, le 19 floréal, le Général Fromentin ordonne au Commandant des 5 compagnies du bataillon de l'Aisne, en station à Landrecies, de faire partir, le 20, une de ses compagnies pour tenir garnison au Cateau ; il s'agit d'y faire régner l'ordre. 60 hommes, un capitaine, avec le quartier maître Guillon, ont pour mission et consigne « de veiller à ce qu'aucun convoi de grain ne soit arrêté, d'en protéger la libre circulation, de maintenir la tranquillité publique, la sûreté des citoyens et de leurs propriétés ».

Le capitaine aura sous ses ordres la gendarmerie en résidence au Cateau (dans les bâtiments de Saint-Lazare) et les dragons du 12^{ème} régiment ; il établira, en arrivant au Cateau, une garde de police, surveillée par un officier ; il enverra chercher des vivres à Landrecies, les jours de distribution, pour les rations de la compagnie.

21 floréal - Abbé Coquelet : Plus heureux que les Cambrésiens « qui devaient manger un pain de section dont les chiens ne voulaient pas », nos concitoyens recevaient du blé grâce aux diverses mesures des édiles ; « les indigents », en conséquence, faisaient peu d'usage du riz (peu apprécié en nos régions en 1915 - 1918, lors du ravitaillement hispano-américain) mais ils revendaient à des trafiquants du marché noir qui le revendaient « à un prix au moins double » dans l'intérieur de la République ; on élève donc le prix du riz à 6 livres (le demi kilog) ; le boni servira au soulagement des malheureux.

29 prairial : Les boulangers sont avertis de ne vendre leur pain qu'au détail en leurs boutiques ; défense de le livrer en gros aux accapareurs qui font des bénéfices en le revendant au prix fort ; d'ailleurs, les gendarmes veilleront à l'observance de l'arrêté municipal.

2 prairial - 26 mai - Vols au ravitaillement : Malgré la police, un vol a été commis dans le local des poids de la commune, près de la halle ; on y a volé riz et blé. Pour prévenir de pareils brigandages, la cloche de la retraite sera sonnée à 9 heures $\frac{3}{4}$ du soir, les habitants devront être rentrés pour 10 heures, heure de couvre-feu ; les délinquants seront conduits au corps de garde, des patrouilles seront faites par les troupes en garnison.

17 prairial : Le citoyen commandant de la place voudra bien donner des consignes aux sentinelles des postes, aux portes de la ville, et à la grand'garde pour demander les passeports des étrangers car arrive chaque jour à la mairie une foule de signalements de déserteurs, tant nationaux qu'ennemis, et différents criminels échappés des prisons ; le maire veut accomplir le vœu de la Loi en tachant de les faire arrêter.

29 prairial 1795 - 20 juin : Or Nicolas Pierrard, ex bourgeois de la ville, rentre dans la commune ; il est « prévenu d'émigration » et ses papiers ne sont pas en règle ; sur la plainte déposée par le procureur de la commune, le conseil municipal délibère : il sera arrêté par la gendarmerie et conduit au directoire du district de Cambrai, sous bonne escorte ; sans doute est-il considéré comme factieux ! En 1790, Nicolas Pierrard était négociant et capitaine des bourgeois.

Exigences du fisc : Le fisc ne perd jamais ses droits. Le 11 prairial, sommation était faite à la commune de payer les contributions foncières et mobilières de 1793 et les $\frac{3}{4}$ de celles de 1794, dans les sept jours. Or le rôle de ces contributions n'a pu être fourni, par suite de l'invasion. Le maire proteste : « Il est désagréable pour une municipalité, qui travaille avec zèle et courage au bien être de ses concitoyens ainsi qu'à celui de la République, de recevoir de pareilles sommations et d'en payer les frais ». Mais il faut payer dans un délai retardé et prolongé à un mois. La caisse de la ville est quasi vide, on fait appel au peuple. La cloche sonnera à jours fixes, à 2 heures de relevée, 2 fois par décade. Les habitants se présenteront pour payer leurs impôts aux percepteurs improvisés qui sont les citoyens

Horrie, Morcrette et Guislain Tilmant (ce dernier frère du défunt maire).

Charron : La ville a obtenu du charbon pour les indigents ; il y en a pour 3 572 livres, venant du « rivage » de Cambrai (quai de l'Escaut canalisé). Il leur sera distribué et payé sur la caisse du citoyen Hennequand, receveur aux subsistances. ; il est entreposé dans les caves de la maison commune.

Pétition à la Convention

1795 - 29 prairial - 20 juin : La misère des classes laborieuses amène la municipalité à exposer leur lamentable sort aux citoyens députés de la Convention à Paris. Sur 3 400 habitants, plus de la moitié est dans une véritable indigence. Dans un endroit où il n'existe aucun genre de travail, ni de manufactures publiques, la seule ressource consistait dans les revenus des biens des pauvres s'élevant, en 1790 (vieux style), à 7 000 livres en grains. Ces biens sont devenus biens nationaux et cette source est tarie.

Depuis 2 ans, 2 600 livres ont été données en secours, ce qui, pour 400 familles, fait 6 francs par famille, c'est-à-dire de quoi acheter une seule livre de pain. Les officiers de santé, avec générosité, les saignent gratuitement ; ils attendent même toujours depuis 2 ans le paiement de leurs arriérés !

Nous demandons, citoyens, d'allouer aux pauvres un revenu équivalent en assignats à celui de 1790, payable à date fixe, pour les pouvoir secourir comme autrefois. La Convention resta muette.

Par contre, à défaut de pain, elle accorde au peuple une fête pour célébrer la libération par leurs frères d'armes des citoyens de Fraternité sur Selle, depuis longtemps ensevelis dans l'esclavage de la captivité par les tyrans coalisés, ce qui signifiait l'anniversaire de la délivrance du Cateau, le 5 messidor an II. Le 26 juin 1795 fut sans doute un grand jour de fête.

Fête anniversaire de la libération du Cateau de l'occupation autrichienne

5 messidor an III - 26 juin 1795 : « Afin que le souvenir s'en perpétue parmi nos descendants », le conseil municipal en fit insérer le procès-verbal au registre des délibérations, d'où nous extrayons ce qui suit :

La veille : La carillon avait annoncé la veille la solennité par des airs patriotiques. Le jour de la fête, les boutiques étaient fermées, les façades des maisons ornées de feuillages et de fleurs. Vers 2 heures de relevée, le conseil général de la commune défila au son de la cloche et du carillon, entre deux haies de soldats appartenant aux troupes en garnison, et gagna le haut de la place ; un chêne verdoyant y fut planté (là où se dresse le bronze vert de grisé du Maréchal Mortier) aux acclamations du peuple criant « Vive la République Française ».

Le cortège gagna ensuite le Temple de l'Être Suprême ; des chœurs de jeunes gens et jeunes filles y chantèrent des hymnes patriotiques, accompagnés de l'orgue, avant le discours du maire analogue à la fête (c'est-à-dire inspiré par les circonstances).

Puis le cortège, descendant par la rue Saint-Lazare et la rue des Tanneurs, remonta par la halle à la maison commune où il a été bu une santé générale à la République Française ; y parut le représentant du peuple Lespinasse, alors en mission pour la jonction Sambre et Oise, qui sembla très satisfait de cette fête patriotique. La fête se termina par un bal public en la maison commune qui s'est passé avec autant d'ordre que de satisfaction ; 1 200 livres furent distribuées aux indigents.

Le citoyen maire, le médecin Siméon de Beaumont, fit honneur à ses anciens maîtres, peut-

être les pères Jésuites du Cateau, par l'allure et l'éloquence ; son discours de circonstance, il le prononça du haut de la chaire prédicatrice et fut digne des meilleurs prédicateurs en robe qui l'y succédèrent au cours des siècles. Parfait latiniste, il commença par une citation tirée des psaumes de David.

Discours du citoyen maire : « Illi obligati sunt et ceciderunt nos autem surreximus et erecti sumus » « Nos ennemis ont été obligés de fuir, ils ont été vaincus, nous nous sommes relevés et nous demeurons fermes dans nos triomphes ». Ces paroles sont tirées du psaume 19, verset 9. Il les applique aux coalisés forcés d'évacuer notre territoire, à un an de distance, et du relèvement de notre petite Patrie.

Extraits : « Vous savez, mes chers concitoyens, que les Français, arrivant ici couverts de lauriers cueillis aux champs de la victoire, ont trouvé notre malheureuse commune presque déserte, les uns l'avaient fuie par terreur, d'autres par une confiance aveugle en nos ennemis.

Jetons un voile sur toutes ces erreurs, elles ont été assez expiées ; oublions les haines et les dissensions particulières, n'ayons qu'un esprit et qu'un cœur pour concourir au bonheur commun.

Vous, nos concitoyens, qui avez vu toutes les horreurs de la guerre, vous surtout qui avez été entraînés sur une terre étrangère sans secours et sans consolation, quelle joie ne devez vous pas ressentir de revoir votre patrie et les lieux qui vont ont vu naître.

Réjouissez vous donc de vous retrouver dans une commune tranquille où l'on peut encore se procurer des subsistances, à un prix excessif il est vrai, mais qui diminuera avec patience si la paix, la confiance et l'amour de la République s'affermissent dans nos cœurs.

L'orateur exhorte ses auditeurs à obéir aux lois, à montrer en tout l'exemple, payer les impôts, respecter le gouvernement légal (la Convention Nationale) ; nos braves guerriers ont fait leur devoir, faisons le nôtre, prêchons l'amour de la Patrie, le respect des personnes et des propriétés, faisons voir à nos ennemis vaincus que nous sommes dignes de la liberté, qu'ils ne puissent pas dire que nous avons su les vaincre mais que nous n'avons pas su nous gouverner nous-mêmes. Après avoir repoussé la guerre étrangère, n'attirons pas la guerre civile, guerre mille fois plus terrible que la première.

Et il cite le sort de la malheureuse Vendée, les brigandages et les assassinats commis par une vengeance toujours réciproque et toujours plus furieuse, les tueries de Lyon et les révoltes de Toulon ; il en appelle à l'union sacrée, à la véritable fraternité. « Ne vivons-nous pas sur le même sol, ne respirons-nous pas le même air », n'avons-nous pas à chaque instant besoin les uns des autres ; celui que vous regardez comme votre ennemi, peut-être demain vous rendra un service, comme il peut attendre de vous un secours.

Nous avons la consolation de voir que, malgré quelques excès commis en cette commune, jamais il n'y a eu de sang répandu ; il y a tout lieu d'espérer que ce malheur n'arrivera jamais. Jurons, donc, mes chers concitoyens, d'oublier toute rivalité, jurons respect aux lois et aux propriétés.

Conclusion : Tachons d'effacer les traces de la guerre par notre travail en commun ; assurons, par le concours de tous, les bienfaits de l'ordre, le règne de la justice.

Nobles paroles et toujours d'actualité un siècle et demi après.

Menaces sur l'église : L'église, alias Temple de l'Être Suprême, ... omission ... où elles avaient été prononcées, était en danger : un marchand de biens, Philippe Méresse, et une bande de démolisseurs la guettaient et demandaient de l'acheter comme bien national, ce qui échoua par suite des protestations du maire et des pétitions des Catésiens, qui l'emportèrent contre les hésitations du district de Cambrai, en messidor an IV (juillet 1796), un an après la fête et le discours de l'éloquent maire et citoyen dévoué qu'était le docteur de Beaumont. Il avait

bien des soucis avec la misère des pauvres.

16 messidor : Difficultés pour nourrir les pauvres : En juillet, il envoie le citoyen Célestin Hennequand auprès des représentants du peuple Merlin (de Douai) et Lamarre en mission dans le Nord ; il sollicite le don de 50 000 livres, enfin prêtées par la Convention et dont le remboursement, qui s'avère impossible, devait être effectué le 1^{er} vendémiaire ; on les a employé à acheter des vivres pour les plus indigents, chômeurs sans ressources ; sur 3 400 habitants, plus de 2 000 sont dans la détresse ; il y a aussi des dettes criardes à solder envers des fournisseurs dans la gêne : ces dettes datent d'un an, de l'arrivée des Français ; vers le 8 messidor an II, il n'y avait alors ici ni étapier, ni magasin, les municipaux, de bonne volonté, étaient peu instruits dans le service militaire, ils ont fait fournir vivres et fourrages par de simples particuliers, sur de simples bons signés d'un ou deux membres du conseil, sans désignation ni de bataillon et d'unité ; la direction des Etapes en a refusé le paiement ; il y a eu pour au moins 10 000 livres de tels bons ; nous recevons tous les jours des réclamations multipliées pour le paiement. De plus, la ville n'a touché pour les dommages de guerre, en trois fois, que 25 000 livres alors que le tableau des pertes monte au moins à 800 000 livres.

Démarche inutile - 17 messidor - Le maire espère que les citoyens représentants voudront bien avoir égard à notre fâcheuse position et nous faire accorder une nouvelle indemnité. Or le citoyen commissaire Hennequand revint bredouille ; il apprit, en cours de route, à Cambrai, que les représentants étaient repartis d'Arras pour Paris.

28 messidor : Une nouvelle lettre est adressée au citoyen Merlin qui promet d'attirer l'attention et la « sensibilité » du comité de secours public sur « notre infortunée commune » et il signe après la formule « Salut et Fraternité ».

3 fructidor : Mais le 3 fructidor, nouvelle pétition au citoyen Merlin car on ne voit rien venir. « Nous sommes assaillis par une foule de malheureux, nous ne pouvons rien pour eux ». Les biens des pauvres sont séquestrés et déclarés biens nationaux. Diverses motions ont été présentées à la Convention pour en suspendre la vente et les rendre aux établissements de charité, ce serait sagesse que de prononcer ce décret bienfaisant pour la classe infortunée de l'humanité. Le faisant, la Convention méritera ses bénédictions.

La Loi du 9 fructidor remet en effet aux établissements charitables l'administration de leurs biens ; le citoyen Lallier, ancien receveur, mit tout en œuvre pour récupérer les revenus des pauvres arriérés ou négligés. Mais ces démarches sont faites en pure perte ; le 17 brumaire, il faudra rembourser les 50 000 livres prêtées par la Convention.

1^{er} thermidor : Pour les malheureux malades, une distribution de riz est prévue, par bons de petite quantité ; 100 livres seront ainsi délivrées sur attestation médicale ; le citoyen de Beaumont veille à la juste répartition de cette denrée.

19 thermidor : Cependant la situation s'améliore ; le 17 thermidor, on constate que, depuis deux mois, notre marché à blé commence à être garni. Mais la valeur des assignats baisse et le nombre de voleurs de jardins augmente.

Garde nationale et police : La garde nationale a été réorganisée le 19 messidor. Le citoyen Mallez, de la place de Cambrai, est nommé le 21 messidor, par la Convention, commissaire des guerres ; il est chargé de la police des troupes de la place du Cateau. Le commandant de place, le Capitaine Renart, veillera à la préservation des moissons et des jardins ; il signale que les patrouilles nocturnes rencontrent beaucoup de particuliers qui se disent propriétaires et gardiens des lieux où ils sont trouvés ; une carte de sûreté sera exigée, délivrée par la municipalité à ceux qui voudront faire garder leurs propriétés, seul moyen d'empêcher rapines et brigandages ; les non détenteurs de cartes seront appréhendés et

conduits au corps de garde ; gardes des champs et gendarmes coopèrent avec la troupe à la surveillance des campagnes.

12 thermidor : Les gendarmes sont logés dans l'aile droite de l'ex couvent Saint-Lazare, appelée le quartier neuf depuis le 12 thermidor ; c'est leur troisième logis depuis peu ; on espère que la vente de la maison Saint-Lazare, le 27 vendémiaire, respectera notre nouvelle, et on la souhaite définitive, gendarmerie ; il y a bien des réparations à faire à ce quartier neuf ».

Le citoyen Duhet, brigadier des gendarmes, se plaindra, à l'automne, qu'il pleut dans toutes les chambres et que le puits n'est plus accessible ; mais tout s'arrangera, le citoyen Grébert, l'ex curé, est envoyé à Cambrai pour plaider la cause des gendarmes et de la ville ; il y dira ce que « sagesse et prudence lui dicteront ». Les arguments de l'ex pasteur seront entendus car, le 26 vendémiaire, la vente de l'aile de la maison du ci-devant Saint-Lazare est provisoirement suspendue ; les gendarmes y demeurent en paix. En plus de la police, ils ont à assister aux fêtes officielles que la Convention expirante a créées pour célébrées les journées mémorables de la Révolution.

Fêtes civiques : C'est le 26 messidor, l'anniversaire du 14 juillet 1789, prise de la Bastille. Le 9 thermidor, fête en mémoire de la chute et renversement de la tyrannie (barbare) de Robespierre. Le 23 thermidor, anniversaire du jour mémorable du 10 août. Toutes ces solennités ont lieu « avec pompe et dignité » à la salle de la maison commune, puis au Temple de l'Être Suprême, avec discours et hymnes patriotiques, et se terminent par des bals, suivant les décrets de la Convention.

Fin de la Convention : Avant d'expirer, en fin de mandat, la Convention avait voté, le 25 août, la Constitution de l'An III qui préparait le Directoire et donnait à notre région du Nord, comme aux ex provinces, une large décentralisation dans le fédéralisme. Les bureaux de bienfaisance en bénéficièrent. De plus, la Loi du 5^{ème} jour complémentaire de l'An III permettait le retour de tous les émigrés.

Retour des émigrés : Un comité de législation examinerait ensuite leur cas ; jusqu'à sa décision, leurs biens et mobiliers resteraient sous séquestre. Les émigrés rentrés restaient en liberté, sous la surveillance de leurs concitoyens.

1795 - 7 fructidor - 27 août : Beaucoup profitent de l'heureuse et apaisante disposition des législateurs. Prévenant la loi, déjà le citoyen François Joseph Carville a déclaré, le 27 août, prendre son domicile dans la maison de la citoyenne Veuve Lancelle, sa sœur, depuis le 30 thermidor et a signé. C'est le fils du notaire Jérôme Carville ; bénédictin, il fut prieur de l'abbaye des Vaux de Cernay ; sa sœur est la belle-mère de Jean François Lancelle, émigré, officier de Condé, installé à Wesel, et d'Auguste Lancelle qui rentre le 22 vendémiaire et sera cultivateur au Cateau. Le 9 fructidor, c'est le citoyen Moreau qui demande sa réintégration dans la commune.

Fermeture des clubs : En vertu du décret de la Convention sont supprimés, le 11 fructidor, les clubs ou sociétés populaires. Le citoyen Horrie était le ci-devant secrétaire de la société catésienne. Les citoyens Grozo et Druart visitent son local et font transporter au greffe les clefs, registres et papiers. Le même jour rentre ou se déclare rentré Maître Usmar Piettre (au prénom bien régional : Saint-Usmar patron de Binche en Hainaut) ; il fut secrétaire greffier sous l'occupation autrichienne et prêta le serment de fidélité à l'Empereur François II ; tout s'oublie... Les citoyens Louis Lefebvre, serrurier, et Isidore Lequeux, tailleur, se rendent caution et répondent sous leur responsabilité (souligné dans le registre municipal)

de l'ex greffier.

17 fructidor : Pierre Lefebvre et Ferdinande Macron, son épouse, font leur déclaration de domicile ; par arrêté du district, ils seront libres sur le territoire français en surveillance au Cateau ; il est constaté que la peur fut le mobile de leur émigration.

27 fructidor : Le citoyen Maximilien Bricout « vient se constituer sous notre surveillance en vertu d'un arrêté du district et signe avec nous au registre Bricout l'aîné. Mais l'autre Bricout, Maximilien Joseph, son fils, dit Bricout le jeune, le notaire, est toujours absent ; il faut découvrir sa résidence en toute diligence car, implacable, le fisc, représenté par le citoyen Lely, receveur du district, et François Boudalier, huissier, somment, au nom du directoire, la municipalité de payer, en dedans 7 jours et 7 nuits, le reliquat du don patriotique de 1790 ; il faut un sursis car le citoyen Joseph Bricout, ci-devant receveur de la dite contribution, en détenait seul les comptes. Homme prudent, il ne rentrera au Cateau qu'après promulgation de la loi sur le retour des émigrés, le 5 vendémiaire an IV à l'automne (signe au registre Bricout le jeune) et rend ses comptes.

3^{ème} jour complémentaire an III : Quelques jours avant son retour, le citoyen Richard, faisant provisoirement les fonctions de procureur syndic, commençait, le 3^{ème} jour complémentaire de An III, à payer ce qui restait de la fameuse contribution patriotique, ce qui fut fait en deux décades, à péril de donner suite aux poursuites commencées et suspendues ensuite du 1^{er} versement.

Blés : L'approvisionnement de la halle aux blés est meilleur depuis la moisson récente mais suffit aux seuls besoins de la population ; nos édiles s'opposent à ce que le citoyen Leblond achète, au nom des autorités militaires, pour le magasin de Landrecies, des grains sur le marché du Cateau (Landrecies étant un pays à pâtures sans beaucoup de terres à blé). La pénurie et la hausse possible du grain dictent l'attitude de la municipalité, qui demande au Directoire la marche à suivre pour empêcher cet achat du blé par les autorités militaires.

Retour des religieux - Septembre - An III - 1^{er} jour complémentaire : En septembre, cinq religieux, bénédictins, originaires ou apparentés en notre ville du Cateau, se présentaient devant le comité de surveillance et « ont exhibé les preuves de leur résidence sur le territoire français » ; en conséquence, ils n'étaient pas dans le cas de la déportation et pouvaient résider librement dans le pays. C'étaient :

- Pierre Jacquemart, ex religieux de l'abbaye de Vauclère.
- François Joseph Carville, déjà cité, ci-devant prieur de l'abbaye de Vaux, district de Paris.
- Ferdinand Édouard Joseph Cousin, ex célestin.
- François Joseph Moreaux, de l'abbaye de Vaux-en-Cernay.
- Jean Joseph Morcrette, ex religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur.

Déclaration d'exercice du culte : Il n'en est point de l'abbaye de Saint-André mais l'un d'eux, l'ex Dom Moreaux, déclare devant les officiers municipaux qu'il se propose d'exercer le ministère d'un culte, connu sous la dénomination catholique, dans l'étendue de cette commune et a requis qu'il lui soit décerné note de sa soumission aux lois de la République. Car, depuis le 30 (11 prairial), la Convention avait décrété le libre exercice des cultes, à condition préalable d'un serment ou acte de soumission à la Loi, ce qui était fait ; peut-être est-ce devant le citoyen Grébert, ex curé constitutionnel qu'il prêta ce serment ?

Monsieur Grébert dut être le premier à se réjouir de ce que le culte catholique orthodoxe soit autorisé et relevé par un ancien moine (comme il le fut) mais resté fidèle à ses vœux monastiques.

Dom Moreaux officia-t-il en l'église Saint-Martin ? Cela paraît peu probable car les cérémonies civiques s'y continuaient comme Temple de l'Être Suprême. D'ailleurs l'accalmie

fut de courte durée : le 25 octobre, cette ère de paix religieuse prenait fin car la Convention, à la suite de l'insurrection royale du 13 vendémiaire, exige des prêtres un nouveau serment que réprovoque leur conscience et dont la formule était : « Je reconnais que la généralité des citoyens est le souverain ». Ceux qui refusent sont à nouveau arrêtés et déportés.

Dom Lempereur : Un autre bénédictin, Dom Benoît Lempereur, moine de Maroilles et originaire de Viesly, prieur de l'abbaye, est missionnaire dans notre région. Un recueil de son activité religieuse clandestine, commencé le 28 août 1795, prouve qu'il baptisa dans notre ville les 18 et 19 octobre (du registre de Dom Lempereur (cité par l'abbé Méresse) : 18 octobre : baptême au Cateau de Louis Boudard, fils d'Ambroise, né le 9 novembre 1794). Il rayonne dans la vallée de la Selle et le Cambrésis et paraît souvent au Cateau, en 1796 et 1797 (voir en ces années). Dénoncé, il est arrêté et condamné à mort, pour cause d'émigration et rébellion aux lois, le 25 octobre 1797, par la commission militaire de Douai, où il fut exécuté.

La loi d'amnistie des émigrés du 5^{ème} jour complémentaire de l'An III était compliquée dans son application par l'article interdisant toute fonction publique aux parents et alliés d'émigrés qui ne rentreraient pas immédiatement dans leur patrie.

An IV - 5 vendémiaire : Le début de l'automne 1795 (et de l'année IV de la République) amène en conséquence, au Cateau, une série de démissions car presque tous les officiers et fonctionnaires municipaux ont des parents émigrés, partis sans laisser d'adresse ou n'ayant pas eu connaissance de la loi d'amnistie ou confiance dans sa loyale application. Le maire en tête, les citoyens Druart, Jean Baptiste Carville, Grandsart, Grozo, Nicolas Pamar, directeur de la poste aux lettres, Augustin Morcrette, notaire public, sont atteints par l'article de la loi et démissionnent d'office. Ils sont remplacés par des patriotes sans parents émigrés.

13 vendémiaire : Les événements du 13 vendémiaire à Paris, où la Convention, attaquée par la Section de Paris et les menées royalistes, est sauvée par Barras et le jeune Général Bonaparte, amènent la municipalité « replâtrée » à des mesures de sécurité en notre cité elle-même.

19 vendémiaire : Crainte de troubles : « Considérant qu'il existe encore de ces êtres conspirateurs qui ne cherchent qu'à agiter et répandre le poison de leurs infâmes et atroces calomnies dans toutes les communes, avons décidé : L'obligation de présenter les passeports par tous les voyageurs aux gendarmes, aubergistes, ceux-ci tiendront un registre officiel des voyageurs et passagers ; il devra être présenté à la conciergerie (de la maison de ville) tous les soirs à 8 heures. Signé : Cousin ».

Vente des ex couvents : Le 27 vendémiaire est vendue la maison Saint-Lazare (sauf l'aile abritant la gendarmerie que Monsieur Grébert sut préserver « avec sagesse et prudence », nous l'avons vu, des marchands de biens. Le 28, c'est le tour de la maison du Saint-Esprit, vendue en trois lots ; elle est adjugée 171 500 livres au citoyen Fidèle Leroy, marchand, qui paye en assignats le tiers de l'estimation.

Chute de la monnaie : Ce qui ne représentait pas grand prix, l'assignat de 100 livres valait quelques sous. Cette chute verticale du papier ruina les rentiers et favorisa les acheteurs de biens nationaux. Le Cateau dut rembourser les 50 000 livres, avancées par la Convention pour l'achat de vivres, avec des assignats démonétisés (2 025 livres en assignats de 5 livres) pour une part de la dette.

17 brumaire - Novembre : Le 17 brumaire, il fallut verser des allocations aux fonctionnaires employés à la municipalité, vu la perte des assignats, pour leur permettre de vivre, subsides allant de 400 livres au secrétaire Collart, de 200 à l'officier public Bourdon, 150 à l'huissier Fontaine, à 50 au sieur Lefebvre chargé du bon fonctionnement de l'horloge ; et, comme sous l'ancien régime, on paya 24 mencauds de blé, en nature, au médecin des pauvres, pris sur les biens des pauvres, pour deux années de traitement dus au citoyen maire et médecin Siméon de Beaumont.

Émigrés rentrés et absous : Après examen des dossiers, le comité d'émigration absout beaucoup de Catésiens rentrés. Le 21 vendémiaire, le citoyen Duchemin était rayé de la liste des émigrés ; il avait présenté des certificats de résidence des municipalités de Saint-Amand, Ham et du Cateau ; et pourtant, sur la liste des émigrés du 24 août 1792, il était signalé comme « fanatique » à l'excès ; et rentreront les Lefebvre-Macron, Henry Hannequand, les Bricout, Albert Daumery sont rayés en brumaire.

Étienne Pamar, ex religieux, a déclaré prendre et faire sa résidence au Cateau (10 brumaire).

Les citoyens Robert Vitaux de Reumont, ses deux fils, Élie (18 ans) et Désiré (19 ans) restent en liberté ; ils viennent de rentrer le 5 fructidor avec chevaux et voitures que l'ennemi, en fuyant, avait emmenés ; ils n'avaient pu passer le Rhin, expliquent-ils dans leur pétition, avant la signature du traité de paix avec la Prusse, d'où leur retard, cas de force majeure !

Décembre 1795 : Mais le 19 frimaire gémissait dans la prison, depuis 16 mois et toujours détenu, Pierre Soufflet, ex prêtre déporté (émigré de 1792 avec la désignation ci-devant moine de l'ordre des Bernardins de Maroilles) ; ce vieillard de 72 ans est enfermé dans la maison d'arrêt du Cateau, sa santé réclame les devoirs de l'humanité.

C'est à Cambrai qu'Usmar Piettre a été écroué ; il est hors la loi pour avoir été greffier sous l'invasion ; sa sœur Marie Thérèse Piettre demande sa mise en liberté provisoire, le 14 frimaire, pour raison de santé, les citoyens Isidore Lequeux et Louis Lefebvre seront cautions pour lui.

Loi du 17 vendémiaire - Administration [non ?] cantonale : La situation au Cateau évolue par suite des décrets de la constitution nouvelle qui supprime maire et districts ; la décentralisation fait de chaque canton le centre d'une administration municipale avec un agent et à son défaut un adjoint élu par commune. Des commissaires sont nommés pour veiller à l'exécution des lois ; ils furent, assure l'abbé Coquelet, choisis parmi les prêtres assermentés et les farouches patriotes.

20 brumaire : Ainsi devient commissaire provisoire du Directoire pour le canton du Cateau le citoyen Lenoir de Cambrai, secrétaire en 1791 des Amis de la Constitution de Cambrai (avec le Directoire de 1795 reviennent en faveur les anciens Jacobins), ex bénéficiaire de Saint-Géry, ex curé constitutionnel de Troisvilles, qui avait renoncé à ses fonctions ecclésiastiques ; près de lui Jacques Siraux, apothicaire, et Romain Sartiaux, comme adjoint de la commune, exercent provisoirement le pouvoir jusqu'à l'assemblée plénière du canton.

Assemblée plénière cantonale

20 brumaire an IV : Fin novembre 1795, se réunissai[en]t au Cateau, sous la présidence du citoyen Lenoir, commissaire du Directoire exécutif, les agents et adjoints de 18 communes et de ceux du Cateau. Étaient rattachés à notre canton : Audencourt, Basuel, Beaumont,

Bertry, Busigny, Honnechy, Inchy, Marez, Maurois, Mazinghien, Montay, Pommereuil, Reumont, Saint-Benin (le « Mont Libre » style révolutionnaire), Saint-Souplet, Troisvilles, Viesly, Neuville.

Il y a des communes dissidentes : Ors et Catillon, Catillon ayant voulu faire municipalité particulière de son propre mouvement. Égalité sur Sambre, alias Catillon, invita les communes voisines à fraterniser pour former canton autonome.

Le citoyen Siraux est président provisoire du Cateau ; chaque agent municipal délivrera les passeports pour sa commune. Le citoyen Bachelet est nommé chef du bureau d'émigration. Les citoyens Bouleau, Bourdon et Berqueman, chefs des bureaux avec le citoyen Collart comme secrétaire cantonal. Jean Pierrart est nommé concierge de la maison publique et gardien de la maison d'arrêt.

21 brumaire : Les nouveaux dignitaires n'ont garde de négliger le décorum : « notre collègue Jean Charles Colpin, agent municipal de Marez, lit-on au registre des délibérations, se chargera de faire revenir de Paris 21 écharpes propres pour nous décorer pendant l'exercice de nos séances » (ils n'ont pas oublié Ors et Catillon en dissidence).

Les citoyens Cousin, orfèvre, et Horrie, marchand de tabac, devant aller à Lille, y feront faire 3 cachets, avec la plus grande économie dans la dépense car la caisse est vide d'encaisse métallique et même d'assignats dévalorisés.

An IV - 9 frimaire : Le 29 novembre, première séance de l'assemblée cantonale.

Élection du président : C'est l'ancien maire du Cateau, le citoyen De Beaumont, qui est élu à la majorité des suffrages. L'apothicaire Siraux, président provisoire, cède la place au médecin. Le citoyen De Beaumont peut accepter car il est de nouveau en règle avec la loi sur les émigrés, il n'en a plus dans sa famille ; « un bel oncle présumé émigré est rentré et a été réintégré dans ses biens » ; le président De Beaumont a réuni la pluralité absolue des suffrages.

Profession de foi des agents cantonaux : Mais l'organisme des bureaux de l'administration cantonale n'est pas possible, faute de fonds, quoique « animés d'un zèle constant, lit-on dans le compte rendu de la séance, nous désirerions les mettre en activité, ayant un dévouement entier au travail dont nous sommes chargés ». Le citoyen Siraux est chargé d'aller demander des fonds au département du Nord.

Registre 9 : Justice de paix : La décentralisation de la Justice de Paix était réalisée depuis vendémiaire An III (depuis plus d'un an). Le 2 vendémiaire 1794, Jean Louis Prévot, juge de paix de Fraternité sur Selle, qui devint agent municipal en 1795, jugeait à Basuel, où il tenait séance avec Antoine Werin et Charles Goffart comme assesseurs, un différend au sujet du moulin à eau de Neuville qu'avait acheté Pierre Antoine Trigaut et Jemasse Wanègue ; ils réclamaient 3 ans de rendage à Auguste Méresse, de Neuville, suivant l'ancien bail de 1792, style esclave.

En floréal, Toussaint Leblon est juge de paix cantonal.

Le 21 frimaire, Antoine Toilliez, juge de paix, tient la première séance du bureau de paix, tenu à Neuville avec, comme assesseurs Jean Baptiste Mairesse, cultivateur en ce village.

Service médical et culturel et divers : Dans ce registre 9 on lit le nom de Jean Philippe Canion, maître en chirurgie à Maurois, de Pierre Joseph Morcrette, curé constitutionnel de Montrécourt en différend avec sa servante, Jean Baptiste Dozière, fermier de Fassiaux à Saint-Benin, de divers membres de la famille Ledieu de Neuville,

28 nivôse : la citoyenne Veuve Ledieu, cultivatrice à Fontaine-au-Tertre, Augustin Ledieu, Louis Ledieu, cultivateurs à Neuville,

14 pluviôse : feu Pierre Antoine Ledieu, père de Michel, Anna, Joseph et Catherine, du

Cateau

1^{er} germinal : Jacques Ledieu beau-père (2), Jean Baptiste Legrand.

On envoie les malades et infirmes à l'hôpital de la Fraternité à Cambrai.

Biens des pauvres : Au Cateau, la situation de la caisse des pauvres (ce que nous appelons le Bureau de Bienfaisance) est lamentable ; le citoyen Lallier Ferdinand, notaire et « père des pauvres » a fort à faire. Il y a de lourdes dettes, pain livré aux détenus, fournitures de vivres et fourrages lors de l'entrée des troupes françaises. Les revenus des pauvres ne rentrent pas, les occupants des biens et terres exposent leurs pertes essuyées de par l'ennemi, ils n'ont rien récolté ou sont sans chevaux et demandent à résilier leurs baux.

4 nivôse : D'autres fermiers paieront l'année courante un huitième en bled, les autres sept huitièmes en seigle et orgette, mesures pour mesures.

Pénurie des céréales : Le blé était rare, les orges et grains des brasseries et amidonneries du Cateau furent réquisitionnés et consommés ; on ferma ces établissements et le scellé municipal y fut apposé par le commissaire Romain Sartiaux.

Évacués rentrés : De nouveaux évacués sont rayés de la liste d'émigration en cette fin d'année 1795 et réintégrés dans leurs biens ; ce sont surtout de cultivateurs.

19 frimaire : Antoine Canonne le jeune, de Mazinghien ; Désirée Druon, fille de feu Joseph et de Françoise Grozo, cultivatrice, elle est libre « car elle n'était ni noble ni religieuse » ; la Veuve Sellier, née Catherine Malezieux, rentrée au Mazinghien y reprend sa culture.

24 frimaire : Jean Philippe Maronnier, ci-devant fermier des Essarts ; Charles Cordier, cultivateur à Bertry.

4 nivôse : Philippe Louvet, cultivateur et mulquinier à Bertry ; Nicolas Pierrard, ex marchand de briques et chaux au Cateau, emprisonné en 1789, il est rayé de la liste fatale ; Marie Josèphe Flecher, veuve Nicolas Lemoine, ci-devant seigneur d'Honnechy, on lui vend ce qui reste de ses meubles et effets trouvés au château d'Honnechy. La citoyenne touche du citoyen principal receveur des Domaines Nationaux, résidant au Cateau, 11 385 livres 13 sols 4 deniers, tant pour la location de ses biens et terres que pour la vente de son mobilier. Le citoyen Lemaître, d'Honnechy, se porte caution pour la citoyenne Flecher.

Toilette : Le commerce de mulquinerie reprend-il en notre région ? Apparemment car le citoyen Adrien Colpin, marchand de toilettes et linons à Marez, demande patente et passeport de commis voyageur ; avis favorable lui est donné le 24 frimaire « pour voyager et faire commerce avec toute puissance étrangère amie de la République ».

Instruction publique

Enseignement primaire : Boitelle, instituteur public depuis le départ des Autrichiens, est alors installé le 3 thermidor an II comme vrai patriote de Fraternité sur Selle. [II] se ressent de la crise monétaire. Le 9 frimaire An IV, il prie les citoyens administrateurs du canton de faire une proclamation pour que personne n'ignore sa situation ; s'il est logé par la République, il n'est point payé par elle, il doit l'être par les pères de famille ; l'instituteur demande aux citoyens administrateurs d'arrêter en même temps qu'il sera payé pour les enfants des pauvres sur la caisse leur appartenant.

Enseignement secondaire : Une pétition du citoyen Lenoir, commissaire du Directoire, exposant un plan d'éducation, qu'il propose d'accord avec le citoyen Fleury, sera agréé de la bienveillance particulière du conseil cantonal qui décide le 7 nivôse : « Le ci-devant collègue devra être rendu à sa première destination pour y être organisée une école centrale supplémentaire, considérant que ce collègue faisait autrefois un établissement très utile, non

seulement à la jeunesse de notre commune mais à celle du canton ».

« Nous adoptons le plan d'éducation proposé par les citoyens Lenoir et Fleury, vu la pétition des habitants de cette commune, tendante à profiter des avantages de la loi du 3 brumaire dernier sur l'organisation de l'instruction publique ». Or les bâtiments de l'ex collège ont été loués le 30 germinal dernier à divers citoyens pour 3 ans et ceux-ci entendent jouir de leurs droits.

Quel était le plan de ces deux ci-devant ecclésiastiques, qui, comme le citoyen Grébert, avaient renoncé à leur état de fonction sacrée ?

Culte : Est-ce l'ex Dom Moreaux qui accepta de souscrire à la déclaration exigée de tout ministre du culte, avec l'affiction de deux copies de cet article de la loi du 7 vendémiaire dernier dans l'intérieur de l'édifice destiné aux cérémonies, ou l'arrêté n'eut-il pas de suite ? Car une nouvelle persécution sévissait contre prêtres et ci-devant nobles ; ils étaient avant tout visés dans cette ordonnance du 19 frimaire, déclarant nécessaire de fréquentes patrouilles de la garde nationale « pour déconcerter les projets des malveillants » ; on les accusait de complots et d'intrigues contre le Directoire et la République. Le 14 nivôse, chaque agent municipal devait remettre de suite la liste des émigrés de sa commune.

Le culte fut exercé en secret, les prêtres non sermentés jetés en prison, prêtres réfractaires et émigrés étaient mis hors la loi. A Saint-Omer fut exécuté, au printemps suivant, le ci-devant seigneur De Hamel Bellenglise, arrêté à Anvers comme émigré ; il était descendant des comtes de Vermandois qui avaient rattaché l'Artois à la France et qui avaient réclamé longtemps, au 11^{ème} et 12^{ème} siècles, des droits de propriétés sur notre Château en Cambrésis, Le Cateau primitif.

Guerre : L'armée, qui occupait les Pays-Bas et la rive gauche du Rhin, répugnait cette persécution qui régnait aussi en pays occupé ; « joli système de guerre » déclara Kléber, joli petit système, folie politique qui supprime couvents, monastères en Belgique et les met en séquestre dans les pays non réunis ; voilà qui armera les peuples qui, au début de la Révolution, étaient les plus affectionnés.

Troupes : Les mouvements de troupes, venant de la Vendée pacifiée par Hoche, le magnanime, et se rendant en Belgique et vers le Rhin, animèrent Le Cateau cette année 1795, et le retour d'Arras de la 108^e demi-brigade revenant de Metz ; 8 200 hommes et chevaux passèrent ainsi en notre ville.

Notre compatriote Édouard Mortier était Chef d'État-Major à l'armée de Sambre et Meuse. Le 1^{er} juillet, il participa au blocus de Mayence ; le 28 septembre, une nouvelle coalition est conclue entre Russie, Angleterre et Autriche à l'instigation du ministre anglais Pitt. Le 1^{er} octobre, Édouard Mortier passe à la division Lefebvre et bataille sur le Rhin, à côté des divisions Bernadotte, Marceau, sous le commandement de Jourdan.

NB : Nous avons essayé de rétablir l'ordre chronologique des événements en reclassant les archives non cotées. Le docteur Cloez avait placé certains faits (l'arrivée de Dehorne, par exemple, une année avant leur date exacte). Le travail consciencieux et approfondi fait par lui en 1895 a bénéficié d'archives disparues ; son étude reste incomparable quoique parfois peu impartiale. En particulier, les mémoires historiques ou Journal de l'abbé Coquelet, publié par le docteur Bombart en 1900 (en articles de journaux) forment une source féconde pour l'histoire régionale.

Il faut rendre un juste hommage aux travaux de mes deux confrères, passionnés tous deux de leur histoire locale. Monsieur Damas(e) Cloëz, médecin des pauvres, infatigable marcheur

(il allait à pied par tous les temps), s'apparente au dévoué Siméon De Beaumont, municipal et maire, unissant l'art politique à celui de guérir.

1796

Pièce 6 : Police de justice : Au début de 1796, il est question de l'illustre soldat. Ses parents et amis sont réunis le 6 pluviôse, pour la défense de ses intérêts ; devant le juge de paix, Joseph Besse, ont comparu son père Antoine Charles Mortier, son frère Hector, Jean Baptiste Triquet, homme de loi, Pierre François Fleury l'apothicaire, Jacques Siraux, pour nommer un curateur. Pierre François Fleury, âgé de 60 ans, est choisi pour défendre les droits du Commandant Édouard Mortier, Adjudant Général en Chef de l'État-Major de l'armée de Sambre et Meuse, absent, au service de la République, contre les prétentions du citoyen Joveneau et de la citoyenne Veuve Tilmant, c'est le texte de l'article du 1^{er} cahier de tutelle et curatelle.

Registre 10 : Justice de paix : Le registre 10 nous donne la cause du différend ; il s'agit d'un transport de fumier placé dans la cour de ladite Tilmant et qui devra être déblayé dans le courant d'un mois.

19 pluviôse : La veuve Tilmant reparaît devant le Juge de Paix pour le conseil de tutelle ; elle s'appelle Geneviève Lefebvre ; de son époux assassiné, il lui reste 7 enfants. L'aînée, Séraphine, âgée de 20 ans, a épousé Henri Egret, 30 ans, cultivateur ; les six autres s'échelonnent de 18 (Nicolas) à 5 ans (Célestin). Le conseil de tutelle se compose de Pierre Egret, 49 ans, capitaine d'artillerie et marchand, de l'homme de loi Jean Baptiste Vienne, 36 ans, et de Jean François Grébert, 52 ans, ami de la famille. Quitte-t-il Le Cateau et à quelle époque ? il devient personnage effacé, l'ex curé constitutionnel, alors que des prêtres missionnaires circulent en cachette et au péril de la vie dans la contrée.

30 floréal : Les Tilmant, le 30 floréal, vendent l'ancienne auberge de l'Opéra devenue à charge et ruineuse ; elle est située face aux ex Récollets que Jean Marie Tilmant avait aussi achetée, une partie de la ci-devant maison, entre la rivière et les murs du ci-devant cloître est vendue.

Crise monétaire : L'inflation de la monnaie papier appauvrissait beaucoup de Catésiens : un assignat de 100 francs valait quelques sous en juin 1795. A la mairie, le 19 nivôse, le citoyen Hennequand, trésorier, devait être autorisé à échanger le reste des assignats qu'il a en caisse contre de ma monnaie métallique, seule acceptée pour l'achat de papier et plumes destinés aux bureaux.

Le chirurgien des pauvres, le citoyen Caltot, la sage-femme des pauvres, Marie Josèphe Lefebvre, reçoivent deux mencauds d'orge chacun en compte sur leur traitement.

Le Directoire a décidé un emprunt forcé, pour la taxation duquel des tableaux sont à établir, de la valeur des biens nationaux ; il y a lieu de déduire les dévastations et destructions qu'ils ont subies, surtout les anciens presbytères.

Les séances de l'assemblée cantonale reflètent en leur compte rendu le marasme général. Les agents municipaux de Catillon, puis de Montay, n'y paraissent pas ; pour la dernière, ils seront invités ; s'ils refusent, ils seront censurés et dénoncés pour insubordination à la loi.

Crise alimentaire : L'assemblée décide d'écrire au citoyen Bordenave la triste situation du canton ; dans l'arrondissement il n'y a pas de réserves pour vivre trois mois ; comment alors fournir des grains pour l'impôt en nature ? du numéraire pour l'emprunt forcé ? Le délabrement des fortunes, tant des propriétaires que des fermiers, a été causé par le dénuement de l'agriculture.

Le 14 nivôse, chaque agent municipal doit remettre au secrétariat le travail préparatoire de l'emprunt forcé dans les 24 heures et y joindre le rôle de la contribution mobilière de 1793. Les terres du canton seront fixées à 200 livres d'impôt pour la 1^{ère} catégorie, 150 pour la seconde, 100 pour la troisième, par mencaudée sans doute. D'où démission des citoyens Cordier et Baudhuin de Neuville ; ils acceptent cependant de continuer leurs fonctions jusqu'à qu'ils aient formé la matrice de l'emprunt.

Il sera impossible à notre canton de fournir le contingent fixé à 15 575 quintaux de foin et 2 127 quintaux de paille, attendu que nos communes ont été victimes de la guerre.

14 nivôse An IV : Instruction publique : Le citoyen Gavériaux a fait pétition pour être instituteur public ; son plan d'instruction est accepté. A Catillon, le citoyen Jean Jacques Meurant désire former un établissement d'éducation et d'instruction sous l'approbation de l'assemblée cantonale ; cette commune se trouve sans instituteur ; il habitera le ci-devant presbytère qui se trouve vacant ; on réclame de lui une attestation des habitants de Catillon constatant sa capacité et le désir de l'avoir pour instituteur.

19 nivôse : Les habitants de Saint-Souplet demandent que le bois de Saint-Souplet, appartenant à la commune, soit converti en pâture, vu les dévastations journalières et les frais de garde.

Le meunier de Saint-Crépin, commune de Saint-Benin (?), le citoyen Antoine Legrand, demande à être maintenu dans la propriété dudit moulin en payant le fermage de ses terres et qu'il soit suspendu à toute location étrangère. L'assemblée cantonale renvoie la demande au citoyen Principe, receveur d'émigration au Cateau. L'affaire n'était pas de son ressort.

Là s'arrête le registre. Le 27 nivôse est encore inscrit le certificat de réforme du dragon Louis Thiébaud, du 6^{ème} régiment, 6^{ème} compagnie, qui a l'œil gauche cataracté à la suite d'une fièvre putride ; il est menacé de perdre l'œil droit. Il a été réformé par Rod, médecin, et Audibert, chirurgien à l'hôpital militaire de Fervacques à Saint-Quentin.

Registre 14 - Nos 11 et 12 : Le registre sera tenu pour les militaires du Cateau, de la région et passagers marchant isolément par station d'étape qui reçoivent leur feuille de route à la place de notre cité.

Catésiens aux armées : déjà en vendémiaire, à l'automne, étaient passés les Catésiens Alphonse Soufflet, chasseur monté au 6^{ème} régiment (le 6^{ème} régiment de chasseurs à cheval est le ci-devant régiment du Languedoc ; beaucoup de Catésiens s'y engagent ou y sont incorporés) détaché à Soissons, Jean Baptiste Hennequant, François Carville, canonier au 3^{ème} régiment d'artillerie en garnison à Ypres.

23 nivôse - n° 15 : Puis en nivôse, Louis Lecerf et André Fontaine, 27 et 26 ans, tous deux du Cateau, vont prendre parti à Soissons dans le régiment de chasseurs d'Alphonse Soufflet.

N° 26 : Nicolas Lecot, 23 ans, est volontaire au 1^{er} bataillon du Nord ; il reçoit sa feuille de route pour se rendre à Cambrai et prendre chez le commissaire des guerres un ordre de route pour le quartier général de l'armée la plus voisine.

N° 25 : André Sercy, 32 ans, est employé du rassemblement des chevaux de réquisition de la Belgique, et Melchior Dorlot, 22 ans, charretier à l'armée de Sambre et Meuse, gagne Valenciennes.

Nous retrouvons ces braves militaires montés en grade avec d'autres Catésiens engagés volontairement ou atteints par la conscription du Directoire.

Le Directoire : Malgré ses faiblesses, il faut rendre justice au Directoire qui, en l'An IV (1795) a remplacé depuis novembre la Convention. Cinq Directeurs, dont Barras, Carnot, lui

donnent le nom de Directoire avec deux assemblées, les Cinq Cents (et les Anciens) : 250 députés, recrutés pour les deux tiers parmi les conventionnels, ce qui, avec le renouvellement annuel d'un tiers des députés, assurait une stabilité relative dans le gouvernement.

Deux courants contraires s'affrontent alors en France. Beaucoup aspirent au retour de l'ordre par le rétablissement de la Royauté, avec la suppression de l'anarchie, de l'avalissement du papier monnaie (on a tiré 45 milliards d'assignats). Une partie de l'armée est restée fidèle à l'ancien régime. Le deuxième parti est celui des patriotes ; à côté de républicains farouchement convaincus, il y a ceux qui ont profité de la Révolution, les acquéreurs des biens nationaux : avocats et hommes politiques qui vivent au crochet de la République, bourgeois enrichis, officiers sortis du rang, partisans de la terreur. Pendant cinq ans, suivant l'expression de Bainville, la Révolution oscille entre royalisme et terrorisme, sans réussir à autre chose qu'à entretenir le désordre et réparer le gouvernement autoritaire qui sortira à elle pour la conserver.

L'armée, soutien du régime : Déjà, le 13 vendémiaire An IV, Bonaparte et son artillerie, appelé par Barras, avait canonné l'insurrection royaliste devant l'église Saint-Roch et arrêté l'émeute à deux pas des Tuileries où siégeait l'Assemblée.

Le 22 février 1796, le Directoire nomme le même citoyen Bonaparte, jeune général de 26 ans, commandant de l'Armée des Alpes. 1796 est l'année d'Arcole, de Lodi, où ses soldats victorieux trouveront « honneur, gloire et richesse ».

Trois jours avant la désignation de Napoléon Bonaparte, le « Corse aux cheveux plats », le Directoire avait décidé un autre redressement, non plus militaire mais financier. Le 19 février avait été détruite « la planche aux assignats », symbole de la hideuse banqueroute ; ils furent remplacés par des mandats territoriaux qui serviront aux nouveaux riches de l'époque à acheter les biens nationaux dont il restait encore beaucoup à vendre en Cambrésis.

Abbé Coquelet : La plupart des rentiers, remboursés de leurs capitaux en papier et qui n'avaient pas de quoi vivre, furent ruinés ; parmi eux Monsieur Sculfort, l'ex maire héréditaire du Cateau, que l'abbé Coquelet rencontre à Saint-Omer au printemps de 1796 ; il y plaide comme avocat en faveur des émigrés et prêtres emprisonnés et souvent condamnés à mort ; il avait eu le bonheur d'être rayé définitivement de la liste des émigrés, mais avait perdu la plus grande partie de ses biens.

Ainsi tourne, en ces périodes d'inflation et de banqueroute, « la Roue de la Fortune » ; la richesse change de mains et les petits bourgeois sont toujours les victimes de leur confiance dans les bons de l'État, dévorés, désargentés par guerres et dévaluations ; ce sont les nouveaux pauvres, souvent méconnus, dignes et sans plaintes criardes.

Fin de 1796

Abbé Coquelet : Religions : Le culte public de la religion était quasi inexistant, vu l'attitude du Directoire. Le vicariat de Cambrai (résidant à Ath), qui représentait l'autorité de « Son Altesse Monseigneur l'Archevêque de Rohan », réfugié en Allemagne, en face de celle de l'Évêque Primat, débordé par la persécution et la démission de nombre de ses curés constitutionnels (tel le citoyen Lenoir), devenus fonctionnaires laïcs, avait organisé des missions. D'anciens moines, ou de jeunes prêtres, la plupart du temps nés dans la région et connaissant le Cambrésis et l'Avesnois, sont recteurs ou vicaires missionnaires et parcourent notre contrée.

Les missionnaires : Au Cateau, en 1796 et les années suivantes, vient souvent, sac sur le dos,

déguisé en marchand de fil et colporteur, Albert Lemaire ; il naquit à Fontaine-au-Bois, en 1765, âgé de 32 ans, il est infatigable, il signe les actes de baptême « prêtre missionnaire », parfois de son titre « vicaire de Longueville ». Les autorités municipales ferment les yeux sur l'activité apostolique des missionnaires qui se relayent en notre ville, où l'audacieux C. Boudart, vicaire à Pont-sur-Sambre, a de la famille et où est né Watremez, vicaire à Landrecies, qui signe « né au Cateau, paroisse Saint-Martin ».

Activités paroissiales de l'abbé Lemaire : Le 8 juillet 1796, Albert Lemaire baptise le propre fils du maire, devenu président de l'Assemblée Cantonale, Siméon de Beaumont, licencié en médecine ; le néophyte était âgé de 10 mois, né le 11 septembre 1795 ; il reçoit les noms d'Émile Henri François.

Monsieur Boudart accompagne ce jour-là son collègue Lemaire et baptisent d'autres enfants ; d'autres prêtres, Lecompte, S. Douay font partie de l'équipe du missionnaire Lemaire.

Le Bénédictin Dom Lempereur, ancien prieur de Maroilles, né à Viesly où il rentre parfois, caché dans sa famille, est d'une activité débordante ; il est aussi fréquemment de passage au Cateau, plusieurs fois par mois ; le 14 avril, il marie Madeleine Laurent, fille de l'apothicaire Narcisse Laurent, avec le chirurgien Louis Joseph Vincelas Steffani (Polonais de Cracovie). Le 8 mai, il bénit les époux Louis François Joseph Flayelle-Courtin. Le 15 septembre, il fait 5 baptêmes, dont la cérémonie officielle d'un enfant « ondoyé par péril de mort » par Dom François Joseph Carville, son collègue bénédictin ; parmi les baptisés est la jeune Séraphine Ursule Jacqz, fille du tanneur François Joseph.

Le 22 novembre, Dom Lempereur régularise un mariage conclu « dans le temps où ne se trouvait au Cateau aucun prêtre catholique pour bénir l'union ».

Le 28 décembre, après Noël, il baptise Maxellende Philippe Deruesne qui porte le vieux nom cher de la Sainte, dont les reliques avec la châsse étaient en sécurité alors à Caudry et où elles sont demeurées.

F. 49 : Émigrés : En cette fin d'année, le citoyen Morcrette Auguste (NB en bas) (le citoyen Auguste Morcrette est époux de Thérèse Boulogne ; le 20 nivôse An 7, il marie, au « Temple de la Raison », sa fille Maxellende avec Isidore Sartiaux, 25 ans, brasseur, fils de Romain, brasseur et cultivateur, et feu Anne Lefebvre ; sont témoins Louis Lefebvre, marchand de fer, 47 ans, oncle maternel à l'époux, et Nicolas Crinon, oncle maternel par alliance), homme de loi, a enfin obtenu un arrêté favorable du Comité des Emigrés, le 26 frimaire An IV ; il récupère chez la Veuve Jesquy, dont l'habitation est la maison de dépôt des meubles, objets de valeur trouvés chez les absents ou dans les « muches des caves », 14 plats d'étain et 6 assiettes de même métal ; comme homme de loi, il paraît souvent, à la Justice de Paix, défenseur des accusés ou chargé de pouvoir de plaignants.

Justice de Paix : Il est le plus souvent question de prêts faits en numéraire métallique et dont le créancier refuse le remboursement en assignats ou bons papier. Joseph Besse est juge de paix de l'arrondissement du Cateau depuis le 22 frimaire An V ; il est le neveu de l'ancien député de la Constituante, Besse Jacques Joseph, curé de Saint-Aubin, qui séjournera au Cateau chez ses neveux.

Hubert François Saint Aubert (Hubert François Saint Aubert a épousé Marie Anne Mallet et est le beau-frère de Pierre Joseph Lancelle, veuf d'Alexandrine Mallet ; il mourra avant sa femme qui est enterrée le 13 - 1 - 1817), son assesseur, sera, en messidor An V, juge de paix au Cateau, après Constant Dejardin.

Les guerres : campagne d'Allemagne : En cette fin d'année, on attend au Cateau à nouveau

l'Adjudant Général Mortier. La campagne d'Allemagne n'a pas été des plus heureuses : l'armée de Sambre et Meuse a dû, en septembre, se replier sur le Rhin ; elle est en piteux équipage, les camions, fatigués, fabriqués en méchant bois de sapin, tombent en poussière, les soldats ont leurs uniformes en haillons et leurs chefs maugréent contre l'incapacité et la vénalité des fournisseurs de guerre.

Après Jourdan, Kléber, déprimés, Mortier tombe malade et se soigne à Düsseldorf ; le 5 octobre, il rejoint son poste mais annonce sa prochaine venue au pays natal.

Campagne d'Italie : Brillantes, par contraste, ont été les opérations du Général Napoléon Bonaparte, jeune époux de Joséphine Tascher de La Pagerie, veuve du Général de Beauharnais. Le 10 mai, il entrait à Milan, s'emparant de Mantoue en octobre ; il faisait reprendre aux Anglais la Corse, son île natale ; en novembre, il entraînait ses troupes sur le célèbre Pont d'Arcole. Les Catésiens ont conservé mémoire de ce haut fait en donnant le nom de Pont d'Arcole à la modeste passerelle qui traverse la Selle, entre le Pont Fourneau et le Pont Lévêque, au bas de la rue du Collège. L'étoile de Bonaparte a commencé à se lever sur l'Europe.

1797

19 janvier : Maréchal Mortier au Cateau - Sa victoire de Neuwied : L'Adjudant Général Mortier est en permission au Cateau. Kléber a signé le papier officiel lui octroyant « six décades » pour vaquer « à ses affaires de famille ». Lorsqu'il rejoint son corps, Kléber a démissionné et Hoche le remplace à la tête de l'armée de Sambre et Meuse. Mortier le secondera brillamment en forçant le passage du Rhin à Neuwied qui ouvre les portes de l'Allemagne. Mortier restera le vainqueur de Neuwied (1808, Fastes de la Nation Française) pour ses contemporains.

Méresse - page 497 : Culte : Dans le Cambrésis, et particulièrement près du Cateau, l'activité des missionnaires inquiète la police. Le 18 février, le rapport suivant est reçu par le ministre de la police, le citoyen Cochon : « Des prêtres insermentés se répandent en foule dans ces cantons et font des ennemis en grand nombre à la République par leurs clandestines prédications ; ils répandent à profusion des livrets qui n'ont pas le sens commun mais qui pervertissent l'esprit public ». Un exemplaire est joint au rapport ; il a été donné à un citoyen par un « ex ci-devant vicaire de Cambrai, natif de Maurois, insermenté enragé s'intitulant missionnaire, il est aidé et encouragé par nombre d'inscrémentés comme lui, habitant le Cambrésis ».

Le 2 mars, le citoyen Cochon envoie ses instructions au commissaire du pouvoir exécutif du Nord, à Douai, contre ces « prêtres insermentés qui fanatisent les habitants des campagnes » et vis-à-vis de « certaines administrations malades, paraissant autoriser les apôtres du fanatisme ».

Ceux-ci n'arrêtaient pas leur activité. Dom Lempereur, infatigable, est au Cateau les 13 janvier, 24 et 25 février, en mars, en avril, les 5, 7, 17 mai, date où il baptise Félicité Caroline Leroy, fille de Louis Charles Leroy Bonnaire, licencié es lois.

Registre 20 : Justice de Paix : Chapelle Saint-Jacques : Les hommes de lois ne chôment pas, en ventôse de l'année V de la République « une et indivisible », mars ancien style. Le citoyen Bricout Maximilien Louis Antoine représente devant le juge de paix du Cateau, Constant Dejardin, assisté des citoyens Saint Aubert et Cousin, les acquéreurs de la ci-devant chapelle Saint-Jacques, François et Jérôme Jovenin et Alexandre Briatte, ceux-ci réclament à Joseph Pierrart indemnité pour les sommiers de fer qu'il a indûment retirés ;

cette chapelle était entretenue par des confrères de Saint-Jacques, descendants des pèlerins de Compostelle et soutiens de l'hôpital Saint-Jacques dont la chapelle était le dernier vestige au 17^{ème} siècle, l'hôpital avait disparu, la ruelle Saint-Jacques (rue Jules Hallette) en rappelait l'emplacement.

29 ventôse : Le 29 ventôse, une cy-devant religieuse du couvent et ancien hôpital du Saint-Esprit, la citoyenne Félicité Patte, demeurant à Condé, assignait devant le juge de paix sa sœur et son beau-frère, Caroline Patte et Alexis Dancoisne, marchand au Cateau ; ceux-ci lui devaient 300 livres d'assignats et sœur Félicité leur réclamait en échange 200 francs de numéraire métallique, plus matelas, couverture, moulin à café, réchaud tout neuf, etc..., le tout estimé 48 livres ; la conciliation n'est pas possible, le citoyen Henri Rodriguez est chargé de pouvoir de Félicité Patte, le citoyen Bricout défend les Dancoisne.

R. 12 - N° 46 : Devant Monsieur Saint Aubert comparaîtront, en messidor, deux militaires, Melchior Soufflet, ci-devant sergent-major de la demie brigade de ligne, qui réclame une remise d'effets à Jacques Mairesse, ci-devant capitaine domicilié à Bertry. Les militaires sont alors en repos et ont le temps de plaider car Bonaparte achève la campagne d'Italie. En janvier, c'était Rivoli ; en avril, il était à Leoben, à trente lieues de Vienne. L'Empereur avait demandé et obtenu l'armistice.

Mai 1797 - Modérés en majorité : Les élections de mars, pour le renouvellement du tiers annuel de l'assemblée, avaient assuré de nouveaux députés modérés, Barthélemy et Carnot reflétaient ce désir d'apaisement au Directoire. La majorité semblait favorable à une restauration monarchique. Pichegru était Président des Cinq cents.

Abbé Coquelet - page 84 : Ère de détente : Une accalmie de modération caractérise le printemps et l'été de 1797 ; « on laisse dormir les lois contre les prêtres réfractaires ». Les missionnaires se montrèrent en Cambrésis, écrit l'abbé Coquelet, et tinrent des assemblées religieuses dans des maisons, jardins, granges, près des places publiques, enfin même dans quelques églises.

Page 87 : Arrivant à Cambrai le 27 juillet, il y rencontre Dom Constant Rousseaux, qui y avait porté des secours dans les temps difficiles, homme de confiance des missionnaires, et le vénérable Monsieur Fleury, curé de Notre-Dame du Cateau, revenu de sa seconde réclusion, qui travaillait au salut des âmes autant que son grand âge lui permettait.

Page 89 : Des manifestations intempestives de jeunes royalistes étourdis et briseurs de vitres à Cambrai provoquèrent des représailles du parti jacobin ; il en fut de même en beaucoup de villes de France ; pris de peur, les anciens conventionnels se décidèrent à un coup d'état le 18 fructidor (4 septembre 1797).

Coup d'état du 18 fructidor : Le Général Augereau, à l'instigation du directeur Barras, fit cerner les Tuileries la nuit du 4 septembre où siégeaient les Conseils des Cinq Cents et des Anciens. Santerre, « ce revenant du jacobisme » (élève du collège du Cateau), survivant à Camille Desmoulins, autre élève qui participa aux mesures de rigueur. 63 députés sont arrêtés et condamnés à la déportation ainsi que les Directeurs Carnot et Barthélemy ; les élections de 45 départements sont annulées, 40 journaux sont interdits.

Terreur « sèche » : C'est la terreur dite « sèche » car le sang ne coule pas ; la déportation à Cayenne remplace la guillotine ; une fête civique est instituée pour commémorer « l'abolition du royalisme en France ».

Leglay - Cameracum LXIII - Introduction historique : La persécution religieuse recommence. Dom Lempereur reparaît encore au Cateau le 10 septembre. Dénoncé, il est

arrêté à Viesly, conduit à Douai et fusillé le 26 octobre ; cet intrépide missionnaire avait 50 ans.

Des prêtres insermentés de notre région furent déportés à Cayenne, après de terribles aventures et de longues incarcérations ; l'abbé Hubert Flotten [Flotteu] (qui mourut curé de Borre en 1837) était parmi les 129 prêtres qui furent embarqués à Rochefort, après de cruelles aventures, sur la frégate La Bayonnaise, le 31 juillet 1798, avec d'autres ecclésiastiques du Nord. Beaucoup périrent pendant la pénible traversée, avant de débarquer sur la terre lointaine et homicide de Cayenne, le 8 octobre.

Le Glay, dans son Cameracum, cite les mémoires de ce prêtre proscrit. L'abbé Flott[eeu] rencontra « sur ces rivages meurtriers » d'illustres compagnons d'infortune : Pichegru, Président des Cinq Cents et valeureux général, Barbé Marbois, Président des Anciens, le Directeur Barthélemy, le vertueux Général Murmais ; ce dernier mourut sur la terre d'exil. Tronson du Coudray, qui avait été le courageux défenseur de Marie Antoinette, prononça son oraison funèbre ; il arracha des larmes aux soldats geôliers, à l'assistance d'exilés, même aux nègres indigènes, en commentant le verset du psaume 136 « super flumina Babylonis » qui évoque, avec sensibilité, les malheurs des Israélites tenus captifs loin de leur patrie bien aimée.

Serment de haine : Merlin de Douai, ministre de la justice depuis la 3^{ème} constitution, était devenu l'un des cinq « Rois du Directoire » ; c'est ainsi que le peuple appelait ironiquement les Directeurs, au costume imité des Romains et à la coiffure empanachée de plumes. Merlin avait décrété les mesures de prescription, la loi contre les émigrés et leur famille, un emprunt forcé et progressif pour éviter la banqueroute toujours menaçante. De plus, un serment de fidélité au Gouvernement était exigé des religieux et instituteurs et fonctionnaires ; on le nommait encore « le serment de haine » ; en voici la formule : « Je jure haine à la Royauté et à l'anarchie, attachement et fidélité à la République et à la Constitution de l'An III » (c'était le 7^{ème} serment obligatoire depuis la Révolution).

Registre 12 - Prestation du serment de haine : Le 1^{er} vendémiaire An VI ou 21 septembre 1797, sont convoqués au greffe de la justice de paix, séant à Neuville, tous les gardes forestiers de la région pour prêter ledit serment individuel de haine (suit la formule). Ce furent :

Gardes forestiers : Louis et Joseph Huttin, Jean Charles Godon, demeurant au Mazinghien, gardes au bois de Ribeaucourt.

Louis Deglarge, garde général des bois du ci-devant district de la partie du Nord, demeurant à Ors.

Joseph Delhomme, garde au bois de Fontenelle.

Philippe Druon, garde du bois de Malmaison, demeurant tous deux à Busigny.

Jean Philippe Dereumont, garde au petit bois Lévêque.

Jean Baptiste Dupont, garde au même bois, tous deux de La Groise.

Jean Philippe Lepage, son fils Jean Baptiste, Jean Philippe Aupicq, Jean Baptiste Fontaine, tous d'Ors.

Charles David Manesse et Robert Bodechon demeurant à Pommereuil, tous gardes du grand bois Lévêque.

Ventôse : Le 23 ventôse (en mars) comparâtront aussi pour le serment d'autres gardes particuliers :

Pierre Héloir, d'Inchy, garde du bois de Clermont appartenant au citoyen Houdan.

Jean Baptiste Deloge, de Maurois, garde du bois appartenant à Amand Druon de Busigny, et

le même comme garde du bois de Gatigny, propriété des héritiers de Jean Lemoine dit Becquigny (jadis seigneur de Becquigny).

Les Lemoine de Becquigny et d'Honnechy ont conservé leurs biens, du moins en partie, mais que de changements.

Registre 12 - N° 60 : La ferme de Saint Crépin, entre Saint-Benin et Saint-Souplet, appartient, le 21 messidor An V, au citoyen Principe, demeurant au Cateau, commissaire des biens nationaux ; il a choisi cette ferme, entourée d'eau de tous côtés et où l'on raconte que Fénelon allait volontiers se reposer. Le citoyen Principe a quelque litige avec un fermier de Saint-Souplet.

N° 238 : Un autre sulpicien, Georges Lortille, doit quatre années de rente, échues le 24 juin 1797, aux héritiers de feu Jean Vilette ; ceux-ci, Pierre Legrand, Louis Cousin, François Fauquelle, l'assignent en justice de paix pour cette dette due à l'officier martyr de 1792.

Registre 14 - Officiers : Au registre de la place sont inscrits, en 1797, les noms d'officiers de la région passant par Le Cateau.

P. 158 : Pierre Joseph Boudoux, lieutenant en second au 147^{ème} de vétérans nationaux, né à Neuville, qui se rend à Lille à la citadelle.

Le citoyen Diot, du Cateau, capitaine à la 52^{ème} demie brigade d'infanterie ; il a 34 ans et rejoint son corps à Belle Isle en Mer, face à Quiberon.

P. 112 : Jean Charles Locqueneux, de Saint-Souplet, lieutenant de la 6^{ème} compagnie, 2^{ème} bataillon, 17^{ème} demie brigade, avait regagné, le 17 floréal, son congé fini (permission donnée à Strasbourg), l'armée du Rhin et Moselle. Peut-être y avait-il servi sous les ordres de notre compatriote Mortier.

L'Adjudant Général Mortier, après la mort d'Hoche le 19 septembre, était passé sous le commandement suprême d'Augereau qui dirigeait l'armée d'Allemagne, faite des anciennes armées de Sambre et Meuse et de Rhin et Moselle. Mortier, lors de l'investissement de Mayence, avait été envoyé « prendre audience auprès de Son Altesse l'Électeur », à la suite de quoi les Français occupèrent la place forte de Mayence.

14 messidor : Un Catillonnais Jean Philippe Merlin, 26 ans, avait reçu, à la place du Cateau, sa feuille de route pour l'armée d'Italie par Guise, Saint-Quentin, etc... Bonaparte, le grand triomphateur, l'avait conduite de Lombardie en Vénétie, transformant l'Italie en République que reconnut le traité de Campo-Formio signé en octobre 1797.

Les Républiques Batave (Hollande), Cisalpine et Ligurienne (Italie) semblaient renforcer le prestige de la République Française ; en réalité c'était leur créateur, le nouvel Annibal, Bonaparte, que fêtait et célébrait le peuple, plus que les Directeurs empanachés, « les Cinq Rois du Luxembourg » où était leur résidence. Les Parisiens fêtèrent le jeune héros ; la rue Chantereine, où il habitait avec la citoyenne Bonaparte, devint depuis lors la rue de la Victoire.

Registre 14 - P. 141 : En brumaire (le 22), peu après le traité de Campo-Formio, des militaires réquisitionnés, amnistiés par la loi du 15 vendémiaire, sont dirigés sur Douai ; ce sont des habitants d'Inchy, parmi lesquels François Bourdon, 23 ans, Jean Baptiste Gabet, 24 ans, Jean Baptiste Leclercq, 23 ans, Jean Baptiste Plet, 40 ans ; ce dernier déclare ne pas avoir eu connaissance de cette loi.

P. 108 - 2 germinal An VII - Engagés : Ils rejoignent aux armées les engagés volontaires, comme Hubert Soufflet, âgé de 21 ans, qui s'engage pour servir dans le 6^{ème} régiment ci-devant Languedoc (où sont beaucoup de Catésiens) ; il a signé son engagement en présence du citoyen Siraux, agent municipal de cette commune, et du citoyen Triquet, commissaire du

Directoire exécutif près de l'administration municipale, le 23 mars.

N° 99 - 2 ventôse - Mariages : En février était parti Jérôme François Joseph Carville, âgé de 19 ans $\frac{1}{2}$, lui aussi chasseur à cheval du 6^{ème} régiment allant à Sedan. Le 15 décembre, il se marie avec Julie Françoise Mairesse ; le missionnaire Albert Lemaire bénit leur union.

Le jour de Noël, il unira Auguste Joseph Lancelle (frère de Pierre Joseph, émigré à Wesel, ex officier à l'armée de Condé) avec Julie Pierrart.

Le missionnaire Lemaire ne parut, en 1797, au Cateau qu'en décembre avec Dom Lempereur, Messieurs Watremez et Boudart, déjà connus ; trois nouveaux prêtres administrèrent les sacrements en notre ville : Collet, qui a signé curé de Caudry et missionnaire, Crépin et Liebert Coupé. Les enfants étaient ondoyés en l'absence de prêtres par la sage-femme Marie Josèphe Crapet, la dévouée accoucheuse des pauvres.

Biens des pauvres : Lamentable est l'état des finances des pauvres ; les fermiers doivent payer le rendage de 3 années ; Nicolas Pierrart fils, l'un des neveux et héritiers de Nicolas Lepoivre, ne paye pas, pas plus que ses cohéritiers.

Service médical et pharmaceutique de la région : La citoyenne Marie Josèphe Crapet, épouse Muisse, le citoyen Debeaumont, médecin, le citoyen Douay, ci-devant médecin, le citoyen Cattot ou Cattiaux, chirurgien ci-devant accoucheur (1798 chirurgiens Bombled au Cateau, Baillon à Catillon, Dargent à Mazinghien) toucheront à l'avenir 22 mencauds de blé, au lieu de 300 livres de numéraire, montant de leur pension.

Les citoyens Jacques Siraux (NB : 1782 Jacques Joseph Siraux, âgé de 27 ans, apothicaire, fils de Jacques, fermier à Prisches et de feu Marie Anne Boiaval, épousa Amélie Selliez, 24 ans, fille de feus Jacques et Rose Fleuremont) et Constant Besse sont les apothicaires des pauvres, comme des nouveaux et anciens riches, ceux-ci peu nombreux.

Au Pommereuil, la citoyenne Agathe Gérard est accoucheuse.

R. 12 : Au registre de la Justice de Paix, on recueille les noms suivants d'officiers de santé réclamant leur dû : Placide Robert à Busigny, Bouliaux à Saint-Souplet, Hubert Gérard à Ors, Albert Poulain à Viesly.

Au Cateau, le 15 vendémiaire An VI, sont administrateurs des pauvres les citoyens Desse, Druart, Cousin, Théophile Mairesse, marchand de drap, Rougier, avec Augustin Morcrette, notaire, comme greffier.

Clystères : Ils accueillent favorablement la pétition de la femme Bertrand, née Marie Josèphe Soissons, qui demande la succession de feu Cécile François, sa mère, chargée de l'administration des lavements des pauvres ; Marie Josèphe est donc nommée « lavementeuse en préposée aux clystères des indigents » à la rétribution ordinaire de 15 livres par mois.

Abbé Coquelet - P. 94 : Le 27 octobre, les Catésiens, comme les Cambrésiens, avaient appris, par le son de la cloche, la paix de Campo-Formio. On démolissait alors l'antique cathédrale, merveille d'art romain [roman ?] au chœur gothique ; seul le clocher roman resta debout.

L'église Saint-Aubert (l'actuelle église Saint-Géry) était transformée en muséum et bibliothèque nationale ; Monsieur Bracq, ex député de 1789 en est le directeur. Il est vraisemblable que beaucoup de Catésiens conduisirent leurs enfants à Cambrai, malgré la longueur du voyage en voiture de poste, lors de la foire de novembre, pour leur montrer deux énormes monstres arrivés par bateau : c'était deux magnifiques éléphants, don de la République Batave à sa sœur aimée la République Française et amenés d'Asie. Les pachydermes passèrent l'hiver à Cambrai avant d'aller faire la joie des badauds et des petits enfants de Paris.

Le marasme économique reprend en nos régions. Le commerce des toilettes (fine toile du Cambrésis), tissées sur les métiers des caves de nos villes et villages, ne nourrit plus les tisserands.

Registre 12 : Les perquisitions et l'inquisition des gendarmes redoublent partout. Le serment de haine est exigé des nouveaux assesseurs des juges de paix et des gardes champêtres.

Gardes champêtres : Prêtent serment François Choffart et Pierre François Ledieu, gardes champêtres de Neuville (« Le Champêtre » sobriquet reste à Neuville), Jean Moret de Saint-Souplet, Denis et Célestin Mascret de Busigny, gardes particuliers des bois et propriétés du citoyen Adrien Colpin, Michel Gardon, garde champêtre de Montay, Jérôme Merlin, garde champêtre du Pommereuil. Le serment est prêté devant Louis Joseph Verin, juge du canton du Cateau, résidant au Pommereuil.

Meuniers et fermiers : Devant lui comparaissent aussi, en cette 6 et 7^{ème} année de la République, beaucoup de meuniers et de cultivateurs, souvent en désaccord : Charles Louis Druon, propriétaire de Becqueriaux (jadis à l'abbaye de Saint-André) en litige avec Dominique Lobjoie, meunier audit Becqueriaux.

Pierre Joseph Honoré, meunier à Busigny, Jean Baptiste Cattet de Busigny, Marie Rose Deudon, veuve Augustin Toilliez, précédemment cultivatrice au Jonnemer (Le Jonc de Mer), actuellement à Ruesne, Marie Rose Mairesse, fermière de Gimbeimont à Catillon, Augustin Mairesse, cultivateur à Neuville, Charles Jean Baptiste Bauduin, meunier à Neuville, Antoine Mairesse, cultivateur à Mazinghien, Gantois, meunier à Saint-Benin, Jean Baptiste Mairesse de Neuville, François Poupart, meunier à Briastre.

6 floréal - 1798 - Avril : En fin avril a été tenue, à Neuville, l'assemblée primaire des bons citoyens qui a nommé assesseurs de la justice de paix : François Bourdon, aubergiste et cultivateur à Inchy, Pierre Joseph Bauduin, cultivateur à Neuville, François Watremez, charron, Antoine Cordier, cultivateur au même village. Les nouveaux élus ont prêté le serment jurant haine à la Royauté et à l'anarchie, fidélité et attachement à la République Française.

Mai - Coup d'état du 22 floréal 11 mai : Qu'un nouveau coup d'état menace d'ébranler le 22 floréal les élections d'un tiers de nouveaux députés amenant une majorité jacobine, le Directoire annule un grand nombre d'élections 8 jours avant, que de Toulon, s'embarque pour l'Égypte Napoléon Bonaparte ; il y veut atteindre l'Angleterre en coupant la route des Indes. Il occupe Malte, au passage, débarque à Aboukir et atteindra Le Caire et les Pyramides d'où « 40 siècles vous contemplent », déclarait-il à ses troupes victorieuses et enthousiastes.

Mais Nelson, amiral anglais, détruit la flotte française ancrée à Aboukir. Qu'importe ! Napoléon organise l'Égypte en grand État. De l'occupation napoléonienne date l'Institut d'Égypte, pépinière de savants cryptologues (égyptologues). Napoléon fait jeter les plans et étudier le projet d'un canal Méditerranée-Mer Rouge, projet que Lesseps reprendra et exécutera sous le nom de canal de Suez, inauguré 60 ans plus tard par Napoléon III.

Allemagne : Sur le continent, la paix de Campo-Formio donnait momentanément la paix sur le Rhin.

Mortier 1798 - 1799 : L'Adjudant Général Mortier avait refusé le grade de Général de Brigade ; il voulait rester à la tête du 22^{ème} régiment de cavalerie, dont il prit le commandement l'année suivante (1799) ; il est Général à l'armée du Danube avec Jourdan,

luttant contre la nouvelle coalition européenne.

Suisse - Italie : Puis il est en Suisse avec l'armée qui défend la nouvelle république helvétique. Le vieux royaume de Naples devient aussi République Parthénopéenne. A Rome, la République Romaine sera proclamée et le pape Pie VI amené en France, à Valence.

1798 - Loi du 23 septembre : Service obligatoire pour tous de 20 à 25 ans, « conscrits » en 5 classes : la 1^{ère} était celle des 20 ans, cinq ans de service. La conscription remplaçait la réquisition du 23 août 1793 (18 à 25 ans) des hommes avec la levée en masse.

Il fallait des soldats pour occuper l'Europe, des colonnes mobiles sont créées par le Directoire dans chaque canton ; elles avaient pour but de perquisitionner et d'occuper les maisons des jeunes réfractaires et aussi de conduire à bon port les conscrits.

Registre 14 : Le 20 nivôse An VII, la colonne mobile du canton de Solesmes est en action : un détachement (avec adjudant major, capitaine, lieutenant, un gendarme national, trois caporaux et 42 fusiliers) reçoit sa feuille de route. Ils ont à escorter 68 hommes, tant conscrits de la première classe, les plus jeunes, ceux de 20 ans, que réquisitionnés (requis), du canton du Cateau et de les conduire à Douai via Cambrai.

Les gendarmes nationaux traquent insoumis et prêtres missionnaires. Cependant, Albert Lemaire, nommé « recteur de l'arrondissement de Cambrai », leur échappe ; il a comme collaborateurs au Cateau Lietbert Coupé, son homonyme Lemaire, recteur de Beaufort, B. Douay, desservant de Saint-Martin-en-Capelle, Lecompte, J.J. Delcroix, vicaire du Quesnoy et recteur temporaire de Landrecies, et aussi un prêtre innocent qui signe D.D. missionnaire (D.D. seraient-ce les initiales de Damasse Delannoy, missionnaire puis doyen du Cateau en 1803 ?).

L'église de l'abbaye devient officiellement, pour les temps meilleurs de liberté du culte, le sanctuaire paroissial Saint-Martin (Archives de l'Abbé Méresse ont-elles disparues avec lui, en 1918, un mois avant l'évacuation et le bombardement et incendie du Cateau ?).

1799

En cette fin de siècle, l'anarchie régnait en France. Le terrorisme avait envahi les campagnes ; routes peu sûres où les voitures de poste étaient attaquées par des bandits masqués ou les fermes assaillies par les « chauffeurs » qui brûlaient la plante des pieds des fermiers pour leur délier la langue et le secret de leurs cachettes d'or ou de vivres. Terrorisme qui sévit dans toutes les époques troublées.

P. 110 : En Cambrésis, narre l'abbé Coquelet, la friponnerie chez les marchands est à son comble : l'eau-de-vie est frelatée, le vin baptisé, le café remplacé par du seigle, de la chicorée et autres ingrédients ; les marchands de tabac y mêlent tout plein d'ordures ; c'est le brigandage général dans les boutiques comme sur les grands chemins et à l'orée des forêts.

Les nouveaux riches vivent dans la bombance, les festins, la débauche. Des laquais ont acheté, avec une poignée d'assignats, les hôtels de leurs ci-devant maîtres ; muscadins, incroyables et merveilleuses sont les « zazous », la jeunesse dorée et frivole de l'époque ; ces parvenus aux fils et filles assoiffés de plaisirs, zézayant, monocle à l'œil ou en robe, à l'antique, étaient égoïstes et intraitables. A Cambrai, le pauvre peuple, ruiné par l'arrêt du commerce, ne pouvait arracher à ces nouveaux riches un vêtement, un haillon, même un verre d'eau. L'Aumône Jonart (le legs de Monseigneur Jonart) restait aux pauvres, mais la plus grande partie en était dilapidée pour salarier espions, mouchards, que les commissaires de quartier faisaient rouler le jour et la nuit pour découvrir où l'on disait des messes, où il y avait des prêtres et autres suspects.

Missionnaires au Cateau : Au Cateau, les missionnaires continuent leur activité et leur apostolat occulte ; en l'absence du recteur Lemaire, J.D. Lecompte, vicaire d'Ovillers, Lanoy et Boudart baptisent et marient. Le 17 avril, Monsieur Boudart unit Isidore Sartiaux et Maxellende Morcrette, tous deux enfants de vieille souche catésienne, ralliés aux idées nouvelles mais restés croyants.

Revers aux armées : La coalition des Austro-Russes faisait reculer nos armées jusqu'aux frontières. En Suisse, où combattait le Général Mortier, Masséna écrasait l'armée russe de Souvarov à Zurich ; ce fut un second Valmy qui disloqua pour un temps l'offensive alliée.

Coup d'état du 18 prairial - Abbé Coquelet - P. 113 : Le Directoire était de plus en plus décrié, tourné en ridicule. Les nouveaux élus de 1799 avaient fait leur coup d'état le 30 prairial (18 juin) en chassant du Directoire trois des fantoches empanachés, réputés incapables. Les emprunts forcés mécontentaient les possédants.

La France attendait un chef et un dictateur. Dès juillet, circulait en Cambrésis un manifeste du Prince de Condé, annonçant le retour prochain du Roi Louis XVIII reconnu par les puissances de l'Europe, mais on ne voulait pas d'un Roi vassal ou au service des ennemis de la patrie qui l'attaquaient actuellement.

Le pape Pie VII mourait à Valence, en août, prisonnier politique.

Le 14 octobre, la gazette annonce le débarquement imprévu de Bonaparte à Fréjus. « Vive la République ». La France est sauvée, citoyens, écrit le journal de Paris.

Coup d'état du 18 brumaire : Bonaparte est investi du commandement des troupes de Paris et, le 9 novembre, il renverse le Directoire, remplacé par un gouvernement plus militaire que civil, le Consulat. Le 25 décembre, il est installé Premier Consul pour deux ans avec deux collègues qui n'ont qu'une voix consultative et un rôle décoratif.

Le Premier Consul nommait plus tard le Général Mortier Chef de la 1^{ère} Division militaire de Paris, reconnaissant en lui un homme d'ordre et un soldat discipliné.

Le Consulat (1799 - 1804)

22 novembre - Abbé Coquelet : On avait publié à Cambrai, le 22 novembre, la nouvelle constitution, rédigée en un mois (datée de l'An VIII), que les citoyens avaient trois jours pour accepter ou refuser en un vaste plébiscite populaire. Mais il y eut peu de signatures sur les registres déposés à cet effet chez les notaires, juges de paix, au Tribunal et à l'Hôtel-de-Ville ; il en fut de même au Cateau.

La France fait confiance en son nouveau chef et méprise ses pétitions, adresses dont elle est sursaturée depuis la Révolution.

Les députés et prêtres déportés sont rappelés.

Registre 12 : Dans le canton du Cateau, le 1^{er} nivôse An VIII, Pierre Vachez, prêtre constitutionnel, prête serment de fidélité à la Constitution nouvelle devant Vérin, juge de paix à Basuel.

Abbé Coquelet - P. 111 : Le Premier Consul fait rendre les honneurs funèbres à la dépouille mortelle du Saint Père Pie VI, dont la bière était restée sans sépulture à Valence depuis sa mort. Inaugure-t-il avec le siècle nouveau une politique d'apaisement, reprenant la politique traditionaliste de la Monarchie ? En fait le Premier Consul a plus de pouvoirs et d'autorité légale que feu Louis XVI. La puissance constitutionnelle de Napoléon Bonaparte n'était point loin d'égalier l'absolutisme de droit divin de Louis XIV. Devant la glorieuse épée du Général Consul, le Peuple Souverain a abdiqué.

Émigrés - Pièce 66 : Paix à l'intérieur : Bonaparte veut rétablir la paix intérieure et aussi l'autorité ; une large amnistie est accordée aux émigrés, réfractaires et hors la loi. C'est ainsi qu'au Cateau, en mai (le 12 floréal) est transmis par la Préfecture du Nord (le Préfet remplace l'Intendant des provinces divisées en départements) cet arrêté du Ministre de la Police Générale Fouché : « L'inscription de Maximilien François Bricout, comme émigré, est non avenue ; cet individu mis hors la loi est réintégré dans la jouissance de ses biens et droits politiques ». Salut et Fraternité !

Pièce 67 : En octobre, Henry Hennequand, puis, le 21 pluviôse ou 9 février 1801, Usmar Piettre, « mis hors la loi pour avoir exercé des fonctions publiques au Cateau pendant l'invasion de l'ennemi, sont amnistiés.

Clergé : Au point de vue libertés religieuses, la situation est plus délicate. Monsieur Primat, Évêque du Nord, est transféré à Lyon, Évêque de Saône et Rhône ; il est remplacé par l'Évêque Schelle, curé de Saint-Eloi de Dunkerque, mais le clergé insermenté ne reconnaît que l'obédience de « Son Altesse Monseigneur l'Archevêque, Monseigneur de Rohan qui est à Breslau, en Silésie ». Le serment à la nouvelle constitution de l'An VIII peut-il être juré ? Les avis sont partagés ; on attend la décision du nouveau pape Pie VII, moine bénédictin, qui fut élu à Venise le 14 mars 1800 et qui rentre à Rome en juillet.

28 avril : Missionnaires : Nous retrouvons au Cateau les prêtres missionnaires : le recteur Lemaire, J.D. Lecompte, vicaire d'Ovillers, Douai et Coupé. En avril est au Cateau « Dom Rousseau » (De Rousseau a copié l'abbé Méresse sur des feuillets disparus depuis) ; c'est le dévoué bénédictin de Maroilles ; il a continué l'apostolat de Dom Lempereur, son ancien prieur ; résidant à Cambrai depuis 6 à 7 ans, il rayonne en Cambrésis, tantôt garçon de ferme, tantôt marchand ambulante de balais, pour échapper aux gendarmes.

Émigrés - Pièce 11 : Le maire du Cateau a reçu en septembre (13 fructidor) l'ordre suivant émanant du Sous-Préfet de Cambrai : « Les émigrés, prêtres déportés rentrent dans le département, même dans cet arrondissement, sans autorisation. Les rapports des maires n'en disent rien. Je recommande l'exécution des lois sur les passeports. J'ai donné l'ordre au commandant de la colonne mobile d'arrêter tous les émigrés et prêtres déportés trouvés sans autorisation compétente ».

Abbé Coquelet : Les maires font la sourde oreille et la persécution n'existe plus en Cambrésis, mais les missionnaires ont à se garder des farouches gendarmes ; il y a parmi eux le redoutable gendarme Tourbe qui « veut pendre le dernier prêtre » ; il pourchasse, mais sans succès, dans les bois, auprès des fermes isolées, l'insaisissable missionnaire Delannoy, ex curé de Caudry avant la Révolution ; ce dernier finit l'année au Cateau, il signe au registre le 28 décembre.

Pièce 3 : Police et justice : Les mesures de police sont en partie légitimées par les attentats à main armée. Le 22 brumaire (novembre 1800), quatre brigands, armés et masqués, ont dépouillé un voyageur sur la route de Bapaume, près de Cambrai. Le Commissaire du Gouvernement près du Tribunal de l'Arrondissement de Cambrai, le citoyen Farez, fait appel au zèle et à la vigilance des citoyens juges de paix du Cambrésis, en particulier au citoyen juge de paix du canton rural du Cateau.

Pièce 4 : Le Directeur du jury de l'arrondissement de Cambrai, notre compatriote Augustin Morcrette, appuie le 26 brumaire, par une note, la lettre du citoyen commissaire.

28 Frimaire An 9 : Le citoyen Morcrette, homme de loi, a quitté Le Cateau pour Cambrai ; il était receveur des pauvres de notre ville, le greffier de la mairie du Cateau ; François Collart le remplace à titre intérimaire, s'engageant à lui rendre sa place s'il revient au Cateau

avant deux ans révolus. François Oudart est caution du nouveau père des pauvres. Ceux-là ne sont pas oubliés dans les réjouissances publiques.

Le Premier Consul veut la paix, à l'extérieur comme à l'intérieur, mais l'Angleterre veut la guerre et l'Autriche suit l'Angleterre. Napoléon Bonaparte, par un plan audacieux, traverse les Alpes, au col du Grand Saint-Bernard, et surprend les Autrichiens à Marengo, le 14 juin, dans le Milanais. Moreau remporte en décembre la victoire décisive de Hohenlinden, près de Munich, qui lui ouvre les portes de Vienne. L'Empereur demande et conclut l'armistice avec Napoléon le jour de Noël 1800.

Saint-Mathieu 1800 : La Saint-Mathieu avait été fêtée le 21 septembre 1800. 100 affiches avaient annoncé, dans les communes circonvoisines du Cateau, le concours des jeux d'arbalète au profit et pour le soulagement des pauvres de notre ville. Un berceau de tir (nous dirons « un stand ») a été établi sur la place, auprès de la ci-devant église Saint-Martin, désaffectée, ouverte à tous les vents et délabrée ; le premier prix était une louche d'argent, le second prix des cuillers à café aussi d'argent.

Registre municipal : Les amateurs de l'arbalète, anciens membres de Saint Sébastien laïcisés, payaient un droit de tir dont le montant rentrait dans la caisse du Bureau de Bienfaisance. Le jury du concours était composé des citoyens Régis Rodriguez, homme de loi, de Jean Baptiste Cousin, orfèvre, et de François Fauquel, trois Catésiens administrateurs, lit-on après le nom de Jean Baptiste Cousin, « de l'hôpital civil ».

En décembre, les Catésiens apprirent avec sensibilité et réprobation l'attentat de la rue Saint-Nicaise contre le Premier Consul ; Napoléon échappa de justesse à l'explosion de la machine infernale d'un terroriste. Les rigueurs de la police redoublèrent contre les fauteurs de désordre.

La paix de Lunéville, signée avec l'Autriche en février 1801, fit de Bonaparte le maître de l'Italie et le chef incontesté de la France.

1801

Bureau de Bienfaisance : Le 12 germinal, au début d'avril 1801, les administrateurs de l'Hospice civil de la ville (on ne dit pas où il était installé. Saint-Lazare ? Saint-Esprit, ex Salpêtrière ? ou peut-être Palais ?) adressent une pressante requête au citoyen Dieudonné, Préfet du Nord, demeurant à Douai ; elle est légitimée par le déficit croissant du Bureau de Bienfaisance. Quel changement avec autrefois, le Domaine de la ville contribuait alors aux secours distribués aux malheureux.

Les corps supprimés (couvents et abbayes) faisaient des distributions journalières de soupe, pain, argent, vêtements et, en plus, faisaient mettre des fonds à la distribution des administrateurs des pauvres. Hélas ! Ces ressources n'existent plus, puis vint l'invasion des Autrichiens, les fermiers ont tout perdu et n'ont pu récolter.

Les soussignés (Th. Méresse, Horrie, Hennequand, Bricout fils, Antoine Oudart), nommés par le Sous-Préfet de Cambrai le 9 pluviôse (fin janvier 1801), proposent un moyen facile de remplacer les pertes éprouvées par les indigents de leur commune. La République leur doit 1 022 livres 40 de rente et revenu annuel. Ils étaient à prendre sur les corps ecclésiastiques supprimés, sur les biens d'émigrés et sur l'octroi des chaussées. Or, une pièce de 117 mencaudées, que possédait à Basuel la ci-devant abbaye de Saint-André, reste à vendre ; c'est le seul bien qui le soit encore dans les environs du Cateau.

Jacques Joseph Rousseau, fermier à Basuel, l'occupe ; ce bien pourrait être accordé aux pauvres en dédommagement de leurs pertes et de la vente de leurs terres ; ils avaient rentes annuelles de 8 livres sur le ci-devant Palais, 12 livres sur le couvent des Récollets,

d'autres sur l'abbaye, Saint-Esprit et Saint-Lazare, sur le couvent de Saint-Jacques de Cambrai, des rentes en bled sur les mêmes maisons, sur les pauvres de Poix, les Dames de Sainte-Elizabeth du Quesnoy, etc...

Saint-Mathieu 1801 : Le tir d'arbalète lors de la fête communale, comme l'année précédente, sera au profit des pauvres. Le concours de 1800 avait attiré du monde ; il y aura cette année trois prix : trois couverts en argent pour le premier prix, une louche pour le second et 6 cuillers à café pour le troisième ; les tireurs payeront 0,40 par coup ; pour être admis au 3^{ème} prix, il aura fallu tirer 10 coups dans les 1^{er} et 2^{ème} prix.

La charge des pauvres des communes du Mazinghien et Pommereuil, jadis banlieues du Cateau, est un héritage de l'Ancien Régime et des fabriques des deux paroisses qui pèse lourdement sur le budget du bureau de bienfaisance ; il faudrait lui rendre les rentes des ci-devant églises et couvents de la ville et restituer les biens des pauvres, « propriétés qui sont légitimement acquises aux indigents et n'ont été données que pour eux » ; cette revendication fait l'objet d'une nouvelle requête au Sous-Préfet en fin d'année 1801, ces biens ont été loués forts chers par l'entêtement et la surenchère des cultivateurs ; à l'expiration des baux, le bureau de bienfaisance doit les récupérer, en remplacement des revenus qu'il a perdus par l'effet de la Révolution. Mais le Sous-Préfet fait la sourde oreille, d'où conflit qui éclatera les années suivantes.

Pièces 14 et 14 bis : Clergé : Sous-Préfet et Préfet, en mai 1801, étaient alertés par une circulaire imprimée du Ministre de la Police Fouché : « Les prêtres, abusant de la tolérance du gouvernement, recommencent un appareil religieux qui serait moins le signe de la ferveur que de la désobéissance aux lois », et le Préfet Dieudonné lance une circulaire de Douai dont l'article VII stipule « que tout prêtre insermenté sera arrêté et conduit à la maison d'arrêt de la Préfecture ».

Le Concordat : Cependant, le Premier Consul voulait la paix religieuse ; il négociait le Concordat avec le Cardinal Consalvi. Tâche difficile ! qui aboutit le 15 juillet 1801 : l'Église renonçait aux fondations, à ses biens, mais il fallut de longues et délicates consultations pour stabiliser cette paix religieuse ; plus d'une année sera nécessaire, diminution des anciens évêques, soumission au pape des évêques constitutionnels, accord des prêtres jureurs ou réfractaires. En attendant, au Cateau, le régime des missionnaires continuait.

Le culte en 1801 : Monsieur Fleury signe « curé de Notre-Dame » comme avant 1791 ; ses séjours en notre ville sont irréguliers. Moizet (ou Moiset Pierre Joseph reçoit au Cateau son certificat d'amnistié le 21 pluviôse an 11) curé d'Avesnes-le-Gobert (les Aubert), Bricout, « catholique romain missionnaire », surtout Lemaire, « recteur du Cateau » (tels sont leurs titres laissés sur les registres) suppléent à la vieillesse du vénérable curé Fleury.

Statistique : Une statistique préfectorale nous renseigne sur l'activité économique du Cateau. Un recensement fait le 12 octobre (21 vendémiaire An X) donne 4 061 habitants dont sont absents 150 militaires en service. Il n'y a plus que six tanneries contre huit en 1789 (Pierre Célestin Hannequand, marchand tanneur, fut Président du canton en 1799, puis maire du Cateau ; il le resta jusqu'à la Restauration ; il mourut à 87 ans le 23 - 12 - 1845) (Monument funèbre du cimetière).

Une seule fabrique de savon subsiste des deux de 1789 ; par contre, le nombre des métiers à tisser atteint 40 contre 35 en 1789 ; on fabrique au Cateau la gaze ou « clairs à jour » (près du moulin Fourneau s'étend un pré vulgairement appelé le Pré d'Ane, bien communal servant au public de temps immémorial pour curer les linges et les toiles).

Le statisticien remarque que l'on consomme moins de bière dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai que dans les Flandres, au Nord du Département ; les pierres bleues des carrières de Marbaix et Hergies, dans l'Avesnois, remplacent au Cateau les pierres blanches et servent de soubassement aux briques fabriquées sur place ; il y aura trois fours à chaux.

En octobre, Antoine Charles Mortier était nommé Conseiller Général du Nord ; son fils, le Général, était alors à Paris, commandant la 17^{ème} division militaire auprès du Consul.

1802

En mars, Bonaparte réalise le rêve de tous les Français : la fin de 10 années de guerre ; c'est la paix d'Amiens, signée avec l'Angleterre, restée seule dans le conflit et demeurant maîtresse incontestée des mers.

Napoléon reçoit la récompense que la Rome Antique accordait à César, victorieux, « Le Consulat à vie », et le Consul croyait la paix assurée à l'extérieur comme au-dedans du pays.

Resse (?) II, p. 177 : Toute la France célèbre la paix continentale. Au Cateau, le 2 avril, elle est fêtée par une cérémonie symbolique : la municipalité, aux sons d'une musique guerrière, reçoit, au pied de l'arbre de la Liberté, le serment de fidélité des époux Pruvost, mariés depuis 54 ans, et renouvelant leurs promesses d'union et d'amour conjugal ; noces d'or où nos concitoyens souhaitent de voir l'aurore d'un nouvel âge d'or.

Registre - Agenda de mairie 1801 - 1806 : Chacun veut souscrire pour élever un monument au nouveau César, mais le Conseil refuse cet honneur et, suivant son désir, le 3 vendémiaire An 11, en septembre, l'argent est rendu aux souscripteurs.

Gallia Christiana : Le 6 juin, le nouvel évêque de Cambrai : Monseigneur Belmas fait son entrée dans la ville de Fénelon. Évêque constitutionnel de l'Aude, il est accueilli avec réserve, tout d'abord par les prêtres non jureurs, mais il établit vite son autorité et l'union du clergé, avec l'oubli du passé.

Schelle, évêque du Nord, a démissionné. Redevenu simple curé de Saint-Eloi à Dunkerque, il assiste à l'intronisation de Monseigneur Louis Belmas, à côté d'anciens grands vicaires de Monseigneur de Rohan qui a aussi renoncé à l'archevêché de Cambrai.

Culte au Cateau : En cette période de transition, Le Cateau conserve « un recteur missionnaire », Albert Lemaire, qui signe au début de 1802 « recteur du Cateau » ; il est assisté, pour les baptêmes, de Messieurs Delannoy et Maréchal, prêtres missionnaires.

Mais avec thermidor (22 juillet), un registre régulier est tenu par un clergé à demeure et qui emploie les termes du calendrier révolutionnaire. Le 13 thermidor, Hernoux, vicaire ; le 16, Gilleron, aussi vicaire ; plus tard Lebon.

L'ancienne formule des actes de mariage [qui] faisait état des « fiançailles célébrées et des pouvoirs accordés par Son Altesse Monseigneur l'Archevêque de Cambrai, pour procéder à la bénédiction nuptiale » disparaît.

Le 23 juillet, Albert Lemaire unit Nicolas Tilmant et Agnès Tamboise de Montigny (le Tronquoy) près Caudry ; il n'est plus recteur du Cateau mais « vicaire à La Longueville les Bavai, spécialement délégué par Maître Fleury » ; celui-ci est provisoirement chargé des fonctions pastorales pour toute la ville du Cateau. Monsieur Lemaire reviendra dans la région du Cateau comme doyen de Solesmes, en 1814, où il finira ses jours en 1821.

Le vénérable Monsieur Fleury est donc curé « provisoire » du Cateau ; son grand âge doit être la cause de l'aide à lui apportée, en sus de ses trois vicaires, par Messieurs Ghillet, Maréchal, Moize, déjà cités, et Delaistre qui reprend le titre désuet de « grand clercq de

Saint-Martin du Cateau » (Parfait Delaistre, ancien curé, décédé le 22 mai 1837 à 84 ans) (registre presbytère).

Registre agenda mairie - 1802 : Le 9 fructidor, notification est faite à la mairie de la radiation comme émigrée de Véronique Hutin, ex religieuse du Saint-Esprit et malade.

Le 27 octobre, le Préfet du Nord fait savoir à la mairie la prohibition de vente et d'impression d'un livre intitulé « Entretien sur toutes les religions », ouvrage qui pourrait, en cette période de pacification civile et religieuse, troubler les esprits.

L'union sacrée est nécessaire pour l'œuvre de redressement de la France. Réorganisation des finances, création de la Banque de France ; on travaille au Code Civil qui restera le nôtre. Le Premier Consul s'intéresse à l'instruction, à l'enseignement secondaire où seront façonnés les élites, ses futurs officiers et fonctionnaires.

Agenda - Pièce 16 : Collège : On répare au Cateau le vieux collège où est rétabli l'école secondaire. Le conseil municipal en a fait la demande. « Considérant que les mêmes professeurs, qui ont fourni les plus brillants sujets à l'ancienne Université de Douai, existent encore dans nos murs », le 17 frimaire An XI (décembre 1802), le Préfet du Nord consent, par lettre adressée à la mairie, que le citoyen François Joseph Carville remplisse une place de professeur à l'école secondaire du Cateau. Ancien bénédictin de l'abbaye de Vauclair dont il fut prieur, Dom Carville était Catésien et fils de Jérôme Carville, notaire ; sa sœur avait épousé Pierre Joseph Lancelle, veuf en premières noces d'Alexandrine Mallet ; il était employé, peut-être après l'abbé Bracq, au dépôt des livres installé dans la ci-devant abbaye de Saint-Aubert à Cambrai ; peut-être y retourne-t-il lors de ses vacances ?

Une partie du collège a été achetée comme bien national par le citoyen Preux de Neuville. Or, il n'a pas acquitté le prix de son adjudication ; s'il n'a pas payé pour le 17 nivôse (janvier 1803) à 10 heures du matin, il encourra la déchéance. Il sera alors procédé à l'expertise des dégradations qu'il aurait pu commettre depuis le jour de la vente, en présence du citoyen Paparet, receveur de l'enregistrement, ou de son délégué. Renonça-t-il à l'acquisition de la « maison provenant des Jésuites » ?

Bureau de Bienfaisance : En plus de l'instruction, le Premier Consul s'intéressait aux hospices dépouillés des revenus qui permettaient leur subsistance. Le Bureau de Bienfaisance du Cateau continue à être victime des spoliations.

La polémique de ses administrateurs avec le Sous-Préfet dura l'année 1802. Un commissaire avait été désigné par le Sous-Préfet pour trancher le litige. Voici des extraits du mémoire rédigé par les pères des pauvres de notre ville ; il évoque un passé encore peu éloigné.

Mémoire : Le ci-devant archevêque de Cambrai était seigneur souverain du Cateau et des villages composant sa châtellenie ; en même temps, il était Président des États du Cambrésis où la ville du Cateau y avait aussi son député. Les besoins de cette ville commandaient l'établissement d'un octroi. Le ci-devant archevêque et le député obtinrent des États qu'il pèserait sur Le Pommereuil et Mazinghien, comme sur la ville ; en compensation, il était juste que l'ancien Magistrat accordât à leurs pauvres quelques secours pécuniaires.

Comme Magistrat du chef-lieu de la châtellenie, les échevins du Cateau étaient juges civils, criminels et de police de cette ville, du Pommereuil, Mazinghien, Saint-Benin, Maurois, Reumont, mais dans les deux premières communes l'administration était confiée à un citoyen, nommé connétable ; tous les ans, le Magistrat lui donnait 12, 15 ou même 18 livres, et jamais au-dessus, pour être distribuées aux indigents ; cette libéralité était gratuite et les pauvres des deux villages étaient en très petit nombre.

Par les mêmes motifs de générosité et en considération des avantages des contributions et

octrois établis en sa faveur sur ces deux villages, l'ancien Magistrat payait chaque année 25 livres à Jean Michel Dargent, chirurgien à Catillon, pour accoucher les femmes et soigner les malades, et 30 livres aux clerks pour l'instruction des enfants des pauvres de Mazinghien ; 12 livres 10 sols à Hubert Girard, chirurgien à Ors, pour les mêmes soins, et 30 livres à Antoine Carpentier, clerk du Pommereuil, pour l'enseignement des enfants pauvres de ce village.

Voilà les dépenses annuelles : 60 à 70 livres pour les deux communes, et l'abonnement de l'octroi seul du Pommereuil s'élevait par an jusque 1 000 livres. Or, toutes les fondations de rentes sur maisons ou donations de terres l'ont été pour les seuls pauvres du Cateau car ceux des villages susdits étaient en nombre infime. La preuve ? Le chirurgien desservant Le Pommereuil demeurait à une lieue de ce village, il ne recevait que 12 livres 10 sols pour visites et voyages de toute une année ; il n'y avait pas deux malades par an parmi les pauvres et accouchées. Contraste avec Le Cateau où les 3/8^{ème} de la population forment « les pauvres », alors qu'au Pommereuil et à Mazinghien ils sont devenus propriétaires par l'acquisition ou le partage des biens nationaux ; ils ont maisons et jardins alors qu'ici, en ville, les 3/4 des indigents sont logés dans des caves fétides et infectes. Cette année, les médecin, chirurgien, les deux accoucheuses, n'ont pas touché 0,05 (cinq centimes) par visite. La ville du Cateau, entourée dans ses murs, ne peut [pas] s'étendre, sa population depuis un siècle n'est pas augmentée ; au contraire, l'aisance règne dans les deux villages de l'ancienne banlieue.

Or, comment se fit le partage des biens des pauvres par décision du Sous-Préfet ? 6/53^{ème} furent attribués aux pauvres du Pommereuil, 4/53^{ème} à ceux du Mazinghien et 40/53^{ème} (4 000 mencaudées environ) aux pauvres du Cateau. Les « considérants » du Sous-Préfet étaient que, jadis, ces deux villages ne formaient qu'une seule paroisse avec Le Cateau et que, lorsque des églises y furent construites avec paroisses séparées, l'administration des pauvres resta au Cateau.

Protestation des Catésiens : On protesta au Cateau contre cette « justice distributive » plus apparente que réelle, chiffres en main. Le Pommereuil a 800 habitants mais pas même 20 pauvres, de même au Mazinghien. Le Cateau, avec 1 400 à 1 500 indigents, contre 40 à peine dans les villages désignés. Nos défenseurs posent le défi de prouver le contraire. La base de la répartition doit être proportionnelle, non au nombre d'habitants mais à celui des indigents.

1803 - 6 thermidor an onze : Mais le Sous-Préfet relèvera le défi ; il déclare qu'il y a 337 pauvres au Pommereuil et 327 au Mazinghien et donc que les dispositions adoptées sont justes, fin juillet 1803.

20 thermidor : Les pères des pauvres catésiens refusent le partage ; ces listes, disent-ils, sont mensongères ; il y aurait au maximum 37 pauvres au Pommereuil, peut-être plus au Mazinghien, moins riche ; les pauvres du Cateau sont frustrés et volés par l'entêtement utopique du Sous-Préfet.

Depuis l'érection des paroisses indépendantes, aucune donation dans ces deux villages n'y ont été faites pour les indigents quasi inexistantes, avant la Révolution, Le Pommereuil étant à l'aise et depuis les habitants sont beaucoup plus riches par le partage des biens nationaux de leur terroir. Les pauvres du Cateau ont été, eux, encore appauvris ; leur sort, loin d'être amélioré par la Révolution, est beaucoup plus malheureux ; ils n'ont pu acquérir ou se partager une partie de ces grandes fermes des domaines nationaux qui existaient à 3/4 de lieue de la ville.

Rappel de la bienfaisance des couvents : La suppression de l'abbaye, des trois couvents, des confréries charitables, leur a fait perdre la distribution journalière de soupe et de pain,

faite alternativement par chaque communauté, sans compter les bouillons, le vin et l'argent qu'on leur donnait dans la maladie.

Regrets superflus et inutiles.

Messieurs Hennequand, Druon, Théophile Méresse obtinrent un seul privilège : que des troncs seront posés « en faveur des pauvres » dans les temples et édifices publics, mais les aumônes bienfaisantes ne remplaceront pas les soupes populaires et la « marmite des pauvres » qui, chaque jour, au temps regretté des Seigneurs Archevêques, des Bénédictins, Récollets, Sœurs noires, nourrissaient les classes misérables de notre ville.

1803

Culte : Prêtres et religieuses sont amnistiés. Monsieur Fleury, curé provisoire, termine sa carrière au Cateau ; il y a béni, le 25 janvier, son dernier mariage ; un Catésien, Jean Baptiste Tilmant, rentré d'émigration, l'aide avec ses vicaires Hernoux et Gilleron. Élève de l'université de Douai, Monsieur Tilmant avait été vicaire à Saint-Georges à Cambrai ; après 12 ans d'exil, il reparaît en sa ville natale ; il mourra en 1842, après une longue carrière où sa douceur et son amour de paisible conciliation le firent aimer comme curé du Quesnoy.

Le 5 février, le nouveau curé du Cateau, « nommé par Monseigneur l'Évêque », signe aux registres, cotés et paraphés comme sous l'Ancien Régime. C'est Jean François Damasse Delannoy, ex curé de Clary, déporté, émigré à Ath en 1792, puis en Allemagne, qui a été missionnaire au Cateau à la barbe des farouches gendarmes (recteur de la mission au Cateau avant d'être doyen) ; il y sera curé doyen de 1803 à 1812 avant d'être transféré à Valenciennes, doyen de Notre-Dame, où il mourra en 1835.

Registre agenda de la mairie : Il recevait son certificat d'amnistié le 11 pluviôse, en même temps que les prêtres Hernoux Alexis, étudiant en théologie à Cambrai en 1789, et Alexandre Pierrart, né en 1732, décédé le 28 février 1811 âgé de 79 ans (registre presbytéral, f 54). Monseigneur Belmas aurait choisi l'intrépide missionnaire de notre Cambrésis de préférence à l'ancien curé de Notre-Dame, Monsieur Fleury, très âgé, à Casiez, ex lazarisite, et Gilleron, ancien vicaire, qui auraient été présentés au choix de l'Évêque par le conseil municipal du Cateau (d'après l'abbé Méresse). Monsieur Fleury, né en 1722, était l'année suivante curé de Rumilly ; il décéda en 1804.

Quant au curé constitutionnel Grébert, devenu conseiller municipal de notre ville, marié avec Ursule Dochez, il s'éteignit à Cambrai dans la misère.

Lietbert Coupé, Rousseau, les anciens missionnaires auxiliaires de Monsieur Delannoy, rentrent au Cateau et deviennent ses vicaires en mars et juin.

En avril, Santerre (NB : d'après l'abbé Méresse : Santerre Jérôme Joseph, prêtre grand clerc, « ex bernardin », fils de feu Joseph Santerre et Catherine Bisez, décédé à 65 ans 1/2 le 15 septembre 1811 ; il y a eu Auguste Santerre, novice en 1770 aux Petits Augustins de Paris - Registre du presbytère F.F. 49, f 52 v - 1770) remplace Delaistre et y donne le sacrement de baptême.

Le 15 floréal (début de mai), un arrêté du Préfet du 9 floréal permet au citoyen Dehaussy, ex curé de Saint-Martin au Cateau avant la Révolution, de rentrer en possession de livres dont il avait demandé la restitution.

Registre agenda de la mairie : Dehaussy Jean Baptiste reçoit certificat d'amnistie, délivré par le grand juge et ministre en sa faveur, le 22 décembre 1802.

Les citoyens Lefebvre Pierre Joseph, la citoyenne Macron Ferdinande, son épouse, et Bonnaire Humbertine Hyacinthe Dieudonné (sœur de l'ancien maire de Douai, avocat, décédé, professeur à l'Université de Brunswick et précepteur des enfants du duc régnant).

Avril - 23 germinal : Le 29 avril 1803, on demande au citoyen Louis Charles Leroy, beau-

frère de Louis Désiré Bonnaire, la preuve du décès dudit avocat et de Catherine Philippine Deruesne, sa femme (CF argenteries de la famille Bonnaire avec armes parlantes : un ange soufflant sur un arbre le « Bon Air » ou Eole « Bon vent Bon Air »).

Jean Baptiste Dehaussy, curé de Saint-Martin de 1782 à 1792, passa, lors du Concordat, dans le diocèse de Tournai, où il meurt doyen de Peruwelz le 25 mai 1810.

En 1803, le clergé catésien était donc composé d'ex réfractaires nommés par Monseigneur Belmas, ex évêque constitutionnel. La paix religieuse et l'union sacrée des anciennes divergences avaient été réalisées par la sage autorité du Premier Consul.

Nouvelle guerre : L'Angleterre refusant de sortir d'Égypte et d'évacuer Malte, suivant les clauses du traité d'Amiens, le Premier Consul rompt avec elle en mai 1803 (Prairial An XI). Cette nouvelle guerre déclarée aux Anglais est annoncée le 29 prairial aux Catésiens ; depuis le 14 prairial, des ordres de haute police avaient été donnés pour la surveillance des insulaires.

Préparatifs d'invasion : Le 19, un arrêté du Préfet était publié et affiché : une souscription était ouverte pour l'armement et l'équipement d'un vaisseau destiné à l'invasion de l'Angleterre, un vaisseau départemental.

De toutes parts, écrit le Préfet le 26 prairial, on réclame de hâter le moment de la vengeance contre Albion et la construction de vaisseaux plats. Les notes sont communiquées au conseil et adoptés sont les vœux d'équipement d'un vaisseau payé par les citoyens du Nord.

En attendant les longs préparatifs d'invasion et du camp de Boulogne, Bonaparte fait envahir le Hanovre, possession de la Couronne Anglaise.

Maréchal Mortier : C'est à notre compatriote, le Général Mortier, qu'est confiée cette mission ; il s'en acquitte brillamment, fait prisonnière l'armée anglaise.

NB : An 10, 14 frimaire : Édouard Mortier, Général en Chef, commandant la 1^{ère} division militaire à Paris, représenté par Henry Mortier, cultivateur, est parrain, avec comme marraine Sophie Mortier, 30 ans, domiciliée à Briastre, d'Édouard Henry Adolphe Casimir Joseph, né le 14 frimaire, fils de Hector Auguste Alexandre, cultivateur, et d'Amélie Triquet.

Fastes de la Nation française - 1808 : Après la violation du traité d'Amiens, il fut appelé par le Premier Consul pour commander en chef l'armée française destinée à s'emparer du Hanovre, ce qu'il exécuta ; il fit l'armée anglaise prisonnière de guerre et renouvela à Suklingen ce qui était arrivé en 1755 à Closterseven. La capitulation est signée sur un bateau amarré dans l'Elbe.

Le général Mortier est gouverneur du Hanovre ; il parle couramment anglais, ce qui facilite les négociations avec les Anglais. Il eut pu faire une prisonnière de marque : Madame, épouse du Comte de Provence, le futur Roi de France, alors « pauvre Roi de Mitau », Roi miteux sans royaume ; il traite la Princesse de France avec égards et courtoisie et la laisse libre.

Le Général Mortier épouse, en Hanovre, la fille du maître des postes, Eve Klummer [Himmes], qu'il ramène à Paris, où il est nommé Général de Division, commandant la garde des Consuls pour l'artillerie.

Vie municipale au Cateau en 1803 : Son père, le Conseiller Général Mortier, vit en dehors de la vie politique municipale ; son nom est au « Bottin » de 1803 (annuaire conçu par le chevalier Bottin de Lille et qui porte toujours son nom) à côté de celui du Maire du Cateau. C'est Monsieur Célestin Hennequand, tanneur. Il a, comme adjoint, le citoyen Auguste Ledoux-Deudon, percepteur (qui remplace Besse suspendu le 3 floréal par le Préfet) ; l'autre

adjoint est le médecin Siméon (Simon) De Beaumont, l'ancien maire. Charles Deudon, homme de loi, est receveur de la ville. Toilliez est juge de paix avec Dejardin suppléant. Il y a cinq notaires et trois huissiers et un atelier de fausse monnaie, toujours d'après le Bottin ; les faux monnayeurs sont arrêtés ; ils fabriquaient, avec de vieux sous belges usés, des pièces de 24 et 26 sous et des pièces de 6 liards avec du fer battu et bronze.

Pompiers : Une compagnie de sapeurs-pompiers est en fonction depuis le 18 janvier ; douze de ses membres toucheront des indemnités de paiement.

Registre agenda mairie - 13 floréal : Culte : Au début de mai, le premier mandat de traitement est annoncé à Monsieur Delannoy, curé du Cateau. L'église est protégée le 1^{er} prairial (22 mai) : un arrêté du Préfet porte « que la Dame Veuve Siraux (épouse de l'acquéreur de l'ex abbaye) est tenue d'ériger la muraille du pourtour à 15 pieds des murs de l'église » ; en juillet, le 22 messidor, elle est sommée de s'exécuter ; le 15 thermidor (août) on exige qu'elle fournisse ses moyens de dépense et le contrat d'adjudication de l'abbaye ; en octobre, on annonce, à l'intention de la récalcitrante, l'envoi d'un extrait des obligations à remplir par l'acquéreur des biens nationaux, avec force détails.

11 prairial : La Veuve Siraux risque la déchéance, comme il advient pour six acquéreurs de biens nationaux négligents ou insolubles : les sieurs Besse, Merlin, Gay, Lajardie (?), Chartiaux (Sartiaux) et consorts, enfin Leblond.

Des réparations sont faites à l'église le 12 messidor (juillet) ; une lettre est envoyée par le conseil municipal pour récupérer les ornements, mis en lieu sûr au Quesnoy par Dom Mortier, mais ne sont-ils pas dispersés ou disparus lors de l'occupation autrichienne ?

9 germinal - Prêtres et religieux au Cateau : Prêtres et religieux reçoivent leurs certificats d'amnistie le 9 germinal, les citoyens Boitte, Capelle et Bévenot, ex religieux ; ce dernier ne peut être atteint ; c'est Dom Bévenot, bénédictin de Saint-André le bras droit et le fidèle compagnon de l'abbé Dom Maur Delhaye, il deviendra doyen de Maubeuge où il mourra.

NB : Dom Bévenot laissa des archives au presbytère de Maubeuge. Monsieur l'Archiprêtre Flament me les confia en septembre 1938, lors des menaces de guerre après l'entrevue de Munich ; il me les donna pour l'abbaye de Wisques car elles intéressaient l'histoire monastique ; ainsi elles furent sauvées du bombardement et incendie du presbytère de Maubeuge en mai 1940.

Dom Bévenot mourut en 1847, âgé de 92 ans ; le dernier bénédictin de Saint-André au Cateau survivait 57 ans après la fin du monastère.

Le citoyen Boitte (Pierre Joseph) était ancien bénédictin de Maroilles (comme Dom Lempereur et Dom Rousseaux). Quant au citoyen Capelle (Xavier), il était avant la Révolution religieux d'Hautmont. Nous le retrouvons professeur au collège du Cateau, puis professeur retraité ; il mourut dans sa ville natale à 81 ans, en 1841. Il était fils d'Eustache et de Marie Martine Josèphe Lobry.

21 germinal : Douze jours plus tard, le 21 germinal, arrivaient à la mairie les certificats d'amnistie de Jean Baptiste et Nicolas Tilmant, prêtres (l'un d'eux mourut doyen du Quesnoy) et de Norbert Tellier (l'ancien Dom Bernard, bénédictin de Saint-André, né à Forenville). Monsieur Lefebvre-Macron est chargé de remettre le certificat à Monsieur Tellier, demeurant à Niergnies ; ceux des Tilmant sont confiés à G. Tilmant qui les transmettra à ses frères.

7 floréal : Le 7 floréal, c'est le tour du citoyen Jean Baptiste Hennequant ; il sera enterré au Cateau, où il naquit en 1737, fils de Nicolas Hennequant, échevin de la ville, et de Marie Anne Carville ; il fut membre de la Compagnie de Jésus ; son acte de décès, le 14 juillet 1818,

porte « 87 ans ex Jésuite ».

1^{er} prairial : La lettre d'amnistie du citoyen Leroux Xavier (né le 31 juillet 1758, il était chanoine à Notre-Dame de Cassel, devint prêtre habitué à Douai et y mourut en 1841), ex chanoine, parvenue à la Sous-Préfecture le 25 juin 1805, il sera pensionné ainsi que Monsieur Jacquemart, ex religieux, en 1805 ; son prénom est Joseph, Joseph Leroux.

28 prairial : Il y a aussi les amnistiés laïques, parmi lesquels Augustin Collet, Benoît et Philippe Delhay, ces derniers neveu et frère du dernier abbé de Saint-André, tous les trois cultivateurs.

Fondation Pierre Simon : On exhume les vieux papiers de donation ; le 28 prairial, une lettre du Sous-Préfet témoigne de sa surprise à ce que le Maire du Cateau ait négligé jusqu'à ce jour de prendre connaissance des pièces produites relativement à la fondation de Monsieur Simon, ancien chanoine ; il s'agit du testament du chanoine Pierre Simon, du chapitre de la Cathédrale, qui, en 1584, avait été bienfaiteur du couvent du Saint-Esprit ; né au Cateau ; il fonda alors trois bourses d'études pour de jeunes Catésiens.

9 thermidor : Boues de Saint-Amand : Trois affiches, fin juillet, sont mises au Cateau ; on cherche un concessionnaire pour la location des boues de Saint-Amand, établissement thermal dont les eaux bienfaisantes avaient été la providence des goutteux et rhumatisants sous l'Ancien Régime.

Conscription : Le 12 thermidor (août 1803) est publié l'appel des 122 conscrits de réserve pour le train d'artillerie et de 6 000 chevaux en notre région.

Travaux sur les côtes : Le 25 est affiché la mise en adjudication des travaux aux ports de Dunkerque et de Gravelines. Napoléon fait ses préparatifs et transforme la côte du Pas-de-Calais en une « muraille de fer et de bronze » protégeant le camp de Boulogne, face à l'Angleterre.

7 frimaire - On redoute les espions : Le 29 novembre, le Sous-Préfet ordonne « la surveillance des prêtres et moines étrangers, colporteurs et marchands d'almanachs et de chansons » ; cela donne du travail aux gendarmes qui doivent déménager une fois de plus ; logés jadis comme « cavaliers de la maréchaussée » au marché aux chevaux, ils émigrent au couvent de Saint-Lazare, puis au collège, enfin rue des Récollets dans le bâtiment des héritiers Tilmant, le 27 brumaire.

Gendarmerie : Pour longtemps, ils resteront installés dans la maison familiale des Tilmant, l'ancienne auberge de l'Opéra. On s'occupe de leur installer un lazaret. La vieille gendarmerie est encore debout avec sa cour pavée d'anciennes dalles de la chapelle des Récollets et du couvent voisin, presqu'en face, propriété aussi des héritiers Tilmant.

Pensionnats ecclésiastiques et militaires : Mais les « pensionnaires ecclésiastiques » du Cateau donnent aux gendarmes peu de soucis, sauf peut-être de leur porter mandats comme aux mutilés et pensionnés de guerre, tels le sous-lieutenant réformé Deruesne Théophile qui reçoit sa solde au Cateau.

Pierre Egret, ex capitaine, est décédé ; on réclame son acte de décès et l'acte de profession d'un ex récollet, Jean Baptiste Leroy ; ce nom est inconnu au Cateau où la mairie n'a point traces de registre aux professions religieuses qui étaient conservés dans l'intérieur des couvents.

Il y aurait de quoi rétablir une double communauté avec les prêtres, religieux, religieuses

(cy-devant) pensionnés et domiciliés en notre ville.

1803 - Novembre : Voici leur liste au 10 brumaire an XII : Boitelle Pierre Joseph, Jean Philippe Denisse, Martin François Joseph, Dubois ex religieux, Marie Anne Lenne, Marie Félicité Lefebvre, auxquels s'ajouteront les noms de Véronique Hutin, Marie Thérèse Caffeau (sans doute les ex sœurs du Saint-Esprit Monique Hutin et Suzanne Caffeau 1791).

1804 - 29 prairial : Acte de notoriété pour pension ecclésiastique de Jean Baptiste Canonne, vicaire de Saint-Martin.

1805 : Janvier : Liquidation des pensions ecclésiastiques lettres d'avis Loncle Marie Louise, Carlier Marie Anne Constance, Pamar Marie Françoise, Pierrart Marie Thérèse.

Avril : Dames Boitte et Hutin.

F.F. 58 - 1789, p. 168 : Boitte Marie Joseph, novice au couvent de l'ordre de Saint-François de Bavay.

Et en 1804, en juin, la liquidation des pensions est opérée pour les citoyens Laude, Pierrart, Jesquy, Alglave, Carville, Delbruyère, Guillet (18 messidor : demande de l'acte de décès de Monsieur Alexis Joseph Ghillet, curé du Pommereuil), Huche (ou Hache), Gilleron, Hernoux, Hennequant et Capelle ; les titres de pension seront remis aux ecclésiastiques domiciliés en cette ville ; en plus il y aura Étienne Pamar (décédé le 17 octobre 1811), il a 63 ans, pensionnaire de l'état, époux de Marie Josèphe Malliart ; Jacques Claude Prévost, prêtre bernardin, fils de feu Étienne et Michelle Huelle, né et mort au Cateau, à 71 ans, le 7 novembre 1816.

Pierre Jacques Joseph Jacquemart, né à Landrecies, décédé au Cateau à l'âge de 76 ans le 27 décembre 1817, ancien religieux de l'abbaye de Vauclair ; son jeune collègue et confrère en religion Jean Baptiste Pierrart, ex religieux de Vauclair (il est écrit Onclair), décédé le 1^{er} août 1821 âgé de 42 ans et fils de Jean Baptiste Pierrart, propriétaire, et Thérèse Denisse, catésien d'origine ; Pierre Joseph Martelle, dont il est question dans une lettre du 22 prairial an 13, fils de J. Ant. Jj. Martelle et de Marie Anne Demon, fut prieur de Ribemont puis directeur de l'École royale militaire de Beaumont-en-Auge (Normandie), âgé de 81 ans, retiré au Cateau, il y décéda le 4 novembre 1821.

Louis François Druenes (ou Deruesnes), ex cordelier « pensionné du gouvernement » mourut en cette ville le 23 décembre 1822 âgé de 75 ans.

Ignace Joseph Deudon atteint l'âge de 84 ans en sa paisible retraite du Cateau ; ancien prêtre, il s'éteignit le jour de Noël 1837 ; il était fils de Charles Théodore François Joseph Deudon et de Marie Collet.

Encore un Catésien d'origine, Maître Antoine Hays (Huche peut-être mal orthographié), fils de François et Marie Louise Jacquemart, décéda en 1839, ayant atteint 80 ans.

Religieuses : D'autres Catésiennes viennent finir leurs jours au Cateau ; anciennes religieuses, ne se réunissaient-elles pas en une sorte de béguinage ou communauté ? Toutes très âgées, la première qui quitte ce monde fut Marie Magdeleine Josèphe Deruesnes née vers 1729, fille de Jean Deruesne, homme de loi, et de Marie Philippine Dupont ; elle s'éteignit, âgée de 88 ans, le 19 août 1817 ; le 5 novembre suivait dans la tombe Sœur Adélaïde Noirmain, de l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte, âgée de 80 ans ; elle était fille de Nicolas Noirmain et Catherine Fosse, de Basuel.

En 1834, Marie Josèphe Hutin, ancienne religieuse pensionnaire, fille de Marc et Cécile Ségard, âgée de 77 ans ; en 1839 Catherine Roussy à 79 ans ; enfin en 1843 Catherine Brochart à 78 ans, native de Saint-Martin-Rivière, fille de Gille et Léopoldine Eliart, furent les dernières religieuses de l'Ancien Régime qui reposèrent au Cateau, non loin des couvents disparus et à l'ombre du clocher de l'ex abbatale bénédictine.

Bénédictins revenus : Parmi les religieux pensionnaires, les citoyens Debruyère et Laude étaient anciens bénédictins du Cateau ; Dom Tuboise et Bonneville étaient rentrés aussi ; anciens régents du collège avant la Révolution, ils avaient installé une petite école ; ils pouvaient former une petite communauté, leur abbé Dom Maur Delhaye, résidant au Quesnoy, y mourut le 10 décembre 1803. Dom Debruyère mourut principal du collège de Tourcoing en 1811.

Les derniers bénédictins de Saint-André ressuscitèrent le vieux collège des Jésuites du Cateau. Mis en demeure de fermer leur école privée, Dom Bonneville et Tuboise reprurent leurs cours d'avant l'émigration, sous l'Empire, ils continuèrent l'œuvre d'instruction abandonnée avec la fin de la Royauté.

Dom Carville, Dom Capelle, autres bénédictins, et M. Jesquy avaient déjà rouvert les cours du collège, avec cinq professeurs ; le vieil établissement avait à nouveau sa prospérité d'antan.

1804

Fin janvier : Après la visite du Sous-Préfet, un arrêté du 4 pluviôse décidait l'organisation provisoire du collège, érigé en école secondaire, et la réouverture suivant le programme de Bonaparte, qui était de développer et rénover l'instruction.

Défense des côtes : Sur le plan militaire, il faisait mettre en défense la côte et continuait les préparatifs pour l'invasion de l'Angleterre. Les Catésiens y participèrent : le 7 nivôse, voitures et ouvriers sont requis pour Boulogne ; des camps de vétérans sont prévus, des adresses sont faites aux curés pour qu'ils exhortent leurs ouailles à la défense de la patrie ; plus tard, en juillet, on passe en adjudication les travaux des ports d'Ostende et de Nieuport.

Mesures de contre-espionnage : On signale, le 22 février, la présence en nos régions de 10 brigands venant de l'Angleterre pour tenter aux jours du premier Consul. Le 24 février, ils sont devenus 19 et 19 signalements sont envoyés au citoyen Claisse, brigadier de la gendarmerie, avec exemplaires de lettres prouvant leur conspiration contre Bonaparte.

Le 18 ventôse, (début de mars), les nommés Bailly et Bocquet, en avril Bernard Hazard et Abraham Isaac, un juif, sont suspects ; les deux derniers sont arrêtés, soupçonnés d'être agents d'Angleterre.

La suspicion s'étend sur les émigrés qui cherchent à pénétrer en France ; on doit surveiller notamment ceux qui se trouvent à Gibraltar. Par contre, l'exéquatur est donné par le Premier Consul au citoyen Ciffin, agent commercial des États-Unis d'Amérique. En mai, on enquête même sur la profession et la réputation du citoyen Largilière du Cateau. On craint des menées dissidentes des émigrés ou des terroristes à la solde de l'Angleterre contre la vie de Bonaparte.

Pour assurer l'avenir du pays, Bonaparte décide de fonder une dynastie à l'instar de la Rome Antique, comme au temps de Charlemagne ; la France deviendra un Empire. Le 6 prairial, un décret impérial est promulgué sur l'hérédité de la dignité impériale.

18 prairial An XII : Les Catésiens en apprennent la nouvelle en ces termes : « Il faut remercier l'Être Suprême du don précieux qu'il nous a fait en la personne de Napoléon Bonaparte ». Pour le Sous-Préfet, absent, Monsieur Richard Frémicourt traduit le vœu général pour la prospérité de Sa Majesté l'Empereur de l'Empire Français.

Archives diverses, pièce 10 - 18 prairial : « Monseigneur l'Évêque, ajoute-t-il, Monseigneur l'Évêque du département du Nord vient d'ordonner par un mandement des prières publiques et un Te Deum (on a copié Thé Déum) le dimanche 28, à 11 heures du matin, en l'église paroissiale. « Entourez-vous, Monsieur le maire, de tous les fonctionnaires publics, civils, judiciaires et militaires, qu'à votre invitation tous les habitants se réunissent à vous et aux ministres des autels et qu'une seule voix porte jusqu'au trône du très haut les sentiments d'admiration et de reconnaissance dont tous les cœurs sont pénétrés, pour la nomination du héros de la France à la dignité impériale, pour apprécier les bienfaits du sauveur de la Patrie ».

Le Maréchal Mortier : En mai, notre compatriote Édouard Casimir Mortier est nommé Maréchal de l'Empire ; il fait partie des 16 généraux promus Maréchaux à l'occasion de la proclamation de l'Empire, à côté de 30 et plus, mécontents d'avoir été oubliés. Mortier était alors commandant de l'artillerie de la Garde Impériale. Il présidera le collège électoral du Nord, où son père sera élu Sénateur.

Campagne de vaccination : Les corps constitués du Nord font une propagande intense pour la vaccination, campagne de propagande comparable à la lutte antituberculeuse de 1936 et suivantes, seul remède contre la petite vérole ou variole qui décima tous les Rois de France, leur famille, leur cour et leurs sujets.

Registres aux délibérations 1804 - 4 pluviôse An XII : Les Évêques y consacrerent des mandements, des circulaires exaltent les bienfaits de la vaccine.

« Ce début du 19^{ème} siècle, siècle de la vaccine » ou qui sera plus connu par la désignation du siècle de Bonaparte. Il verra propager ce don bienfaisant de la Providence, ajouté à toutes les merveilles qui illustrent l'administration de ce « grand homme ».

Vaccination : Au Cateau, les ravages de la petite vérole sont importants : 1/5^{ème} et quelquefois 1/4 des enfants atteints sont emportés par la maladie. Aussi le Bureau de Bienfaisance décide-t-il de faire vacciner gratuitement les enfants indigents par le chirurgien Bomblet, en présence du citoyen De Beaumont, docteur en médecine. Le chirurgien Auguste Bomblet recevra 0,50 par enfant vacciné (tarif qui n'a pas sensiblement bougé en 1940). Mais les parents ont peur et sont rétifs ; un pain de 6 livres sera donné aux familles nécessiteuses qui présenteront leurs enfants aux séances de vaccination. 55 enfants d'indigents sont vaccinés « avec le cure dent et la lancette ».

Pour provoquer l'émulation et rassurer la classe pauvre, toujours inquiète des nouveautés et craintive, les enfants des classes aisées sont aussi amenés à la vaccination publique. 32 sont vaccinés. Leurs noms sont consignés sur le registre municipal, comme sur un palmarès d'honneur, avec les résultats obtenus après vérification de la vaccination : Émilie, 2 ans, fille du citoyen Bomblet, chirurgien vaccinateur, vient en tête et, comme il se doit, avec « le vaccin a pris », vaccination positive en cette séance de pluviôse (janvier 1804). Ont été aussi vaccinés Théodore Lacomblez, fils du citoyen marchand, 21 mois ; Érasme, fils de l'instituteur sénateur Bonnaire ; c'est le plus âgé, il a 7 ans ; Armand, fils du citoyen Lafond Le Plainoy, 2 ans (fils du ci-devant Marquis de Lafond époux d'une de Zevallos de Paris, petit-fils de l'ancien vice châtelain).

En germinal (mars - avril), Théodore Lacomblez est revacciné avec succès ; le fils du saisonnier Joveneau (le prénom n'est pas noté) ; Victoire, un an, fille du marchand brasseur Isidore Sartiaux ; Auguste Lancelle, 5 ans 1/2, ses frères Constant, 3 ans, et François, 1 an, fils du citoyen Maréchal (neveux de Pierre Lancelle, émigré, citoyen de Wesel en Prusse) ont

été vaccinés.

Et encore Érasme Blocaille, enfant du marchand de fil ; Augustin Besse, 18 mois, fils de l'apothicaire ; Caroline Grozo, 2 ans ; Désiré Deudon, 5 ans, fils de l'homme de loi ; André Mouton, 5 ans, fils du meunier. Et en floréal (avril - mai) Auguste Grozo, 18 mois, fils du fermier ; Léopold Coleau, fils du marchand ; Sophie Salez, 6 ans, fille du marchand brasseur ; elle finit la liste de ces jeunes précurseurs des vaccinations multiples et obligatoires, que les progrès de la science s'efforceront d'arracher aux maladies microbiennes déchaînées contre les enfants des hommes.

1804 - 5 thermidor : Napoléon a réglé la lutte contre la variole ; il règle aussi celle contre l'Angleterre : les préparatifs du « débarquement de l'invasion » continuent. On travaille aux ports d'Ostende et de Nieuport, d'où partirent les bateaux remplis de soldats.

27 brumaire : La police est sur les dents pour arrêter les espions ; en novembre, des recherches scrupuleuses sont faites pour découvrir deux agents d'Angleterre, le baron Dauerweck et sa femme ; on donne le signalement de « Sibillot », homme très dangereux ; on vérifie les passeports, les registres des aubergistes et des logeurs, les colporteurs, marchands d'almanachs ou de chansons ; les moines étrangers sont surveillés et interrogés. La disparition du Sous-Préfet de Soissons, Octave Gabriel Henry Ségur, parti de chez son père le 15 thermidor et dont on a perdu les traces depuis lors, inquiète l'opinion.

2 décembre - Annuaire départemental : Sacre impérial : Mais les préparatifs de la cérémonie du couronnement de S. M. l'Empereur donnent le change. Une lettre du Préfet demande la désignation d'un grenadier pour assister au sacre. Oudart, du Cateau, sera un des seize grenadiers envoyés avec leur drapeau pour être présents au couronnement du « petit caporal ». Le Pape en personne vient à Paris pour oindre de l'huile sainte le nouveau Charlemagne. Mil et quatre ans après la création du Saint Empire Romain que le conquérant Bonaparte reconstitue à son profit, il fera Roi de Rome son héritier, comme était Roi des Romains, sous le Saint Empire Romain Germanique, le futur empereur désigné avant le sacre. L'Europe, sauf l'Angleterre, traite de « Cousin » le César qui se couronna lui-même avant de couronner l'Impératrice Joséphine de Beauharnais. L'ancien Archevêque de Cambrai, Monseigneur de Rohan, « ex prince du Saint Empire » fut attaché comme aumônier à la nouvelle impératrice.

Les abeilles d'or remplaçaient les lys de la Royauté et le bonnet phrygien de la 1^{ère} République céda la place à l'Aigle Impérial.

On célèbre au Cateau le couronnement de Sa Majesté Impériale par des fêtes religieuses en l'église paroissiale, enfin entourée d'une muraille entourant son pourtour aux frais de la Veuve Siraux, mais le clocher a été dégradé par le géomètre lors de ses travaux en haut du bulbe ; l'état des dégâts est établi, peu de chose à côté des ruines qui se sont accumulées depuis 15 ans.

Évocation du passé : Aujourd'hui, le commerce du Cateau est presque anéanti, lit-on dans les renseignements statistiques de 1804 inspirés par le Préfet. « Les Archevêques de Cambrai avaient donné au Cateau beaucoup de privilèges, d'exemptions qui lui permettaient de faire un commerce de contrebande, devenant une source de richesses pour les habitants.

La création ou amélioration des manufactures, l'ère des machines à feu, les écoles des arts et métiers, l'invention des métiers à tisser du lyonnais Jacquard vont rendre à notre ville un renouveau de sa richesse commerciale et industrielle.

21 nivôse - Janvier : Enseignement : Une lettre du Sous-Préfet demande s'il existe des frères des écoles chrétiennes au Cateau. La réponse est négative. L'enseignement secondaire seul au Cateau est officiellement réorganisé et le collège, devenu école secondaire, est à nouveau ouvert. Monsieur Carville (l'ex bénédictin né au Cateau) en est le directeur et une lettre du 16 ventôse de Sa Majesté Impériale a permis l'exercice du culte dans la chapelle qui existe en l'établissement.

10 floréal : En avril, un arrêté du Préfet ordonne la fermeture de l'école particulière de cette ville, nuisant à l'école du collège et dirigée par les Sœurs Bonneville et Tuboise. Ceux-ci anciens bénédictins de Saint-André vont rentrer au vieux collège, dont ils furent régents avant leur expulsion de la ville ; avec Dom Carville, Dom Capelle et Monsieur Jesquy, ils enseigneront comme autrefois, jusqu'à la troisième inclusivement. Le collège, en 1808, abritera 80 élèves.

3 brumaire - 1806 - Janvier : Origine de la bibliothèque du collège : Aux grandes vacances, Monsieur Carville travaillera au dépôt littéraire de Cambrai (où il avait jadis été attaché sous le Directoire) ; il devra, pour retourner au Cateau, suspendre son travail mais il aura établi, avec Monsieur Defréremery, le catalogue des livres du dépôt littéraire et obtenu, pour son collège du Cateau, un lot de livres, fonds de la bibliothèque pour savants et érudits dont le Sous-Préfet demandera, le 8 janvier 1806, par le conservateur de Cambrai, reconnaissance dûment signée par le maire Hennequant et le Directeur du collège, Monsieur Carville. Un poste de bibliothécaire, aux gages annuels de 50 francs, sera créé en 1808.

1^{er} ventôse an 13 - Mars : En 1805, la police est toujours aux aguets ; une lettre du Sous-Préfet du 22 février concerne la demoiselle Branne, se disant écossaise, sortant du grand théâtre de Pétersbourg, dont il faut surveiller les faits et gestes. Le 2 ventôse, le Sénateur Ministre de la Police Générale interdit la représentation d'Henry VIII, tragédie de Monsieur Chénier, pièce anglaise et séditieuse.

Avril - 23 germinal - 3 floréal : Des prisonniers d'état se sont évadés du Luxembourg ; le sieur Davelin, domicilié à Tournai, émigré, est recherché ; il avait été amnistié en ventôse. Le brigand Claude Guillaume, prévenu d'avoir intenté aux jours de Sa Majesté, est aussi recherché.

Juin : L'ordre est donné le 30 prairial d'arrêter l'ex baron Dublail, ex émigré, s'il paraissait au Cateau, et de saisir tous ses papiers ; puis c'est l'évasion de Messieurs Robinson et Murray, officiers de la marine anglaise, le 5 messidor, plus tard d'agents anglais supposés et de forçats échappés du port d'Anvers.

Mesures économiques : L'assèchement de la vallée de la Scarpe est mis en adjudication le 15 floréal. La réglementation du nombre des postillons à employer pour la conduite des diligences et messageries prouvent l'amélioration des moyens de communications fluviales et terrestres.

Le conseil municipal demande l'établissement, au Cateau, d'un dépôt de mendicité, la ville étant dépourvue d'industrie.

L'Hôtel-de-Ville du Cateau demande des réparations.

L'achat de l'ancien cimetière et place de l'église démolie est décidé. On établit le devis des travaux.

9 floréal : Monsieur Auguste Lancelle (frère de l'émigré de Wesel) est nommé premier adjoint au Cateau par le Préfet. Jérôme Carville le remplacera comme commissaire répartiteur.

Mai 1805 : Le dimanche suivant, le 2 prairial, sera célébrée une fête en mémoire du nom sacré de Sa Majesté Impériale. Une lettre annonce le couronnement de Napoléon comme Roi

d'Italie. C'est à Milan qu'il ceint l'antique couronne de fer des Rois Lombards, mais il délègue la royauté au vice-roi d'Italie, Eugène de Beauharnais, son beau-fils.

Août : Contre l'Angleterre : En août, les préparatifs du débarquement contre l'Angleterre sont enfin prêts. « Si nous sommes maîtres de la Manche, pendant 12 heures, l'Europe a vécu », déclare l'Empereur. La grande armée était sous les armes. Mais la désobéissance de l'Amiral Villeneuve, qui livre bataille à la flotte anglaise et se fit battre, au lieu de l'entraîner au loin vers les Antilles, déjoua les plans de l'Empereur et, jusqu'à ce jour (27 - 3 - 44), l'Angleterre ne peut être envahie, toutes tentatives ayant échouées.

Contre l'Autriche et Russie : L'Empereur eut à lutter contre une nouvelle coalition fomentée par Pitt et l'or Anglais au-delà du Rhin. En un mois, la grande armée est transportée des côtes de la Manche sur le Danube ; Ulm capitule.

Brillante victoire du Maréchal Mortier : Le Maréchal Mortier, commandant une division de la grande armée, remporte, le 11 novembre 1805, la victoire de Dierustein [Dürenstein, Dürrenstein, Dürnstein ou Diernstein !].

24 frimaire - Archives ville : Austerlitz : Napoléon a occupé Vienne ; le 2 décembre, anniversaire de son sacre, le soleil brille sur le champ de « bataille » des trois Empereurs, comme l'annonce aux Catésiens la publication solennelle de la victoire d'Austerlitz, soleil d'Austerlitz... Sur terre, tout semble réussir à Napoléon, faisant oublier la défaite navale de Trafalgar où l'amiral anglais Nelson, victorieux, fut tué (22 octobre).

La paix de Presbourg est signée avec l'Autriche. François II, jadis occupant Le Cateau, renonçait au titre d'Empereur d'Allemagne ; il restait Empereur d'Autriche (ses successeurs, après lui, portèrent ce titre). Napoléon, protecteur de la Confédération du Rhin, avait dissous et rebâti à son profit, pour une ère éphémère, le vieil Empire Germanique.

Décembre - 12 frimaire : Cependant les Catésiens étaient en liesse. Le 12 frimaire, on leur avait lu copie de la lettre écrite par le Préfet du Nord au brave Maréchal Mortier, vainqueur de Dierustein.

Le brave maréchal Mortier : Le bulletin de la Grande Armée relate ainsi les exploits de notre glorieux compatriote : « Avec 4 000 Français, il force 30 000 Russes à reculer ; il fit 1 300 prisonniers et tua 3 à 4 000 hommes, s'étant fait jour au travers des lignes ennemies (Fastes de la Nation Française, 1808, avec gravure le représentant).

16 frimaire : Monsieur Hennequant, maire, envoie les félicitations officielles des Catésiens au Maréchal Mortier « pour ses victoires remportées sur les Russes ». Aux frais de la ville, un buste en marbre doit être sculpté qui reproduira les traits du valeureux enfant du Cateau ; sur le socle sera gravée cette inscription : « La Ville du Cateau au vainqueur de Dierustein, leur illustre concitoyen, le brave Maréchal Mortier faisant ployer l'armée des Russes et la barbarie du Nord devant 4 000 Français » ; ainsi en décida le conseil municipal et copie de la délibération est transmise au grand soldat. Il y répond en ces termes simples et dignes, en déclinant cet excès d'honneur. La lettre est conservée aux archives de la ville (lettre sauvée de moisissure et pourriture des caves en 1941 ; elle mérite d'être reproduite in-extenso :

Au Quartier Général à Brunn, le 5 Nivôse 14

Monsieur Le Maire

La délibération du Conseil Municipal du Cateau, dont je viens de recevoir l'expédition, m'est une nouvelle preuve de l'attachement que veulent bien me porter mes concitoyens, et je ne puis, sous ce rapport, que les remercier des sentiments qui ont dicté cet acte.

Je suis par-dessus tout vivement touché des marques de considération qu'ils ont donné au respectable auteur de mes jours, mais quant à l'objet de la délibération en lui-même, je les

prie de la manière la plus positive de ne lui donner absolument aucune suite, c'est même la plus grande preuve qu'ils puissent m'accorder de leur affection et dont je leur serai plus particulièrement reconnaissant.

En combattant à Dierustein, je n'ai eu que le mérite de donner l'impulsion à une poignée de braves qu'électrisait leur dévouement pour notre auguste Souverain, je n'ai fait en cela que remplir un devoir qui m'était bien cher.

Veillez, je vous prie, Monsieur Le Maire, être auprès des habitants du Cateau l'interprète de mes sentiments et agréer l'assurance de toute ma considération.

Le Maréchal de l'Empire
Colonel Général de la garde, Commandant le 5^{ème} corps

d'armée

Ed. Mortier

Plus tard, un buste en marbre, posé sur une colonne, sera placé à l'Hôtel-de-Ville, salle des mariages, mais il ne porte aucune inscription. Le brave Maréchal a présidé aux échanges de promesses et d'union des nombreuses générations de Catésiens depuis plus d'un siècle. Les édiles catésiens voulaient un autre hommage rendu à leur éminent concitoyen. De l'antique cathédrale de Cambrai, la merveille des Pays-Bas, démolie et vendue aux bandes noires, il restait la flèche et le clocher à jours... Cambrai « brûlait d'y élever un monument aux mânes de Fénelon » ; une adresse à l'Empereur demandait que le buste du Maréchal Mortier y soit placé au-dessous de celui de Sa Majesté, auprès du tombeau de Fénelon. Mais, le 30 janvier 1809, une violente tempête fit écrouler la flèche et le clocher et anéantir le projet de mausolée de Fénelon et du buste du Maréchal Mortier.

1806

Registre Agenda de la Mairie : La guerre continue, à la réception du bulletin de la grande Armée donnant les détails de la grande victoire d'Austerlitz (le 9 janvier) (on a abandonné le style décadaire presque complètement) dans la circulaire du Sous-Préfet détaillant les clauses de la paix avec l'Autriche.

Conscription : Le 11 janvier, succède l'appel des conscrits des ans XIII et XIV (1805 - 1806) et, le 16 janvier, un nouvel appel de la garde nationale par l'intermédiaire du conseil municipal avec l'appui des notables de la ville.

Histoire de Forest (abbé Poulet, p. 141) : Notables - Vie au Cateau : A côté du Sénateur Charles Mortier étaient membres du Conseil Électoral de l'arrondissement de Cambrai, le maire Charles Hennequand, le notaire Charles Deudon, Jean Baptiste Triquet, Hubert François de Saint Aubert, homme de loi, les médecins Bomblet et De Beaumont, les notaires Bricout père et fils ; ce dernier avait acheté, en 1804, la terre de Cantraine à Forest appartenant à Madame de Bousies, baronne De Mello, il accola plus tard à son nom celui de Cantraine.

Bottin : Il y avait trois pharmaciens : Minot, Loze-Besse et Maréchal. Le docteur De Beaumont et Bricout fils sont membres de la Société d'Émulation de Cambrai.

A Bruyelle - Annuaire de Cambrai - 1835 : Société d'Émulation : Toute récente, cette société a été fondée le 16 novembre 1806, autorisée par décision du Ministre de l'Intérieur. Petite académie régionale, avec discours de réception, rites et protocole calqués sur le modèle de l'Académie Française, elle accueille 40 immortels. La culture des lettres, sciences et des arts, les progrès de l'agriculture, la recherche du passé, le tout dans le cadre de la

ville de Cambrai et de l'arrondissement, forment l'objet des travaux de cette société qui récompense, par des prix de vertus, les actes de dévouement.

Monsieur Carville, Directeur du Collège du Cateau, en sera membre en 1810, avant le Maréchal Mortier qui en fera partie en 1811, comme le Baron de Belmas, évêque de Cambrai (Monseigneur Belmas, baron d'Empire par la grâce de Napoléon Bonaparte).

Iéna - 14 octobre 1806 : Guerre contre la Prusse : L'Empereur semblait à son apogée. De son frère Louis, il faisait un Roi de Hollande, et de son frère Joseph le Roi de Naples. Mais le Roi de Prusse l'enjoint de retirer ses troupes d'Allemagne. La Reine Louise se croyait héritière des qualités guerrières du grand Frédéric de Prusse et poussait à la lutte. Napoléon a de terribles ripostes. En octobre 1806, il bat le duc de Brunswick [et] Blücher à Iéna et occupe Berlin, d'où il décrète le blocus continental contre le commerce anglais. Le Maréchal Mortier avait occupé la Hesse et Cassel après s'être emparé des Etats du Duc de Brunswick et entré dans Hambourg.

1807

Guerre contre les Russes : Puis il se tourne contre la Russie. La grande armée entre à Varsovie ; les Polonais l'acclament comme un libérateur. Il y établit ses quartiers d'hiver. En février, il bat les Russes à Eylau. Le Maréchal Lefebvre s'empare de Dantzig au début de l'été ; en juin, la victoire de Friedland amène la Paix de Tilsit où le tsar et l'empereur concluent un pacte d'alliance.

Le Maréchal Mortier gouverneur de la Silésie : Le Maréchal est alors gouverneur général de la Silésie ; il s'installe à Breslau ; il y fit venir sa femme et ses quatre enfants dont le plus jeune a deux ans à peine ; plein de délicatesse pour le professeur de dessin de ses enfants, un Silésien peu fortuné, il lui offre une boîte de dragées dissimulant des ducats en remerciement de ses leçons.

De la Silésie il n'oublie pas Le Cateau et Bousies où il est propriétaire du château ; il y a fait installer un haras modèle. Terrien, fils de terrien, s'intéresse à l'agriculture mais plus encore à l'élevage ; à son intendant, qui lui vante par lettre la belle production de ses pommiers, il répond : « J'ai besoin de chevaux et non de pommiers, mon haras me coûte fort cher, mais il permet d'en tirer pour mon service des chevaux dont la race m'est connu ».

« Sage, probe, brave », le Maréchal Mortier devint, après Friedland, Duc de Trévis, comme le Maréchal Lefebvre (époux de Catherine « Madame sans gêne » immortalisée par Victorien Sardou) devint Duc de Dantzig.

Le Maréchal Mortier, fils de mulquinier, s'intéressa au tissage si florissant en Silésie dont la spécialité était « le linge damassé ». Pendant l'occupation française, un modèle du métier silésien, destiné au tissage du linge de table, fut envoyé au conservatoire des arts et métiers et un ouvrier silésien, habile en son art, en montra le maniement. Ainsi fut importée en France la fabrication du linge damassé, à la façon de Silésie, qui fut l'une des spécialités de la manufacture de coton installée au Palais du Cateau, dans les dépendances du château des seigneurs archevêques, et qui valut, en 1819, une médaille d'argent à Monsieur Ferdinand Ladrière, directeur (exposition de Paris).

Usine du Palais : C'était en 1806, en janvier, que les établissements Dollfus Meig [Mieg], deux frères de Saint-Quentin, établirent une manufacture au Cateau, où l'on fabriquait « calicots, bazins, batistes en coton » ; 872 métiers l'alimentaient. Malgré les encouragements de l'exposition de 1806, le tissage était en liquidation au 1^{er} novembre 1808, le sieur Henry Dollfus faisait alors l'acquisition de l'établissement avec l'intention de

l'améliorer. La majeure partie des ouvriers étaient établis dans les villages circonvoisins du Cateau ; 50 à 60 travaillaient au Cateau lors de sa liquidation.

1807 - Plan archives de Lille - Cambrai n° 126 : Cette manufacture était-elle déjà installée dans les communs du Palais ? C'est vraisemblable ; le sieur Rodesse (en 1794, le Palais avait été adjugé à Monsieur Rozier de Paris) était, en 1807, propriétaire du Palais et dépendances du cy-devant archevêque ; il était, le 2 janvier 1807, en procès avec Monsieur Duterne (Jean Nicolas), propriétaire du moulin de la Porte de Cambrai ; un plan, conservé aux archives de Lille, plutôt une série de plans dressés à l'occasion du procès, sont intéressants à compulsier. Palais : On y voit le plan du grand salon à colonnes, près duquel jaillissaient des sources qui alimentaient le vieux moulin de la ville et se déversaient dans la Selle dont un bras, disparu, fournissait aussi l'alimentation en eau du vieux moulin situé contre la terrasse du Palais ; un plan de 1792 (Archives Lille, Cambrai n° 137) indique qu'un seul moulin, le vieux, situé comme l'ancien moulin Fourneau, sur la rive droite de la Selle, côté ville ; la direction de ce bras de Selle, asséché, est encore visible de la promenade des digues, les bâtiments de la tannerie Jacqz étant alignés le long de son ancien lit ; l'autre bras de la rivière de Selle actuelle alimentait le moulin nouveau (moulin Dufresnoy de nos jours) ; entre les bras qu'enjambaient le pont de la route de Cambrai, pile au milieu de l'île, la Porte de Cambrai et ses corps de garde loués à des particuliers.

Les sources souterraines jaillissent sous le Marché Couvert ; on y accède par un escalier recouvert d'une plaque de fonte.

Monsieur Duterne, propriétaire du moulin, était, en 1809, en procès avec Monsieur Mouton, propriétaire du moulin du Pont Saint-Martin (vieux moulin des Reportes) qui arrêtaient par ses vannes le courant des eaux (Duterne Jean Nicolas était déjà propriétaire en 1800 ; en 1812, il sera en lutte avec Mouton et Mahieux Louis, meunier du Pont Fourneau, pour la hauteur des vannes des écluses ; il y a deux moulins en 1811, face à face, en aval du Pont Saint-Martin, appartenant à Mouton et Petit).

Parc : Le chemin qui se trouvait entre la maison de l'archevêque et la rivière (rue des Foulons) avait été cédé à Monseigneur de Rohan, qui en avait établi un autre entre la Selle et le Bois, converti en parc.

Le citoyen Roumy (Pierre Xavier, marchand, époux de Philiberte Mercier), du Cateau, [qui] avait été acquéreur en 1792, le 5 novembre, d'une partie du parc, est obligé de rétablir l'ancien chemin. Un fossé longeant les deux côtés du chemin de Mont Plaisir avec un canal allant du Grand Pré à la rivière.

Mon Plaisir : Un plan de l'ancien parc de Mon Plaisir montre un pavillon entouré de verdure et charmille. Était-ce une guinguette pour les promeneurs du dimanche ? Des pentes du Mont Plaisir, on avait une belle vue sur la ville et l'ancien Palais.

La promenade publique, pour lesquels 4 000 francs avaient été votés par le Conseil Municipal le 17 mars 1806, sur l'emplacement de l'église Saint-Martin, enfin démolie, et de l'ancien cimetière, n'existait pas encore.

Des berceaux pour les tirs à l'arc et l'arbalète y étaient depuis longtemps installés en bordure de la grande rue Saint-Martin. La Place Verte (plantée d'arbres, d'où son nom) ne fut, avec son kiosque à musique, réalisée que plus tard.

1807 : Archives presbytérales : Monsieur Rousseau est toujours vicaire ; il signe au registre des décès.

1808

En 1807 et 1808, les conséquences du blocus continental forçaient à l'économie en plus des frais de guerre. La déconfiture de la manufacture Dollfus témoigne de la stagnation des

échanges commerciaux entre les États, qui en souffraient ; un état de marasme économique résultant de l'arrêt du commerce avec l'Angleterre. Napoléon devait sévir, comme « Douanier de l'Europe », pour empêcher le trafic des marchandises. Ce qui l'entraîna à de nouvelles annexions, à de nouvelles guerres.

Le Pape Pie VII ayant refusé de sortir de la stricte neutralité qu'en tant de « Père commun de tous les fidèles » il prétendait conserver. L'empereur Napoléon fait occuper Rome en février 1808.

Pour tenir la péninsule ibérique, il lutte en Espagne et en Portugal ; il installe son frère Joseph Roi d'Espagne, comme il avait l'année précédente Roi de Westphalie Jérôme, son plus jeune frère. La guerre d'Espagne est décevante, pleine d'embûches et longue.

Août : Le Maréchal Mortier, qui a perdu son père, le Sénateur Charles Antoine Mortier, décédé au faubourg de France, dans la ferme familiale, le 4 août 1808 [27 juillet 1808], fait partie de l'expédition d'Espagne avec Lannes, le duc de Montebello ; il est au siège de Saragosse.

1809

Mortier fait rendre aux paysans espagnols leurs bœufs de labour qui avaient été enlevés pour l'abattage, l'armée manquait de viande fraîche.

Saragosse résiste héroïquement. Dans ses murs commande l'Anglais Palafox. Mortier l'avait eu comme camarade d'études, au collège des Irlandais à Douai. Il lui fait passer des vivres en souvenir de leur jeunesse et des leçons d'anglais qu'il reçut de lui. Saragosse, incendiée et détruite, tombe enfin. Les Espagnols offrent au Maréchal Mortier un œillet de diamant volé au trésor de la patronne de la ville, Notre-Dame Del Pilar, mais le Maréchal renvoie le joyau aux chanoines de la cathédrale, le restituant en hommage à la Vierge.

Le Maréchal Mortier se distingue, le 19 novembre 1809, dans la mémorable journée d'Ocana.

NB : 1809 - Novembre - Archives mairie : Mort de Bricout (Maximilien François), âgé de 75 ans, né au Cateau en 1734, avocat, notaire impérial, veuf de Jeanne Th. Soufflet et fils de Daniel François Bricout et Jeanne Th. Page, décédé rue de Landrecies n° 15 ; il est le père de Louis Antoine Maximilien Bricout, avocat, qui épousa, en 1787, Henriette Victoire Agathe Collet, fille de feu Nicolas François Collet, apothicaire de son vivant, et de Marie Th. Teniers ; Antoine Oudart, cousin de la mariée, était son tuteur.

La guerre de guérillas, avec escarmouches, continuera, épuisante. Napoléon, venu à Madrid, doit précipitamment gagner une autre contrée de l'Europe avec le Maréchal Lannes. L'Autriche, à nouveau, s'est alliée à l'Angleterre. La riposte impériale est, sur le Danube, foudroyante ; Napoléon entre à Vienne, puis c'est Wagram, le 6 juillet 1809, pendant qu'une tentative de débarquement des Anglais sur les côtes échoue contre Rochefort et Anvers. Le traité de Vienne termine la guerre en octobre.

1810

L'Empereur semble à l'apogée de sa gloire. Il épouse la fille de François II, l'Empereur d'Autriche, l'Archiduchesse Marie Louise, devenant le neveu par alliance du Roi défunt Louis XVI, par Marie Antoinette. Joséphine a été répudiée. Il aura un fils qu'il appellera le Roi de Rome, de Rome dont il a fait enlever le Pape, prisonnier, traîné en captivité de Grenoble-Savoie.

1810 - Pièce 19 côte clergé : L'Empereur a fondé la Légion d'Honneur, à Saint-Denis, maison à

éducation pour jeunes filles d'officiers, à la façon de Saint Cyr, sous Louis XIV.

Des terres sises à Basuel (45 hectares 49 ares 56 centiares) provenant de l'abbaye de Saint-André y avaient été affectées le 13 juin. Le 1^{er} novembre, elles sont vendues et le prix de la vente cédé à la caisse d'amortissement évalué en capital 39 780 francs.

1811

L'Empereur et l'Impératrice viendront dans nos régions visiter le canal de Saint-Quentin, dont le cours souterrain, sous les collines de l'Artois, achevé par des prisonniers, réunit l'Escaut à la Somme.

Place Napoléon le Grand : La ville du Cateau veut rendre un solennel hommage à Napoléon ; un projet, approuvé le 11 mai 1811 par le Préfet du Nord, venu de l'architecte Guérard, architecte de la ville de Cambrai, pour embellir notre cité.

La Place Napoléon-le-Grand (nom de la future Place Verte) serait prolongée, derrière l'ancienne église, en une promenade triomphale de l'Empereur.

Promenade Napoléon : La promenade Napoléon, qui déborderait le rempart, s'étendrait au-delà du fossé Saint-Martin (plus loin que la salle des fêtes actuelle, au-delà des 4 premières maisons de la rue Chanzy). En voici la description.

A l'entrée de la Place, palestres à usage de jeu d'arbalète, suivie d'une enceinte semi-circulaire destinée aux fêtes publiques, d'où part une allée centrale, l'allée de « La Gloire », conduisant à un rond-point, au croisement de l'allée des « Souvenirs » ; au milieu du rond-point terminal, le buste de l'Empereur dressé sur un piédestal où seront gravés ses faits héroïques ; il sera fait avec précision dans sa ressemblance, de manière à reconnaître le caractère de ce grand héros.

L'allée de la Gloire sera flanquée de deux allées latérales, celle de la Modestie et celle des Vertus, coupées toutes les trois perpendiculairement par l'allée des Triomphes.

L'allée des Souvenirs, parallèle à celle des Triomphes, se termine à gauche en une terrasse dominant le fossé Saint-Martin et aménagée en salon de verdure, la salle des Souvenirs ; une statue allégorique en terre cuite modelée représentant la ville du Cateau, y sera placée dans un hémicycle de charmilles avec des bancs de repos. La ville du Cateau montrera de la main gauche le buste de Sa Majesté l'Empereur, placé à peu de distance en l'hémicycle de la Gloire ; la statue de la ville aura une attitude noble.

Deux autres salles de verdure, avec bancs, termineront l'allée des Triomphes, à gauche contre le mur de l'enclave de l'ex couvent du Saint-Esprit, à droite contre le presbytère ; à gauche, c'est la salle des Victoires ; à droite, c'est la salle de la Paix, entourées de charmilles et d'arbres ; 68 pieds d'ormes à larges feuilles sont prévus pour la salle des Souvenirs ; les allées seront sablées, les plates-bandes gazonnées et plantées d'arbustes ; arbres et charmilles dissimuleront les murs.

Le magasin actuel des pompes qui tombe en ruine, à droite à la suite du jardin du presbytère (magasin toujours debout alors que le presbytère a été démoli après le bombardement d'octobre 1918), sera reconstruit entre le mur du presbytère avec logement à la suite pour le garde municipal et latrines publiques.

Tel est le trop magnifique projet dont le devis est de 9 700 francs, somme rondelette pour l'époque, qui sera proposé au conseil municipal au budget de 1812 ! Projet qui resta enseveli dans les archives, abritées dans les caves, et exhumé à titre documentaire en 1942, il y eut une Place verte avec kiosque à musique et éclairage « à giorno » au cours du siècle.

1812

Éclairage de la ville : Alors en 1812 l'éclairage était plus que modeste en ville : 18 réverbères à huile y étaient parcimonieusement allumés, de la brume à minuit, les jours sans lune, et les autres jours, jusques 30 minutes après le lever de la lune ; il y avait exception la veille de Noël, les trois jours gras et les jours de ducasse Saint-Mathieu, les 21, 22, 23, 24 septembre, où les quinquets restaient allumés jusque cinq heures du matin. Monsieur Jean Baptiste Loze, pharmacien, était adjudicataire de l'huile du service d'éclairage ; il recevait, en 1816, 2 centimes par bec et heure de lumière ; l'entretien des réverbères, suspendus par des cordes au milieu des rues, était assez dispendieux.

1812 : Au moment où le conseil municipal discutait de l'éclairage à l'huile et du projet officiel de la promenade Napoléon-le-Grand, l'étoile Impériale palissait, échecs en Espagne, campagne de Russie.

Campagne de Russie : Les annexions multiples, les rigueurs du blocus, les efforts de l'Angleterre, avaient provoqué la dissension, puis la brouille, enfin la rupture entre les deux Empereurs, Alexandre, tsar de toutes les Russies, et Napoléon, maître de l'Europe, qui s'étaient appelés « frères et amis » à Tilsit, rompirent l'amitié et l'alliance qu'ils s'étaient jurés éternelles.

7 septembre : Le Maréchal Mortier était rappelé d'Espagne pour la campagne de Russie. La victoire de la Moskova ouvre la route de Moscou. Mortier est gouverneur de la capitale russe, dont les habitants brûlent provisions et maisons. Mortier reçoit l'ordre de faire sauter le Kremlin, le 22 octobre 1812 ; c'est avec regrets, les larmes aux yeux, qu'il fit détruire le Palais des Tsars et la citadelle avant l'évacuation de la ville et la terrible retraite où le redoutable hiver russe décima les troupes ; après le passage de la Bérézina, le Maréchal Mortier prit la conduite de l'arrière garde qu'il ne quitta qu'à Posen, en Prusse orientale, que le 16 janvier 1813 ; il la réorganisa ensuite à Francfort et en prit le commandement.

Les désastres de Russie atterrèrent les Français et les Catésiens qui suivaient les hauts faits du Maréchal, leur grand homme, et lisaient les actes de bravoure ou les apprenaient par les lettres, dont la poste fonctionnait depuis 1810, indépendante de la poste aux chevaux, au bureau dirigé par la Dame Lambert.

Un vétérinaire, élève de l'école d'Alfort, était en résidence au Cateau ; Monsieur Jacquemart était son nom.

En 1812, l'achat d'une nouvelle pompe à incendie moderne est décidé ; on la met en dépôt dans le local de la Place Napoléon, près du presbytère où s'installe, la même année, Monsieur Lacomblez, le nouveau curé.

Archives du presbytère : Lacomblez Philippe Joseph, né à Bavay le 11 mai 1758, curé de Montigny-en-Cambrésis en 1789, insermenté en 1791, émigré en 1792 chez Monsieur Rutteau, curé de Beldel (Hainaut), confirmé en 1802 curé de Montigny, il y préfère la cure d'Onnaing en 1803, curé doyen du Cateau en 1812, y meurt le 10 novembre 1828 à 70 ans.

L'industrie du coton reprend un nouveau essor en notre ville. Après les essais infructueux de la maison Dollfus, Monsieur Ferdinand Ladrière, âgé de 40 ans, installe la fabrique du Palais, qu'il rachète au sieur Demodie. Monsieur Ladrière est du Cambrésis, il est né à Béthencourt ; sous son impulsion, le tissage des cotonnades et basins (étouffes de fil de coton plus fines et plus fortes que la futaine) prospère malgré les difficultés des temps.

1813

Réquisitions - pièce 12 : Car en 1813 Napoléon a contre lui toute l'Europe ; il faut des conscrits pour la nouvelle armée, qui sera digne des vieux grognards de Dresde et Leipzig.

Napoléon recule sous le nombre des ennemis jusqu'aux frontières de la France. Passe à Cambrai un détachement de 450 hommes du 15^{ème} équipage de flottille. L'arrondissement doit fournir 45 voitures pour leur transport à Valenciennes. Le Cateau est requis pour deux voitures attelées qui seront louées 5 francs par cheval et journée ; l'ordre transmis par le Sous-Préfet est surmonté de l'aigle impérial couronné (8 juillet).

Pièce 5 : Police et justice : Le 3 octobre, la guillotine est montée sur la place du Cateau pour l'exécution à mort d'une femme, Jeanne Parent. Monsieur Farez, Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Cambrai, a donné des instructions précises et humanitaires. La condamnée ne doit être livrée à l'exécution qu'à midi. Si elle réclame les consolations de la religion, a-t-il écrit au Maire, vous vous empresserez d'appeler auprès d'elle un ministre du culte. Je me repose pour le surplus sur votre humanité pour adoucir, autant qu'il dépendra de vous, le supplice de cette malheureuse.

De sévères mesures ont été prises, les brigades de gendarmerie de Cambrai et du Cateau, prêtèrent main forte aux gardes champêtres et à un détachement de la Garde Nationale pendant l'exécution, pour éviter qu'aucun désordre ne se produise dans la multitude qui se pressa à ce terrible spectacle.

1814

Histoire du Hainaut et Coutens [du Cambrésis], Raymond, p. 593 : 22 février : Invasion étrangère : Terrible spectacle aussi que celui de l'invasion qui menace à nouveau, puis franchit nos frontières de l'Est, le 22 février. L'ennemi occupe Avesnes ; Landrecies, Le Quesnoy sont tenus par nos troupes. Avesnes s'était rendu, sans aucune résistance, à la même sommation de l'ennemi qui avait passé la Sambre à Solre-le-Château. 50 000 Russes et Prussiens allèrent, par la trouée de Maubeuge, renforcer, près de Laon, les forces arrêtées par l'Empereur Napoléon.

Réquisitions : D'Avesnes, le gouverneur commandant d'armes réclame des grains pour les armées alliées ; il exige 400 sacs de bled de 200 livres chacun, les réquisitions doivent être fournies pour le 3 mars, sous menace d'envoi d'une garnison militaire ; des précautions sont à prendre pour que les voitures de livraison ne soient point arrêtées par les garnisons de Cambrai, Landrecies, Le Quesnoy. Signé Nasackin.

Le Cateau menacé par l'ennemi : Le 25 février, le même commandant russe Nasackin réclame sur le champ 500 aulnes de drap couleur verte, blanche ou grise, sous menace au moindre retard d'exécution militaire.

27 février : mais le 27 février, le Commandant Supérieur de Landrecies, le chevalier Puillier, ordonnait par lettre au Maire du Cateau, Monsieur Hennequant (Monsieur Célestin Hennequant, marchand tanneur, avait épousé Élisabeth Morbu, fille de tanneurs), d'envoyer à Landrecies, dans les 24 heures, les sacs de bled promis à Avesnes, « sinon je ferai marcher la force armée, je vous rends personnellement responsable ».

1^{er} mars : Le Maire se trouvait pris entre deux feux ; le commandant russe d'Avesnes envoie un détachement de 30 hommes qui est attaqué ; il se plaint, le 1^{er} mars, de trahison de Monsieur Hennequant, l'accuse de lâcheté. « Un officier tué, un cosaque, cinq chevaux pris par la garnison de Landrecies, prévenue par vos soins. Le Cateau doit fournir cinq chevaux par réquisition ou 500 francs par cheval.

7 mars : Deux lettres de réquisition, l'une des Russes d'Avesnes, l'autre de Landrecies ; « D'ordre de Son Excellence Monsieur le Comte Maison, Commandant en chef le I^{er} corps de la Grande Armée, vous devez fournir de suite 100 sacs de bled à la place de Landrecies » ; sur la lettre il est écrit : « Très pressé ».

Avesnes réclame la partie de réquisition non exécutée, soit 65 aulnes 1/4 et 300 sacs de bled, dernière sommation avant l'emploi de la force armée.

8 mars : Et le lendemain Landrecies menace à son tour : « Vous nous refusez du bled et vous en trouvez bien pour l'ennemi, en lui donnant même la marche qu'il a à tenir afin que le convoi soit en sécurité ; enfin, Monsieur le Maire, vous vous refusez à venir au secours des Français ». Quelle insulte pour le Maire du Cateau, en temps de guerre, quelle tâche ingrate que celle des premiers magistrats rendus responsables de tout, boucs émissaires de tous les revendicateurs, le Maire ou c'est la faute de la mairie.

18 mars : Le 18 mars, c'est 8 000 rations de pain, soit 16 000 livres de pain, que Le Cateau doit fournir à Avesnes par l'entremise du maire du Nouvion. L'ordre est signé Grouelle.

Mais Le Cateau ne fut pas alors occupé. Russes et Prussiens avaient atteints la Marne et la Seine où Napoléon se battait. Le Maréchal Mortier, avec une poignée d'hommes, tint tête, à Bar-sur-Aube, à toute l'armée ennemie.

30 mars : Commandant la jeune garde, Mortier vole à la défense de Paris à la tête de ses lanciers rouges, il se bat, il lutte avec énergie à la Vilette, mais la capitulation du maréchal Marmont, Duc de Raguse, ouvre les portes de la capitale à l'ennemi.

Paris occupé : Paris, lira-t-on plus tard dans l'éloge funèbre du Maréchal Mortier à la Chambre des Pairs, Paris qui depuis le règne de Charles VII n'avait point vu d'ennemis dans ses murs, à la suite d'une lutte de 20 ans, fut occupé par les armées de toute l'Europe.

La trahison de Marmont avait révolté l'homme droit qu'était Mortier. Il écrivait alors à sa sœur : « Je veux finir en homme d'honneur et mériter l'estime de mes amis et de mes ennemis ». L'opinion publique jugea sévèrement l'attitude défaitiste du Duc de Raguse et le mot « raguser » devint synonyme de trahir.

Mortier resta fidèle à l'Empereur, forcé d'abdiquer le 6 avril 1814, jusqu'après son départ pour l'île d'Elbe. Serviteur de la Patrie, avant tout il continuera à la servir sous tous les Rois revenus, comme il l'avait servie sous la République.

La Restauration (la 1^{ère})

Registre de ville - 1814 - 1825 : 5 avril : Avant l'abdication de l'Empereur, les Catésiens apprenaient, dès le 5 avril à 5 heures de relève, par des dépêches, que le Maire Célestin Hennequant recevait la nouvelle officielle de la déchéance de Napoléon Bonaparte au trône Français. Elle avait été proclamée par un gouvernement provisoire dont Talleyrand était l'âme et le chef.

Du haut de la bretèche de l'Hôtel-de-Ville, lecture fut faite sur le champ au peuple assemblé des dépêches annonçant « l'heureuse époque ramenant au Trône Français l'illustre famille des Bourbons » et, le 10 avril alors que l'empereur était toujours à Fontainebleau après avoir abdiqué, une fête officielle célébrait au Cateau l'appel fait par la nation française de Louis Stanislas Xavier de France, l'ex Comte de Provence, qui prit le nom de Louis XVIII.

Les cloches sonnent à toute volée, le carillon jouait des airs anciens et chéris rappelant aux vieillards les temps fortunés de leurs jeunes années, avec l'explosion des boîtes (boites) à feu, salves pacifiques accueillies avec allégresse par tout un peuple qui en avait assez de la guerre.

Le drapeau blanc était arboré à la mairie. Les aigles impériaux et couronnes impériales disparaissaient. La cocarde blanche était portée au chapeau. L'allocution de Monsieur le Maire, plutôt sa proclamation, lue au balcon de l'Hôtel-de-Ville, est caractéristique des sentiments de ses concitoyens.

Jour mémorable où le plus généreux des Rois, avec l'aide d'Alexandre et de ses magnanimes alliés, détruisit le règne d'un tyran, brisa le joug de fer qui pesait sur nos têtes et abolit les

droits vexatoires qui pressuraient les Français (la conscription, les droits réunis ou contributions indirectes, voilà les deux griefs du peuple français contre Napoléon.

Monsieur Hennequant, dans un style dithyrambique, décrit l'âge d'or d'une paix éternelle ; désormais des jours sereins (il est écrit serins dans le texte) luiront sur nos têtes ; désormais, dis-je, les fils, uniques ressources des familles, ne leur seront plus enlevés ; le fils pourra fermer les paupières à son père.

Louis XVIII, s'élevant à la hauteur de ses destinées, verra tarir enfin les larmes des malheureux opprimés. La paix et l'abondance renâîtront au sein de cette belle France, la terre ne sera plus arrosée du sang des hommes, le cultivateur paisible jouira du fruit de ses sueurs, l'industrie n'aura plus ses bras enchaînés, le commerce verra ses débouchés se rouvrir, etc... Telle est, mes concitoyens la faible esquisse des biens que la paix vient nous permettre et que Louis vient de nous donner. Vive Louis XVIII.

A huit heures, nouvelles salves, cloches, carillon, c'est le signal de l'illumination générale de toutes les habitations avec décorations élégantes et analogues aux circonstances, et concert promenade de la musique bourgeoise suivie des autorités et fonctionnaires publics ; une douce allégresse remplissait tous les cœurs.

Le Maréchal Mortier s'était lui-aussi rallié au chef légitime de la France après que, le 28 avril, Napoléon s'était embarqué sur une frégate anglaise pour devenir souverain de l'île d'Elbe, entre sa Corse natale et l'Italie qu'il avait conquise.

Oraison funèbre du Maréchal par Caffarelli 23 - 5 - 1836 : C'est au château de Compiègne que le Duc de Trévise rejoignit Louis XVIII. Le Roi eut la grâce de lui rappeler « la conduite noble et respectueuse qu'il avait eue envers Madame, lors de l'occupation du Hanovre, où, nous l'avons vu, elle prenait les eaux de Pyrmont.

Avril : Louis XVIII le fit en ces termes : « Monsieur le Maréchal, lors que nous n'étions pas amis, vous avez eu pour la Reine, ma femme, des égards qu'elle ne m'a pas laissé ignorer et je m'en souviens aujourd'hui ».

Juin : Le Roi nomma le Maréchal Mortier, le 2 juin, Gouverneur de Lille ; le Maréchal Mortier remplace le Général Maison dans le commandement du département du Nord. Louis XVIII disait du Duc de Trévise, membre de la Chambre des pairs en 1840 : « on doit compter sur lui avec raison » et, le 4 juin, le fit Chevalier de Saint Louis et Pair de France.

Comme commissaire extraordinaire de la 16^{ème} division militaire (Lille), le Maréchal avait eu auparavant à réorganiser les cadres, à maintenir discipline et autorité car beaucoup de soldats avaient quitté leurs drapeaux en 1814, lors de l'entrée des Alliés à Paris.

28 avril - P. 5 : La proclamation suivante leur avait été transmise par affiche et transcrite au registre municipal du Cateau : « Rejoignez vos drapeaux, vous ne serez pas sourds à la voix paternelle du gouvernement. La charte constitutionnelle (promise au nom du Roi par le gouvernement provisoire) vous assure vos honneurs, vos grades et vos pensions ».

Le Roi sait « que la portion la plus distinguée de la grande famille est celle qui compose l'armée », il veillera sur elle, comme sur ses premiers enfants, vous n'aurez d'ailleurs plus à craindre les privations qu'une guerre cruelle vous faisait éprouver, ni d'être les instruments du despotisme.

30 avril : L'arrivée de Sa Majesté en France, le 30 avril, deux jours après le départ de l'Empereur pour l'île d'Elbe, est pour les Catésiens « un signal de joie et d'allégresse pour solenniser en masse le retour du petit-fils d'Henri IV, précédé de l'olivier de paix, après un long interrègne.

Le retour de votre Majesté, déclare une adresse du Conseil Municipal, va procurer à l'Europe entière une pacification générale. Le conseil municipal assure le Roi de sa « fidélité, respect, amour » que nous nous glorifions d'avoir manifestés avec courage dans un temps où l'on employait tous les moyens possibles pour les éteindre. C'est Maximilien Henry Bricout,

Président du canton du Cateau et capitaine de la garde Nationale, qui accompagnant le Sous-Préfet, présentera l'adresse votée, signée par l'unanimité du conseil, à l'issue du Te Deum d'action de grâce, le 1^{er} mai, au pied du Trône de Sa Majesté Louis, le tant désiré !

P. 19 - 5 août : Le 5 août, une amnistie est accordée aux soldats n'ayant point ou pu rejoindre leurs corps. Un Catésien demande à en profiter : c'est Ildephonse Guillaume, né et domicilié en cette ville, âgé de 32 ans ; il était au 2^{ème} régiment d'artillerie de la marine, prisonnier de guerre ; il rentra le 10 mai des prisons d'Angleterre après onze ans de captivité et était resté dans ses foyers.

26 novembre : La Garde Nationale est réorganisée le 26 novembre par arrêté préfectoral. Les quatre principaux citoyens, choisis parmi les plus imposés et les plus considérés, composeront le conseil de la garde présidé par le maire. Messieurs Bricout père, avocat, Auguste Lancelle, marchand, Théodore Hiolin, Charles Antoine Deudon, notaire, qui réunissent, avec tous les sentiments d'équité et de justice, la connaissance particulière de tous les administrés, sont nommés membres du conseil.

Mais les « ordonnances du bon plaisir royal » décevaient les Français. La réaction était trop rapide, les formules ancien régime, le retour bruyant des officiers émigrés occupant les postes élevés et les grades supérieurs, la mise à la demi-solde des officiers de l'Empire, la récupération des biens nationaux tentée par leurs anciens propriétaires, provoquaient un malaise croissant.

1815

En ce début d'année, Napoléon était à nouveau populaire : « Homme de la Révolution », sauveur de la Patrie, par contraste avec le Bourbon ramené dans les « fourgons de l'Étranger, de l'ennemi, des occupants.

1^{er} mars : L'annonce du débarquement de l'Empereur au golfe de Juan, évadé de l'île d'Elbe, le 1^{er} mars, éclate comme un coup de foudre, elle se propage et enflamme les masses ; rien ne résiste devant lui. Lyon chasse le Comte d'Artois ; le Maréchal Ney, qui avait promis à Louis XVIII de ramener l'usurpateur dans une cage de fer, tombe dans les bras de l'Empereur et ses régiments l'acclament.

20 mars : Le 20 mars, l'Empereur rentre aux Tuileries d'où Louis XVIII, la veille au soir, s'était furtivement enfui, gagnant Lille, à nouveau Roi sans royaume. Le Maréchal Mortier l'y reçoit, veille sur sa personne, l'accompagne respectueusement jusqu'au pied des glacis, hors de la ville, s'assure que le Roi est arrivé à Tournay, suivi par ses bagages et un convoi de sûreté ; il fit cette déclaration digne d'un grand français : « Soldat de l'armée, je ne me sépare pas d'elle et je défendrai la France contre les étrangers » ; il laisse à ses subalternes le choix de rester ou de suivre le Roi en exil ; mais il n'y a plus de Roi en France ; alors le Maréchal Mortier quitte le commandement de ses troupes et gagne Paris où il va se présenter au nouveau chef légitime de la France, l'Empereur, qui l'a fait appeler.

Les Cent Jours

Mars : Napoléon l'accueille d'abord avec humeur : « Ah ! Vous voilà, Monsieur le blanc » porteur de la cocarde blanche et rallié au drapeau blanc des Bourbons, puis aussitôt avec émotion : « Vous, mon brave Mortier ». L'Empereur le fait entrer à la nouvelle Chambre des Pairs, l'ancien Sénat. Pendant les Cents Jours, Mortier fut chargé d'inspecter les places fortes de l'Est et du Nord.

Il souhaite la paix avec ses anciens adversaires, en-dedans et au dehors du pays mais, dès le 13 mars, les souverains ont mis hors la loi « le perturbateur du repos du monde » et mettent

800 000 hommes sur pied pour l'écraser.

Juin : Napoléon veut prévenir leurs coups ; il établit, le 13 juin, son quartier général à Avesnes ; c'est en Belgique qu'il veut abattre l'armée anglaise de Wellington et les troupes prussiennes de Blücher.

Le 15 juin, il franchit la Sambre à Charleroi ; le 18, il attaque les Prussiens à Ligny, près de Fleurus ; il y a du flottement dans les divisions françaises, des défections ; l'imprudence du Maréchal Ney ne peut être réparée par sa bravoure.

Waterloo - 18 juin 1815 : Le 17 juin, le Maréchal Mortier est au village de Mont-Saint-Jean ; une gravure le représente songeur, « en bonnet de coton », se chauffant à la cheminée de son cantonnement ; il a fait un violent orage, le sol est détrempe, les hommes aussi sont trempés jusqu'aux os et traînent des livres de boue à leurs souliers ; c'est la veille de Waterloo et le terrain du champ de bataille choisi par l'Empereur était transformé en marécage ; il fallut attendre le soleil pour sécher le sol, d'où retard qui permit la jonction de Blücher avec Wellington ; ce fut la déroute, débandade, affolement au cri de trahison. La vieille garde et Cambronne demeuraient inébranlables.

L'arrivée des premiers blessés de Waterloo et des fuyards, venant d'Avesnes jusqu'au Cateau, révéla l'importance du désastre. Quatre jours après Waterloo, le 22 juin, Napoléon avait abdiqué. Fouché, son ministre de la police avait préparé sa chute. L'Empereur voulut éviter la guerre civile et une nouvelle invasion. Car, le 21 juin, 20 000 Prussiens étaient devant Avesnes et d'autres corps gagnaient la route de Paris par Rocroi.

Louis XVIII, de Mons, rentrait en France, sur les pas de l'armée anglaise qui avait campé à Malplaquet, le 2 juin. Le 24 juin, le Roi s'arrête à Bavai avec le Comte d'Artois, son frère, et le Duc de Berry, son neveu, d'où il se dirige l'après-midi vers Le Cateau.

La deuxième Restauration

24 juin 1815 - Registre de la mairie : Le Cateau, « capitale intérimaire » du Royaume : Préparatifs : Le samedi 24 juin, six jours après Waterloo, vers 8 heures du matin, la nouvelle se répand au Cateau, par quelques officiers français, que le Roi doit arriver le soir même en notre ville ; le conseil municipal, réuni d'urgence, délibère sur le cérémonial à observer pour l'entrée et la réception du monarque ; les habitants sont alertés, le carillon de la ville se fait entendre, des musiciens parcourent les rues en jouant les airs chéris de la monarchie, les jeunes demoiselles se concertent spontanément pour aller à la rencontre du Roi, mais l'arrivée des bourgeois, rendit difficile la tâche des maréchaux de logis de la Cour qui arrivaient pour préparer l'installation du Roi et de sa suite.

NB : Le 23 juin, un officier anglais eut besoin d'un cheval pour aller vers Cambrai, alors assiégé ; le garde champêtre Huart Pierre Joseph réquisitionne une monture chez François Goffart, maître des postes aux chevaux au faubourg de Landrecies ; or le cheval ne rentre pas. Le 18 juillet 1816, le conseil municipal promet 150 francs d'indemnité lors que l'état des finances de la ville le permettra, pour le cheval disparu.

Vers les 5 heures du soir, le Maire et le Conseil municipal, précédés de la musique bourgeoise, suivis d'un détachement de la garde bourgeoise et d'un char de triomphe où avaient pris place une trentaine de jeunes demoiselles vêtues de blanc, se dirigèrent vers la porte de Saint-Martin, par où le Roi, parti le matin de Mons, devait arriver en passant par Bavai.

Des voitures remplies de dignitaires et d'officiers de la couronne se succèdent, un courrier annonce l'arrivée de Monsieur, frère du Roi, arrivant avant le Roi comme le précurseur ; il

était à cheval accompagné de plusieurs officiers supérieurs.

Le Prince reçoit avec bonté les hommages du maire et du conseil. Son Altesse Royale répond d'un air vif et gracieux, en vrai chevalier français, que nous allons voir, dans une heure, notre auguste monarque ; le Comte d'Artois arrive par le faubourg de Cambrai pour s'arrêter au Palais où loge le général Wellington.

A 7 heures du soir, le cortège municipal repart à la rencontre du Roi ; on fit pause à la première maison du village de Montay, où l'on attendit une heure. De petits camps anglais, établis dans les pâtures, formaient des points de vue pittoresques ; le temps était superbe.

Le Palais Royal : Enfin, à 8 heures du soir, un fort détachement de la garde du Roi paraît précédant Sa Majesté dont le carrosse s'arrête. La musique joue l'air d'Henri IV. Le Maire s'avance à la portière et salue respectueusement Sa Majesté. L'endroit où eut lieu la rencontre s'appelle, vraisemblablement depuis lors, le Palais Royal, à l'angle de la route départementale et du chemin du Tordoir.

24 juin : Le Cateau, capitale provisoire du Roi rentrant de Gand après Waterloo : Réception au Palais Royal : « Notre ville se trouve heureuse d'être la première à posséder quelques jours Votre Majesté à son retour dans ses États. Tous les cœurs volent au-devant de vous, Sire, et répètent à l'envie Vive le Roi ! ... ». Ainsi finit le discours de bienvenue du Maire, que Louis XVIII écoutait de la portière de son carrosse. Il daigna répondre d'un air affable et souriant : « Je suis content de vos bons sentiments, j'en conserverai le souvenir... ».

Puis ce fut le compliment prononcé d'une voix claire par la fille du Maire, Mademoiselle Émilie Hennequant, descendue du char de triomphe où 30 jeunes filles, vêtues de blanc, acclamaient le Roi. « Sire. Nos cœurs, émus à l'auguste aspect de Votre Majesté, vous offrent le tribut de leur respect et de leur amour ». Elle exprime la joie de retrouver le monarque adoré, le père chéri des Français pour la paix et le Bonheur de la France.

La marche du convoi royal reprit ensuite ; en tête, derrière la garde à cheval, la voiture du Monarque, traînée par 8 chevaux, entourée des princes et des principaux dignitaires de la couronne et suivie par le conseil municipal ; un détachement d'infanterie fermait le cortège après les voitures de la suite. (De la route, on voyait les tentes des deux camps anglais installés depuis le 24 à Baillon, au-delà de la Selle).

Le clergé attendait en habit de chœur, précédé de la croix, à la porte Saint-Martin. Monsieur Lambiez, curé doyen, complimenta à son tour le Roi, comme fils aîné de l'église et le protecteur de la religion.

NB : En 1815, il y avait comme personnel à l'église Léger Zabrelle, qui ne sait pas écrire, et Jean Laurent Boitelle, clerc laïque, il signe ainsi). Monsieur Lambiez, curé doyen, à son tour le roi, comme le fils aîné [de] l'église et le protecteur de la religion.

En ce moment, 30 jeunes gens, en veste et pantalon blancs, détêlèrent les 8 chevaux de Sa Majesté et traînèrent eux-mêmes son carrosse par la rue de Saint-Martin, la rue du clocher de la ville et, de là, sur la place où Sa Majesté put jouir des démonstrations d'allégresse de tous nos concitoyens. Le son des cloches et du carillon, le bruit des boîtes à feu, tout exprimait le bonheur dans cette heureuse soirée.

C'est du moins le narrateur officiel, Monsieur Colart, greffier de la Mairie, qui l'assure et ce devait être exact ; la déroute de Waterloo, les morts et les ruines semblaient s'oublier, s'effacer devant le retour d'un régime stable et fort après la désastreuse épopée des Cents Jours qui conduisit Napoléon au rocher de Saint Héléne et la France sous la contrainte humiliante de l'occupation étrangère.

Le cortège de la Place gagna la rue puis le Faubourg de France jusqu'à l'hôtel du Maréchal Mortier « qui fut choisi comme le logement le plus commode pour Sa Majesté » ; après quelque repos, elle daigna se fit [faire] voir à la croisée pour répondre à l'empressement des

nombreux spectateurs.

Souvenirs de Melle Hanon : Auguste Hennequant, l'un des 7 enfants du maire du Cateau, se rappelait avoir été revêtu d'un tablier blanc immaculé et lié à une chaise, comme ses frères et sœurs, pour ne point se salir, afin d'être présentés, tout de blanc revêtu, au Roi Louis XVIII, entrant au Cateau au retour de Gand ; il mourut à 86 ans (Souvenirs de Mlle Reine Hanon, 76 ans le 17 - 12 - 42). (Auguste Hennequant-Méresse, oncle Méresse-Lostria aussi corroyeur, ex marchand tanneur, ex rue des récollets, cuirs et peaux).

La Cour loge au Cateau : Notre petite ville, par le séjour de Sa Majesté et de toute sa cour, pouvait être regardée, momentanément, comme la capitale du Royaume.

Monsieur [le] Comte d'Artois, frère du Roi (le futur Charles X) logea chez Monsieur Bricout père, avocat, rue de Landrecies ; le Duc de Berry, neveu du Roi, était l'hôte de Monsieur Deudon, avocat, rue du Collège, et Monsieur le Prince de Luxembourg, celui du maire de la ville. Les ministres du Roi, les grands dignitaires et officiers de la couronne, les ambassadeurs d'Angleterre, de Hanovre et des Pays-Bas étaient placés chez les membres du Conseil Municipal et chez les principaux habitants.

Tard dans la soirée, une troupe de musiciens parcourut la ville illuminée qui était toujours dans l'ivresse de la joie.

1815 - 24, 25 juin - Archives du Cateau : Lors de l'arrivée de Sa Majesté, un camp fut formé pour les troupes de l'escorte auprès de l'habitation de Romain Sartiaux (au chemin de Fesmy) ; à son départ, Leblond-Triquet, cultivateur, fut requis pour conduire l'ambulance du Roy. Pendant son absence, les troupes anglaises, campées sur la Place Verte avec plus de 40 chevaux et domestiques, sont entrées sans billet de logement dans sa grange ; il est vrai qu'il faisait mauvais temps et la grange fut convertie en magasin à farine, d'où réclamation ultérieure de Leblond dans l'état des pertes qu'il subit pendant le passage de la grande armée. Romain Sartiaux eut 800 francs de dégâts.

25 juin 1815 : Temps pluvieux ; c'était un dimanche. On apprit que le Roi se rendait à la paroisse, vers les onze heures, pour y entendre la messe. L'église était remplie avant son arrivée. Sa Majesté fut reçue à l'entrée du temple divin avec les honneurs liturgiques et conduite sous le dais jusqu'au chœur, où un prie-Dieu et un fauteuil avaient été préparés pour le recevoir. Son frère et son neveu, les princes l'accompagnaient, les grands officiers de sa maison l'escortaient. Les assistants remarquèrent avec admiration sur la figure du monarque une pleine bonté exprimée par les traits les plus gracieux et les plus respectables (Louis XVIII avait 60 ans).

Lors du dîner de Sa Majesté, toutes les dames et les personnes honnêtes, c'est-à-dire de mise décente, furent admises dans la salle du couvert, successivement et au fur et à mesure qu'elles se présentaient. Le Roi continuait la tradition de Versailles où Louis XIV dînait en présence du peuple, qui défilait curieusement autour de la table les jours de grand dîner.

L'après-midi, le temps s'était éclairci. L'armée anglaise, campée dans les environs (Pâques 1944, ce sont les escadres anglaises qui patrouillent par les airs, agents de mort pour Lille, Aulnoye, Laon, Creil, Tergnier, le lundi de Pâques), défila par la ville pour s'avancer dans l'intérieur du pays. Cambrai, qui est investi par les Anglais depuis le 23 juin dans la soirée, « s'était rendu au Roi » ce dimanche 25, malgré les protestations des soldats qui, réfugiés dans la citadelle, voulaient continuer la résistance, cependant que les bourgeois avaient ouvert les portes aux assiégeants. Le commandant de la garnison capitula donc. Les Anglais étaient entrés dans Cambrai par la porte Notre-Dame, chantant un air déjà populaire aux enfants de la ville depuis 1807, car les prisonniers occupés à creuser le canal de Saint-Quentin le leur avaient appris, le chantant eux-mêmes, et, chaque jour, à la garde montante

des soldats du Roi Georges III, la musique anglaise exécutait cet air. Les gamins de la ville la suivaient en chantant ce refrain qu'ils accompagnaient de leurs écalettes (nom populaire des crécelles ou castagnettes) ; cet air fut appelé plus tard Le Cambrésien avec les paroles « J'ai perdu min cat » (tiré du recueil de chansons du Cambrésis de Durieux et Bruyelle, 1864).

Les Anglais devaient être suivis, le lendemain, par le Roi qui ferait son entrée à Cambrai le lundi 26. Après l'annonce de cette bonne nouvelle, Louis XVIII lança sa première proclamation aux Français. Elle est datée et signée du Cateau, « titre authentique et perpétuel », écrit Monsieur le greffier Collard, qui attestera à la postérité le séjour qu'a fait dans nos murs Louis XVIII, surnommé à juste titre le « Désiré ».

Lundi 26 juin : Départ du Roi : Par un soleil radieux eut lieu le départ du Roi pour Cambrai, vers onze heures. Auparavant, le conseil fut admis au pied du trône pour présenter à Sa Majesté ses respectueux devoirs. En l'absence du maire indisposé, le deuxième adjoint, Pierre Roussy, prit la parole : « Nous allons, Sire, suivre d'intention Votre Majesté dans sa marche vers la capitale, où tous les vœux la rappellent pour rétablir la religion, le bon ordre et nous rendre le bonheur ».

« Vous êtes de bons Français » daigna répondre le Roi, qui reçut aussi l'hommage des jeunes catésiennes présentées par Mademoiselle Adélaïde Moreau-Méresse. Elle était fille d'Auguste Moreau, marchand de drap et conseiller municipal. Voici la liste du conseil qui reçut le Roi de France :

Célestin Hennequant, marchand tanneur, maire.

Nicolas Horrie, marchand de draps, 1^{er} adjoint.

Pierre Roussy, marchand de draps, 2^{ème} adjoint.

Aimé Denisse, propriétaire.

Charles Leroy, avocat.

Henri Hennequant, avocat.

Augustin Moreau, marchand de draps.

Isidore Sartiaux, brasseur.

Delcambre Demburel suppléant du juge de paix.

François Dancoisne, propriétaire.

Nicolas Druart, militaire pensionné.

Siméon Debeaumont, médecin et juge de paix.

Auguste Lancelle, marchand.

Théodore Hiolin, cultivateur.

Nicolas Pierrart, propriétaire.

Léopold Piette, brasseur.

Maximilien Bricout fils, notaire, major de la garde nationale.

Jean Baptiste Lozé, pharmacien.

Louis Vérin, greffier du juge de paix.

François Goffart, propriétaire et maître des postes.

En plus, les notabilités suivantes :

Bricout de Cantraine, avocat et président du Conseil d'Arrondissement.

Pacifique Ledoux, receveur municipal.

François Collart, secrétaire greffier de la mairie et rédacteur de la relation du « passage du Roi au Cateau ».

Un instant après, le Roi monte en voiture, précédé et suivi de sa garde et entouré de ses grands officiers. Le cortège gagne, par le Faubourg de France, le poste de la rue de France, la Place au Bois puis celle du Marché, descend la Halle et monte, après la porte de Cambrai,

le faubourg allant vers cette ville. Partout les cris de « Vive le Roi » retentissent. Louis XVIII a daigné répondre par des signes de satisfaction.

« Telle est l'esquisse de quelques instants de bonheur ineffable dont la jouissance ne se renouvellera peut-être plus pour nous, mais dont nous sommes jaloux de perpétuer le souvenir à nos arrières neveux ». Ainsi finit la relation, transcrite au registre des délibérations du conseil municipal, année 1815.

Vers le soir, Louis XVIII entrait à Cambrai en passant sous un arc de triomphe et reçu, comme au Cateau, par des jeunes filles vêtues de blanc ; il descendit à l'Hôtel de Franqueville ; il signa la proclamation aux Français dite de Cambrai où il annonçait une amnistie générale.

Le Vicomte de Chateaubriand était lieutenant dans sa garde du corps ; le Roi continuait à avancer derrière l'armée anglaise et Wellington qui occupait Paris le 7 juillet ; il faisait sa rentrée le 8 juillet 1815, cent jours après avoir quitté sa capitale.

Mais que de soucis les « Cent Jours » de l'épopée napoléonienne devaient causer à la France ! Il fallait pacifier à nouveau les esprits ; dans nos régions, Maubeuge et Landrecies résistaient toujours.

Maubeuge, depuis le 22 juin, était assiégé par le Prince Auguste de Prusse ; la ville fut bombardée, l'église incendiée (l'église reconstruite fut à nouveau incendiée par le bombardement, aérien cette fois, le 15 mai 1940). Maubeuge ne capitula que le 14 juillet.

Landrecies fut cerné du 21 juin au 20 juillet. Les alliés se vengèrent de la résistance française en rendant à notre pays ses limites d'avant la Révolution, ses frontières de 1790.

Louis XVIII s'efforce de minimiser leurs exigences mais le second traité de Paris, signé en novembre 1815 (le 20 novembre) fixait une indemnité de guerre de 700 millions, plus les frais d'occupation de 150 000 coalisés, pendant cinq ans, de notre territoire.

Occupation étrangère : Anglaise : Le Cateau, en 1815, eut une garnison anglaise jusque juillet. Le 16 juillet furent enterrés Pierre et Jacob Kermen [Kermer], fils jumeaux d'un soldat anglais et de Marguerite Brunkley [Brinkley], son épouse, sans doute la cantinière du régiment.

Abbé Méresse, p. 187 : Prussienne : En juillet, après la reddition de Landrecies, le 26^{ème} régiment d'infanterie prussienne remplaça les Anglais (Dommages de guerre : en juillet, août 1915 comme le 11 janvier 1816, il y avait des saxons et des prussiens au Cateau ; supplique d'Hipolyte Devaux pour ses couvertures volées et celle de Denis Pierrard voir feuillet spécial) ; c'est le régime des réquisitions : drap, toile, fine batiste pour les soldats et les besoins personnels des officiers. Du 22 juin au 12 décembre, les frais de réquisition montèrent à 22 213 francs, non compris les frais de table du Général prussien Roder ; il fut logé du 7 au 24 novembre dans la maison du Maréchal Mortier (les Prussiens regardaient chaque ville française comme une vache à traire, cite dans l'histoire Albert Malet). Le conseil municipal décida que ces frais seraient supportés par le Maréchal Mortier en personne ; il en eut pour 3 862 francs 95 centimes. Noblesse oblige !

1816

Occupation russe au Cateau

Avec sa droiture de caractère, notre éminent compatriote refusa de juger le Maréchal Ney traduit devant la Chambre des Pairs et exécuté le 7 décembre ; même erreur politique, de passion politique que l'exécution par Napoléon du Duc d'Enghien, la postérité réproouve ces sanglantes représailles des périodes agitées.

Déchu de la pairie, le Maréchal Mortier était nommé, le 10 janvier 1816, gouverneur de la 15^{ème} division, puis il était élu à l'unanimité député du Nord qu'il représenta pendant deux sessions ; il siégea de 1816 à 1819 et fut réintégré, rappelé à la Chambre des Pairs en 1817 (mai) ; il rendit de signalés services.

Éloge funèbre du Maréchal Mortier : Le peuple de Rouen, « excité sourdement par des esprits turbulents », mécontent de la rareté des grains, s'était révolté ; il y eut collision avec la troupe. Le Maréchal Mortier reçut l'ordre de s'y rendre ; son esprit conciliant et sa fermeté eurent bientôt éteint ces brandons de discorde et, au mois d'octobre, il était rappelé à Paris.

16 janvier 1816 : Il n'oubliait pas Le Cateau qui, depuis janvier, était occupé par ses anciens adversaires de Dierstein, les Russes du Général Woronzow, installés aussi à Landrecies et Maubeuge ; la place de Cambrai restait sous la garde des Anglais ; une garnison danoise était à Bouchain, au Quesnoy ; c'était une garnison hollandaise.

C'est le 16 janvier que la Garde Nationale catésienne céda le service des cinq portes et corps de garde aux soldats russes, qu'elle assurait depuis le 24 juin 1815, jour de l'arrivée du Roi au Cateau ; la garnison russe qui s'installait au Cateau était importante. Elle comprenait bientôt, d'après les prévisions officielles du 3 février 1816, l'État-Major du 6^{ème} régiment de chasseurs composé de 300 hommes et l'État-Major du 41^{ème} régiment de chasseurs avec 260 hommes.

13 janvier : Le 13 janvier, le Sous-Préfet de Cambrai, Monsieur Cardon-Degardin, écrivait les instructions suivantes aux maires des communes occupées par les troupes russes : « Pour éviter les excès de quelques militaires russes contre les habitants, à la suite d'une lettre obligeante du Général Major Poncet, Chef de l'État-major du Corps d'armée russe, et de rétablir la bonne harmonie, il convient de réunir les troupes en un même logement et de prendre aux magasins ce qui était nécessaire pour les rations des soldats et aussi l'eau-de-vie ».

29 janvier : D'ailleurs les intentions de Monsieur le Général en Chef russe Comte Woronzow étaient, le 29 janvier, d'observer une discipline plus sévère, réunir les soldats en de grands locaux non habités, et fournir d'autre part des locaux pour les bains de vapeur, paraissant être d'un usage indispensable aux troupes russes.

Pour Le Cateau, un double problème se posait : casernement des troupes, hospitalisation des malades et blessés de la région.

Hôpital russe

22 janvier : Dès le 22 janvier, l'Inspecteur Général des hôpitaux, Monsieur Lesne, avait visité avec le Docteur en Chef le commissaire des hôpitaux russes, la ferme « où sont actuellement quelques malades » et le collège de la ville. Monsieur l'Inspecteur Général écrit au Maire du Cateau le résultat de cette double visite ; il estime que la grange de l'ancienne ferme des coutures, propriété avant la Révolution des bénédictins de Saint-André, convertie en salles, serait plus avantageuse comme hôpital que le collège qui, lui, est composé de toutes petites pièces à l'exception de la chapelle.

En attendant que le collège soit disposé pour le service de l'hôpital, les malades de la garnison seront reçus dans le corps de logis de la ferme (appartenant aux héritiers du maire Tilmant assassiné pendant la Révolution) et Monsieur Béra, entrepreneur des vivres (Monsieur Béra Constant, négociant demeurant à Catillon, sera adjudicataire de la transformation en caserne de la grange de la ferme des coutures de Saint-André) pourra utiliser le grenier pour les vivres. Cette lettre officielle se termine de la façon la plus courtoise qui rappelle l'exquise politesse de l'ancien régime : « J'ai l'honneur d'être, avec la

considération la plus distinguée, Monsieur le Maire, votre très humble et très obéissant serviteur. Lesne ». La lettre porte un cachet fleurdelysé.

24 janvier : Le Sous-Préfet est d'avis d'abandonner le collège pour l'hôpital et d'utiliser la ferme, qui sert actuellement de magasin, comme caserne. Avis qui l'emporta.

Évacuation du collège : Le même jour, le 24 janvier, le principal, professeurs et élèves recevaient l'ordre d'évacuer, dans les 24 heures, les bâtiments du collège et du pensionnat ; un hôpital pour le service de la 3^{ème} brigade russe devait y être installé sans retard. Le collège fut transféré rue Saint-Lazare, dans la maison des héritiers Thomas. Un bail de location de trois ans fut signé en juillet.

Dom Carville : Mais le principal, Monsieur François Carville, ne survécut pas longtemps à l'évacuation de son collège. Le 3 mai, le vénérable prêtre vieillard, ci-devant prieur aux Bernardins, principal au collège du Cateau, allait rejoindre dans un monde meilleur ses confrères les Bénédictins dont il avait fait la relève au collège.

Dom Bonneville : Monsieur Bonneville, âgé de 67 ans, né à Clary, qui fut en 1790 Sous Prieur de Saint-André et Préfet du collège où il avait régenté la seconde pendant 16 ans, le remplaça dans les fonctions de directeur, sans porter le titre officiel de principal.

Monsieur Bonneville était chargé par le recteur de l'Académie de Douai d'examiner les futurs instituteurs en vue de l'obtention du brevet du 2^{ème} degré de capacité de l'enseignement primaire.

Le 29 février, il examine ainsi Boitte Fr. Jh., né à Lille, âgé de 45 ans, « en lecture, calligraphie, orthographe, règles d'arithmétique » ; il doit également s'être assuré que le futur maître d'école possède une connaissance suffisante des principes et dogmes de la religion.

Jusqu'à sa mort (11 octobre 1819), Monsieur Bonneville fera passer des examens aux Catésiens Soufflet Louis et Vincent, à Briatte Élie et Célestin de Bousies, à Delhaye Louis de Saint-Souplet (brevet du 3^{ème} degré) qui, de même que François Joseph Boitte, tiendront école officielle ou privée au Cateau ; le dernier breveté par lui sera Sénateur Joseph Bonnaire, né à Tournai en 1761, déjà instituteur au Cateau en 1788.

Dans ces pièces officielles, Monsieur Bonneville est désigné comme principal du collège du Cateau mais, à la distribution des prix de 1817, sur le livre accordé par la libéralité du conseil municipal à l'élève Henri Lacomblez, classe de seconde grammaire, Monsieur Bonneville a signé « Professeur » le 11 août 1817.

En 1820, Monsieur Tibois écrit libéralité et munificence du conseil, texte toujours écrit en latin.

En 1819, le budget de la ville les appelle tous deux « régents du collège », reprenant la terminologie de 1790, alors qu'ils étaient déjà régents comme Bénédictins de Saint-André.

1816 - Février : Une nouvelle visite du collège, évacué de son personnel enseignant, eut lieu le 3 février. Le maire Célestin Hennequant, assisté de son adjoint Monsieur Horrie, y rencontra l'inspecteur général Lesne, Monsieur Darcy, directeur des hôpitaux militaires qui remplissait, par intérim, les fonctions de directeur de l'hôpital du Cateau, Monsieur Mallo, pharmacien, aide-major dudit hôpital, en présence des gens de métier, le maître charpentier Collet et Carville, maître maçon.

Le corps de logis principal donnant sur le jardin (l'actuel bâtiment du Principal) et l'aile de la chapelle appuyée sur ledit corps de logis et donnant en pignon sur la rue, seront seuls utilisés. Le petit bâtiment en bordure de rue, sans porte ni fenêtre, avec cloisons et planchers en partie démolis, n'est pas logeable, quoiqu'il ait un étage surmonté d'une mansarde avec trois chambres et quatre cabinets.

Au rez-de-chaussée : La loge du concierge sera convertie en corps de garde, sous le vestibule la chambre de garde des officiers de santé, les bureaux des employés russes et

des employés français séparés, les magasins des sacs, des effets, la pharmacie et tisanerie, la cuisine, la dépense, une salle de bains est aménagée sous un hangar, salle des morts et bûcher avec petit logement mansardé de quatre pièces au-dessus.

Au 1^{er} étage : Six salles, latrines aux étages et au rez-de-chaussée (il faudra faire de nouveaux sièges).

Au 2^{ème} étage : Les salles 7, 8, 9 (12 lits au-dessus du magasin dans une mansarde), salle n° 10 (30 lits au-dessus de l'église (la chapelle du collège), salles 11 et 12.

Au grenier : Salle 13 de 40 lits.

8 février : Un devis de 5 343 francs est prévu dont 1 197 pour objets d'ameublement. Cent paires de pantoufles en bon cuir sont soumissionnées à rabais (3,25 la paire) par Messieurs Colonne et Soufflet, maîtres cordonniers, pour les malades russes.

La grande caserne

6 février : Concurrément, un devis de transformation de la ferme « provenant de la ci-devant abbaye de Saint-André, au faubourg de France », est établi par Monsieur Guéry-Moreaux, architecte ; il s'élève à 28 186 frs 53 et est approuvé par le Préfet du Nord Général de Division D. De Mery ; on transforme en chambres et logement grange, bergerie.

Monsieur Constant Delattre, architecte à Cambrai, a surveillé les travaux de la caserne. Monsieur Constant Béra, négociant de Catillon, est adjudicataire des travaux de transformation (Constant Béra, marchand de bois au Cateau, est probablement son propre parent fournisseur 2 mars 1816). Les soumissions des adjudicataires sont à verser pour le 1^{er} août chez Monsieur Leroy, avocat (Charles Leroy-Bonnaire).

27 mars : Deux cents lits seront confectionnés par les menuisiers de la ville, Gallonde, Brunelet, Bourgeois et Collet, à 13 francs le lit.

29 avril : 22 tables, 44 bancs, 6 râteliers d'armes, en orme, sont adjugés pour la somme de 995 francs à Isidore Bourgeois, menuisier.

6 juin : Le charbon sera fourni à 2 frs 85 l'hectolitre par Géry Lévêque, cultivateur, à raison de deux hectolitres par jour.

Enfin, le bâtiment de la ferme est loué, loyer de 4 200 francs par an, payable de 6 mois en 6 mois. Monsieur Egret, comme héritier des Tilmant par sa femme, donna quittance.

Mais les frais de casernement n'incombent pas à la seule ville du Cateau ; les communes de Troisvilles et Ligny décident ultérieurement (1817, 24 mai) de payer leur quote-part de la transformation du rez-de-chaussée de cette grange de Madame Veuve Tilmant.

Les villages de Neuville et Briastre, n'y trouvant plus place, se rendent acquéreurs de la maison Joveneau, dans le même but : loger les troupes pour épargner leurs communes, convention du 24 août 1816.

La maison des héritiers Masselot servit de casernement pour les troupes devant loger à Mazinghien.

24 août 1816 : Les habitants de Neuville et Briastre logent, en leur logis du faubourg de France (maison Joveneau), le Colonel du 41^{ème} régiment d'infanterie russe et sa suite

Décidément, les Russes sont toujours redoutés comme les « Barbares du Nord » en notre Cambrésis.

Une partie des bourgeois du Cateau s'était cotisée pour payer les premières réparations de la ferme des héritiers Tilmant ; un don volontaire de 7 873 francs avait été versé à la ville. La ville du Cateau compte aussi sur l'aide de l'État et s'appuie moralement sur cette note du ministère de la guerre du 26 mars : « Le traité du 20 novembre 1815 (le 2^{ème} traité de Paris) accorde aux troupes alliées une somme annuelle de 50 millions pour couvrir les dépenses accessoires qui doivent être faites sur la solde insuffisante pour diverses dépenses ».

Signé Duc de Feltré
L'Inspecteur aux revues, secrétaire
Vicomte Tabarie

Changement de maire

1816 - 9 juin : Vu les soucis et les difficultés de l'occupation russe, ce dut être avec un soupir de soulagement que Monsieur Célestin Hennequant reçut, le 9 juin 1816, le serment de fidélité au Roi, d'obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume, de son successeur, Monsieur Bricout de Cantraine, nommé par le Préfet au renouvellement quinquennal.

Bricout de Cantraine : Né le 22 avril 1763, Louis Antoine Maximilien Bricout, âgé de 53 ans, représentait le trait d'union entre l'ancien et le nouveau régime royal restauré ; il avait pour parrain l'intendant de Monseigneur de Choiseul, Louis Antoine Durand de Couron, et pour marraine la femme du vice-châtelain Lemoine, Marie Françoise Honorine qui signe Lemoine d'Honnechy, du nom du village voisin dont il avait acheté le château et un fief seigneurial.

Sont nommés adjoints François Dancoisne et Louis Piette ; parmi les conseillers Leroy, avocat, Lefebvre-Leroy, Bricout fils, Maréchal, Cousin, Chantreuil Fr., Goffart, Bonnaire fils, Constant Grozo.

Toujours la caserne : L'aménagement de la grande caserne est la première tâche des nouveaux édiles. Un ancien militaire, Victor Lecerf, a été nommé casernier aux appointements fixes de 400 francs par an.

1 800 aulnes de toile sont achetées pour les draps de la caserne. Monsieur Moreau-Méresse, marchand au Cateau, achète de la toile à Ath et 80 paillasses en toile d'étoupe.

12 juin : Deux draps blancs sont hissés en haut du clocher de la tour, à l'Hôtel-de-Ville ; ils y représentent le drapeau blanc « à la couleur antique et vraiment nationale et chéri, si vénéré par nos pères, qui doit nous servir, comme à nos ancêtres, de ralliement » ... proclame le nouveau Maire.

24 juin : Fête anniversaire du retour royal : D'autres drapeaux blancs flottent aux maisons bourgeoises le 24 juin, fête chômée au Cateau pour l'anniversaire du séjour de S.M. « Louis le Désiré », le plus grand des Rois, le meilleur des hommes. Monsieur Bricout de Cantraine rappelle avec quelle bonté touchante, quelle douce affabilité le Monarque, au retour de Gand, à daigné se laisser approcher de ses sujets catésiens (le mariage de Monseigneur le Duc de Berry avec cette illustre princesse de la famille des Rois ajoutait encore à la solennité de la fête. Les crédits de 200 francs furent épuisés par les dépenses faites) ; il déclare qu'à perpétuité la ville fera célébrer une messe solennelle d'actions de grâces pour ce grand et mémorable anniversaire, avec le Te Deum et l'Exaudiat. Les officiers en retraite et à demi solde, les autorités constituées, principal et professeurs du collège y assistèrent ce 24 juin 1816... cloches, pétarades, feu de joie le soir, illuminations et orchestre sur la grand place pour les danses publiques... on n'avait pas oublié les buffets pour les rafraîchissements aux danseurs et spectateurs, ni d'abondantes distributions de pain aux pauvres.

12 août : Les fidèles sujets de Sa Majesté manquent d'empressement à payer leurs impôts ; ils sont invités à s'acquitter de suite, aux bureaux de Messieurs Ledoux et Baulmier, de leurs contributions ordinaires et extraordinaires et centimes de guerre le 12 août.

25 août - registre, p. 33 : Nouvelle fête carillonnée, c'est la Saint-Louis, patron « du sauveur de la patrie et du père des peuples ». Mêmes Te Deum et illuminations générales qu'au 24 juin que seront tenues de faire les habitants à la chute du jour au premier son de cloche qui sera donné comme signal.

Pièce 11 : 25 août, jour très précieux pour la France puisque c'est la fête de notre légitime

souverain Louis le Désiré.

D'autres mesures de tranquillité sont prises par le Maire et le Conseil dont font partie, depuis le 15 juillet, par arrêté préfectoral... des oubliés... l'ancien maire Célestin Hennequant et Armand René de la Fons, marquis de La Plesnoy, ce dernier époux d'une fille du vice-châtelain de jadis de Paris de Zevallos.

Les boulangers devront marquer leurs pains par deux initiales portant leurs nom et prénom, ne servir les étrangers à leur ville qu'après 11 heures 1/2 du matin. Les Catésiens doivent être assurés de leur pain quotidien par priorité.

Et aussi dormir en paix le matin car les marchands de fruits, l'été, dès l'époque des cerises (29 juillet) troublent l'ordre public et le repos des habitants avant le lever du soleil ; ils criaient dans les rues, annonçant leurs marchandises, faisant claquer les fouets dans les rues et sur la place, frappant avec violence aux portes des débitants (pour boire la goutte et le café), s'injuriant et disputant. Dorénavant (depuis le 29 juillet), le marché aux fruits et cerises (sans doute les cerises du « Jolimetz ») est transféré vis-à-vis les piliers de la halle pour tous les voituriers ou marchandises chargés sur chevaux ou mulets ; les paniers à bras et hottes pourront être exposés en vente sur la place, mais la vente ne pourra avoir lieu qu'après le lever du soleil, en évitant les clameurs et disputes.

Souvenirs de Madame Maréchal-Tréca : Au temps des cerises, Monsieur Maréchal, pharmacien, grand place, était réveillé couramment par les marchands du pays à pâtures, dès 3 heures du matin, pour avoir une purge de quatre sous ou un révulsif ; ils se faisaient servir avant le marché, dès leur arrivée matinale.

3 septembre : Logement des officiers russes : Le sommeil des officiers russes logés chez l'habitant devait être aussi sans clameurs perturbatrices car il en était d'humeur peu facile, tel le major Sourieff, l'un des trois majors du 41^{ème} régiment russe qui, arrivé en juin 1816, était mécontent de son logement, pourtant le plus beau de la ville sur la grand place ; il avait eu le tort d'être retardataire car tous les logements étaient occupés, en juin, par un quartier général et deux États-majors. Monsieur le Maire lui en procura un autre, chez Monsieur Mallet, notaire, le 3 septembre, composé de deux chambres sur rue, deux cabinets et une cuisine souterraine.

Plainte de monsieur Mallet : Le 4 septembre, Monsieur le Maire recevait la lettre suivante de Monsieur Mallet : « J'ai toujours cru, et je crois encore, que les délits commis par les troupes alliées devaient être réprimés comme ceux commis par des Français. Le major russe Sourieff s'est introduit aujourd'hui chez moi, sans même me donner son billet de logement, et s'est permis, au mépris de ce qu'il y a de plus sacré, non seulement de faire crocheter la porte d'une chambre haute sur le derrière, mais encore d'en enlever des meubles appartenant à Monsieur Fauquel (officier de marine en non activité à qui Monsieur Mallet avait loué un quartier de sa maison car ce jeune ménage ne trouvait pas d'autre logement en ville). Le Major joignit à cette belle exécution les propos les plus injurieux. Tel est, Monsieur le Maire, le délit dont je viens vous faire part, dans l'espoir que j'ai que vous y ferez faire droit, sans quoi il n'existe plus de sécurité pour les particuliers et nous nous voyons, en ce moment à l'autre, exposés à être égorgés dans nos propres demeures ».

Monsieur Isidore Mallet exagérait un peu car d'autres officiers russes étaient les hôtes les plus aimables, dont le locataire de Monsieur et Madame Lefebvre-Leroy.

8 septembre 1816 : Mais Monsieur le Maire transmet la plainte à Monseigneur le Duc de Feltre, Ministre et Secrétaire d'État à la Guerre ; il y joint une lettre de doléances (dont voici quelques passages) : « Pendant tout le cours de 1815, la ville du Cateau a été accablée par les logements militaires ; depuis le commencement de cette année, elle est surchargée

par ceux de l'armée russe d'occupation.

La justice distributive n'a même pas été observée à l'égard de cette petite ville, un quartier général, deux États-Majors, 600 hommes y ont été envoyés, 200 chevaux, tous les magasins y sont établis, un hôpital de brigade contenant 200 malades, tous les employés français et russes sont logés dans la ville, il y a dix corps de garde, 20 locaux occupés par des ateliers et des poudres.

La ville a dû dépenser quatre fois au-dessus de ses moyens pour l'établissement d'une caserne et de hangars pour abriter les voitures des deux régiments.

Puis il transmet la lettre de Monsieur Mallet « dont le Major russe, son logeur, est si exigeant que, si tous les officiers russes l'étaient autant, il faudrait mieux que les bourgeois désertassent leurs propres maisons... ».

Notre pauvre ville est digne de considération, tous les établissements d'avant la Révolution ont été détruits, les couvents et églises démolis, il ne reste que de petites maisons occupées par des marchands en détail peu fortunés ; il serait donc de la justice de ne lui laisser ici qu'un quartier général et un état-major de régiment, comme on l'a fait à Landrecies et ailleurs.

30 septembre : Mais le 30 septembre, la lettre revient du Ministère de la Guerre. C'est au Préfet de recevoir la plainte et à juger s'il doit être demandé réparation du grief, soit par la commission innéité, soit en s'adressant directement à Monsieur le Comte de Woronzow. C'est au grand chef que s'adresse alors Monsieur le Maire, trempant à nouveau sa plume d'oie dans son encrier. Il lui expose les doléances de Monsieur Mallet, notaire en cette ville.

Lettre au Général Woronzow : « Votre Excellence, dont la justice est si avantageusement connue en Europe, sentira que dans une petite ville comme Le Cateau les maisons sont très petites, celles des marchands ne contiennent que deux petites pièces basses, autant en haut, pour leurs magasins et leurs familles. J'aime à croire, Monseigneur, que Monsieur Sourieff ne tient à avoir un aussi grand logement que parce qu'il a Madame son épouse, des enfants, une garde enfants.

J'avais donné à Monsieur le Major une écurie pour ses chevaux, un local pour ses voitures ; après six semaines d'occupation, il a fait percer, contre le gré de son propriétaire, un mur et mit ses chevaux dans une écurie qui était occupée par ceux du lieutenant-colonel et les majors qui étaient alors dans le camp, et ses voitures dans sa grange ; ce propriétaire s'est plaint à moi de la violence à lui faite.

Il achève en rappelant que Le Cateau est surpeuplé, Landrecies n'a qu'un État Major, le second à Solesmes ; au moment de l'occupation Le Cateau n'en avait qu'un, le second était alors à Busigny, transféré à Walincourt, finalement venu au Cateau.

Qu'arriva-t-il ensuite ? Dans les dépenses de logements, il est question, plus tard, du logement du major russe Sourieff, au Faubourg de France, dans la maison Stefany, chez le chirurgien. Aurait-il trouvé ses aises et le confort nécessaire à Madame son épouse et aux petits Sourieff ?

Maréchaux et forgerons russes : Comme leur major, les maréchaux russes (armuriers et forgerons) étaient sans gêne ; ils s'étaient emparés, le 3 septembre, des forges et enclumes de la ville au dam de Delmotte, Watremez et Lefebvre, maréchaux ferrants dépossédés ; on installe les Russes provisoirement sur la Place Verte, à côté de la maison du garde municipal, avant de trouver des locaux.

Les charrons du 6^{ème} régiment travailleront dans l'ancienne brasserie de Saint-Lazare louée 10 francs de loyer à la veuve Antoine Druenes.

Le marchand Henri Carlier cède un héritage, au marché aux braises, derrière la rue de Saint-Lazare, entre Leblanc et Facon, pour y établir les forges et ateliers des forgerons et armuriers du 41^{ème} d'infanterie des chasseurs russes pour la durée de l'occupation russe.

La chancellerie du 41^{ème} régiment s'installe dans la maison de Nicolas Pierrart.

8 septembre : Indemnité de logement journalière pour les chancelleries étrangères :

Pour la chancellerie du Grand État-Major : 3 frs.

Pour la chancellerie du Commandant : 3 frs.

Pour la chancellerie du Génie : 2 frs.

Pour la chancellerie du Grand État-Major d'artillerie : 2 frs.

Pour la chancellerie de l'intendance générale : 1 fr.

Pour la chancellerie des régiments aux postes aux lettres et chevaux.

Pour la chancellerie du dépôt d'infirmerie et pharmacie.

Poudrerie : Le dépôt des poudres avait été prévu dans les caves Desse-Lefebvre, au faubourg de France, emplacement exigé par le 6^{ème} régiment russe, face à l'Hôtel de Monsieur le Général, à proximité des logements des colonels des 6 et 41^{ème} régiments.

Le Général occupait la maison de Monseigneur le Duc de Trévise, Maréchal Mortier. Mais les habitants du faubourg protestèrent ; le faubourg, qui représentait une agglomération de 1 500 âmes avec les troupes casernées, était exposé ; on pouvait redouter une explosion qui aurait fait sauter tout le quartier. Le Maire cherche personnellement un lieu écarté pouvant servir de poudrerie et ne trouva qu'un local à l'extrémité de la prairie de la grande caserne, sur le chemin du Mazinghien, en un endroit bien isolé ; on y aménagea un souterrain pour recevoir les poudres et on le recouvrit de terre et de gazon avec une porte bien fermée. Ces travaux du maçon Noyelle et du charpentier Collet père coûtèrent à la ville 336 francs, mais les faubourgs de France et Laresse purent dormir tranquilles.

Chapelle russe : Monsieur le Pasteur russe eut besoin de 6 chaises ; coût : 12 francs. Il avait établi son oratoire dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, dont la grosse poutre brisée était soutenue par deux étais. La salle était restée délabrée depuis les journées tumultueuses de la Révolution. Les deux glaces de la cheminée d'entre les fenêtres donnant sur la halle avaient alors été brisées... Les Russes achevèrent les dégâts des sans culottes, la tapisserie fut déchirée en grands lambeaux, trois des persiennes furent disloquées et démolies.

Corps de garde : Ils pénétrèrent dans la vénérable chambre du ferme ; que d'archives précieuses disparurent alors... le registre où était relatée la naissance de leur grand adversaire, le Maréchal Mortier, les pièces du Directoire.

D'ailleurs chaque époque de guerre est funeste aux vieux registres abandonnés, moins par l'humidité ou jetés à la rue. Les Russes s'en servirent pour dégraisser leurs fusils et allumer leurs feux de bois aux corps de garde.

La ville était surpeuplée, des hangars couverts de paille encombraient la Place Verte ; un vieux canapé défoncé ornait le corps de garde de la Place Verte, le matelassier André Lempereur le répara en 1818, mais pour 10 frs 35.

Une partie du cimetière était réquisitionnée pour les morts des trois hôpitaux ; la mortalité était grande, la place vint à manquer. Monsieur Jay était le directeur de l'hôpital militaire du collège, pour lequel 1 000 francs de loyer étaient versés à la ville.

Deuil : Le dévoué greffier communal, François Collart, eut la douleur, le 29 avril 1816, de perdre son fils François Guislain, âgé de 38 ans, officier retraité des campagnes de l'Empire, qu'il avait eu de feu Éléonore Watremez ; il eut aussi le chagrin de voir ses archives menacées et parfois chapardées par les soldats russes illettrés.

Maître de poste : Le 24 octobre, François Goffart, qui habitait hors la porte de Landrecies,

recevait son brevet de maître de poste au Cateau, « sur le compte rendu de la fidélité et affection dudit sieur au service du Roy » ; le Pair de France, directeur général des postes, le commettait pour remplir cette fonction. Il avait la responsabilité de la poste, route de Cambrai et d'Avesnes, avec la charge d'avoir le nombre de postillons, chevaux et équipages prescrits par le service de ce relais. Signé d'Herbouville.

En 1816, le 8 décembre, le prix de la taxe des grains était fixé « pour faciliter aux propriétaires le recouvrement de leurs fermages » : pour le blé à 34 frs 56 l'hectolitre, soit 20 frs 32 le mencaud pour la première qualité ; à 32 frs 40 l'hectolitre, soit 19 frs 05 le mencaud pour la deuxième qualité ; à 27 frs l'hectolitre, soit 15 frs 87 le mencaud pour la troisième qualité. Prix très élevés car le grain est rare.

1817

21 janvier : Cérémonie expiatoire : Le 21 janvier ramène l'anniversaire de la mort de Louis XVI. Monsieur Bricout de Cantraine demande au Conseil Municipal un crédit de 200 francs, une cérémonie expiatoire, dira-t-il, dont la solennité est commandée plutôt par vos sentiments que par la loi, traduira notre deuil.

Pendant 22 ans, les bons Français ne pouvaient le porter que dans leur cœur lorsque revenait l'anniversaire de cette époque fatale de janvier 1793. Nous avons aujourd'hui la douce consolation de pouvoir protester contre cet horrible attentat ; un service solennel sera donc chanté en l'église tendue de noir, décorée de blasons aux armes de France, avec le catafalque entouré de nombreux cierges.

Une autre occasion sera bientôt donner de crier « Vive le Roy ». C'est la naissance de « cet auguste enfant que nous attendons tous avec impatience, souhaitant que ce soit un Prince, espoir de tous les bons Français, issu de l'union de Monseigneur le Duc de Berry avec cette illustre princesse des deux Siciles ». 400 francs sont votés pour les festivités à venir et l'attente du royal rejeton des Bourbons, qu'on appellera le Duc de Bordeaux, mais qui se fera attendre trois ans.

Armoiries : Soixante douze francs de droits de sceaux, honoraires des référés qui ont été versés pour le renouvellement des anciennes armoiries de la ville « que nous avons supplié Sa Majesté de nous accorder », déclare dans son rapport Monsieur le Maire. La requête au Roi avait été adressée le 25 février 1815, il y fut répondu le 24 mai 1821, après la fin de l'occupation étrangère de la ville.

Par lettres patentes, longtemps exposées et encadrées dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, le Roi confirmait les armoiries anciennes « d'azur au château de trois tours, donjonné de trois tourelles couvertes, le tour d'or ». Les armoiries du Cateau avaient toujours été le château à trois tours, mais les couleurs de l'écu auraient varié, vers 1750, on les lisait « de gueulles au château sommé de trois tourettes (ou tourelles) d'argent » (Histoire Générale des Pays-Bas, p. 375, tome second, Bruxelles).

Louis XVIII évoluait avec son temps, acceptait de remplacer la couronne de Comte de Cambrésis des anciens seigneurs évêques ou archevêques par une couronne ducale surmontant l'écu ; il s'associait ainsi à l'hommage rendu par les Catésiens au Duc de Trévisé, le Maréchal Mortier, redevenu pair de France, mais qui ne paraissait plus à la Cour. Cette année 1817, le Maréchal calmait le peuple de Rouen, affamé par la disette.

12 mai : Éclairage et voirie : Au Cateau, « l'extrême cherté de vivre » fait employer charitablement les fonds prévus pour l'installation de nouveaux réverbères en ville et aux

faubourgs. Et cependant, du fait de l'occupation russe, la question éclairage et voirie est d'actualité.

Au faubourg de France sont logés Monsieur le Général, Messieurs les Colonels, 3 casernes et plusieurs magasins d'équipement et d'habillement des troupes russes ; il faut tenir propre et éclairé ce quartier habité par l'occupant.

Sur la Place Verte sont les hangars, des équipages ; à tour de rôle, les cultivateurs de la ville doivent fournir 50 bottes de paille, payées 12 francs. François Romby, Henry Egret s'acquittent comme les autres de cette réquisition.

L'Hôtel-de-Ville, le collège ont besoin de réparations, les remparts tombent en ruines (depuis 40 ans les remparts sont restés sans réparations ; depuis 30 ans l'Hôtel-de-Ville se dégrade sans cesse) ; on pare au plus urgent ; on répare, en mai, les brèches de la porte de Landrecies, à la Place Verte, au cimetière de la ville.

P. 81 Registre de la ville : Cimetière agrandi : Le terrain des morts est reconnu insuffisant pour les inhumations ; il était plus grand autrefois ; pour la régularité de la promenade Napoléon, il a été considérablement restreint.

La population augmente tous les ans, les corps sont entassés les uns sur les autres, et il est arrivé plusieurs fois, qu'en ouvrant de nouvelles fosses, on trouvait encore des corps entiers, ce qui est un grave inconvénient et peut produire des maladies pestilentielles. Il a fallu d'autre part abandonner une partie du cimetière pour les morts des trois hôpitaux de la 3^{ème} brigade de chasseurs russes.

2 avril 1817 - Registre presbytéral : Était inhumé un vieil infirmier de l'hôpital russe, Charles L'Hotel, âgé de 70 ans, natif de Saint-Quentin ; les noms des soldats russes morts au Cateau sont sur les registres de la mairie.

Le conseil municipal décide d'agrandir le cimetière en continuant d'utiliser le fossé du rempart, où a été aménagé le nouveau cimetière, derrière le presbytère Saint-Martin, jusqu'au rempart du Saint-Esprit ; il faudra clore cette partie du champ des morts pour les mettre à l'abri des incursions des bestiaux (parqués sur la Place Verte) ; ainsi, rien ne viendra troubler les cendres des défunts.

Comme la partie du rempart, derrière le jardin du Saint-Esprit, depuis le cimetière projeté jusqu'au jardin du sieur Pierre Morcrette, cultivateur (auprès de la porte Saint-Martin), menace ruine, on en diminuera les murs très élevés, on comblera des décombres en partie l'ancien fossé en jetant les terres du haut des remparts restaurés, et on aura un beau jardin, rue des fossés Saint-Martin ; le devis de la dépense, établi par Monsieur Guyot, architecte à Landrecies, est de 1 566 frs 04.

Emplacement du cimetière, ancien cimetière, gendarmerie et son jardin, agrandissement le sol de la Salle des Fêtes.

Latrines : On en profitera pour établir, sur la Place Verte, une latrine publique pour la moitié des habitants qui n'en ont pas. L'hygiène était défectueuse en 1817 ; les eaux croupissantes au faubourg Laresse (bien nommé « l'eau y reste ») stagnantes seront drainées par un aqueduc descendant du faubourg de France dans la rue Belle, rue dite des bordelles ; aqueduc depuis l'endroit dit le Pont Bleu jusqu'à la ruelle du jardin du sieur Devaux-Perdrix (nom donné à la rue du Pont Bleu qui enjambait l'égout à ciel ouvert) ; coût de l'aqueduc : 21 000 francs. Les fontaines de la rue des Tanneurs sont dégradées et impraticables, comme de nos jours, transformées en dépotoirs et latrines.

Commerce : L'occupation russe n'entravait pas le commerce de la ville ; peut-être aidait-elle à sa prospérité. Le 21 septembre, comme le 21 mai, s'ouvraient les grands marchés francs

avec baraques en planches (louées quant à l'emplacement 5 centimes par mètre carré, tarif double des foires mensuelles ordinaires).

Le tambour de ville, ses deux collègues de la garde nationale (dont la solde était de 12 francs par mois) annonçaient l'ouverture des foires de printemps et d'automne Saint Michel d'été et Saint Mathieu.

Les soldats russes, qui allaient au champ de manœuvres, créé en 1817 au chemin du Mazinghien dans des terres aux Grozo et entouré d'un fossé creusé par François Collet, croisaient les carrioles des censiers venant au marché.

Il se consommait alors beaucoup d'hydromel, fabriqué ou importé en ville ; cette liqueur d'ambrosie n'était pas taxée à l'octroi, les cabaretiers la mélangeaient à l'eau-de-vie pour en faire une liqueur plus douce et d'un moindre prix de revient.

Chèvres et chevreaux ne payaient pas de droit d'entrée aux portes ; on proteste contre les bouchers qui trompent leurs clients en vendant, pour du mouton et au même prix, de la chair de « maguette » dont ils tuent en grande quantité ; les édiles mettent bon ordre à cette pratique délictueuse.

La garde nationale en uniforme a repris les cinq corps de garde aux portes de la ville.

Le carillonneur s'était plaint, à juste titre, de carillonner plusieurs fois les jours de foire et après les cérémonies religieuses, dont le nombre augmente ; son traitement est donc porté de 80 à 130 francs par mois.

19 juin : Les gardes nationaux réclament les passeports, obligatoires depuis le 19 juin, à tous les Français, âgés de 15 ans et plus, qui voyagent dans leur royaume ; le passeport doit être visé, pour les étrangers, au commissariat de police et les registres des cabaretiers et logeurs tenus à jour.

P. 80 : Les promeneuses publiques : Les Catésiens et étrangers, en plus des occasions des jours de foire, peuvent en faire en s'adressant aux « promeneuses publiques », les dames Veuve Baudiez et Rotureux, dont la probité est reconnue et qui ont prêté serment d'honnêteté en justice ; leur métier est de promener et vendre dans les rues les effets et marchandises qui leurs sont confiés (marchandes de vieux habits) ; « fripières », marchandes à la toilette à la fois, elles ont le titre officiel de promeneuses publiques.

Registre : Commission de promeneuse publique - 1820, 24 février : La deuxième place étant vacante par le décès de la dame Veuve Paul Baudrez, la Dame Célestine Gantois, femme de François Baudry, a été choisie, « sur les bons et fidèles rapports de ses mœurs et capacités », pour exercer cette place, conjointement avec la Dame Alexandrine Bricout, Veuve de César Rotureux, à charge de prêter serment « de ne promener aucun effet, ni marchandise, qui lui sont confiés, sans connaître personnellement les personnes, de ne prendre rien des enfants et d'en prévenir sur le champ les parents, de saisir tous les objets qu'elle soupçonnerait d'être volés et de nous en faire un rapport aussitôt ».

19 avril : Filature du Palais : L'industrie se développe au Cateau mais le sieur Ladrière, avec son associé Piot, est le seul filateur de coton et fabricant, avec 5 000 broches en activité, qui ait des droits fixes à payer, en 1817, dans les caves immenses ou sous-sols des communs du Palais ; on tisse le coton qui réclame, pour être apprêté, des lieux humides ; cinq métiers y étaient maniés à la main, le salaire de l'ouvrier était de 21 sous par 120 cm de coton tissé (mesure de l'aune de France).

Pages 83, 84 : Mais la vieille industrie des tanneurs est moins prospère. Les tanneurs sont classés, comme établissements industriels, 6^{ème} et dernière catégorie car, depuis deux ans, vu les circonstances, invasion et occupation étrangère, les affaires commerciales sont peu conséquentes et les sept tanneurs, habitant en bordure de la rivière, font tous à peu près autant d'affaires l'un que l'autre. Ce sont : François Jacqz père, Célestin Hannequant père,

Frédéric Jacqz, Jacqz-Vitoux, Hannequant-Pierrart, Adrien Rougier, François Moreu père.

Moulins : De nouveaux moulins à eaux tournent grâce au cours rapide de la Selle, torrent au débit important. Le moulin neuf au sieur Rémy Tasbille, meunier, représentant le sieur Constant Besse, à usage de tordoir d'huile, a été construit entre les moulins Saint-Martin à Joseph Mouton et Jean Baptiste Petit, les deux riverains opposés, et Montay ; ces derniers protestent que le sieur Tasbille fait tort à leurs exploitations par stagnation des boues et graviers.

Les meuniers sont souvent en procès, Mouton et Petit le sont en 1818. Cette même année, le sieur Baillon, du Pommereuil, demande l'autorisation de construire un moulin sur la petite rivière de Richemont à Forest, en concurrence avec le sieur Henri de Forest qui a fait la même demande au préalable.

1818

Usine du Mérinos : Monsieur Paturle-Lupin, lyonnais d'origine, installe au Cateau une filature de laine peignée au faubourg de Cambrai ; elle prendra le nom de fabrique du « Mérinos », avec la spécialité des tissus dits mérinos (3 parties de l'usine : peignage, filature puis tissage de la laine, le tout à la main ; le tissage sera facilité par les métiers Jacquart de Lyon).

La nouvelle maison débute avec 1 600 broches ; le tissage se fait partie en fabrique, partie dans les villages, sur les métiers à main des vieilles caves des tisserands. Monsieur Lupin, ancien canut (ou tisserand de soie), de Lyon, aide son beau-fils ; l'établissement comprendra bientôt peignage, filature et retordage de la laine peignée.

Usine du Palais : Mais en 1819, Ferdinand Ladrière est encore le seul fabricant patenté de la ville, ainsi déclare Hippolyte Boulet, neveu de Ladrière, directeur du Palais qui compte 6 876 broches. Monsieur Ladrière est le seul industriel catésien qui expose à Paris, en 1819, au Louvre, le jour de la Saint Louis, parmi les produits de l'industrie française ; il y obtient une médaille d'argent avec la citation suivante : « A présenté de la perkale écrue surfine, des calicots écrus et du linge de table damassé de coton. Tout ces produits annoncent un fabricant distingué ».

Perkale : fine toile de coton des Indes ; calicot : toile de coton moins fine que la perkale ; casimir : étoffe de laine croisée et légère inventée par un Monsieur Casimir, page 82, chapitre VI, coton, Section II, calicots, perkales et mousselines, du rapport du jury présenté par le Premier Ministre le Comte Decazes (tiré du volume ayant appartenu à Monsieur Ladrière, provenant de son arrière petit neveu, Eugène Boulet, d'Inchy-Beaumont, mon grand oncle).

Le Duc de Richelieu : Ce dernier avait remplacé, en 1818, le Duc de Richelieu, à qui la France doit beaucoup. Grâce à sa droiture, à l'ascendant qu'il avait sur le tsar Alexandre, à ses relations amicales avec le généralissime anglais Wellington (qui logeait près du Catelet), il obtint la libération anticipée du territoire.

Fin de l'invasion : L'occupation prévue pour cinq ans fut donc écourtée. Les troupes étrangères, massées dans nos régions, quittèrent leurs casernements à l'automne de 1818. La grande caserne du Cateau se vida ; une manœuvre d'ensemble réunit Russes, Danois et Anglais auprès d'Haspres, dans la vallée de la Selle, le 23 octobre 1818 qui, ensuite, rentrèrent chez eux du 12 au 13 octobre (avant la revue d'Haspres), puis du 25 au 26 octobre, le régiment de dragons Tver russe loge au Cateau.

Registre 113 : Le Cateau respira après trois ans d'occupation. Que de « force et de

courage » il fallut aux dirigeants de la cité pour diminuer, atténuer, réduire ou refuser les demandes de chaque instant d'une garnison aussi nombreuse. Dominique Luttairé devait faire, en 1818, 11 voyages en diligence du Cateau à Cambrai (prix : 5 francs aller-retour Le Cateau - Cambrai ; 2,50 aller simple) pour recevoir l'argent des indemnités de logement au bureau de Monsieur Delcroix, intendant militaire à Cambrai.

1818 : Décès de Jean Baptiste Triquet, propriétaire, avocat, membre du Conseil de l'arrondissement de Cambrai, âgé de 66 ans, veuf d'Amélie Manesse, décédée, Gal (?), Rue Saint-Martin, fut témoin de la déclaration du décès son gendre, Constant Delattre, marchand âgé de 31 ans, époux de Marie Claude Triquet, décéda le 4 - 12 - 1830.

Monsieur Triquet, élève des Pères Jésuites du Cateau, joua un rôle important dans la période révolutionnaire et consécutive. [Note personnelle : Jean Baptiste Triquet est décédé le 21 avril 1811. Voir acte].

1819

Après l'invasion

Liquidation des comptes : C'est la liquidation des comptes qu'a tenu Monsieur Charles Leroy, avocat et conseiller principal (Charles Leroy, époux Bonnaire, beau-frère de l'ancien maire de Douai, avocat décédé à Brunswick, professeur d'université ; sa fille épousa Monsieur Lefebvre, fils de la veuve Lefebvre-Macron, marchande de toile).

Ils sont les plus divers, depuis les 1 200 francs de loyer annuel à Henri Egret et Lozé-Tilmant, héritiers et co-propriétaires de la ferme devenue caserne, les 4 litres d'encre fournis à la caserne par le pharmacien Lozé, jusqu'aux 24,25 dus au maçon Jacques Bracq pour réparations faites à la maison de Monseigneur le Duc de Trévise, ci-devant occupée par le Général Russe, et à 150 francs de loyer à Monsieur Thomas pour l'une de ses maisons qui a servi de collège provisoire pendant l'occupation des bâtiments par l'hôpital russe.

Excédents de recettes : Mais il reste, toutes dettes payées, de l'argent dans les caisses :

1° il provient d'une part du produit de la vente des vivres et fourrages restés dans le magasin de la grande caserne (denrées de réquisition des troupes alliées vendues après le départ des occupants) ; 7 572 francs est ce qui revient au Cateau, les communes ont aussi leur part proportionnelle à leur prix de location des locaux de casernement, déduction faite des frais d'éclairage, chauffage et réparations.

2° le surplus est dû à la générosité des bourgeois, les souscriptions du don volontaire de 7 873,50 fait pour éviter le logement des soldats russes et financer les réparations d'urgence de la ferme des héritiers Tilmant, y renoncent entièrement.

21 février 1821 : Mais la délibération du conseil sur l'abandon du don volontaire au bureau de bienfaisance ne fut pas approuvée par la Préfecture ; les donataires purent, ou l'envoyer au percepteur pour remboursement de la somme donnée, ou déclarer leur renoncement au profit du bureau de bienfaisance.

8 mai 1819 : La délibération du Conseil Municipal du 8 mai 1819 décide que cette dernière somme sera employée en œuvres de bienfaisance pour la classe ouvrière ; elle facilitera au Bureau des Pauvres (le bureau de bienfaisance) d'appeler en cette ville deux sœurs de charité qui seront chargées de l'instruction et de l'éducation des jeunes filles du peuple, indigentes, et du soin de secourir les malades à domicile.

Quant à la première somme de 7 372 francs, boni de la vente des vivres de la grande caserne, elle sera affectée à l'établissement d'une école chrétienne de garçons dans les

locaux libérés par l'évacuation et le départ des troupes russes.

Écoles chrétiennes : Le reste des bâtiments sera encore très vaste pour y replacer commodément l'ancien collège, y loger convenablement professeurs et une grande quantité de pensionnaires, s'il s'en présente.

Le collège disposera de vastes classes, d'une superbe chapelle et d'un beau jardin ; ce sera le quartier de l'enseignement secondaire, pour lequel le budget de 1819 prévoit le traitement des deux régents (Messieurs Bonneville et Tuboise) : 1000 francs pour chaque, 100 francs pour le concierge Salet, 50 francs pour l'entretien de la bibliothèque et 50 francs pour le traitement du bibliothécaire Tuboise ; les livres étaient le fonds rapporté du dépôt littéraire de Cambrai par le fin lettré et bénédictin ami des belles éditions et reliures qu'était le Principal Dom Carville.

Quant à l'autre partie du collège, plus haut, située dans l'ex Rue des Jésuites, elle assurera les mêmes avantages pour les frères de la doctrine chrétienne que pour les régents, logement, salles, jardin, assez vastes, le tout bien séparé et distinct.

Les 7 572 francs permettent les travaux de réparation et de première installation. Au budget de 1820, 1 800 francs seront votés par le Conseil Municipal pour le traitement annuel des trois frères.

En 1819, il n'est prévu, pour l'enseignement primaire, que 150 francs d'allocation à l'instituteur Célestin Soufflet.

P. 126, registre : La classe ouvrière et indigente est très nombreuse au Cateau, déclare la délibération du Conseil Municipal, concluant à la nécessité d'une école des frères en cette ville, considérant « qu'il est essentiel pour les enfants de recevoir une éducation leur enseignant à croire en Dieu, à aimer et respecter leurs parents et le Roy, à être soumis à leurs supérieurs et aussi à remplir avec honneur et probité les devoirs de l'état auquel ils seront destinés ».

Éclairage : Au budget de 1819 s'inscrit la dépense de 8 réverbères, dépense ajournée par la disette de 1817 ; on employa les fonds disponibles à acheter du grain rare et cher ; c'est Monsieur Lozé Aimé, pharmacien, qui fournit toujours l'huile à brûler dans les lampes des boîtes de réverbères.

Soldats du feu : 30 francs de récompense sont attribués aux pompiers pour leur zèle à combattre, le 30 juin, l'incendie de la ferme de Bohéries.

Le service annuel de Sa Majesté Louis XVI, le 21 janvier, coûte 112 francs. Les fêtes anniversaires du 24 juin, passage du Roy au Cateau, et de Saint-Louis font brûler et pétarader la poudre. Le 16 octobre, un service à la mémoire de la Reine est célébré (est-ce Marie Antoinette ? ou l'épouse de Louis XVIII qui vivait séparée du Roi ?). Elle avait encore, par les salves de joie, réveillé l'enthousiasme pour la réjouissance de l'accouchement de Madame la Duchesse de Berry, l'année suivante.

1820

F. 94 : Un fanatique avait assassiné, le dimanche de Carnaval, le Duc de Berry, fils du Comte d'Artois, l'espoir de la dynastie ; quelques mois plus tard naissait l'héritier posthume, le Duc de Bordeaux.

Le Conseil Municipal du Cateau vote, le 4 décembre, la somme de 1 000 francs pour participer à l'acquisition du château de Chambord, « pour l'offrir en souscription nationale à

notre Henry, notre Dieu donne le royal enfant qui nous est né à nous », en gage d'amour et de fidélité de la France.

La fête du baptême, le 1^{er} mai 1821, est célébrée au Cateau par une messe solennelle d'actions de grâce, Te Deum, et l'après-midi par des danses et jeux d'arbalètes ; un couvert d'argent était le prix offert par la Municipalité pour chacune des cinq compagnies d'arbalétriers et d'archers de la ville ; après la distribution des prix, au son d'une musique guerrière, le feu de joie est allumé à neuf heures du soir ; illumination des maisons, on criait « Vive le Roi », « Vive le Duc de Bordeaux », illustre rejeton d'Henri IV. Un bal paré eut lieu ensuite dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, récemment réparée, qui dura toute la nuit (Écrit le 1^{er} mai 1944... au lendemain du tragique bombardement de Busigny et de la veillée chirurgicale auprès de quarante blessés, dont dix morts à l'hôpital Paturle).

Monsieur le Député, Maire du Cateau : Monsieur le Maire faisait bien les choses, surtout depuis qu'il était devenu député du Nord, nommé par le collège électoral du Nord en octobre 1820. Une cavalcade s'était formée pour aller escorter sa voiture jusqu'à Fontaine, à mi route de Cambrai ; il fut reçu comme un véritable seigneur du Cateau ; il fait une joyeuse entrée dans sa bonne ville, salves de boîtes à feu, carillon, sonnerie des cloches, compliments, rien ne manque à la fête. « La divine Providence venait de faire éclater la justice par le choix d'une députation sage, éclairé, attaché à son Roi et à son pays » ; tel fut le début du discours de circonstance de l'adjoint, Monsieur Dancoisne.

Population : En cette année 1820, Le Cateau avait une population de 4 229 habitants, dont 22 militaires aux armées et 178 veuves, dépassant de 100 le chiffre de la population de 1789 (4 110 habitants) ; sur 760 foyers, 236 étaient occupés par des indigents. Le développement de l'industrie allait améliorer leur sort.

Industrie : Les deux filatures de laine et de coton prospéraient de pair. Le 11 mars 1820, le Sous-Préfet prescrivait une enquête pour l'établissement d'une pompe à feu, destinée à faire mouvoir les métiers de la filature Paturle et Lupin. Le 18 décembre 1819, même requête avait été adressée par Monsieur Ferdinand Ladrière pour installer deux machines à vapeur, brûlant leur fumée. Les autorisations sont accordées mais l'on craint les explosions de ces machines à feu et elles doivent être enfermées dans des locaux écartés, clos de murs épais ; des plans ont été levés des deux fabriques.

Le Mérinos - Plan 13 mai 1820 : Le Mérinos, sur la route royale de Cambrai, dont les bâtiments sont en bordure de la cave de « Mon sauveur », face à la ferme Soufflet ; un troisième est parallèle à la chaussée, dans le fond de la cour et du jardin de la fabrique et touche au jardin de Monsieur Carville, ancien notaire ; la cour est limitée par la propriété de la Veuve Méresse ; elle occupe l'entrée du bois de « Montplaisir », ancienne propriété de l'Archevêque, avec bosquets et vignes, guinguettes dominant la rivière de Selle, au lieu-dit « Le Parc » hors les murs.

Le Palais - Plan Janvier 1820 : La fabrique de coton, appelée le Palais, a sauvé le beau château des Seigneurs Archevêques ; lors de l'établissement de la pompe à feu, le parc était encore intact et complet avec sa clôture de muraille le long de la Rue Saint-Martin, les pièces d'eau et cascade, le grand verger parallèle à la grande pelouse centrale, les parterres et verdure de la grande cour du Palais contre l'ancien moulin désaffecté.

La machine à vapeur est placée à l'endroit du colombier, au fond des communs, également bien murée pour la protection des bourgeois et usagers de la Halle. Le plan « vu né variéter » est signé de Monsieur de Garsignies, Sous-Préfet de Cambrai, et porte « Ancien Palais du Cateau » propriétaire Monsieur Ferdinand Ladrière, Directeur Hippolyte Boulet.

La première machine à vapeur du Cateau fut donc celle de la filature de coton. Elle était de la force de 16 chevaux et avait été construite dans les ateliers de Messieurs Périer Frères et Cie de Paris. Elle avait été mise en activité en 1822.

Monsieur Ladrière n'assiste pas à la modernisation de son usine ; il était décédé le 7 novembre 1821. Mourut-il de chagrin, persécuté par la jalousie d'hommes puissants comme le prétend Monsieur Jouy, académicien et auteur de l'Hermitte en Province (1816), dans le fascicule n° 4, où il parle de sa traversée du Cateau - Cambrai en voiture de poste !... Sa veuve, ajoute-t-il, continua son établissement avec beaucoup de succès ; cependant, le 23 novembre 1821, elle quittait Le Cateau pour résider à Saint-Quentin ; le registre de la ville a transcrit son changement de domicile en ces termes : « Madame Marie Agnès Gabrielle Cesbron, propriétaire, manufacturière et négociante, veuve Ferdinand Ladrière, déclare résider dorénavant à Saint-Quentin ». Un beau monument funèbre, dans le goût de l'époque, de style antique, rappelle son souvenir ; il fut transféré du vieux cimetière Saint-Martin au nouveau cimetière de la rue de Fesmy où, le premier à gauche de l'entrée, il évoque la mémoire du premier manufacturier du Cateau. Hippolyte Boulet, son neveu, continua à diriger le Palais. Le 17 octobre 1825, il décrivait ainsi la réponse à un questionnaire de statistique officielle, l'activité de son usine :

Filature et tissage de coton - Fabrique susceptible d'accroissement

1° Les produits s'écoulaient aussitôt leur confection.

2° Elle occupe 1 000 ouvriers dans l'intérieur de la ville tant que dans les communes circonvoisines.

3° Il n'y a que quatre étrangers dans les ateliers (dont Werppert, de Stuttgart ; Durand, de la Martinique).

4° Les métiers et accessoires ont été construits dans les ateliers de cette fabrique à l'instar anglais, lesquels Madame Veuve Ladrière est satisfaite.

5° La fabrique comptait, en 1819, 7 000 broches et accessoires ; depuis elle s'est accrue du double, soit 14 000 broches.

6° La construction des machines à filer est supérieure à celle de 1819.

7° Madame Ladrière se procurerait facilement des machines à vapeur et des métiers à filer et à tisser.

8° Les fabriques françaises sont suffisantes.

Le Cateau, le 17 octobre 1825

La fabrique de laine se développait aussi du simple au double sous l'impulsion de Messieurs Charles et Auguste Seydoux, Directeurs de l'Établissement ; ils étaient originaires de Vevey (Suisse). Monsieur Charles Seydoux y était né le 6 juillet 1796 ; il avait été garde du corps avant d'arriver au Cateau, en 1824.

Avant Monsieur Seydoux avait été directeur du Mérinos Monsieur Ponsin qui quitta la ville après 1821. Monsieur Ponsin-Sartiaux, son fils, créa une savonnerie. Monsieur Auguste Seydoux remplaça Monsieur Ponsin père, parti pour Reims créer un tissage, et épousa sa fille.

Le 19 juillet, il demande l'autorisation d'installer une nouvelle pompe à feu, forte de 20 chevaux, à haute pression ; une enquête réunit Monsieur Siméon De Beaumont, premier adjoint, à l'arpenteur de la ville, Constant Delattre, et à Henri Lacomblez, employé au secrétariat de la mairie.

1824 - folio 116 : Autorisation préfectorale accordée le 29 septembre 1824 de cette machine à vapeur fumivore pour la fabrique de Mérinos, force 20 chevaux, dont la pression

doit faire équilibre à 4 atmosphères ; le local est indiqué sur le plan, la cage de la chaudière doit avoir dimension égale au moins à 27 fois le cube de cette chaudière ; suit tout un luxe de précautions pour la protection du faubourg contre cette machine inquiétante...

En 1827, un plan de la fabrique est dressé par le géomètre Bruyelle fils, le 25 janvier, pour l'installation d'une nouvelle machine à feu fumivore à haute pression (4 atmosphères), d'une force de 50 chevaux. La fabrique s'agrandit, des bâtiments entourent la cour et le jardin de 1820.

L'enquête intéresse tout le voisinage du faubourg : Louis Hamequin, aubergiste, François Vinchon, maréchal ferrant, Hubert Jacquemart, artiste vétérinaire, et Monsieur Flahaut, distillateur, Désiré Jérôme Carville, pharmacien, les plus proches voisins en descendant vers la rivière. Le maçon Jean Baptiste Carville, le meunier Cochefort ont droit au chapitre qui demeurent plus bas. Et de l'autre côté de la rue Saint-Sauveur, Constant Fontaine, charron, le jardinier Emmanuel Bastien, Théodore Soufflet, cultivateur et chaufournier, ont aussi leur mot à dire.

En 1824, ce dernier acceptait le voisinage d'une redoutable machine à deux conditions : qu'elle soit vraiment fumivore ainsi qu'on l'annonce, c'est-à-dire sans lancer de noirs panaches de fumée qui empoisonnent les alentours, et de recevoir un petit jet d'eau de la pompe en dédommagement du défaut d'eau de son puits par suite de la pompe.

Les enquêtes sont toujours favorables, le progrès a ses servitudes mais la prospérité de la ville est en jeu. L'allée et venue des facteurs, venant chercher la laine peignée au Cateau pour la porter aux fileurs qui la mettaient en écheveaux et la reportaient ensuite au tissage, développait l'activité du Cateau.

Jusqu'en 1853, on tissait exclusivement à la main et plus de 6 000 tisseurs travaillaient pour la manufacture Paturle, Lupin, Seydoux et Cie dans les trois cantons du Cateau, Clary, Solesmes, et même au-delà ; 1 500 peigneurs autour du Cateau, 1 500 à Fenain, près de Somain, et à Saint-Amand peignirent la laine pour la maison Paturle ; cela dure jusqu'en 1834 où l'on commence à peigner mécaniquement.

En 1821, l'Hermite en province, déjà nommé (pseudonyme de l'académicien voyageur, Monsieur Jouy) signalait l'importante manufacture Paturle-Lupin, dont le moteur principal est une machine à vapeur.

Voyages : Passant par Le Cateau, il stoppa à la poste tenue par François Goffart père (François Goffart père, époux Marie Josèphe Laude), que remplaça son fils l'année suivante, François, qui reçut, le 6 mars, son brevet de maître de poste, mais le voyageur gagnait Landrecies, se plaint de la lenteur du voyage avec deux mauvais chevaux, un postillon qui s'arrête à chaque demi-poste pour avaler un verre d'eau-de-vie ou une grande pinte de bière.

1821

École des frères : En octobre 1821, l'école des frères s'ouvre dans la partie du collège consacrée, affectée à l'enseignement primaire ; elle est comble d'entrée : 30 élèves inscrits en supplément attendent leur tour ; un quatrième frère est nécessaire.

En 1826, les frères instruisent 230 élèves ; beaucoup d'enfants ne peuvent y trouver place. 257 enfants seront admis en 1829 (janvier) ; le 1^{er} juillet, 350 enfants pourront recevoir l'instruction gratuite des frères.

Janvier 1823 - P. 217 : Le conseil est heureux d'avoir persévéré car ses membres ont éprouvé de l'opposition et eu des obstacles à surmonter, mais le résultat de l'école chrétienne répond et dépasse les espoirs.

Collège : Par contre le collège s'étiole et dépérit. Monsieur le Maire évoquera, en 1824, les

temps lointains où le collège était tellement florissant qu'on y comptait jusqu'à 300 élèves, alors qu'en cette même année il n'y a que 50 élèves, tous externes. En 1837, on n'en comptera plus que 25 ; quant au pensionnat, il végète lamentablement. De 1809 à 1835, leur nombre maximum est de 10, en 1811. De 1825 à 1835, il n'y a qu'un interne.

Monsieur Bonneville décédait en 1819 à 71 ans et Monsieur Tuboise était le seul régent ; il décédait à son tour le 5 septembre 1833.

École des jeunes filles : Quant aux religieuses attendues et souhaitées pour l'éducation des jeunes filles pauvres, elles arrivaient en octobre 1821, s'installaient rue Cuvier et jouissaient bien vite de l'estime générale pour leur piété et leurs vertus. Le Conseil Municipal leur rendait hommage en mai 1822, acceptant leur offre d'enseigner gratuitement les filles des indigents de la ville.

P. 267 : Le 22 janvier 1822, les dames religieuses de la congrégation de Notre-Dame, approuvée par bulles des papes Urbain VIII et Innocent X des 8 août 1628 et 28 août 1645, rétablie à Paris par S. M. Louis XIV, demandaient l'autorisation d'ouvrir un pensionnat. L'autorisation définitive, signée Abbé de la Chapelle, Directeur des affaires ecclésiastiques, ne leur parvient que le 19 décembre 1826.

Sœurs anciennes : D'après l'abbé Méresse, la même année 1821, le Conseil Municipal aurait accordé un secours de 400 francs pour des sœurs anciennes s'établissant au Cateau ; c'était, précise-t-il, des survivantes des couvents d'avant la Révolution, réunies pour mourir de vieillesse en communauté. Elles étaient au nombre de six. Marie Hutin, Catherine Roussy, Caroline Brochart, décédées entre 77 et 80 ans, entre 1834 et 1845, en faisaient sans doute partie.

Instituteurs primaires : Mais le succès des écoles chrétiennes rend pitoyable le sort des instituteurs primaires. Un secours de 200 francs sera accordé à Monsieur Boitte (Boitte François Joseph Marie qui avait reçu, le 27 septembre 18....., l'autorisation de tenir un pensionnat en son école primaire), instituteur primaire « accablé de malheurs et privé de moyens d'existence par l'établissement de deux écoles religieuses qui le privent de ses élèves (9 décembre 1822).

Quant à Célestin Soufflet, instituteur primaire, le Conseil n'a eu qu'à se louer des soins qu'il prît des indigents fréquentant son école ; il continuera l'instruction des moins de 7 ans, en école préliminaire ou préparatoire à celle des frères, pour un traitement annuel de 150 francs.

De plus, aucune institution privée de la ville ne s'est présentée pour s'occuper des pauvres, malgré la grande publicité faite par le Préfet ; le crédit de 150 francs a donc été sans emploi.

Édifices publics : Église : L'abandon des édifices publics depuis 1790 et leur délabrement nécessite des réparations urgentes et importantes. L'église, en janvier 1820, menaçait de s'écrouler, les quatre voûtes principales étaient en mauvais état, plusieurs pierres étaient tombées et la vie des fidèles était en danger ; par faveur signalée du ciel, il n'est point arrivé de malheurs ni d'accidents car les premières pierres sont tombées en dehors de l'heure des services divins.

1 453 francs 22 sont accordés à la fabrique de l'église, déficitaire de 405 francs sur le devis des réparations rédigé le 12 janvier par Monsieur Courtecuisse, architecte à Cambrai, considérant que l'église, la seule qui reste à la commune, est un très beau monument d'architecture.

Hôtel-de-Ville : La réparation de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, avec réfection des jalousies, glaces, grosse poutre, tapisserie à baguettes dorées, lambrequins, avait coûté 2 020 francs 70.

15 mai 1824 : Le conseil réuni constate le délabrement de tous les édifices communaux et des remparts ; il demande l'allègement de la moitié de l'énorme dépense pour enfants trouvés et abandonnés (972 francs pour le budget de 1824).

La gendarmerie n'ayant pas de local d'arrêt, un local assez vaste de l'Hôtel-de-Ville sert de maison d'arrêt, de dépôt et de police pour prévenus, condamnés des deux sexes, déserteurs, insoumis, réfractaires. La ville demande le remboursement des dépenses en indemnité de location et de dégradations faites par les prévenus, soit 200 francs.

Puits : Le puits de la grand place est aussi en très mauvais état, aucun habitant n'osant l'approcher, de crainte d'éroulement ; de plus un ouragan d'une violence extrême a brisé la girouette du clocher du beffroi et endommagé la grosse boule, l'horloge s'arrête sans cesse, les cadrans sont dédorés, deux sont pourris, le carillon déraillé.

P. 161 : Il faut d'urgence réparer le tout, et surtout l'horloge car la population de cette ville, qui renferme deux grandes filatures, a besoin d'entendre l'heure, chose capitale pour la classe ouvrière se rendant à son travail.

P. 166 : Le collège lui aussi doit être étançonné d'urgence. En mai 1822, deux jours plus tard, une partie du grand bâtiment se serait écroulé, une grande lézarde s'étendait sur le grand pignon donnant sur la cour de Monsieur Piettre ; de plus, de 30 mètres de haut, ce bâtiment où était la chapelle finit par être démoli, le nombre d'élèves s'amenuisant toujours.

Monsieur le Receveur Municipal, le sieur Palmier, trouve que sa charge est difficile, soucieuse, pleine de désagréments ; erreur, lui répond le conseil municipal, en plus de la recette, opération facile, il a celle des débits de tabac et poudre, à lui confiée ; son traitement (400 francs de base) est en harmonie avec son travail.

P. 159 : Monsieur Palmier est le gendre de Monsieur Pacifique Auguste Ledoux, percepteur, dont l'incurie a été préjudiciable aux deniers de la ville. Monsieur Collart François, le greffier, était décédé. Maximilien Carville, comme secrétaire, et Henri Lacombez, comme aide, font l'intérim.

1822

Journal : La ville décide de s'abonner au journal du département du Nord, à partir du 1^{er} juillet, par l'entremise du Préfet, car « ce journal est rédigé dans les meilleurs principes, il se distingue par son amour pour la religion, la monarchie, la légitimité et les institutions que le Roi a bien voulu nous octroyer ». Quoique ces principes soient ceux que professent tous les membres du conseil, il est toujours utile de les proférer et l'on ne peut trop faire connaître les sentiments qui animent les véritables royalistes.

P. 173 : Aussi le conseil municipal vote-t-il à l'unanimité les fonds nécessaires pour recevoir chaque jour, franc de port par la poste, le Journal Départemental.

P. 181 : Toast au Roi : Royaliste convaincu est Monsieur Bricout de Cantraine ; son toast à la fête donnée en son honneur et en celui du sieur Cotteau, 1^{er} adjoint de Cambrai, élu comme lui député du Nord, le prouve.

Liste des convives au registre du Cateau, parmi lesquels :

L. Piettre, 1^{er} adjoint.

C. Deudon, avocat, conseiller.

Ledieu, de Neuville, électeur.

Béthune, maire de Catillon, électeur.

Cotteau, fabricant à Honnechy, électeur.
Jean Baptiste Méresse, Neuville, électeur.
De Flayelle, 2^{ème} adjoint.
Leroy, avocat, conseiller, électeur.
C. Lefebvre-Leroy, receveur, électeur.
Sartiaux-Morcrette, électeur.
Legrand, maire de Reumont, électeur.
De Beauvain, électeur du département.
H. Lacomblez, expéditionnaire, invité, etc...

Après le festin en l'Hôtel-de-Ville de Cambrai, notre Maire, vers 7 heures du soir, le dimanche 8 décembre, porte à la santé du Roi, surnommé Louis le Désiré, et trois coups de feu s'étant fait entendre, chacun s'est levé spontanément... « Toast bien cher et très solennel au Roi, notre auguste monarque, à l'antique dynastie des Bourbons », dont le gouvernement paternel continue à cimenter la prospérité publique.

Monsieur De Beaumont, notre juge de paix (et médecin) prend ensuite la parole, exaltant « les institutions sages » que le Roi nous a données qui garantissent l'exercice de notre sainte religion, nos propriétés et une tranquille liberté basée sur la justice et la charité.

P. 183 : Monsieur Bricout est salué par son collègue Cotteau qui vante ses qualités, ce qu'il fit pour l'embellissement de notre ville, l'établissement des frères, dont l'école compte après sa création 140 élèves, et celui des religieuses dont le chiffre des élèves est à peu près égal ; plus de 60 filles pauvres y reçoivent, en 1823, l'instruction gratuite.

1823

Loyers : Le prix des loyers se ressent de l'afflux des étrangers ; il y a tellement augmenté, par suite du grand nombre d'ouvriers employés aux filatures, que l'instituteur public recevra 250 francs au lieu de 150 pour se procurer une habitation.

Promenade des digues : Des mesures sont prises pour la protection de la promenade dite « des Dignes », l'ancien vivier Lévêque partagé et vendu en 1791, le 30 mai. Les noyers qui bordaient les fossés ont été abattus, mais les peupliers de Hollande qui ombrageaient la rivière ont été laissés pour l'agrément de la promenade.

Le texte de la vente est publié à nouveau et les servitudes des acquéreurs. Aucune voiture ni charrois ne doivent troubler la promenade des digues ; la vente du 30 mai 1791 avait été faite au profit de Charles Mortier (père du Maréchal) et de François Joveneau fils, qui avaient cédé le terrain à 22 Catésiens, prix de la vente 500 livres de France.

En 1825, des sanctions seront prises contre les tanneurs, de l'autre côté de la rivière, qui ont créé une sorte de digue le long de la muraille des remparts, par des jets de terre, entreprises commencées dans un temps où les lois étaient sans vigueur, et en requérir leur application eut été un grave danger pour les administrateurs de la ville.

Les propriétés de Célestin Hennequant fils, Pierre Morcrette et Henri Egret ont remplacé le couvent des Récollets, dont les murs étaient baignés par les eaux de la Selle. Tous trois tanneurs, propriétaires, marchand brasseur, sont héritiers de Jean Marc Tilmant qui avait acquis nationalement l'ex couvent avec sa brasserie et son jardin.

Plus loin, les tanneurs, au-delà des remparts, ont percé des passages sous les murs, jusqu'à l'ex jardin de Monsieur De Zevallos qui touche au moulin Fourneau ; c'est illégal, la ville leur a loué partie des remparts pour laver et travailler les peaux à la rivière aux puisais [puisoirs ?], ils ont constitué d'immondices des petits jardins qu'ils ont planté d'arbres fruitiers et forestiers. En trois mois, tout doit être rentré dans l'ordre, a décidé Monsieur

Bricout de Cantraine, alors retenu à Paris comme membre de la chambre des députés.

Pavillon : Le 11 mars 1824, la ville achète de la Veuve Siméon Besville, née Julie Delamotte, le terrain dit « le pavillon » ci-devant fermé de murailles ; c'est « la Fontaine à gros bouillons », dont le lavoir est d'utilité publique, et l'excellente fontaine assurera de l'eau potable et de lavage à la moitié de la ville, surtout aux faubourgs de France et de Landrecies. Le Pavillon avait appartenu à Monseigneur de Bryas, et la blanchisserie adjacente à l'abbaye de Saint-André.

Église Saint-Martin : L'église réclame encore des réparations. Le petit bâtiment y adossé, qui soutient une partie des murs du frontispice, menace de s'écrouler (1822), entraînant avec lui une partie des murs de l'église.

P. 250 : 11 - 2 - 1824 : Trois chaînes de fer sont ancrées à l'intérieur pour maintenir les voûtes de l'Église car des dégradations considérables ont été commises avant que l'abbatiale ne soit rendue au culte ; une partie des chaînes de fer qui maintenaient les voûtes avaient été enlevées, les bois qui les couvraient emportés, les plombs des toits et gouttières arrachés ; il faut parer d'urgence à l'écartement des voûtes.

P. 300 : La couverture d'ardoises de l'église demande une réfection rapide ; un trottoir en planches est rétabli sur les voûtes de l'église, trottoir qui a été enlevé pendant la Révolution.

P. 281 : Une pompe portative à incendie, celle du sieur Gaurelle, fut achetée le 7 mai 1824.

Vétérans d'Espagne : Rentre au Cateau Monsieur Deudon (Charles Antoine Théodore), ancien garde du corps (comme Monsieur Charles Seydoux) de Sa Majesté, 2^{ème} compagnie, qui démissionne ; cet officier a la permission du Ministre Secrétaire d'État à la Guerre, le Duc de Grammont, de rentrer dans ses foyers, et d'autres vétérans du Cateau, Rodriguez Célestin qui a servi à la Martinique, Lequeux Louis François du 64^{ème} régiment de ligne comme Rodrigue qui vient de faire la campagne d'Espagne, comme Witasse Louis voltigeur du 28^{ème} de ligne, Soufflet Henri Salvador et le grand Tricot Jean Baptiste de Landrecies.

Guerre d'Espagne : La guerre d'Espagne avait eu pour but de rétablir les Bourbons sur le trône. La France avait été chargée de cette mission par la Sainte Alliance, sorte de société des nations royalistes, à l'instigation de Chateaubriand, alors Ministre des Affaires Étrangères. 100 000 hommes, dirigés par le Duc d'Angoulême, neveu du Roi, avaient rétabli l'ordre.

Trocadéro : Leur brillant et décisif fait d'armes avait été la prise du fort de Trocadéro, près de Cadix. Cette campagne releva le prestige des armes françaises et de la monarchie. Le palais de Trocadéro fut élevé sur la colline de Chaillot, à Paris, pour l'exposition de 1859 [1878 ?] et porta ce nom en souvenir de la victoire française. Il fut démoli en 1937 pour une autre exposition et remplacé par le Palais de Chaillot.

NB : 1823 : Les Catésiens pouvaient lire dans la gazette que le mercredi 13 avril leur illustre compatriote, le duc de Trévise et la duchesse avaient été les hôtes du Duc et de la Duchesse d'Orléans au château de Neuilly lors du grand dîner donné en l'honneur du prince de Saxe. Le Maréchal Mortier y rencontre le prince de Metternich (?), la duchesse de Dino entr'autres convives.

P 75, Journal de Marie Amélie, duchesse d'Orléans, future reine des Français, épouse de L(ouis)-Philippe.

Louis XVIII mourut le 16 septembre 1824.

16 septembre : Folio 18 - Foire Saint-Mathieu : Les Catésiens, endeuillés d'avoir perdu « le meilleur des pères », au lieu de consacrer au plaisir et aux divertissements les jours de leur fête patronale Saint-Mathieu, les passèrent dans la douleur et le souvenir du Roy qui passa, en 1815, parmi eux. Les plaisirs, bals, divertissements sont interdits, les jeux défendus ; il n'est permis à aucun chanteur, conducteur d'animaux, aux montreurs de curiosités de s'établir dans la ville et ses faubourgs jusqu'à nouvel ordre.

Il eut le mérite de liquider habilement le délicat problème de l'occupation étrangère mais le grand tort de concevoir une monarchie constitutionnelle où le Roi est au-dessus de l'arbitre des partis, à l'instar de l'Angleterre ; les libéraux et Lafayette dirigèrent l'opposition.

Charles X (1824 - 1830)

P. 285 : 20 décembre 1824 : [Charles X] Lui succéda ; il n'eut pas la prudence et la modération de son frère malgré ses 67 ans d'âge. Les Catésiens, dans l'adresse de leurs édiles pour la mort de Louis le Désiré, rappelèrent au nouveau monarque qu'ils ont eu le bonheur de le posséder dans leurs murs (il logea chez Bricout père, avocat (Bricout de Cantraine), maison de Maître Carlier, notaire, rue de Landrecies) ; ils espèrent retrouver en Charles X « les hautes vertus, les éminentes qualités de son auguste frère, l'amour des lettres et des beaux-arts, l'amabilité de François I^{er} et la vaillance d'Henri IV ».

« Daignez, sire, agréer l'expression d'amour, de dévouement, de fidélité et du plus profond respect, avec lesquels ils ont l'honneur d'être de Votre Majesté les très humbles, très obéissants et très fidèles sujets ». Signé par le Maire et conseillers.

Ces formules, très ancien régime, durent plaire à Charles X qui était chevaleresque, bon, élégant, mais imbu de son absolue autorité de Droit divin.

1825

Sacre de Charles X : En mai 1825, il ressuscite à Reims la pompe et le rite des sacres royaux (des fauteuils et tabourets banquettes du sacre, brodés de la couronne royale, furent offerts à la cathédrale de Cambrai, où ils sont employés aux messes pontificales et au palais archiépiscopal de la ville (en 1943, ils existaient toujours), cérémonies que célèbrent en vers Victor Hugo et Lamartine, mais que l'opposition tourne en ridicule, accusant l'alliance du Trône et de l'Autel contre les libertés de la presse.

NB : 1825 : A ce sacre le Maréchal Mortier portait la main de justice avec les maréchaux Jourdan et Soult qui portaient la couronne et le sceptre royaux. Le Duc d'Orléans y était dans le costume des Princes : tunique de drap d'or brodée d'or, fermée par une bande bleue bordée de lys d'or, long manteau de velours bleu avec longue traîne bordée de lys d'or fourré d'hermine avec pèlerine de même style.

Ce manteau pesait 45 livres, la couronne ducale en sus sur la tête. Ses enfants émerveillés appelaient leur papa « le roi Pharamond » ; le futur roi des Français, ennemi du protocole, ne connut pas les fastes et les fatigues du sacre.

P 87, Journal de sa femme Marie Amélie

C'est au début de son règne que circula au Cateau la souscription pour élever un monument aux royalistes tués à Quiberon lors d'une tentative de débarquement pendant la Révolution.

Monument de Quiberon : Le 29 octobre 1824, Célestin Hennequand et Charles Leroy acceptent les fonctions de commissaires pour cette collecte. La liste de souscription est présentée en décembre. Monsieur le Maire met la plus forte somme, 10 francs, le Marquis René de La Fons de la Fresnoye, 8 francs, Pierre Joseph Tuboise, principal du collège, 3 francs, le receveur de la ville Lefebvre-Leroy, 3 francs, Seydoux Frères, directeurs de Messieurs Paturle et Lupin, 5 francs, Boulet Hippolyte, directeur de la fabrique du Palais, 3 francs, Carlier-Delvigne, fabricant de coton, 5 francs, Ledieu Louis, rentier, 5 francs, Delle Sculfort, ex religieuse, 2 francs.

Officiers en retraite : Messieurs les officiers en retraite au Cateau donnent leur obole :

Gorisse Jérôme Joseph, maréchal de camp en retraite, 5 francs.

Haye Pierre (Jean Pierre), chef de bataillon, 1 franc.

Goffart-Largilière Antoine Joseph, capitaine d'infanterie, 2 francs.

Carlier-Largilière, Jean Baptiste, capitaine de grenadiers au 19^e de ligne à Strasbourg, 1 franc.

Gallonde-Deregnacourt Pierre Joseph, chevalier de Saint-Louis, 3 francs.

Waroquet Nicolas Joseph, lieutenant de cavalerie en disponibilité qui est en demi solde, 1 franc.

Les demi soldes : sont officiers en demi soldes au Cateau avec lui :

Leclercq Charles Louis Joseph, sous-lieutenant.

Lempereur André François Joseph, sous-lieutenant.

Amiot Charles André, capitaine.

Et la liste des officiers en retraite se complète par les noms de Nomelle Toussaint, capitaine, des sous-lieutenants Antoine Rousseau et Place Antoine, des capitaines Benoit Noël, Joseph Wallerand, né à Maubeuge le 21 - 6 - 1775, capitaine au 17^{ème} régiment de ligne, chevalier de la Légion d'Honneur, de Stezel Antoine, Chevalier de Saint-Louis, Jean Baptiste Egret, né au Cateau le 10 mars 1763, militaire retraité.

Seul des « demi soldes » Waroquet souscrit pour les « Martyrs de Quiberon ».

Le Cateau sous Charles X (1824 - 1830)

F. 110 : 12 juin 1825 : Fêtes du sacre de Charles X : Des fêtes publiques célébrèrent le sacre du « successeur de Clovis », du petit-fils de Saint Louis et d'Henri IV, notre bon Roi « Charles le Bien Aimé » ; une messe solennelle, un Te Deum furent chantés en conséquence du mandement de Monseigneur l'Évêque Louis Belmas. L'après-midi, mât de cocagne à 4 heures 1/2 sur la Place Verte, avec pour les hardis grimpeurs sur le mât savonné et glissant, une montre en argent et des mouchoirs comme récompenses. Danses le soir sur la place sablée et décorée, buffet gratuit, feu de joie, salve des boîtes à feu, illumination de la ville.

P. 290 : Les frais de la fête devaient être soldés par un don de Monsieur Bricout-Auger, fait en 1815, ancien major de la Garde Nationale, en son nom et en celui de ses officiers pour les besoins du service (1 884,90) sur sa demande paiera les réjouissances publiques de la fête du sacre royal. Mais non, elle servira à l'équipement des sapeurs-pompiers en 1827 (opposition probable au projet).

11 juillet : Canicule précoce : Des chaleurs extraordinaires marquent le début de juillet ; les heures de travail furent fixées avant 3 heures du matin jusque 10 heures, puis sieste et reprise de 3 heures à 8 heures. Il y eut des insolation parmi les ouvriers et même les chevaux.

L'adjoint au Maire, Monsieur De Beaumont (depuis 1824), recommande comme boisson

hygiénique l'eau mélangée d'un peu de cidre ou de vinaigre, l'eau froide pure en abondance était dangereuse. C'était le conseil du médecin et juge de paix et de ses cinq confrères, dont la liste est publiée avec date de leur diplôme.

Corps de santé catésien : Siméon De Beaumont avait été reçu médecin à Douai le 16 juillet 1796.

Pierre Louis Petel, à Paris le 6 janvier 1816.

Charles Auguste Lesage, à Paris le 23 avril 1822 ; il avait remplacé Monsieur Remy, décédé le 2 juillet 1825.

Jean Baptiste Poreaux, reçu à Reims le 4 octobre 1780, le doyen d'âge. (Jean Baptiste Poreaux habite petite rue Saint-Martin ; sa maison tombant en ruines, on la démolit en décembre 1926).

Louis Ignace Carlier, officier de santé, le benjamin de l'école de Strasbourg, agréé par le Jury du Nord, à 22 ans, le 20 septembre 1825.

Les insulations leur donnèrent du travail ainsi qu'aux quatre pharmaciens :

Maréchal Jean Louis, reçu le 26 vendémiaire an 14.

Lozé Aimé Jean Baptiste, reçu le même jour.

Comart Laurent, reçu le 14 juillet 1808 à Lille.

Lozé Augustin, reçu le 15 octobre 1811 à Lille.

Trois sages-femmes présidaient aux naissances :

Catherine Maury, reçue à la Maternité de Paris le 22 juin 1814.

Marie Josèphe Lefebvre, veuve Philippe Legrand, résidant au Cateau depuis le 11 novembre 1782.

Marie Anne Musse, femme valet, reçue à Lille le 8 septembre 1815.

Personnel de police : Deux gardes champêtres surveillaient la campagne : François Joseph Despinoy, 67 ans, au traitement de 275 francs l'an, avec une retraite militaire de 213 francs pour 32 ans de service.

Prost Joseph, 56 ans, père de 6 enfants, même traitement avec pension de 238 francs pour 29 ans de service militaire.

2 décembre 1825 : Ivrognes : Les deux hommes de service à la mairie avaient le tort de se livrer assez souvent à l'ivrognerie. Des sanctions sont prises pour les corriger, chaque fois que l'un d'eux sera pris en état d'ivresse, il subira pour sa pénitence 2 jours et 2 nuits de prison au pain sec et à l'eau. Le concierge lui fournira à ses frais de la paille pour le couchage ; en cas de récidive, la pénitence sera de 3 jours et 3 nuits et la révocation sera la sanction d'une nouvelle récidive.

P. 297 : La grande quantité d'ouvriers qui viennent s'établir en cette petite ville pour les fabriques et filatures chaque jour nécessitèrent une dotation du Bureau de Bienfaisance en prévision des dépenses égales aux années précédentes, soit 800 francs.

Prospérité de l'industrie locale : La population qui avait retrouvé et dépassé le chiffre de 1789 (4 110 habitants) va s'accroître rapidement à 5 940 jusqu'en 1831, les métiers à filer se développent.

Le 1^{er} février 1827, il y aura 451 ouvriers occupés à l'intérieur des établissements Paturle et Lupin, et 1 689 au dehors.

Monsieur Hippolyte Boulet, directeur du Palais, dirige l'une des plus importantes manufactures de coton de France avec « métiers à filer et tisser », mais l'absence de

Madame Ladrière-Cesbron ne lui permet pas d'assurer la participation de l'usine à l'exposition de 1827.

Messieurs Paturle et Lupin se contenteront d'envoyer des échantillons à l'exposition des principales villes de France, mais non des étoffes dont la préparation est trop longue.

C'est de 1829 que date l'apparition à Caudry de l'industrie florissante par l'arrivée d'un vieux métier à dentelles de Saint-Pierre-les-Calais chez Monsieur Toffin.

1825 : Un plan d'alignement de la ville, dessiné par Monsieur Jean Baptiste Bruyelle, géomètre à Cambrai (conservé aux archives) revient à 2 000 francs, l'inscription et le numérotage des rues de la ville s'ensuit comme il était avant la Révolution.

P. 304 : Les édifices communaux sont assurés contre l'incendie à la Mutuelle et Phénix assurances royales :

L'église pour 100 000 francs (avec 60 francs de prime).

L'Hôtel-de-Ville 30 000 francs.

École et collège 30 000 francs.

Maison presbytérale 6 000 francs.

Corps de garde des portes de Cambrai, Landrecies, France pour 3 000 francs.

Magasin aux pompes et maisons y attenants pour 2 000 francs.

Au total 113,25 de prime au taux de 0,75 pour 1 000 pour les édifices civils et 0,60 pour 1 000 pour l'église.

14 mai : Cloches : Une seule cloche existe à Saint-Martin du poids de 60 kilos. Un quart des habitants à peine l'entendent ; jadis, il y avait trois fortes cloches qu'on décide de rétablir.

1826 : Cloches - P. 326-328 - Mai : Le Conseil, considérant qu'indépendamment des cloches de la paroisse Notre-Dame, de celles de l'abbaye, du couvent des Récollets, des maisons religieuses, de fermes et du collège, il existait dans le clocher de la paroisse de Saint-Martin trois cloches d'un poids et dimensions bien plus considérables que celles qui ont été achetées.

P. 329 : Que le clocher actuel (ancien de Saint-André) en contenait autrefois cinq qui pesaient près du double des trois cloches dont l'achat est projeté.

Les cloches pèseront 1 500 kilos, seront fondues au Cateau par le sieur Charles Garçon, fondeur de cloches à Harnes Pas-de-Calais, le prix ne dépassera pas les 6 000 francs votés.

P. 334 : Garçon n'ayant pas réussi sa fonte, se désiste en faveur de Jean Baptiste Delattre, fondeur en cuivre à Lille, 13, rue de la Clef, qui accepte.

Portes de ville : Les portes de la ville, depuis 1789, soit 36 ans, sont restées constamment ouvertes. Déjà à cette époque on avait aménagé la nuit de petites portes à côté des grandes ; ces petites portes restaient ouvertes la nuit. Beaucoup de propriétaires avaient ouvert des portes de sortie au travers des remparts, côté faubourgs.

Vente du bois : Les faubourgs ayant pris grande extension depuis la création d'une filature et d'une fabrique, la circulation vers la ville doit rester, jour et nuit, libre et complète. On va donc vendre aux enchères les portes de la ville atteintes de caducité et de vétusté.

1826

Les Catésiens ont bon cœur ; ils aident, par leur souscription, les 8 000 incendiés de Salins... la ville du Jura (?) a été, en peu d'heures, réduite en cendres, les sinistrés sont restés sans asile, sans pain, sans ressources.

Saint-Charles : Le 4 novembre, ils fêtent la Saint-Charles avec le même enthousiasme que le 24 juin, anniversaire de l'entrée du Roi et du Comte d'Artois, devenu notre Roi bien aimé.

Fête de rentrée des Rois : En 1825 et 1826 « afin que le souvenir s'en perpétue dans nos descendants.

P. 35 : A la Saint Charles 1826, également messe solennelle, Te Deum et Exaudi pour les habitants de cette ville fidèle, dont il faut plutôt régulariser qu'exciter l'expression de leurs sentiments d'amour, de dévouement et d'attachement à leur bien aimé souverain ; une innovation : à côté du bal par invitations à l'Hôtel-de-Ville, dans les salons, pour fonctionnaires civils, militaires et notabilités, il y aura un bal public au lieu-dit « Ma Campagne », organisé par le sieur Saurel ; ce jour-là, 4 novembre 1826, le marché de comestibles qui se tient habituellement sur la Grand'Place et la Place au Bois, aura lieu sur la Halle, depuis le bas de l'Hôtel-de-Ville jusqu'à la porte de Cambrai.

P. 36 : Encore un ivrogne : Décidément l'administration municipale est débonnaire et paternelle pour ses employés. Le registre officiel déplore, le 3 novembre, « l'indigne conduite de Dominique Lemaire, homme de service à la Mairie » et « l'abominable action commise par lui chez Dupont-Boucher, cabaretier » ; sans doute a-t-il bu un coup de trop, devant la Saint Charles. Voici sa punition :

Article 1^{er} : Il sera déclaré indigne d'assister à la fête du soir.

Article 2 : Pour la réparation du scandale, et à ses frais, 24 pains de six livres seront délivrés aux pauvres, sur bons des administrateurs du Bureau de Bienfaisance.

Article 3 : Quand il entrera dans un débit de boissons ou eau-de-vie (sans l'ordre municipal ou du commissariat de police), il lui sera fait retenue de 5 francs sur son traitement la première fois, 10 francs la seconde et 5 francs à chaque nouvelle récidive.

La moitié de la retenue appartiendra à la personne qui nous aura informé de l'infraction, l'autre sera distribuée aux pauvres.

Ainsi se rendait la justice, comme au temps de Salomon ou de Saint Louis, en la bonne ville du Cateau sous le roi Charles X (Écrit le 19 - 5 1944, jour du bombardement de Solesmes, 31 blessés à l'hôpital Paturle).

Sapeurs-pompiers : Une compagnie de sapeurs-pompiers est réorganisée le 11 mai 1826 ; les 1 884 francs, don volontaire de la Garde Nationale et de son major, Monsieur Bricout-Auger, non employés aux festivités du sacre, sont employés à habiller les soldats du feu ; l'autorité préfectorale ne dut pas admettre cette attribution du don volontaire mais permit qu'il soit transformé en dons offerts à Sa Majesté pour l'équipement des pompiers, déjà pourvus de sabres ; ils eurent en outre fusils et gibernes.

François Taquet habillera les 21 pompiers au prix de 110 francs l'un ; l'uniforme comprend un habit de drap bleu avec pantalon du même tissu et un autre blanc pour les jours de fêtes avec guêtres noires ou blanches assorties, la coiffure est un casque de cuivre surmonté d'une aigrette. L'habit comprend des épaulettes avec corps de cuivre.

François Collet père, maître charpentier, ancien chef des pompiers, est nommé lieutenant de la compagnie avec François Dubois, sergent, Édouard Collet et Antoine Lefebvre, caporaux ; ils ont à commander la manœuvre de trois pompes, deux sapeurs, un bourrelier, un tambour, 14 pompiers forment l'effectif.

En cas d'incendie, les brasseurs de la ville et des faubourgs devront, à l'appel du tocsin, se rendre sur les lieux du sinistre avec la charrette dont ils se servent pour conduire la bière en ville, avec au moins trois seaux remplis d'eau. Il y a 10 puits publics dans la ville et

faubourgs. Brasseurs : Colmont Emmanuel (rue de Landrecies) ; Dehaussy-Soufflet ; Chantreuil-Siroux, la veuve ; Veuve Eloi Collery (rue de Landrecies) ; Henri Egret et Morcrette-Salez (rue des Tanneurs) sont des brasseurs de 6^{ème} classe.

Arrêtés : De crainte d'incendie, il est défendu de fumer (même avec pipe à couvercle) dans les rues des faubourgs et cours des cultivateurs. Par crainte de la rage, les chiens ne doivent être lâchés dans les rues, sinon muselés ou tenus en laisse.

Par crainte d'accidents, chevaux et mulets ne peuvent séjourner sur la halle, à la porte de l'Hôtel-de-Ville et à celle des cabarets.

Il est aussi défendu de se baigner ou nager contre les digues ou près des prairies voisinant le Pré Fourneau, il y a des trous et gouffres près des moulins.

Les gamins ont la mauvaise habitude de jeter des pierres contre les édifices, en particulier à la grande caserne vide des soldats russes, au faubourg de France où est l'Hôtel du Duc de Trévise.

1827

P. 366 : Principaux contribuables : Le Maréchal Mortier (représenté par Auguste Grozo) est parmi les propriétaires les plus imposés avec le Général Beurnonville (que supplée Monsieur Lefebvre-Deudon, Pierre Placide Prot de Paris), les pauvres de Cambrai, la Veuve Antoine Crinon (représentée par Passet-Crinon), la Veuve Besseville Simon que supplée son fils Simon, la Veuve Jacques Siroux (représentée par Chantreuil Émile), L. Bracq de Douai, Hermont-Bricout de Cambrai, Jouveneau François, Vervins-Duterne à Paris, etc...

Le Cateau, ville lumière : Le Cateau, ville prospère, veut être ville lumière... modestement en s'équipant chaque année, quand le budget le permet, de trois nouveaux réverbères ; au budget de 1828, les nouveaux luminaires seront placés au Faubourg de Cambrai, à cause de l'intéressante fabrique de mérinos, au Faubourg de France, à l'embranchement des 5 rues, rue des ci-devant Récollets, au bas de la Riche Rue (ex marché aux braises) où jadis il y en avait un.

Ville d'étapes : Comme avant la Révolution, aussi Le Cateau est désignée par le Ministre de la Guerre comme ville d'étapes et de passage des troupes en marche.

La ville a conservé aussi un moulin à vent au lieu-dit « la Chapelle bleue » (de « bleuse pierre » ou pierre bleue).

24 septembre : Bénédiction des cloches : Comme jadis, la ville recouvre trois belles cloches qui sonneront le ding, ding, don et le glas des jours gais ou de deuil. Leur bénédiction a lieu le 24 septembre, en temps de ducasse.

Monsieur Devrainne, curé de Montay, les bénit ainsi qu'une quatrième destinée à la congrégation de Notre-Dame

Monsieur Lambiez, le doyen, est souffrant ; il mourra l'année suivante. Messieurs Bracq, vicaire, Hague, prêtre habituel, assistent à la bénédiction. Le registre municipal a conservé les noms des cloches donnés par les parrains et marraines.

Cloches paroissiales : Monsieur le Maire Louis Antoine Maximilien Bricout de Cantraine, avocat et député, est, comme il se doit, parrain de la première avec Dame Sophie Alberte Elisabeth Josèphe Parisis de Zevallos, épouse du Marquis De Lafond de la Fresnoye, ~~elle est fille d'un officier et vice-châtelain du Cateau~~ ; leur filleule a nom « Marie-Louise ».

« Henriette Louise », la seconde, a pour parrain Siméon Jean Louis de Beaumont, docteur en médecine, juge de paix et 1^{er} adjoint ; sa commère est la femme du Maire, Henriette Victoire Agathe Collet.

La troisième porte le nom de la patronne du Cambrésis dont la chässe était vénérée au temps des bénédictins dans leur église, qui est aussi celui de la marraine Maxellende Josèphe Morcrette, fille de l'homme de loi Augustin Morcrette et épouse d'Isidore Sartiaux, marchand brasseur. Le parrain est Célestin Hennequant, fils de l'ancien maire ; la cloche s'appelle « Maxellende Célestine ».

Cloche de la congrégation Notre-Dame : La cloche des sœurs de Saint Augustin, chanoinesses régulières de la Congrégation Notre-Dame (fondateurs Pierre Fourier et vénérable mère Alix) répond au nom d' « Henriette Clémentine », Clémentine l'un des noms de la marraine Josèphe Émelie Clémentine Maréchal (fille du pharmacien de la grand place) ; Henriette, nom venant du parrain Henri Louis Maximilien Bricout, fils aîné du maire, Monsieur Bricout-Auger, qui, le 26 octobre 1827, est nommé maire par suite de la démission de son père qui exerça pendant douze ans les fonctions municipales.

Les cloches paroissiales restèrent en place 90 ans... Sous l'occupation allemande, elles furent descendues pour être brisées et transformées en engins de guerre.

1828

Monsieur Bricout-Auger, maire, s'efforce à son tour d'embellir la ville, par plantations d'arbres aux promenades publiques, et de consolider les murailles branlantes des vieux remparts. Le presbytère, qui a ses jardins et une partie du chemin de ronde, est aussi en état de vétusté.

Église : L'église paroissiale, qui est bien éloignée de son presbytère, demeuré celui de Saint-Martin, adossée presque au rempart, a besoin, elle aussi, de travaux

La nef principale en est peu éclairée ; cela tient à ce que les vestiges de l'ancien cloître de l'abbaye obscure[nt] (ou obscurcissent) l'emplacement des croisées, qu'il faut ouvrir, au mur latéral de droite. Puis il faut blanchir les murs, réparer la grille de la cour qui ne ferme plus ; l'ouverture d'une porte latérale est aussi prévue dans le devis de Monsieur Baralle, architecte.

D'autre part, les abords du sanctuaire servent de dépôt clandestin d'ordures et de matériaux ; il est de la décence d'y remédier sans tarder.

Le Conseil Municipal aide la fabrique de l'église déficitaire car l'église construite à grand frais au début du 17^{ème} siècle (1620 à 1635 - 1678 à 1710) a besoin d'un prompt secours ; aucune réparation n'a été faite depuis la Révolution, période critique, et le Conseil désire conserver ce monument, le seul que la ville possède encore comme sanctuaire.

Doyen Delabre : Mais la demande d'un ornement complet indispensable au culte, formulée par le doyen Delabre, nouveau pasteur, auparavant curé de Neuville, est ajournée à des temps meilleurs. La ville a trop de dépenses, agrandissement de l'école des frères pour une quatrième classe.

Pompe à eau : Pompe à édifier sur la grand' place pour moderniser le vieux puits à ciel ouvert, dont les eaux sont corrompues par les substances malsaines qui y sont jetées.

La salle basse de l'Hôtel-de-Ville, doit être aménagée pour la Justice de Paix. La salle du secrétariat, le local des archives sont à restaurer.

Sœurs de charité : Puis il y a le projet ancien, repris et voté, d'établir des sœurs de charité pour les malades. L'une pour les visites, l'autre chargée en outre de la surveillance d'une salle d'asile où les ouvriers pourront mettre leurs enfants en bas âge pendant le temps de leur travail.

Monsieur le Maire propose de construire le logement des sœurs sur la place dite « La Place Verte » ; la dépense, votée à l'unanimité, s'élèverait à 19 855 francs.

Fêtes royales : Mais les fêtes traditionnelles de la rentrée de Louis XVIII au Cateau, le 24 juin, déjà vieil événement suranné, et la fête du Roi sont célébrées avec moins d'enthousiasme même officiel.

Les bourgeois emmènent leurs filles et épouses au bal sur carte d'invitation à danser à l'Hôtel-de-Ville, ces jours fériés. Le populaire grimpe au mât de cocagne de la Place Verte pour décrocher la montre d'argent, récompense suprême au plus adroit et plus agile. Vers les neuf heures du soir, il se presse au bal public et gratis au jardin de Terpsichore, tenu par le sieur Montay, sur le terrain de la promenade des digues.

Conscription : On met en garde les jeunes gens appelés par le service militaire contre les agents de la Société Breynat, Charbonnier et Cie, de Valence, qui prétend les garantir contre les chances du tirage au sort et s'engagent à leur fournir des remplaçants contre de fortes et douteuses souscriptions.

Les registres se taisent sur la possible présence de Catésiens à l'expédition de libération des Grecs contre le joug turc, qui se termine par la victoire navale de Navarin (1827) ; cette généreuse entreprise provoqua un mouvement d'enthousiasme mais les attaques du parti libéral contre la congrégation et l'empire des ultras royalistes, Polignac et autres, qui n'avaient rien appris de la Révolution, soulèvent l'opinion publique !

Carnaval de 1829 : Le Carnaval de 1829, 7 février, menace d'être agité ; pour éviter les manifestations intempestives, le commissaire de police restreint l'usage des masques ; on ne peut en mettre sans déclaration préalable et permis individuel délivré par la police et qui devra être présenté à toute réquisition des agents de l'autorité.

Ces mesures vexatoires sont mal acceptées par les Catésiens qui affectèrent l'indépendance et les déguisements des jours gras et mi-carême.

Émeutes : En avril, des attroupements sont interdits à cause des scènes tumultueuses qui eurent lieu en ville le 16 avril au soir. La vie chère en est cause, l'accaparement des grains après mauvaise récolte, tel est le motif prétendu des remous populaires.

Le taux moyen de la journée de travail est fixé à 0,70 pour l'année 1829 (pour servir de base aux amendes de la police rurale). Le prix du pain blanc de 3 kilos est de 1,45, celui du pain gris est de 1,35.

Foire de Saint-Mathieu 1829 : La foire franche Saint-Mathieu débute le 21 par des cérémonies religieuses dans la matinée ; elle battra son plein 9 jours durant ; le 22 septembre des tirs à la cible sont établis au Faubourg Saint-Martin, chemin dit des fossés, derrière les remparts ; les prix en sont trois fusils et le tir à l'arbalète fonctionne à l'entrée de la Place Verte, une louche de première grandeur, un fort couvert d'argent, une cuillère à café pour les meilleurs tireurs ; un mât de cocagne est aussi monté.

1830

Terrible hiver - Misère : 1830 débute sous de fâcheux auspices, un froid rigoureux sévit, le blé, qui valait 17 francs l'hectolitre en 1825, monte à 23 francs en 1829 et à 24,50 en 1830. Le 19 janvier, on quête en ville pour les pauvres car les fonds du Bureau de Bienfaisance sont épuisés ; misère et chômage ; les administrateurs passent de porte en porte.

Entêtement de Charles X : A Paris, le Roi Charles X était en conflit avec les Chambres ; il déclara leur dissolution. Les nouvelles élections augmentèrent encore l'opposition. Le 5 juillet, la prise d'Alger nous donnait l'accès de la plus riche de nos futures colonies. Elle n'influença en rien l'attitude des opposants.

Révolution : Trois ordonnances du Roi, violant la Charte, provoquèrent une révolution qui, du 26 au 29 juillet, « les trois journées glorieuses », renversèrent les Bourbons.

Le nouveau monarque élu de la bourgeoisie : Le banquier Lafitte, Thiers, La Fayette présentèrent le Duc d'Orléans comme le défenseur de la charte, le combattant de Jemmapes, l'homme des trois couleurs, en un mot le candidat du peuple.

Le 3 août, la chambre votait l'élection de Louis Philippe, Roi des Français. Quatre maréchaux lui remirent la couronne, le sceptre, le glaive et la main de justice, emblèmes du pouvoir royal.

Le nouveau Roi veut s'appuyer sur la bourgeoisie, fière de porter l'uniforme de la garde nationale. Le commerçant devient officier ou sergent des grenadiers, l'artisan ou l'homme d'état est caporal des pompiers ou simple garde ; une sorte de fraternité d'armes devait, suivant la pensée généreuse du Roi, rapprocher des patrons les ouvriers participant à la richesse naissante de l'industrie, et rallier tous les cœurs à la monarchie populaire. On attendait l'ordre nouveau.

On détruisait à Cambrai, rue de l'Arbre aux Poires, le marbre gravé en lettres d'or, commémoratif du passage de Louis XVIII en 1815.

10 000 métiers battaient alors en Cambrésis, alimentant de fines toiles (les toilettes) les mulquiniers ; il semblait que la Monarchie de Juillet apportait l'âge d'or.

Le Cateau sous Louis Philippe (1830 - 1848)

12 septembre 1830 : Monsieur Rodriguez maire : Un nouveau maire est nommé au Cateau, c'est Monsieur Hippolyte Rodriguez, ancien notaire, qui jure fidélité au Roi des Français et obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume entre les mains de Monsieur Aimé Denisse, adjoint intérimaire.

Monsieur Mallez-Sculfort, aussi notaire, est 1^{er} adjoint et Monsieur Lozé Aimé, pharmacien, 2^{ème} adjoint, en remplacement de Monsieur De Beaumont. Messieurs Lafons (le Marquis de La Plesnoye, René Armand de La Fons, marquis de La Plesnoye, né en 1751, époux de Sophie Albertine De Zevallos, décédé le 13 mai 1831 à l'âge de 80 ans, alors âgée de 63 ans), Bricout, ancien maire, Bonnaire, Flayelle, De Beaumont démissionnent.

Voici le texte de l'adresse du nouveau conseil municipal au Roi Louis Philippe, rédigé par Monsieur Rodriguez : « Pénétré des sentiments d'affection et d'allégresse et de bonheur, le conseil envoie une députation aux pieds de Sa Majesté, avec l'adresse dont le texte a été lu aux conseillers et à la garde nationale le 15 octobre.

Adresse au Roi : « Sire. Votre avènement au trône fut le signal du rétablissement de la

justice. Les habitants du Cateau, fiers d'avoir accueilli avec transport la glorieuse révolution qui a brisé le despotisme, viennent féliciter Votre Majesté d'avoir heureusement fixé les destinées d'un peuple qui ne demandait qu'à vivre paisiblement sous le règne de la justice et des lois, règne que vous avez rétabli en prenant les rênes de l'État.

S'il existe encore des agitateurs et des écrivains en délire, la sagesse et la force de votre gouvernement sauraient les convaincre de leur imprudence. L'enthousiasme de la population manufacturière pour les mémorables journées de Juillet n'a marqué aucun désordre, elle a prouvé que la licence n'était pas son but, nous sommes heureux d'en rendre témoignage au Roi populaire ; la charte constitutionnelle, les libertés qui en découlent et la monarchie d'Orléans peuvent seuls assurer le salut de la Justice ».

Les membres du conseil et les officiers de la garde ont tous signé l'adresse au Roi.

Garde nationale : Le commandant en chef de la garde du Cateau est Monsieur Charles Seydoux avec Monsieur Cousin-Hennequant, chef de bataillon, Messieurs Desmaretz, Bethfort, Béra, Sellier, Ponsin comme capitaines.

P. 35 : Novembre 1830 : Dictature de la garde nationale : Mais l'harmonie ne règne pas entre le Maire et les officiers de la garde. Le 13 novembre, Monsieur Rodriguez accuse Monsieur Charles Seydoux d'être le fauteur du désordre, des désordres croissants telles que les rixes qui éclatent rue des Fours, dans un café, dans la nuit du 7 au 8, menacent la tranquillité publique.

Ils sont dus à l'instigation plus ou moins déguisée de Monsieur Seydoux, du commandant en second Cousin, de Froment-Sartiaux, l'adjutant-major, du capitaine Desmaretz, du sous-lieutenant Vinchon, horloger, et du sous-lieutenant César Horrie, et d'autres encore.

Le café de la rue des Fours était resté ouvert par la volonté de Messieurs les officiers qui méprisent les arrêtés de police.

Le Sous-Préfet de Cambrai dut accourir au Cateau, le 8 novembre au soir, accompagné du commandant de la Gendarmerie de Cambrai, rétablir l'ordre. Il se plaint à Monsieur Mallet, 1^{er} adjoint, qui fait fonction de commissaire de police, de la carence de ses services. Celui-ci reconnaît qu'il n'a plus d'autorité ; c'est Monsieur Rodriguez qui, le 29 septembre, avait délégué à son premier adjoint la police de la ville, tout en se réservant de l'exercer conjointement ou en chef. Le Maire était donc responsable des événements, c'est la garde qui fait la police et les gendarmes refusent de faire des gardes la nuit.

Cette entrevue a lieu chez Monsieur Rodriguez, maire, en présence de Monsieur Rodriguez-Richard, son parent, propriétaire à Sancourt. Elle est suivie d'une autre entre le Sous-Préfet et Monsieur Charles Seydoux qui le prend de haut : « Il paraît, Monsieur, que vous vous permettez de calomnier la garde nationale » et il remet sa démission qui est suivie, le lendemain matin 9 novembre, par la démission en masse de tous les officiers de la garde nationale qui se plaignent de l'attitude du Maire à leur égard.

Lutte entre le maire et la garde : Une pétition circule en ville contre le Maire qu'on dénonce et accuse de despotisme ; la séance d'installation des nouveaux conseillers est houleuse. Monsieur Isidore Sartiaux-Morcrotte y présente une longue lettre de 8 pages où Monsieur Seydoux expose ses griefs contre le Maire. Celui-ci proteste, « cette agitation est provoquée par un seul homme dont la vanité se trouvait blessée », des échanges de propos aigre-doux s'ensuivent, Monsieur Sartiaux apostrophe avec fureur son collègue Monsieur Hennequant-Delhay, le qualifiant de « blanc saligaud, homme de rien ».

Incidents tumultueux au Conseil : Le Maire veut rétablir le calme ; pendant cinq minutes, c'est un charivari épouvantable. A la suite de ces incidents regrettables, le Maire part à Cambrai. Le Sous-Préfet reste invisible mais il apprend qu'à la tête des nouveaux conseillers

se trouve le frère de Monsieur Seydoux, Auguste, qui, comme lui est suisse d'origine, non naturalisé et qui ne possède aucune propriété. Le Maire est ébranlé par cette nouvelle. Le calme ne reparaît qu'en 1831.

1831

14 janvier : Suspension du Maire : Le Préfet prendra, le 14 janvier, l'arrêté suivant : « Vu les divisions fâcheuses entre Monsieur Rodriguez, maire, et Seydoux, commandant, et les autres officiers de la garde, divisions qui ont acquis par irritation réciproque un degré d'importance qui ne permet plus de temporiser, qui ont amené la démission offerte de 34 membres de la Garde Nationale, vu que les ressentiments, aigris par des publications imprimées et répandues à l'aide de journaux, ont rendu infructueuse toute médiation, Décidons que le Maire est suspendu de ses fonctions qui seront provisoirement exercées par Monsieur Mallet-Sculfort, 1^{er} adjoint ». Signé Baron Méchin, Préfet du Nord.

22 février : Monsieur De Grouchy, Sous-Préfet, chargé de l'exécution de la décision préfectorale, réunit la garde nationale le 22 février à la grande caserne du Faubourg de France pour clore les incidents. Le calme règne à nouveau dans la cité catésienne qui compte 5 946 habitants, comme il est rétabli dans la capitale en effervescence.

Le 14 février, à l'anniversaire de l'assassinat du Duc de Berry, les légitimistes ayant organisé une cérémonie expiatoire à Saint-Germain l'Auxerrois, paroisse du Louvre, le peuple, en contre-manifestation, alla piller l'église puis l'Archevêché.

En mars 1831, nouvelle émeute : l'insurrection des Polonais en est le prétexte. Des jeunes gens réclament des armes pour les aller aider, des ouvriers sans travail réclament du pain. Les deux cortèges font le blocus du Palais Bourbon où siège l'assemblée.

5 mars : Au Cateau, le sieur Hodin, arpenteur géomètre, rue de Saint-Lazare, reçoit les inscriptions des sans travail qui devront être porteurs de pelles, pioches et bûches.

12 mars : Monsieur Mallet-Sculfort, maire provisoire : Le maire provisoire, Monsieur Joseph Guislain Mallet, veut aussi lutter contre le chômage ; il a aussi pris un arrêté fixant l'heure de la retraite à 9 heures 3/4 en toute saison, au lieu de 9 heures, heure d'hiver, et de 9 heures 30, heure d'été ; il estime que ces heures ne sont plus en harmonie avec les mœurs et usages actuels.

Aide à la misère : Une commission de bienfaisance est à nouveau nommée, vu le grand nombre d'ouvriers sans ouvrage et d'indigents dans la misère. Ses membres récoltent des souscriptions pour distribuer du pain aux malheureux.

Garde nationale : La garde, en paix avec la municipalité, complète son équipement : 300 gibernes, bonnets à poils pour 5 sapeurs qui porteront tabliers, haches et gants à crispin, sabres avec baudriers, 100 équipements complets de buffetine pour les grenadiers et chasseurs.

Musique de la garde : Une commission s'occupe, le 16 avril, de l'achat d'instruments de musique, 6 clarinettes, plus une petite clarinette que jouera le grenadier Lefebvre-Leroy. Monsieur Valette est chargé de la trompette d'harmonie et Monsieur Richard père de l'ophicléide, appelé encore le serpent d'église. 20 musiciens composeront l'harmonie de la Garde.

1^{er} mai : Fête du Roi citoyen : Qui, le 1^{er} mai, jour de la Saint Philippe et Saint Jacques, jouera des airs nationaux en l'honneur du Roi citoyen ? Les Catésiens célèbrent la fête : Te Deum à 11 heures, le soir bal sur cartes d'invitation à l'Hôtel-de-Ville et bal public sur les

digues au Jardin de Terpsichore. Nos concitoyens, en fidèles sujets, dansent la valse avec ardeur.

En avril une souscription permet d'offrir au gouvernement un carabinier volontaire, monté et équipé, pour la garnison de Cambrai.

14 mai : Champ de manœuvre : Pour les exercices de la garde, il faut un terrain d'exercice. Monsieur Charles Seydoux finit par trouver un emplacement après de laborieuses recherches, loué par Théodore Soufflet, le cultivateur de la cavée de « Mon Sauveur », et voisin de la manufacture Paturle-Lupin.

19 juin : Élections : Le 19 juin sont élus les chefs de la Garde Nationale. Monsieur Seydoux est nommé capitaine en second mais, le lendemain, protestation de Messieurs Édouard Lacourte, Émile Chantreuil, Egret, Bisiau, Flayelle ; ils contestent la validité de l'élection car Monsieur Seydoux n'est pas de nationalité française. La municipalité déclare n'avoir pas à trancher cette question délicate et s'abonne, le 25 juillet, au journal officiel des gardes nationaux.

Électeurs : La ville compte 338 électeurs, gros contribuables, propriétaires terriens ou patentés, même domiciliés hors de la ville mais y payant un chiffre imposant d'impôts, tels Messieurs Paturle, Lupin, Cesbron, manufacturiers de la ville, le baron Fourment de Frévent, Tilmant, curé du Quesnoy, Théodore Hiolin, de Douai, Pras et Julien, anciens propriétaires du moulin et du parc du Palais, Lallier-Frémicourt, de Cambrai.

Maréchal Mortier : Mortier, Duc de Trévis, qui réside à Paris à l'Hôtel de la Légion d'Honneur dont il est devenu le grand chancelier, il est sorti de l'ombre et de sa retraite volontaire pour accepter cette place éminente, devenue vacante par la démission de son digne et illustre ami, le Maréchal Mac Donald. Tous les légionnaires n'eurent qu'à se louer de la grande bonté du Duc de Trévis.

Sont électeurs adjoints, les officiers en retraite Monsieur Colmont (né en 1775, décédé le 23 décembre 1845 à 70 ans, veuf de Louise Charlotte Larmina, lieutenant-colonel pensionné le 30 mai 1860 d'un titre s'élevant à 2 400 francs l'an) en fait partie, à côté de Place Antoine Joseph, sous-lieutenant en retraite, titulaire d'une pension de 700 francs depuis le 1^{er} août 1815. Les officiers de la Garde sont électeurs d'office.

Petit Théophile, sous-lieutenant.

Watremez-Jacquemart, sous-lieutenant et rentier.

Sartiaux-Boulet (il a épousé Marie Josèphe Boulet, fille d'Hippolyte, directeur de la manufacture de coton (1828) ; elle est décédée le 11 mars 1839), brasseur et lieutenant.

Seydoux Auguste, capitaine de la Garde et négociant.

Édouard Egret, cultivateur et lieutenant.

Seillier fils, salinier, Flayelle fils, clerc de notaire, tous deux sous-lieutenants.

Les docteurs Petel (Pierre Louis) et Charles Lesage, juge de paix depuis le 27 septembre 1830, sont aussi électeurs.

Le corps électoral est composé de riches bourgeois, dignitaires de la garde nationale, véritable garde prétorienne du Gouvernement de Juillet que préside Casimir Perier et soutien du trône depuis les trois glorieuses journées de 1830. « Longtemps la bourgeoisie s'aima et s'admira dans le Roi (Mallet) Louis Philippe, grand bourgeois, parapluie sous le bras et bon père de famille nombreuse et exemplaire.

Fête des Trois Glorieuses : L'anniversaire est célébré au Cateau, le 27, par une cérémonie funèbre d'abord « car, proclame le Maire provisoire, c'est aux braves de Juillet que nous

devons notre régénération ». Puis, le 28 et 29, par des jeux de cible pour les sapeurs-pompiers et gardes nationaux en tenue, armés et habillés. Un jeu d'arbalète fonctionne sur la Place Verte, un jeu d'arc chemin de Fesmy, vis-à-vis la Croix blanche. Le 29, des bals, privé à l'Hôtel-de-Ville, et le bal public au jardin de Terpsichore, par les soins du sieur Montay, cafetier. Les élèves du collège et de l'école des frères assistèrent au service funèbre, puis eurent trois jours de vacances.

Fêtes : Du 21 au 25 septembre eut lieu la ducasse ou kermesse et, le 22, commença la foire franche de 9 jours.

25 octobre : Les fils aînés du Roi au Cateau : Le 25 octobre est annoncée l'arrivée au Cateau des Ducs d'Orléans et Nemours, fils aînés du Roi Philippe. Les cloches de la ville sonnent à la volée, le carillon égrène ses airs, des décharges de nuit [boîtes ?] de réjouissance saluent leur entrée à 10 heures du matin. Les élections municipales sont retardées ; elles devaient commencer à 8 heures du matin. Le patriotisme, le bon esprit qui animent nos concitoyens, leur attachement à Sa Majesté se manifeste suivant le désir du Maire par l'enthousiasme des Catésiens.

27 novembre : Nouvelles de Lyon : La misère des tisseurs en soie de Lyon, les « canuts », provoque une insurrection sanglante dans la capitale de la soie, ils sont maîtres de la ville, mais l'ordre est vite rétabli.

Le Maire du Cateau porte à la connaissance de ses administrés la dépêche télégraphique suivante : « Paris, 27 novembre 1831 - 2 heures 40. Le gouvernement a reçu des nouvelles de Lyon, le Général Boguet s'est mis en communication avec le Ministre de la Guerre, les renforts arrivent de tous côtés. Les habitants de Lyon se rassurent, les ouvriers retournent à leur travail. Paris est parfaitement calme ».

Le 29, autre dépêche officielle du Ministère de l'Intérieur : « Le Duc d'Orléans (Son Altesse Royale, Monseigneur) était hier à Trévoux avec le Ministre de la Guerre, à 4 lieues de Lyon, en communication avec le Général Boguet. Une députation de Lyon est venue au-devant du Prince. La plus grande tranquillité continue à régner à Lyon. J'attends à chaque instant la nouvelle du rétablissement complet de l'autorité ! Paris est parfaitement tranquille ».

Défection de la Garde : Mais la Garde Nationale s'avéra incapable de combattre. Elle refusa le soutien des troupes du Général Boguet, qui dut évacuer la ville. Casimir Périer fit réoccuper Lyon par une armée de 36 000 hommes et rétablit l'ordre, mais la garde nationale, plus représentative que guerrière, fut licenciée le 3 décembre.

Choléra : Un autre fléau paraît qui fauche plus de victimes que l'insurrection : c'est le choléra.

Prophylaxie : Une commission de salubrité est née au Cateau, sur le modèle de celle de Cambrai, contre cette cruelle maladie ; elle se compose de Monsieur Lozé Aimé, adjoint et pharmacien, Lesage, Petel, Carlier Louis, médecins, et de trois propriétaires.

P. 61 : 21 novembre : Le 21 novembre, une visite sanitaire de la ville a été faite par le docteur Peysson et Monsieur Tordeux, pharmacien venant de Cambrai. Les inspecteurs de la santé signalent les nombreuses mares stagnantes de la ville, la saleté du bassin et des égouts et fontaines de la rue des Tanneurs ; ils conseillent d'améliorer le système des égouts, de combler la mare du faubourg de Landrecies servant d'abreuvoir, d'inspecter la marée à son arrivée, le poisson de mer étant souvent en décomposition. Surtout, ils conseillent d'éloigner le cimetière dans la même direction du Nord.

14 décembre : Des mesures sont prises : destructions immédiates des lapins, chèvres et

autres animaux répandant une odeur infecte, qui vivent dans les caves ou dans les cours malsaines des pauvres logis. On prévoit pour l'avenir :

1° La construction d'un abattoir, c'est une question primordiale de salubrité publique ; une quinzaine de bouchers, une trentaine de cabaretiers, qui sont aussi charcutiers, tuent régulièrement leurs porcs sur la voie publique.

2° L'achèvement de l'aqueduc, rue du Pont Bleu, pour le prolongement jusqu'à la rivière de la partie faite en 1819, afin de recouvrir l'égout infect du faubourg Laresse.

Le travail sera fait en 1832 ; il coûtera 15 600 francs d'après le devis de Monsieur Baralle ; il supprimera les odeurs méphitiques répandues dans ce quartier habité par la classe pauvre et dont la plupart des maisons sont privées de latrines.

Il fournira du pain aux ouvriers malheureusement trop nombreux en cette période de crise économique ; il faudra 36 000 journées de travail pour l'abattoir et 6 000 pour l'aqueduc.

22 décembre : Est-ce à cause de l'agitation ouvrière que, peu avant Noël, des troupes sont cantonnées en ville ? Elles appartiennent au 1^{er} régiment de lanciers. Était-il destiné à la protection de la Belgique et à la libération d'Anvers ?

Troupes en ville : Les soldats boivent et achètent à crédit. Le capitaine commandant l'escadron refuse de payer les dettes de ses hommes aux aubergistes et cabaretiers, d'où protestations et effervescence.

1832

Au début de l'année 1832, les débitants devront congédier les militaires dès 7 heures 1/2 du soir, une demie heure après qu'aura été sonné la retraite militaire.

12 janvier : Garde Nationale : Fin janvier, la Garde Nationale rétablit le service de surveillance nocturne, ainsi en a décidé son conseil disciplinal réuni le 12 janvier, dont Charles Carlier est le rapporteur et Hector Flayelle le secrétaire.

Commissaire de police : Le 9 février, Monsieur Carlier devient le premier Commissaire de Police du Cateau, poste créé par décret du Roi, et Monsieur Charles Seydoux est nommé Colonel chef de légion, Monsieur Cousin-Hennequant est élu chef de bataillon cantonal pour trois ans, qui comprend Le Cateau, Beaumont, Inchy, Neuville, Troisvilles.

Bataillon cantonal : Ces promotions amènent des changements dans les cadres du bataillon cantonal.

10 février : Monsieur Lozé-Tilmant, capitaine pour Le Cateau, Jourdan pour Troisvilles, Lebrun pour Inchy, font partie du conseil d'administration.

25 février : Monsieur Mouton, avocat, est nommé lieutenant rapporteur du bataillon cantonal.

20 avril : Et Monsieur De Beaumont-Denisse, adjudant, est secrétaire.

L'État-Major et le service sanitaire sont au point en juillet. Monsieur Froment-Sartiaux, major, Petel, chirurgien-major, Sherin-Delsarte, adjudant major, Carlier Louis, chirurgien aide major. Robert Romain est chirurgien aide major pour Saint-Souplet.

Les médecins méritent bien cet avancement et ces titres car ils ont à lutter depuis avril contre le choléra.

Offensive du choléra : Le 18 avril, l'agence sanitaire de la ville établit un projet pour garantir la population de l'épidémie qui a éclaté dans la capitale et a déjà envahi une partie de la France (20 000 personnes en périrent à Paris, parmi lesquels le premier ministre

Casimir Perier, décédé à 55 ans le 16 mai 1832).

Ambulance : L'installation d'une ambulance sanitaire de 20 lits est prévue dans un endroit sain, éloigné du centre, sur le rapport du docteur Lesage. Des baraques d'isolement sont construites sur la Place Verte.

Désinfection préventive : Les habitants devront blanchir les maisons et caves d'habitation au chlorure de chaux, par suite des « circonstances critiques » ; ils sont invités, et au besoin sommés, de le faire dans le délai de 8 jours. Le 19 avril, Monsieur l'adjoint Lozé, pharmacien, en délivrera gratuitement aux indigents du chlorure oxyde de sodium.

L'été, dès six heures du matin, des pompes à incendie fonctionneront pour le lavage des ruisseaux ; devantures et trottoirs devront être tenus très propres.

Défense aux bouchers et charcutiers de laisser couler le sang des bêtes abattues sur la voie publique, les ordures devront être déposés aux seuls lieux désignés ; le principal dépôt est sur la hauteur du chemin de Troisvilles, là où le chemin fait un coude se dirigeant vers la briqueterie du sieur Romby-Carville.

Le curage des deux abreuvoirs de la rue du bilbac (plus tard le Boulevard Paturle) est entrepris d'urgence. Des infirmiers sont attachés à l'ambulance.

août : Épidémie : En août, des cas de choléra sont signalés en ville. L'ambulance fonctionne pour la classe malheureuse. Messieurs Lesage De Beaumont, Carlier la desservent, à tour de rôle chaque semaine, assistés de l'élève de Monsieur Petel, malade.

5 novembre : L'épidémie fut jugulée à partir d'octobre mais l'hôpital temporaire restera ouvert jusqu'au 5 décembre.

13 septembre 1836 : A cette date, on mit en vente le mobilier de l'ambulance des cholériques, lainages mités, paillasses, rideaux, chaudière, baignoire, drap de lits, bois de lits, chaises, etc...

Projet d'hygiène et salubrité : Il fut alors question de le remplacer par un bureau de charité, sur la Place Verte, avec un jardin planté à l'emplacement du cimetière désaffecté qui ferait de ce lieu une promenade utile, saine et aérée.

Nouveau cimetière hors la ville : Mais où transférer le cimetière ? chaussée de Basuel de préférence au chemin de Landrecies, mauvais et impraticable l'hiver ; le cimetière Saint-Martin est condamné, « il est insalubre par suite des miasmes qui s'en exhalent pendant la chaleur de l'été et par les brouillards ». Les horreurs du choléra ne mirent pas trêve aux remous politiques.

5 juin : Émeute à Paris : Le 5 juin, une terrible insurrection éclatait à Paris, à la suite de l'enterrement du Général Lamarque, héros de l'Empire, que Napoléon à Sainte Hélène regrettait de n'avoir point promu Maréchal.

Des barricades se dressent dans Paris, on crie « Vive la République ». La Fayette est surpris de l'émeute ; les ouvriers parisiens, entraînés par des meneurs issus de sociétés secrètes, seront les victimes, tel le « gavroche », gamin de Paris, que Victor Hugo immortalisa dans ses misérables l'épopée du faubourg Saint-Denis, qui tomba sur la barricade.

Calme au Cateau : Une adresse au Roi est envoyée du Cateau, le 17 juin, relativement aux événements des 5 et 6 de ce mois ; nos bourgeois sont fidèles au Roi citoyen, ils suivent l'exemple de leur concitoyen, le Maréchal Mortier, qui, par obéissance et pour mieux servir la France, a consenti à s'expatrier.

Maréchal Mortier en Russie : 1832 - 1834 : Le Roi l'a nommé son ambassadeur en Russie. La

berline dans laquelle le Maréchal Mortier, ambassadeur, revient de Russie en France, [a] été présentée aux visiteurs de l'exposition de Paris de 1900. Est-ce la voiture « cabriolet » conservée dans les communs de sa maison natale, appartenant au Duc de Trévise, qui fut promenée en ville en certaines « cavalcades » et fêtes de bienfaisance ?

Il sacrifie ses habitudes, le Ministre de la Guerre et le Président du Conseil des Ministres le croyant ainsi plus utile à son pays et à son Roi. Ainsi s'exprima le Comte de Caffarelli dans son éloge funèbre, à son retour de Russie où il réussit à merveille à Moscou, dont il avait commandé la destruction et où il revenait en ami et pacificateur, il occupa les postes qui lui étaient destinés. En octobre 1834, il fut Président du Conseil et Ministre de la Guerre, premier dignitaire du Royaume.

Constructions : Cependant Le Cateau s'embellissait. Rue Belle, au faubourg de France, non loin de l'hôtel du Maréchal Mortier, Monsieur Nicolas Ponsin, savonnier, était autorisé à reconstruire la façade de sa maison, au coin de la ruelle Saint-Hubert.

Henri Egret, marchand tanneur en bas de la halle, et Dame Scholastique Soufflet, veuve Jean Baptiste Denisse, étaient acquéreurs, pour 500 francs, de 3 ares près de la porte de Cambrai, entre les maisons portant les n^{os} 1 et 3. Ces trois ares composaient l'ancien lit de la rivière de Selle qui longeait le Palais et les murs du parc, et asséché depuis.

Rue des Dignes, l'alignement des vieilles tanneries est suivi, cet ancien lit de la rivière que franchissait un pont dont la voûte a été utilisée pour la cave de Monsieur Guillot, pâtissier.

1833

Messieurs Seydoux Frères agrandissent leur usine. Le 8 février, ils sont autorisés à occuper le terrain de l'ancienne guinguette du Parc, rue du Bois Mon Plaisir, Mont Plaisir devenu le lieu de divertissements champêtres.

Forains : Les Catésiens, friands de divertissements, accueillent avec plaisir les forains et les hercules aux muscles d'acier, soulevant poids et haltères. Monsieur Deneutie, artiste Alcide (synonyme d'Hercule), pour remercier les habitants de leur cordialité, voulait donner des preuves de philanthropie. A 6 heures du soir, il annonçait, le 18 février, une représentation extraordinaire au profit des pauvres, au prix de 1 franc les premières, 0,50 les secondes et 5 sous les troisièmes.

8 janvier : Passage du Roi : L'année 1833 leur fournit un autre spectacle et l'occasion de faire éclater leur patriotisme, zèle et attachement inviolable à Sa Majesté, dont le passage au Cateau est annoncé pour le 8 janvier 1833. Le Roi Louis Philippe traversa notre ville, accompagné des Princes d'Orléans, de Nemours et de Joinville, arrivant par la rue de Landrecies, gagna la place par la rue des Savetiers et daigna passer la revue de la garde nationale. Sa Majesté se rendait à l'armée du Nord pour remise de décorations.

Le corps municipal complimenta le Roi à son entrée au Cateau, toutes les cloches et le carillon saluèrent son arrivée le mardi matin 8 janvier. La circulation des voitures avait été interdite sur le passage du cortège, pétards et salves de joie avaient été interdits, mais le soir on dansa à l'Hôtel-de-Ville et au jardin de Terpsichore illuminés, pour finir dignement un si beau jour d'allégresse.

1^{er} mai : Fête : Le 1^{er} mai on recommença pour la fête du Roi, avec revue à 11 heures de la Garde Nationale et des troupes alors en garnison au Cateau, mais le bal de l'Hôtel-de-Ville fut payant au profit des pauvres.

P. 111 - 5 mars : Remparts : Des éboulements du mur des remparts, dans le jardin du sieur Pouplier, derrière le Saint-Esprit, près de la Place Verte, rendent urgente le problème des réparations, leur état de vétusté exigera au moins 10 000 francs de réparation. La question est posée à la séance du conseil municipal : ne serait-il pas possible d'aliéner les fossés et le terrain faisant partie du rempart pour en rendre la vente plus facile ? les murs ne servent plus de protection contre les vagabonds et fraudeurs ; en plus des brèches, des sorties y sont pratiquées par les propriétaires des jardins de la ville pour gagner les faubourgs.

Porte Saint-Martin : Les portes sont délabrées ; le 25 avril, il fallut démolir les massifs de maçonnerie des parties latérales de la porte Saint-Martin dont les ressauts, d'aspect triste et désagréable, empêchaient l'écoulement des eaux nauséabondes et gardaient en dépôt les immondices, d'odeur de plus en plus nuisible.

1835 - 14 avril : La question hygiène est toujours très surveillée ; comme l'on jette des débris et excréments de poisson dans le puits d'eau, si salubre, de la Place au Bois. A partir de ce jour, le marché aux poissons se tiendra plus bas que la halle, un simple mur doit être réédifié.

6 juillet : Les enfants jouent au jeu de soufflette qui peut provoquer des accidents graves ; les parents sont enjointes de les en empêcher.

P. 123 : 21 novembre : Calvaire : Rue de la Fontaine à Gros Bouillons, face à l'angle des remparts et à la descente qui dévale jusqu'au profond chemin des fossés Saint-Martin, sera élevé un calvaire, aux frais de Madame Eraux, épouse du notaire royal et certificateur au Quesnoy ; elle remplira ainsi la dernière volonté inscrite au testament de son père Augustin Moreau, cultivateur au Cateau.

L'érection du calvaire se fera sur l'une des propriétés du défunt, en contre bas de sa ferme ; il a prévu qu'un tronc y serait placé dont les offrandes seraient destinées à l'entretien d'un lit à l'hôpital du Cateau.

L'endroit désigné par le donateur est propre, par sa situation, à imposer aux passants tout le respect et la vénération dus à un calvaire.

Les dons qui y seront recueillis seront employés au soulagement des malheureux, décide, en acceptant la donation, le Conseil Municipal.

Ce calvaire est toujours debout, face à la rue des remparts et aux vénérables murs d'enceinte dont l'angle a perdu le magnifique acacia qui s'élevait du chemin de ronde, là où la Tour des Arquebusiers et des Lombards étaient debout jadis (octobre 1942).

1834

Monsieur Lozé Jean Baptiste, maire : Changement de maire, le 4 mars : Monsieur Jean Baptiste Lozé, pharmacien, remplace Monsieur Isidore Mallet-Sculfort, démissionnaire. L'année précédente, Monsieur Mallet avait déjà renoncé à sa charge de notaire. Maître Carlier (Philippe Alphonse) avait été nommé notaire royal en son remplacement.

Annuaire de Cambrai : L'Annuaire de Cambrai pour 1835, de Monsieur Bruyelle, nous renseigne sur l'activité économique du Cateau et de sa région, Le Cateau possédant deux riches filatures, l'une de coton, l'autre de mérinos. Cette dernière était florissante et, en 1834, on employait des peigneuses mécaniques qui, peu à peu, remplacèrent les métiers à mains pour préparer la laine. Mais l'industrie du coton était moins prospère.

Vicissitudes de l'usine du Palais : Madame Veuve Ladrière avait épousé Monsieur Cesbron, de Saint-Quentin. Ils durent céder l'établissement à Monsieur et Madame Lozé-Duminil en 1832 pour la somme de 112 000 francs, des spéculations malheureuses les y forcèrent.

En 1833, l'usine du Palais était revendue à une société dont Messieurs Largillière (Louis François Joseph), sous-intendant militaire en non activité, époux Élisabeth Aimée Servarin, père de Charlotte Mélanie née à Aubigny (diocèse d'Arras), Forceville, Duvert étaient les principaux actionnaires.

26 janvier : Le 26 janvier 1834, ceux-ci demandent l'autorisation de faire monter dans leur manufacture une pompe à feu de 20 chevaux, à la distance au moins de 20 mètres de la maison la plus voisine.

15 avril : La demande de machine à vapeur est accordée avec circonspection ; ce n'est pas une machine à haute pression de la force de 20 chevaux, dont la force clastique de vapeur fera équilibre à 5 atmosphères, qui sera autorisée, mais deux chaudières de 10 chevaux, pour éviter de pousser le feu avec trop d'activité, ce qui détruit la force du métal, facilite les explosions qui sont d'autant plus dangereuses que les chaudières renferment plus d'eau. Prudence est mère de sûreté.

Bruyelle signale encore au Cateau la filature de mérinos alépins, mousseline de laine, soie et laine, Thibet, du baron de Fourment, dont le dépôt de tissus A. Sourneaux et Cie est 6, rue des Fossés Montmartre (il est signalé comme électeur et gros contribuable en 1831, domicilié à Frévent) ; nous n'avons plus d'autres détails sur son activité ; Bruyelle ajoute 900 ouvriers, pompe à feu. Fait-il erreur ? S'agit-il d'un associé de Messieurs Paturle et Lupin ? Avait-il vraiment sa manufacture au Cateau ?

Des industriels de Troisvilles, Messieurs Piot, Jourdan Frères et Cie (anciens associés de Monsieur Ladrière, au Cateau) ont installé dans ce gros village une fabrique de gazes unies, lamées et brochées, étoffes imitant les cachemires de l'Inde (schalle) étoffes de soie façonnées d'après Bruyelle.

Abbé Méresse - 1903 : de Troisvilles : La population de Troisvilles avait augmenté à cause de cet établissement d'imprimerie sur étoffe de Monsieur Jourdan, de Lyon, qui avait acheté le château de la Sotière ; des Allemands vinrent y travailler comme ouvriers. Monsieur Jourdan fit faillite en 1840 par concurrence et malversation d'un contremaître infidèle.

Riot de Tupigny : Ils ont l'intention d'établir sur le ruisseau de Tupigny, en aval de la Fontaine à Gros Bouillons, dans la prairie de Monsieur Mouton, une usine pour le lavage de leurs tissus. Monsieur Hippolyte Rodriguez, ancien maire et notaire, propriétaire du moulin érigé par feu Pierre Rémy Tasbille plus en aval, y met opposition ainsi que les riverains Célestin Warnet et Dorlot.

Fontaine à Gros Bouillons : Le conseil municipal est également contre le projet : le public serait privé d'un lavoir gratuit, commode, accessible en toutes saisons et que l'eau pure, limpide et salubre, [est] indispensable aux cultivateurs d'un faubourg où l'on ne peut établir de bons puits.

Messieurs Piot et Jourdan veulent jeter un pont sur le ruisseau de Tupigny, alors que le quartier de Baillon est impraticable l'hiver et que le tordoir Tasbille a son propre pont du moulin des prés ; ce pont serait, aux dires de François, fileur, 2 Rue de Baillon, une gêne pour les laveuses et les chevaux qui s'y abreuvent au gué, dont l'eau est d'excellente qualité, utile aussi aux riverains en cas d'incendie ; les puits manquent dans ce quartier, ils sont à sec 4 mois de l'année ; l'eau doit en rester potable pour les usages domestiques et culinaires,

mais la protection de la Fontaine à Gros Bouillons sera difficile, des procès seront engagés. En ce temps-là, les eaux de la Selle et de ses affluents (comme ce ruisseau de Tupigny) étaient poissonneuses et non polluées ; on y trouvait, rapporte Bruyelle, « d'excellentes truites et bon nombre d'écrevisses ».

Instruction : Monsieur Bruyelle nous renseigne sur l'enseignement secondaire et primaire au Cateau.

Collège : Le collège du Cateau comprenait trois professeurs.

Le principal, Monsieur Durdan, régent de 5^{ème} et 6^{ème}.

Charles Bourlet (né en 1789, meurt le 2 mai 1843, régent de collège, il était époux d'Apolline Picard), régent de 3^{ème} et 4^{ème}.

Et Gournet, régent de 7 et 8^{ème}.

Une classe spéciale, également gratuite, y préparait à l'industrie et au commerce avec enseignement de calcul, tenue des livres, dessin linéaire, géographie, histoire naturelle, droit civil et commercial.

Le principal demandait à la ville l'achat d'une mappemonde, d'accord avec l'Inspecteur d'Académie, mais la demande fut rejetée car « l'enseignement de la géographie était primitivement dirigé d'une manière fort habile par un ancien principal sans aucune dépense de la ville » (sans doute s'agissait-il de Monsieur Tuboise, ancien bénédictin, décédé l'année précédente).

En novembre 1835, Monsieur Thomas, professeur au collège d'Amiens, sera nommé principal provisoire du collège du Cateau par le recteur de l'académie de Douai. Le collège avait peu d'élèves.

École des Frères : Par contre, sa voisine prospérait dans l'enseignement primaire : 356 élèves en 1833 y recevaient l'instruction ; « école gratuite et excellente avec cinq frères, 400 élèves pourront y être admis ; elle suffit aux besoins de la ville, répondant à l'esprit de la loi du 23 juin 1832 ; elle mérite tous les éloges et la reconnaissance des habitants ». Ce sont les termes du « satisfecit » décerné aux Frères par le Conseil Municipal.

Pensions : Monsieur Boitte François et Mademoiselle Virginie Testelain, rue de France, sont indiqués dans l'annuaire comme maître et maîtresse de pensions au Cateau.

Ordre judiciaire : La justice de paix était rendue par le docteur Charles Lesage, avec suppléants Messieurs Rousseau et Boudard Horrie, et comme greffier Monsieur Auguste Henri Lancelle. Le jour d'audience était le vendredi à 9 heures.

Le Cateau avait deux huissiers audienciers : Monsieur Sale Frédéric Henri et Morcrette Joseph Philippe, et quatre notaires : Bricout Maximilien Henri Joseph, Molet Adolphe, Deudon fils, Carlier Charles ; ce dernier notaire des établissements publics.

Monsieur Egret était commissaire de police où il avait succédé à Monsieur Carlier nommé notaire.

Postes : Le bureau des postes était tenu par Madame Waroquet, née Fiquet, demeurant rue des Fours ; son bureau était ouvert de 8 heures à midi et de 2 heures à 8 heures de relevée. Madame Henriette Hennequant était factrice pour la ville, rue des Récollets.

Il y avait sept facteurs ruraux pour Le Cateau et le canton : Messieurs Lecomte, Lanniaux, Turotte, Lempereur, Fontaine, Vienne, Robert (chacun desservait 4 ou 5 villages ou Solesmes).

Monsieur Deudon Alexandre Placide, du Cateau, est membre du Conseil Général du Département pour le canton, et Monsieur Sartiaux-Morcrette Conseiller Général qui, le 10 janvier 1835, sera Maire du Cateau.

Nouveau maire : Monsieur Sartiaux-Morcrette, marchand brasseur, habite rue Belle, au coin de la rue de Fesmy. Isidore Sartiaux, fils de Romain et Anne Lefebvre, épousa, à 25 ans, le 20 nivôse an VII au Temple de la raison, Maxellende Morcrette, 20 ans, fille d'Augustin, homme de loi, et de Th. Boulogne.

Son fils, Isidore Augustin se marie avec Marie Josèphe Boulet.

Isidore Sartiaux a marié ses filles : Victoire Maxellende, 19 ans en 1821, avec Jean François Hiolin, 33 ans, cultivateur ; Eugénie Maxellende, 18 ans en 1821, avec Nicolas Ponsin, 27 ans, de Stenay ; Mélanie Maxellende, 21 ans en 1831, avec Julien Béra Flaviaux, 31 ans, de Catillon. Son fils, Jules Sartiaux, 21 ans, épousa en 1831 Charlotte Largilière, 17 ans, fille du manufacturier Louis François Joseph Largilière.

Formule du serment du maire et adjoint : Ayant levé la main droite, ils dirent : « je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume ».

Monsieur Antoine Colmont, lieutenant-colonel en retraite, domicilié Grande Rue Saint-Martin, contre les remparts

2 mai : Portes et remparts : Monsieur Deudon de l'Avantage, commissaire chargé de rapport par le Sous-Préfet (cultivateur de cette grande ferme de la banlieue du Cateau) propose la suppression des portes de la ville. Les fossés des remparts et les remparts seront aliénés au profit des riverains, qui auront la préférence. Monsieur Colmont préserve les droits des propriétaires des caves, boves, serres sous les vieux remparts qui datent d'un temps très ancien.

Partie Nord de la Porte Saint-Martin à la Porte de Landrecies : Dans son quartier, rapporte-t-il, plusieurs proviennent d'un couvent de religieuses, dit « Le Saint-Esprit », qui fut vendu par le gouvernement en 1793. Lui-même sera acquéreur, avec ses voisins Lestoquoy François, Ledieu Louis et Jean Baptiste Pouplier, contremâitre de filature, de 4 ares 41 de remparts et de 17 ares 59 de fossés, qui clôturaient le Saint Esprit, pour 600 francs, au-delà de la Place Verte, après le presbytère. Les religieuses de la congrégation Notre-Dame, Monsieur Jean Baptiste George, la Veuve Chantreuil, Monsieur Hache, prêtre retraité, et ses sœurs eurent leur portion de remparts, à charge d'entretenir les murs qui séparent chacune de leurs portions du cimetière jusqu'au jour de la translation ; il sera question de l'établir au vieux chemin de Troisvilles mais le projet n'aboutira pas.

D'autres servitudes seront à respecter par les adjudicataires des remparts, sur la Place Verte, contre le cimetière. Il y a des fosses d'aisance publiques dont l'écoulement se fait sur la portion de Monsieur Pouplier ; une porte pratiquée dans le petit bâtiment attenant aux latrines sert de passage pour la culture de plusieurs riverains par le chemin de ronde ; elle sera supprimée lorsque la ville le jugera convenable ; elle existe toujours, derrière le jardin de Monsieur Roebroek Ponsin et donne sur le jardin des remparts de Monsieur Robert Lepoutre ; une vieille pierre du cimetière sert de marche d'escalier, on y lit encore « Vous qui passez, donnez charitable prière que vous implorerez demain ».

Plus haut, rue de Landrecies, les riverains sont Colmant Emmanuel, brasseur, Bricout de Cantraine, Ledoux, héritiers Mouton Joseph, Victoire Sculfort, Bricout-Auger et Colmant Emmanuel qui met un prix supérieur à Monsieur Bricout, co-riverain, mais Monsieur Colmant aura la servitude d'un passage pour un jardin appartenant à Monsieur Bricout-Auger, notaire ; droit de passage résultant de deux actes passés devant le mayeur et échevins de la ville sous les dates du 16 juin 1746 et 1^{er} juin 1770.

Partie Sud de la Porte de France à la Porte Lauresse : Les riverains sont les habitants ou propriétaires des maisons de la rue du Collège, la Veuve Loir, née Sartiaux Françoise, cabaretière, Sartiaux-Morcrette, Veuve Boudoux, Veuve Ferdinand Lefort, Lozé Aimé, héritiers Deudon.

Une servitude leur est imposée de conserver la petite ruelle qui prend issue Faubourg de France, au-dessus de la maison de Monsieur Lesage, juge de paix ; cette ruelle est réservée par la ville ; elle aboutit aux fossés de la partie sud de l'ancienne enceinte et à d'autres propriétés adjacentes jusqu'à la porte de Madame Veuve Hennequant, à qui elle servira de passage.

Collège : Derrière le collège, à partir de la limite du jardin de Monsieur Hennequant et au-dessous du jardin de Madame Veuve Piettre, le fossé est réservé comme terrain communal ; il servira de terrasse pour les élèves du collège, si la ville juge à propos de l'approprier à cet usage.

Plus bas que le collège, le chemin de ronde du rempart est adjugé à Messieurs Danappe Jean Baptiste, Gérard Bourgeois, Hannequand Charles, Jacqz-Caille et Hannequant-Pierrart.

Partie Ouest Porte Lauresse à Porte de Cambrai : La partie ouest, en bordure de la Selle, sera en grande partie acquise par les tanneurs ; les riverains sont Veuve Morcrette- Baie (?), Hannequant-Laude, Thomas Coez, les trois Jacqz, Brunelet, Fontaine André, Dineux Benoît et Veuve Egret-Carlier.

Les murailles existantes entre les remparts sont la propriété des acquéreurs et ce qu'elles limitent en dedans de la ville. Les empiétements faits sur la rivière par les occupants actuels, par jet de terre ou de décombres, fussent-ils cimentés par des maçonneries, assurés par des pilotis ou plantés d'arbres ou composés d'alluvions, devront être, dans le mois de la vente, enlevés par les acquéreurs et à leurs frais.

Promenade des digues : Car cet état qui rétrécit le cours de la Selle est nuisible à la promenade des Dignes, que menacent d'autant les eaux de la rivière qui les rongent. Des bancs y sont établis pour les promeneurs avec des arbres que les enfants ne respectent d'ailleurs pas.

Le plan des portions des remparts et fossés avec le nom des riverains qui auront droit d'option prioritaire a été dressé le 25 février 1836 par le sieur Denisse, géomètre. Les propriétaires qui déclineront l'offre, perdront cet avantage, leur portion sera mise aux enchères. Cette aliénation permet l'extension de la ville et de nouvelles constructions.

Ancien lit de la Selle : Quant aux wareschaix constitués en dedans de la Porte de Cambrai par l'ancien lit de la Selle, il avait été soumissionné d'abord par la Veuve Denisse et Henri Egret pour 300 francs, qui abandonnent leurs droits.

2 mai 1836 : Mis aux enchères, cet emplacement de trois ares, très bien situé, est disputé par deux amateurs acharnés ; c'est finalement Monsieur Henri Egret, commissaire de police, qui l'emporte pour 1835.

Le plan d'alignement, dressé en 1837 pour la ville, n'est pas applicable aux faubourgs ; au lieu-dit « Saint-Donat », par exemple, pour la ville, rue du Collège, il ne tient pas compte des puits. Or il a été accepté, vu la bonne foi des signataires, comme à Cambrai. Sa Majesté est priée de revenir sur son ordonnance d'approbation, il sera corrigé car il est préjudiciable au bien public, c'est un cri général de protestation.

Archives du Cateau

Prussiens et Saxons au Cateau

Dans le dossier Dommmages de guerre, pour la répartition des 2 400 francs affectés par Sa Majesté pour les calamités de guerre au Cateau (26 novembre 1816) aux nécessiteux n'ayant pas 200 francs d'impositions comme propriétaires, on lit cette supplique de Denis Pierrard au Maire du Cateau, Bricout de Cantraine : « Denis Pierrard, cultivateur et cauffourier (chaufournier) prend la respectueuse liberté de réclamer en sa faveur protection de votre digne personne, concernant les pertes qu'il a essuyées à l'entrée des troupes anglaises et prussiennes et saxonnes en juillet et en août, s'élèvent à 2 238 francs ».

La garde Nationale occupa pendant l'occupation anglo-hanovrienne et prusso-saxonne les portes et corps de garde de la ville. Elle céda la place aux Russes le 16 janvier 1816.

N.B. La supplique de Denis Pierrard, « père de famille qui expose journellement sa vie, ses travaux, est adressée au Maire connaissant le cœur sensible de votre digne personne.

Occupation anglaise - Archives de la ville - Dommages de guerre 1815 : Les troupes anglaises arrivèrent au Cateau le jeudi 24 juin ; en faisait partie le 3^{ème} hussard hanovrien qui campa trois jours près de la ferme de Boiry (Bohéries) où Mathilde Crinon-Salez, la fermière, constata la disparition de 160 volailles.

Les deux camps anglais, visibles lors de l'arrivée du Roi, étaient installés de l'autre côté de la Selle, à Baillon, auprès de la maison de Henry Boulogne ; son jardin, ses houblonnières furent ravagées, des planches brûlées.

Un autre campement anglo-hanovrien s'installa sur deux mencaudées de trèfle appartenant à Hubert Soufflet, journalier, auprès du sentier des perlerains (pèlerins) de Saint-Jacques ; il y eut 80 francs de dégâts, il y eut aussi des pains de 6 livres pris par eux.

Garde Nationale : Aussitôt l'arrivée de Louis XVIII au Cateau, la Garde Nationale reprit du service et occupa tous les postes et corps de garde jusqu'au 16 janvier 1816 ; c'est ce qui est noté aux archives (1816, 6 novembre) pour expliquer la livraison importante de chandelles par feu Oudart. La Garde Nationale céda la place aux troupes russes le 16 janvier 1816.

Hôtes du Cateau

1815 : Messieurs de Chateaubriand et Talleyrand : « Sorti enfin de Mons, j'arrivai au Cateau-Cambrésis. Monsieur de Talleyrand m'y rejoignit. Nous avons l'air de venir refaire le traité de Paix de 1559 entre Henri II de France et Philippe II d'Espagne »

Des Mémoires d'outre-tombe.

Fersen : Lors de la tentative d'évasion de Louis XVI, interrompue à Varennes, était passé aux Pays-Bas, il s'était arrêté à Marez et au Cateau.

Il serait question du Cateau dans les mémoires galantes de Bussy-Rabutin.

Références données par Monsieur Charles Ponsin, Maire du Cateau, le 14 mai 1944.

An IV 20 brumaire

Assemblée primaire cantonale prévue par la loi du 19 vendémiaire du Directoire

Le Cateau	Agent municipal Adjoint	Jacques Siraux Romain Sartiaux
Audencourt	Agent municipal Adjoint	Henri Bracq Jean Pierre Bracq

Basuel	Agent municipal Adjoint	Jean Louis Prévot Jean Louis Pamart
Beaumont	Agent municipal Adjoint	Philippe Delfolie Jean Baptiste Vallez
Bertry	Agent municipal Adjoint	Florent Comien Célestin Bousies
Busigny	Agent municipal Adjoint	Antoine Hoquet Amand Druon
Honnechy	Agent municipal Adjoint	Pierre Joseph Lemaître Jean Baptiste Afchain
Inchy	Agent municipal Adjoint	Adrien Thieuleux Alexandre Leclerc
Maretz	Agent municipal Adjoint	Jean Charles Colpin Jean Jacques Colpin
Maurois	Agent municipal Adjoint	Louis Hutin Jean Baptiste Berqueman
Mazinghien	Agent municipal Adjoint	Germain Lancelle Antoine Soufflet
Montay	Agent municipal Adjoint	Joseph Telliez Rémy Danjou
Neuvilly	Agent municipal Adjoint	Antoine Cordier Pierre Joseph Bauduin
Pommereuil	Agent municipal Adjoint	Louis Joseph Vérin Jean Charles Cloez
Reumont	Agent municipal Adjoint	Alexandre Capier Samuel Tabary
Saint-Benin	Agent municipal Adjoint	Pierre Joseph Lacourte Auguste Vallez
Saint-Souplet	Agent municipal Adjoint	Louis Bouteaux Jean Louis Baillon
Troisvilles	Agent municipal Adjoint	Pierre Bayard Claude Desvignes
Viesly	Agent municipal Adjoint	Jean Baptiste Depreux Jean Baptiste Canonne

Population des communes du canton sous le Directoire

Le Cateau	3 400 habitants
Audencourt	180 habitants
Basuel	550 habitants
Beaumont	358 habitants

Bertry	1 169 habitants
Busigny	1 645 habitants
Catillon	2 847 habitants
Honnechy	667 habitants
Inchy	791 habitants
Maretz	1 400 habitants
Maurois	400 habitants
Mazinghien	526 habitants
Neuvilly	1 284 habitants
Ors	1 141 habitants
Pommereuil	793 habitants
Reumont	530 habitants
Saint-Benin	305 habitants
Saint-Souplet	1 135 habitants
Troisvilles	1 022 habitants
Viesly	1 691 habitants

Mesures en usage dans le Cambrésis

Mesures agraires	La pinte valait	2 ares 21
	La boisselée (4 pintes)	8 ares 86
	La mencaudée (16 pintes)	33 ares 46
	La rasière (1 mencaudée 1/2)	53 ares 19
	Le muid (16 mencaudées)	3 hectares 67

La valeur du muid varie suivant les pays : Solesmes, 6 mencaudées ; Forest, 8 mencaudées

Mesure des graines	La pinte valait	3 litres 46
	Le boisseau (4 pintes)	13 litres 85
	Le mencaud (4 boisseaux)	55 litres 42
	La rasière (1 mencaud 1/2)	83 litres 13
	Le muid (16 mencauds)	8 hectolitres 87

Ce sont les quantités de grains nécessaires pour ensemer les superficies correspondantes.

Mesures de longueur du Cambrésis

La ligne valait	0 mètre 002 ou 2 millimètres	
Le pouce	Pour les longueurs	0 mètre 026
	Pour l'arpentage	0 mètre 025
Le pied	Pour les longueurs	0 mètre 311

	Pour l'arpentage	0 mètre 297
L'aune	De Cambrai	0 mètre 729
	De France	1 mètre 188

Mesure des liquides

La potée valait	0 litre 11
La pinte (4 potées)	0 litre 45
La canette (2 pintes)	0 litre 90
Le pot (2 canettes)	1 litre 80
La tonne	52 pots

Poids en Cambrésis

L'once	30 grammes
La livre de Cambrai valait 16 onces ou	474 grammes

Monnaies

Florin	(Monnaie de Flandre) Carolus or valait	25 sols tournois ou 20 patars
Livre	(Monnaie de Hainaut) ou 1 franc or valait	20 sols
	La livre de France ou Parisis valait	1 franc 25 or
Le sol	valait	12 deniers
	
Le patar	valait	5 doubles ou liards
	
	Quatre doubles valaient 5 centimes	
L'écu	Ou patagon (patacon) valait	48 patars ou 3 francs

Monuments du Cateau Biens nationaux

- 1794 Palais adjugé à Monsieur Rozier de Paris, manufacture de coton Monsieur Delmodie.
1817 : 5 000 broches
1819 : 6 876 broches Ladrière et Piot
1909 : Démolition
- 1791 Abbaye Saint-André : 29 décembre Célestin S.....
92 000 livres, n'acquitte pas les 20 % de la quinzaine
- 1792 10 août, mise à prix 36 000 livres
achetée 68 100 livres par Jacques Siraux du Cateau
- Saint-Martin démolie en 1804
Promenade publique 16 septembre 1807

1791 16 août : Récollets, adjugés à Jean Tilmant 20 600 livres

1795 Saint Esprit
Juin - adjugé 171 500 livres à Fidèle de Cambrai